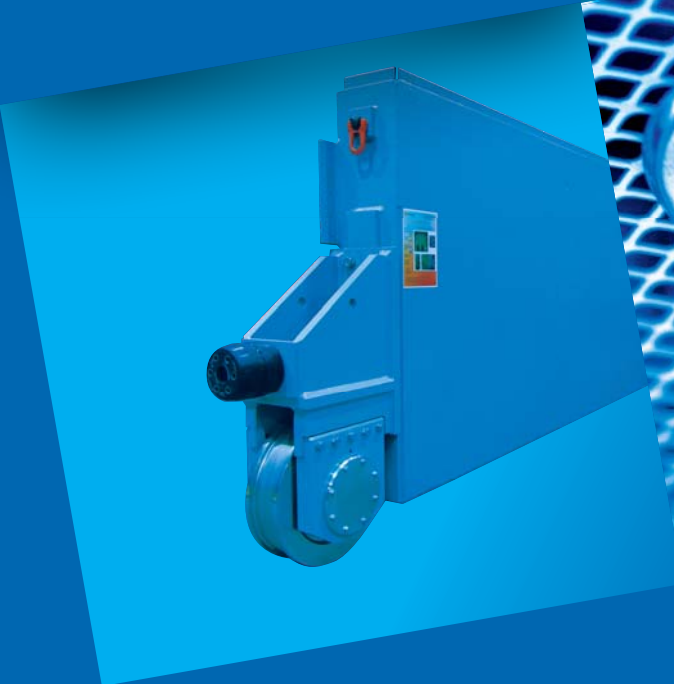
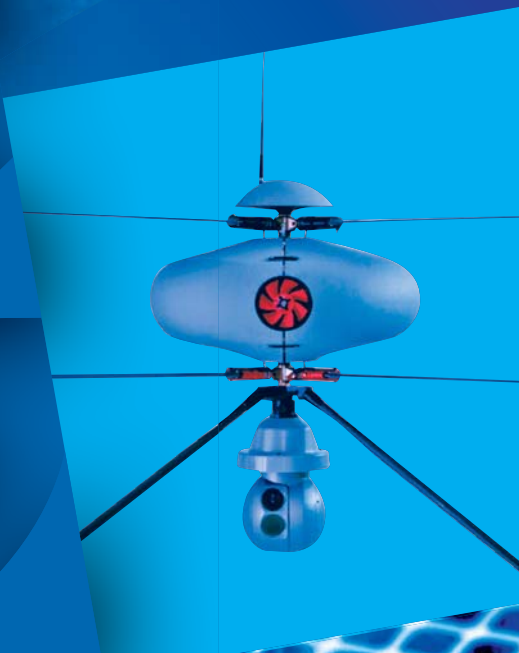
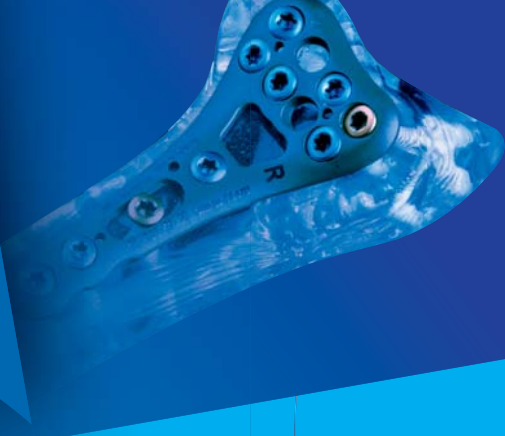


G





Document de référence **2015**

INCLUANT LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Le présent Document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 4 avril 2016, conformément à l'article 212-13 du Règlement général de l'AMF. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le présent document comprend le rapport financier annuel 2015.

INCORPORATION PAR RÉFÉRENCE

Conformément à l'article 28 du règlement européen n°809/2004 du 29 avril 2004, le présent Document de référence incorpore par référence les informations suivantes auxquelles le lecteur est invité à se reporter :

- relativement à l'exercice clos le 31 décembre 2014 : rapport de gestion, comptes consolidés et sociaux et rapports des Commissaires aux comptes y afférents, figurent dans le Document de référence 2014 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 21 avril 2015 (numéro de dépôt D.15-0387) ;
- relativement à l'exercice clos le 31 décembre 2013 : rapport de gestion, comptes consolidés et sociaux et rapports des Commissaires aux comptes y afférents, figurent dans le Document de référence 2013 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 8 avril 2014 (numéro de dépôt D.14-0309).



Des exemplaires du présent Document de référence sont disponibles sans frais au siège de la Société : 19, rue du Quatre-Septembre – 75002 Paris, sur simple demande adressée à la Société, sur le site internet www.groupe-gorge.com et sur le site de l'AMF www.amf-france.org

Sommaire



1 2 3

MOT DU PRÉSIDENT 4

PRÉSENTATION DU GROUPE ET DE SES ACTIVITÉS 7

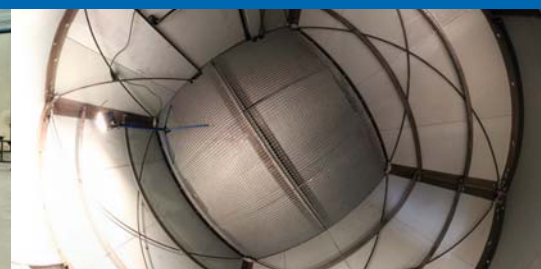
1.1	Chiffres clés	8
1.2	Présentation du Groupe et de ses activités	10
1.3	Stratégie et perspectives, politique d'investissement et de R&D	23
1.4	Analyses des performances consolidées et des secteurs	27
1.5	Activité et résultats de la société GROUPE GORGÉ SA	30
1.6	Facteurs de risques	33

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE 39

2.1	Composition du Conseil d'administration	40
2.2	Présentation des membres du Conseil	41
2.3	Information sur les opérations sur titres des mandataires sociaux	44
2.4	Rémunération des mandataires sociaux	45
2.5	Rapport du Président	48
2.6	Conventions réglementées et conventions visées à l'article L. 225-102-1 du Code de commerce	54

INFORMATIONS FINANCIÈRES ET COMPTABLES 57

3.1	États financiers consolidés 2015	58
3.2	États financiers individuels 2015	103





4

INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ, LE CAPITAL ET L'ACTIONNARIAT 117

4.1 Informations sur la Société	118
4.2 Le capital	120
4.3 L'actionnariat	125
4.4 Communication financière (calendrier financier, performance de l'action, politique de dividendes, etc.)	126

5

NOS VALEURS, NOS COLLABORATEURS ET NOS ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE RSE 131

5.1 Notre approche RSE	132
5.2 Informations sociales	132
5.3 Informations environnementales	135
5.4 Informations sociétales	137
5.5 Méthodologie – panel de sociétés retenues	138
5.6 Rapport de l'organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion	139

6

INFORMATIONS RELATIVES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 14 JUIN 2016 143

6.1 Rapport du Conseil d'administration de présentation des résolutions soumises à l'Assemblée générale mixte du 14 juin 2016	144
6.2 Texte des résolutions soumises à l'Assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire du 14 juin 2016	147
6.3 Rapports des Commissaires aux comptes présentés à l'Assemblée générale	151

7

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES 159

7.1 Informations relatives aux contrôleurs légaux des comptes	160
7.2 Responsable de l'information	161
7.3 Tables de concordance	162



«En 2016, le Groupe poursuit sa stratégie de développement ambitieux»

L'année 2015 marque une accélération du développement du Groupe dans ses marchés des technologies au service de la sécurité et de l'impression 3D. Le chiffre d'affaires du Groupe a en effet cru de plus de 18% atteignant 265 millions d'euros, principalement de façon organique. L'activité d'impression 3D a atteint en 2015 une taille significative s'approchant des 10% de l'activité du Groupe. La notoriété du Groupe a continué de se renforcer, en particulier chez ses grands clients industriels.

En 2015, chaque pôle a contribué à ces succès. Le pôle Systèmes Intelligents de Sureté (SIS, filiale ECA) a franchi le seuil de 100 millions d'euros de chiffre d'affaires tout en améliorant sa marge opérationnelle courante de plus de 25%. Le pôle Projets et Services Industriels (PSI) a cru de plus de 25%. Le pôle Protection en Milieux Nucléaires (PMN) affiche un bon second semestre (croissance de ~20% du chiffre d'affaires) même s'il ne lui permet pas de compenser sur l'année les résultats du premier semestre. Finalement le pôle d'impression 3D affiche une croissance de 3,6 fois son chiffre d'affaires.

Ces résultats sont le fruit des investissements commerciaux et de recherche et développement sur l'ensemble des activités du Groupe. Ils reflètent aussi la qualité des innovations et du service apporté par nos 1500 employés à nos clients industriels.

En 2016, le Groupe poursuit sa stratégie de développement ambitieux et durable en s'appuyant sur cette dynamique de croissance tout en améliorant sa rentabilité :

- Le pôle SIS continue à se concentrer sur le renforcement de ses positions dans ses marchés cœurs, les drones, les systèmes de robots et la simulation. Il vise un chiffre d'affaires avec un objectif de 110 millions d'euros et

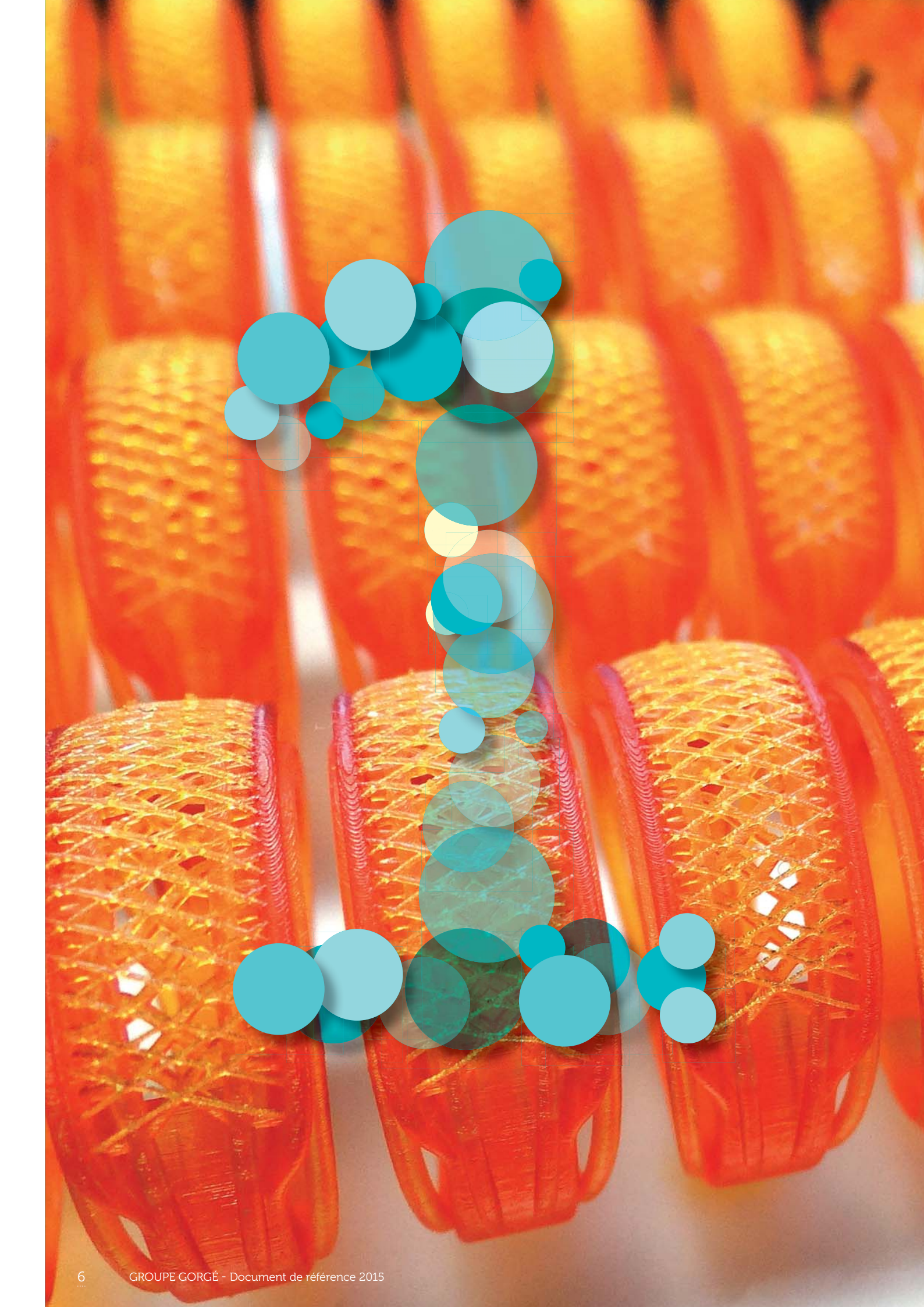
une amélioration de sa rentabilité. Une multiplication des succès commerciaux à l'international et en robotique aérienne est attendue.

- Le pôle PSI capitalise sur ses efforts de conquête commerciale de 2015 pour améliorer sa rentabilité et continuer son développement dans les domaines de la protection et de la sécurité incendie en particulier à l'international. Un accent est mis sur le redressement de sa filiale AI Group avec l'arrivée d'un nouveau management.
- Le pôle PMN continue sur la dynamique enclenchée au second semestre 2015 avec un niveau d'activité soutenu début 2016 tout en engageant une évolution de son modèle opératoire pour améliorer sa rentabilité. De nombreux appels d'offres sur les sujets du Grand Carénage en France sur lesquels le Groupe est très bien positionné sont en cours.
- Le pôle Impression 3D poursuit son développement porté par l'élargissement de sa gamme de machines et de matières plastiques, par l'accompagnement de l'évolution du marché de la fabrication additive du prototypage rapide vers la fabrication de pièces de petites séries et par le renforcement de son portefeuille de technologies.

Le Groupe est de plus en plus engagé sur des sujets technologiques de rupture avec un fort impact sur le monde industriel. C'est en continuant de construire de solides positions dans ces marchés de niches à fort potentiel que le Groupe sera capable de répondre aux enjeux technologiques associés pour le bénéfice de ses actionnaires, de ses clients et de ses employés.

Raphaël Gorgé, Président Directeur Général





Présentation du Groupe et de ses activités

1.1 CHIFFRES CLÉS	8	1.4 ANALYSES DES PERFORMANCES CONSOLIDÉES ET DES SECTEURS	27
Évolution du chiffre d'affaires	8	1.4.1 Analyse des résultats du Groupe	27
Évolution de l'EBITDA	8	1.4.2 Situation financière du Groupe (trésorerie, financements et capitaux)	30
Évolution du résultat opérationnel courant	8		
Évolution du résultat opérationnel retraité	9	1.5 ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ GROUPE GORGÉ SA	30
Évolution du résultat net	9	1.5.1 Rôle de GROUPE GORGÉ SA au sein du Groupe	30
Principales données bilancielle	9	1.5.2 Activité et résultats	30
Saisonnalité	9	1.5.3 Proposition d'affectation du résultat	31
Investissements	10	1.5.4 Délais de paiement usuels	31
Évolution des effectifs	10	1.5.5 Autres informations financières et comptables	32
		1.6 FACTEURS DE RISQUES	33
1.2 PRÉSENTATION DU GROUPE ET DE SES ACTIVITÉS	10	1.6.1 Risques juridiques	33
1.2.1 Historique et évolution de GROUPE GORGÉ	10	1.6.2 Risques opérationnels	34
1.2.2 Activités, marchés et concurrence	11	1.6.3 Risques financiers	36
1.2.3 Principales filiales et organigramme au 31 décembre 2015	21	1.6.4 Risques industriels et environnementaux	36
1.2.4 Faits marquants	22		
1.3 STRATÉGIE ET PERSPECTIVES, POLITIQUE D'INVESTISSEMENT ET DE R&D	23		
1.3.1 Stratégie	23		
1.3.2 Perspectives d'avenir	24		
1.3.3 Politique d'investissement et R&D	25		
1.3.4 Événements postérieurs à la clôture	26		

1.1 Chiffres clés

Les chiffres clés sont extraits des états financiers consolidés. Les chiffres 2013 ont fait l'objet de retraitements tels que détaillés au sein de l'annexe aux comptes consolidés paragraphe 2.1 « réconciliation entre les comptes 2013 publiés et ceux présentés en comparatif » de l'année 2014. Les chiffres 2014 ont été retraités tel qu'expliqué en note 1.3 « retraitements des informations financières des exercices antérieurs » de l'annexe consolidée 2015.

Évolution du chiffre d'affaires

(en millions d'euros)	2015	2014	2013
Systèmes Intelligents de Sûreté	105,22	93,87	93,21
Projets et Services Industriels	103,95	82,69	80,43
Protection en Milieux Nucléaires	38,66	41,98	40,88
Impression 3D	18,10	5,04	0,09
Structure et éliminations	(1,11)	(0,27)	(0,09)
CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ	264,82	223,30	214,52

Évolution de l'EBITDA

(en millions d'euros)	2015	2014	2013
Systèmes Intelligents de Sûreté	14,03	13,10	10,71
Projets et Services Industriels	5,75	5,19	7,20
Protection en Milieux Nucléaires	4,60	6,38	6,03
Impression 3D	(2,33)	(2,10)	(0,34)
Structure et éliminations	(0)	0,15	(0,30)
EBITDA ⁽¹⁾ CONSOLIDÉ	22,04	24,83	23,30

(1) EBITDA : résultat opérationnel courant avant dotations nettes aux amortissements et provisions.

Évolution du résultat opérationnel courant

(en millions d'euros)	2015	2014	2013
Systèmes Intelligents de Sûreté	8,87	7,06	6,48
Projets et Services Industriels	4,06	5,42	5,84
Protection en Milieux Nucléaires	3,47	5,80	5,23
Impression 3D	(3,95)	(2,38)	(0,38)
Structure et éliminations	(0,11)	(0,15)	(0,33)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT CONSOLIDÉ	12,33	15,75	9,51

Évolution du résultat opérationnel retraité

(en millions d'euros)	2015	2014	2013
Systèmes Intelligents de Sûreté	8,31	6,58	4,94
Projets et Services Industriels	3,18	5,06	5,12
Protection en Milieux Nucléaires	3,36	5,38	5,20
Impression 3D	(4,19)	(2,49)	(0,38)
Structure et éliminations	(0,15)	(0,47)	(0,48)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL RETRAITÉ ⁽¹⁾	10,51	14,08	14,42
Coût des déménagements	(1,63)	-	-
Amortissement des incorporels reconnus à la juste valeur reconnus lors des acquisitions	(1,00)	(1,08)	(0,69)
Contentieux BAe	-	-	2,34
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL CONSOLIDÉ	7,88	13,00	16,07

(1) Résultat opérationnel retraité : résultat opérationnel avant coût des déménagements de filiales intervenus en 2015, amortissement des incorporels reconnus à la juste valeur lors des acquisitions et impact du contentieux BAe.

Évolution du résultat net

(en millions d'euros)	2015	2014	2013
RÉSULTAT NET RETRAITÉ ⁽¹⁾	4,32	8,37	9,7
Contribution nette REDHALL	(0,11)	(3,53)	(2,14)
Impact net du contentieux BAe	-	-	1,56
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ	4,21	4,84	9,12
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	1,62	2,62	6,58

(1) Résultat net retraité : résultat net avant contribution nette (après impôt) de REDHALL (mise en équivalence et provision sur titres) et du contentieux BAe.

Principales données bilancielles

(en millions d'euros)	2015	2014	2013
CAPITAUX PROPRES ⁽¹⁾	97,55	83,33	73,71
Trésorerie disponible (a)	34,43	29,42	32,78
Dettes financières ⁽²⁾ (b)	(73,56)	(55,29)	(47,27)
Endettement net ⁽³⁾ - (a) - (b) (+ : endettement net)	39,13	25,87	14,49
ENDETTEMENT NET RETRAITÉ ⁽⁴⁾	37,78	25,01	13,15

(1) Capitaux propres part du Groupe plus intérêts minoritaires.

(2) Un échéancier des dettes financières figure en note 8.1.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

(3) Dettes financières diminuées de la trésorerie disponible.

(4) Endettement net majoré de la valeur de marché au 31 décembre 2015 de l'autocontrôle.

Saisonnalité

(pourcentage réalisé au second semestre)	2015	2014
Chiffre d'affaires	57 %	55 %
EBITDA	73 %	67 %
Résultat opérationnel courant	87 %	75 %



PRÉSENTATION DU GROUPE ET DE SES ACTIVITÉS

Présentation du Groupe et de ses activités

Investissements

(en millions d'euros)	2015	2014
Dépenses totales de R&D ⁽¹⁾	11,3	10,3
Dépenses de R&D en pourcentage du chiffre d'affaires	4,3 %	4,6 %
Autres investissements capitalisés	9,7	5,2

(1) R&D constatée en charges plus R&D capitalisée au cours de l'exercice.

Évolution des effectifs

	2015	2014	2013
Systèmes Intelligents de Sécurité	593	568	551
Projets et Services Industriels	549	545	535
Protection en Milieux Nucléaires	212	182	188
Impression 3D	188	61	5
Structure	7	7	7
EFFECTIFS TOTAUX	1 549	1 363	1 286

1.2 Présentation du Groupe et de ses activités

Le GROUPE GORGÉ est un groupe indépendant présent dans des industries de haute technologie. Le Groupe est aujourd'hui actif dans les secteurs de la sécurité et de la protection en environnements extrêmes ainsi que dans le secteur de l'impression 3D. Le Groupe emploie environ 1 500 personnes, est implanté dans huit pays et exporte directement environ 40 % de son activité. Le Groupe est ancré sur une forte culture entrepreneuriale. Il a été fondé en 1988 par Jean-Pierre GORGÉ, le père de Raphaël GORGÉ actuel PDG ; la famille GORGÉ détient 57 % du capital du Groupe coté sur EURONEXT.

1.2.1 Historique et évolution de GROUPE GORGÉ

Au cours de plus de 25 ans d'histoire, GROUPE GORGÉ a toujours su se développer et être un acteur des innovations technologiques et industrielles de son temps.

1988 : Création de FINUCHEM par Jean-Pierre GORGÉ (deviendra GROUPE GORGÉ en 2009).

1990-2005 : ECA et robotique industrielle.

1992 : Acquisition de la société ECA.

1998 : Introduction au Second Marché de la Bourse de Paris.

1999 : Acquisition de la société CIMLEC INDUSTRIE.

2004 : Introduction d'ECA au Second Marché de la Bourse de Paris.

2005-2009 : Déploiement dans de nouveaux secteurs d'activité.

2005 : Raphaël GORGÉ rejoint le Groupe et est nommé Directeur général délégué. Il engage un redéploiement stratégique du Groupe pour réduire la dépendance au secteur automobile et investir dans des secteurs d'avenir, en particulier dans les semi-conducteurs, la construction navale, la sécurité et la protection.

2006 : Acquisitions d'ECA Faros et d'ECA Sindel dans le secteur de la simulation.

2008 : Raphaël GORGÉ est nommé Directeur général.

2009-2013 : Renforcement sur les secteurs de la sécurité et de la protection.

2009 : Le Groupe se concentre sur les secteurs de la sécurité et de la protection des personnes et des biens avec en particulier les acquisitions de BAUMERT et CLF-SATREM.

2011 : Raphaël GORGÉ est nommé Président-Directeur général. Entrée de Bpifrance (à l'époque, le Fonds Stratégique d'Investissement, FSI) au capital du Groupe.

Depuis 2013 : Entrée dans le secteur de l'impression 3D et élargissement de l'offre de robotique mobile.

2013 : Le Groupe fait son entrée dans l'impression 3D avec le rachat de la société PHIDIAS Technologies (renommée PRODWAYS depuis).

2014 : Le Groupe achète DELTAMED et INFOTRON.

Le Groupe a eu l'honneur en septembre 2014 de se voir décerner le Prix de l'Audace Créatrice, remis par le Président de la République.

2015 : **Accélération de la croissance sur le pôle Impression 3D** : levée de fonds d'un montant de 10 millions d'euros réalisée auprès du groupe FIMALAC ; acquisitions des sociétés INITIAL, Norge Systems et Exceltec ; signature d'un partenariat stratégique avec l'acteur chinois Farsoon ; création d'une filiale aux USA (Prodways Americas).

En avril, le Groupe a reçu la visite du ministre de l'Économie Emmanuel Macron sur le site de sa filiale PRODWAYS.

Le Groupe a également renforcé son positionnement sur le secteur de la protection incendie grâce à l'acquisition du solde du capital de la filiale AI Group au cours du premier semestre 2015.

1.2.2 Activités, marchés et concurrence

Le Groupe est structuré en quatre pôles et en filiales :

- pôle Systèmes Intelligents de Sûreté - ECA et ses filiales ;
- pôle Projets et Services Industriels - CLF-SATREM, AMOPSI, AI GROUP, VAN DAM, CIMLEC et leurs filiales ;
- pôle Protection en Milieux Nucléaires - BAUMERT et SERES Technologies ;
- pôle 3D - PRODWAYS Group et ses filiales.

Les filiales sont en contact direct avec leurs marchés et leurs concurrents. Les pôles réunissent les filiales en fonction de leurs métiers et de leur secteur d'activité. Au travers de cette organisation, GROUPE GORGÉ est positionné sur trois des douze avancées technologiques de rupture listées dans le rapport du McKinsey Global Institute de mai 2013 : la robotique avancée, les véhicules autonomes et l'impression 3D.

1.2.2.1 PÔLE SYSTÈMES INTELLIGENTS DE SÛRETÉ - ECA ET SES FILIALES

Acteur mondial, reconnu pour son expertise dans la robotique, les systèmes automatisés spécialisés et la simulation, le groupe ECA développe depuis 1936 des solutions technologiques innovantes et complètes pour des missions complexes dans des environnements hostiles ou contraints.

Son offre s'adresse à une clientèle internationale exigeante en termes de sécurité et d'efficacité, essentiellement dans les secteurs de la défense, du maritime, de l'aéronautique, du nucléaire, de l'énergie, du transport et des équipements industriels.

Le groupe ECA décline ses solutions dans trois pôles d'activité : la Robotique et Systèmes Intégrés, l'Aéronautique et la Simulation.

Le chiffre d'affaires du groupe ECA s'élève à 105,2 millions d'euros en 2015, soit environ 40 % du chiffre d'affaires global du GROUPE GORGÉ.

PÔLE ROBOTIQUE ET SYSTÈMES INTÉGRÉS

Neuf des dix premières armées mondiales sont équipées de solutions développées par le groupe ECA. Disposant d'un savoir-faire et de compétences reconnus dans le monde entier, le groupe ECA concilie ses expertises en conception de drones mobiles sous-marins, navals, terrestres et aériens et en développement de systèmes intégrés pour une gamme complète de solutions qui s'adressent aux marchés de la défense, du maritime, du nucléaire, du pétrole, du gaz et de l'industrie.

MARCHÉS DE LA ROBOTIQUE ET SYSTÈMES INTÉGRÉS

Le marché mondial de la robotique mobile est aujourd'hui un marché en forte croissance pour plusieurs raisons :

- le développement des conflits armés dans le monde a incité les États à se doter de nouveaux moyens permettant d'assurer la sécurité de leurs forces armées et de réduire leur exposition aux menaces et aux risques. Cet effet est renforcé avec d'un côté les « armées matures » qui cherchent à limiter leurs pertes humaines en s'appuyant sur des systèmes de drones et de robots et de l'autre les « nouvelles armées » qui cherchent à accéder immédiatement aux solutions les plus modernes ;
- l'accroissement d'actes et de menaces terroristes pousse les États à sécuriser au maximum leurs sites sensibles (nucléaires, pétrochimiques, etc.) ;
- la raréfaction des ressources naturelles pousse les industriels à faire appel à des technologies avancées pour accéder à de nouvelles réserves dans des environnements de plus en plus extrêmes à un coût optimum.

Le groupe ECA répond à ces nouveaux défis en étant aujourd'hui un des seuls acteurs au monde à disposer d'une offre en robotique mobile complète pouvant agir dans tous les environnements (sous l'eau, en surface, sur terre et dans les airs). Cet avantage concurrentiel unique lui permet d'adresser des besoins très spécifiques sur les différents marchés de la robotique mobile. Le groupe ECA propose non seulement une offre de robotique mobile mais aussi de systèmes de robots pour réaliser des missions spécifiques. Sur ce volet de systèmes de robots, le groupe ECA s'appuie sur ses activités et compétences de simulations tactiques décrites au sein du pôle Simulation.

Défense et Sécurité

Depuis plus de 60 ans, les solutions en robotique mobile, en simulation d'entraînement et systèmes télécommandés du groupe ECA répondent aux besoins précis de sécurité intérieure et forces spéciales de nombreux pays et accompagnent et soutiennent les forces navales, aériennes et terrestres de nombreuses armées. Ce marché est le plus important du groupe ECA et représente environ 50 % de son chiffre d'affaires.

Le Groupe intervient par exemple sur des missions de :

- lutte anti-sous-marine (démontage sous-marin, systèmes sous-marins) ;
- missions de reconnaissance tactique (protection d'infrastructures sensibles, protection intérieure, protection des armées, protection des bases, surveillance et protection des eaux territoriales).

Maritime

L'offre en robotique avancée du groupe ECA répond parfaitement aux différentes contraintes et spécificités des activités du secteur maritime, qu'elles aient lieu sur ou sous l'eau. Ainsi, les solutions d'AUV (*autonomous underwater vehicles*) et de ROV (*remotely operated vehicles*) équipées de caméras, de capteurs ou de bras articulés répondent à une large variété de missions telles que :

- l'exploration des fonds sous-marins (recherche de nouvelles réserves sous-marines, recherche hydrographique et océanographique, inspection et étude des gisements sous-marins) ;
- la surveillance de zones sensibles (plateformes offshore) ;
- les opérations de recherche et sauvetage.

1

PRÉSENTATION DU GROUPE ET DE SES ACTIVITÉS

Présentation du Groupe et de ses activités

Énergie et Industrie

Les solutions développées par le Groupe sont particulièrement adaptables aux secteurs de l'énergie et de l'industrie nécessitant de pouvoir agir de très près dans des milieux dangereux et contraints pour l'homme. En effet, l'ensemble des drones du Groupe est équipé de caméras ou de bras articulés, et peut également être résistant aux radiations ou être équipé de capteurs divers.

Ces compétences permettent au Groupe de pouvoir intervenir sur des missions comme :

- l'inspection, la protection et la maintenance de réseaux d'eau et industriels ;
- la surveillance des infrastructures (barrages, raffineries, champs d'éoliennes, centrales nucléaires, etc.) ;
- le démantèlement de centrales nucléaires ;
- la gestion des déchets.

CONCURRENCE

Le marché de la robotique mobile est un marché couvrant un nombre très important d'applications. Le groupe ECA fait face à des concurrents différents selon le type d'applications. Ils ont pour point commun d'être pratiquement tous des groupes internationaux de taille significative. On pourra notamment citer :

- sur les robots sous-marins, les groupes KONGSBERG et BLUEFIN Robotics pour les AUV (*autonomous underwater vehicles*), les groupes ATLAS ELEKTRONIK et BAe Systems sur les robots de déminage sous-marins, le groupe SAAB Seaeeye sur les ROV (*remotely operated vehicles*) ;
- sur les drones navals, le groupe ELBIT Systems pour les USV (*unmanned surface vehicles*) ;
- sur les robots terrestres les groupes NEXTER, IROBOT et TELEROB ;
- sur les drones aériens les groupes AIRBUS, AIRROBOT, MICRODRONES, AERYON LABS ou encore BERTIN Technologies.

Les compétences de R&D sont critiques pour adapter les vecteurs, les charges utiles, l'analyse des données et les systèmes aux besoins des missions. La capacité d'ECA à fournir cette offre intégrée dans tous les milieux distingue ECA de ses concurrents.

NOS PRODUITS ET SOLUTIONS LES PLUS RECONNUS SUR LE MARCHÉ

De nombreuses solutions développées par le Groupe sont aujourd'hui parmi les plus reconnues sur le marché de la robotique mobile. Nous citerons ci-dessous quelques exemples emblématiques :

- Le PAP MK6

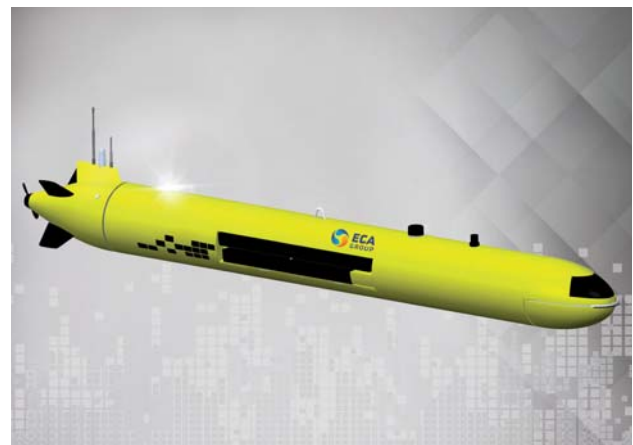
Le PAP MK6 fait partie de la gamme des ROV (*remotely operated vehicles*) automoteur, dédié à la guerre des mines. Il a une capacité de charge élevée. Sa conception robuste et fiable et son système de propulsion fort lui permettent de faire face à des courants forts et de résister à des conditions environnementales difficiles.

Le système de « contrôle commande » offre des fonctions de pilotage automatique.



- Gamme des AUV

Le groupe ECA possède une gamme complète d'AUV des plus compacts avec les A9 aux plus gros avec les A27 ou ALISTAR 3000. Tous partagent une architecture informatique, des logiciels d'autonomie et une interface de supervision communs. Ils ont tous une grande endurance (supérieure à 30 heures pour certains) et une grosse capacité d'emport de capteurs. Ils permettent de réaliser les missions les plus exigeantes. L'AUV A27 est utilisé par la marine française notamment pour l'hydrographie et les opérations de surveillance sous-marine à grand rayon d'action.



- Gamme des INSPECTOR

L'INSPECTOR est un drone de surface dédié à la protection de structures maritimes critiques telles que les plates-formes offshore. En effectuant la surveillance, la reconnaissance, la détection des menaces et leur identification, la gamme des INSPECTOR fournit aux opérateurs un état réel de la situation.

- Le COBRA

Le COBRA est un drone terrestre équipé, avec une caméra jour et nuit dédié aux opérations d'inspection et de reconnaissance. Il peut être facilement déployé par un soldat débarqué et contrôlé à distance sur le terrain grâce à son système de commande à distance.



- IT180

Le drone aérien IT180 fait partie de la gamme des UAV (*unmanned autonomous vehicle*). Il s'agit d'une solution d'inspection sans pilote. Ce drone offre une longue endurance (120 min), une capacité à être téléopéré en longue distance (10 km) tout en assurant une qualité de données élevée. Ce drone existe également en version captive.



PÔLE SIMULATION

Le groupe ECA dispose d'une gamme très complète de simulateurs de conduite et de simulateurs d'entraînement aux missions à la pointe des technologies.

MARCHÉS DE LA SIMULATION

Le groupe ECA s'adresse au marché de la simulation d'entraînement à la conduite, qu'elle soit civile ou militaire, et au marché de la simulation de missions tactiques.

La simulation d'entraînement à la conduite

L'offre du Groupe couvre tous les environnements et s'adresse à des clients de la défense et du civil pour la :

- simulation de conduite aérienne sur les appareils AIRBUS et BOEING ;
- simulation de conduite terrestre (motos, automobiles, bus, poids lourds – civile ou militaire) ;
- simulation de conduite maritime (application civile ou militaire).

Les clients de ces solutions sont les compagnies aériennes, les centres de formation et écoles de conduite et les écoles de formation maritime ainsi que les armées et forces navales des différents pays.

La simulation de missions tactiques

Le Groupe offre également des solutions permettant l'entraînement aux différentes situations que peuvent rencontrer la police, les pompiers, les armées etc. sans risques pour leurs personnels.

Ces solutions couvrent des missions de :

- sécurité intérieure (police, lutte contre le feu) ;
- défense (exploration de zones dangereuses, déminage sous-marin) ;
- maritime (lutte anti-pollution, gestion de crises, gestion du positionnement dynamique).

CONCURRENCE

Le marché de la simulation est un marché concurrentiel où l'on retrouve d'une part des acteurs internationaux de très grande taille, et d'autre part des acteurs locaux low-cost.

- les concurrents de grande taille évoluent notamment sur le marché spécifique de la simulation de conduite militaire et de la simulation tactique. On citera notamment les groupes BAe Systems, THALES Simulation, LOCKHEED MARTIN, SAAB et L3 ;
- sur le marché de la simulation de conduite civile, les concurrents sont essentiellement des concurrents nationaux, plus ou moins nombreux en fonction des pays. On notera EDISER et DEVELTER en France, DORON et L3 aux États-Unis ;
- sur le marché de la simulation de conduite aérienne, on pourra citer CAE au Canada, L3 Link simulation training, AEROSIM et INDRA aux États-Unis et SIM Industrie aux Pays-Bas.

L'importance de la R&D est critique sur ce marché concurrentiel afin de proposer des situations de conduite de plus en plus réelles. D'autre part, le caractère mondial de ce marché implique une veille très importante sur les réglementations de chaque pays en termes de sécurité routière, aérienne et maritime afin de proposer des logiciels de simulation incluant les dernières réglementations.

1

PRÉSENTATION DU GROUPE ET DE SES ACTIVITÉS

Présentation du Groupe et de ses activités

NOS PRODUITS ET SOLUTIONS LES PLUS RECONNUS SUR LE MARCHÉ

Le groupe ECA a développé une gamme de solutions très large qui va des simulateurs de conduite terrestre, aérienne et maritime aux simulateurs de missions tactiques.

- Simulateur de conduite civile

Ce simulateur offre une cabine réaliste, un logiciel complet de formation et des visuels réalistes. Il comprend une plate-forme de mouvement qui tangue, roule et soulève toute la cabine pour simuler le mouvement d'un véhicule réel en conduite sur la route.



- Simulateur militaire tactique

Ce simulateur offre aux armées la possibilité de s'entraîner comme si elles se trouvaient sur de véritables théâtres d'opérations.



- Simulateur naval tactique

Ce simulateur naval permet aux marins de tous niveaux de se familiariser avec les procédures tactiques et les paramétrages de capteurs grâce à l'utilisation de scénarios complexes et réalistes, dans un environnement de formation totalement sécurisé.

PÔLE AÉRONAUTIQUE

Le pôle Aéronautique du groupe ECA propose une offre de solutions destinée à l'aviation civile et militaire. Son expertise du domaine allée à celles de la robotique et de l'automatisme lui permet de répondre aux exigences des constructeurs aéronautiques, des compagnies aériennes, des centres de maintenance et de réparation, ainsi qu'à celles de la défense aérienne.

MARCHÉS DE L'AÉRONAUTIQUE

Le groupe ECA conçoit aussi bien des postes d'assemblage, des outillages de production et de maintenance, des équipements électroniques embarqués, et des équipements de tests pour les

constructeurs aéronautiques que des équipements mécatroniques de réparation et de maintenance (*GSE - Ground Support Equipment*) pour les exploitants d'aéronefs.

La montée en cadence des usines des grands constructeurs aéronautiques français est un facteur de croissance de l'activité du pôle. L'offre intégrée du pôle est particulièrement adaptée aux FAL (*final assembly lines*) des plus petits constructeurs.

CONCURRENCE

Sur un marché en pleine mutation économique, l'aéronautique exige de ses partenaires réactivité, qualité, strict respect des délais et des coûts.

Grâce à son expertise reconnue sur ses différentes activités, le groupe ECA est capable de garantir innovation et efficacité économique à ses clients. Le Groupe est aujourd'hui un fournisseur de premier rang pour les constructeurs aéronautiques et exploitants d'aéronefs. Il fait face à des acteurs de plus ou moins grande taille comme GE Power Conversion sur ses solutions d'équipements de tests ; id3D sur la partie outillages de production et de maintenance ou encore SEROMA et PRONOË sur la totalité des métiers du groupe ECA sur ce pôle (équipements de tests, lignes d'assemblage, outillages de production).

NOS PRODUITS ET SOLUTIONS LES PLUS RECONNUS SUR LE MARCHÉ

Le groupe ECA a aujourd'hui une expertise reconnue par ses clients auxquels il fournit des produits et solutions éprouvés comme :

- *Production Line*

Le Groupe conçoit et livre des lignes de production aux constructeurs aéronautiques.

- *Power Board Test Bench*

Ce banc d'essai a été développé pour Airbus. Il est utilisé pour aider à concevoir tous les nouveaux programmes d'Airbus. Il est également fourni aux fabricants de cartes d'alimentation pour leurs tests de production finale.



- *ATR GSE (ground support equipment)*

Le groupe ECA est homologué ATR dans le monde entier. Le Groupe conçoit, fabrique, répare et calibre tous les outils de support d'équipements au sol pour ATR.

1.2.2.2 PÔLE PROJETS ET SERVICES INDUSTRIELS - CLF-SATREM, AMOPSI, AI GROUP, VAN DAM, CIMLEC ET LEURS FILIALES

Le pôle Projets et Services Industriels est constitué de quatre filiales. Trois d'entre elles (CLF-SATREM, AI GROUP et VAN DAM) interviennent dans le domaine de la protection incendie active et passive pour les marchés de l'énergie, notamment du pétrole et du gaz (moins d'un quart du pôle aujourd'hui) et sur les secteurs industriels et tertiaires en France.

La quatrième filiale constituant ce pôle, CIMLEC, développe des projets spécifiques et des services dans la robotique industrielle pour des clients industriels et du secteur tertiaire dans quatre domaines d'activités principaux : l'automatisme-électricité, la serrurerie-métallerie, l'intégration d'îlots robotisés et leur rénovation et la programmation de trajectoires de robots industriels.

Le chiffre d'affaires du pôle Projets et Services Industriels s'élève à 104,0 millions d'euros en 2015, soit environ 39 % du chiffre d'affaires global du GROUPE GORGÉ.

ACTIVITÉ PROTECTION INCENDIE

L'activité « Protection Incendie » est constituée de trois filiales (CLF-SATREM, AI GROUP et VAN DAM) aux activités complémentaires s'adressant chacune à des marchés différents. Elle représente 70 % du CA du pôle.

CLF-SATREM

CLF-SATREM conçoit, installe et maintient des systèmes fixes de protection incendie. Ses solutions vont des systèmes fixes classiques (sprinklers, RIA) aux systèmes plus spécifiques répondant à des risques spéciaux (systèmes par déluge, mousse, brouillard d'eau, gaz). Elle couvre l'ensemble du territoire français au travers de dix agences régionales.

Marchés de CLF-SATREM

CLF-SATREM évolue sur le marché de la protection incendie active pour les secteurs industriels et tertiaires en France.

Environ 60 % de son chiffre d'affaires découle de travaux neufs ou d'extension alors que les 40 % restants sont liés à des activités récurrentes de maintenance de systèmes installés répartis sur plus de 500 sites clients.

Concurrence

CLF-SATREM se positionne comme le cinquième acteur national derrière trois groupes internationaux, VINCI Énergies, COFELY AXIMA (filiale du groupe SUEZ), TYCO et un acteur national ATLANTIQUE AUTOMATISME INCENDIE et devant AIRESS et MINIMAX. Au total ces sept acteurs représentent 80 % du marché français estimé à 360 millions d'euros.

Nos produits et solutions les plus reconnus sur le marché

Le cœur de l'activité de CLF-SATREM consiste à installer et maintenir des réseaux de sprinklers. Des solutions innovantes et connexes complètent l'offre de services.

- Réseau sprinkleur

Un sprinkleur est un appareil de détection de chaleur excessive et de dispersion automatique d'eau (éventuellement avec des additifs) lors d'un incendie. Ce système est mis en réseau au-dessus de la zone à protéger. Une augmentation anormale de la température entraîne la rupture de l'ampoule ou la fonte du fusible qui maintient la tête fermée. Son déclenchement ne nécessite aucune intervention humaine.



AI GROUP

AI GROUP est spécialisée dans le domaine de la protection incendie active pour les grands risques industriels. Cette filiale conçoit et fabrique des systèmes fixes, des équipements mais aussi des véhicules d'intervention répondant aux grands risques industriels (sécurisation et protection incendie d'un site industriel ou pétrolier, de centrales d'énergie, d'un aéroport international, d'une base militaire, etc.).



1

PRÉSENTATION DU GROUPE ET DE SES ACTIVITÉS

Présentation du Groupe et de ses activités

Marchés d'AI GROUP

Les marchés d'AI GROUP sont mondiaux et en croissance. En effet, tous les secteurs d'activité sont confrontés aux grands risques industriels. Dès l'instant où les biens à protéger sont de grande valeur, ou qu'entrent en jeu des liquides, solides ou gaz hautement inflammables, l'usage de systèmes de protection incendie conçus sur mesure est préconisé. Le premier marché d'AI GROUP est celui de l'énergie, notamment du pétrole et du gaz.

Concurrence

Ce marché présente des barrières à l'entrée fortes (il faut faire partie d'une *vendors list* pour accéder aux marchés potentiels) mais il reste néanmoins assez concurrentiel. Parmi les concurrents d'AI GROUP, on retrouve des sociétés internationales de taille moyenne telles qu'ANGUS FIRE et de grands groupes internationaux comme UTC (avec sa filiale SILVANI), TYCO et MINIMAX.

Nos produits et solutions les plus reconnus sur le marché

Parmi les produits et solutions développés par AI GROUP, les systèmes fixes (skids) font partie des équipements les plus vendus :

- Systèmes fixes - skids

Fabrication de tous les types de skids (équipements spécifiques constituant le cœur des systèmes montés sur des châssis utiles à l'extinction de feux industriels et pétroliers (*onshore* et *FPSO offshore*) dans le respect des spécifications pétrolières les plus exigeantes :

- Skids poudre, skids mousse, skids *twin* agents, skids gaz inertes et agents propres (CO₂, Novec...);
- Skids déluges, skids de prémélange ;
- Skids de pompe.

VAN DAM

VAN DAM conçoit, fabrique et installe des systèmes de protection incendie passive (portes, murs et fenêtres anti-feu et anti-explosion) afin de protéger le personnel et les équipements dans des environnements hostiles sur les marchés de l'énergie, en particulier du pétrole et du gaz, du maritime et de l'éolien *offshore*.

Marchés de VAN DAM

Les marchés du secteur de l'énergie de VAN DAM sont en croissance pour plusieurs raisons :

- les marchés de l'énergie, en particulier du pétrole et du gaz, sont en croissance, tirés par une demande en progression ;
- les ressources énergétiques se trouvent dans des environnements de plus en plus hostiles (e.g. forages en eau profondes, gaz en Sibérie) ;
- les normes de sécurité se renforcent et la réglementation est de plus en plus stricte, en particulier dans ces environnements extrêmes. Par exemple sur l'exploration offshore l'une des normes existantes les plus strictes est la norme norvégienne NORSOK, utilisée comme référence au niveau mondial, et dont VAN DAM est l'un des rares acteurs à être certifié sur ses activités.

VAN DAM est aussi présent sur les marchés de l'énergie renouvelable, en protégeant les sous-stations dans l'éolien offshore, et sur le marché de la défense et du maritime, en fournissant les chantiers navals. VAN DAM, qui bénéficie d'une renommée de qualité et d'une expertise reconnue, est particulièrement bien positionné pour bénéficier de la croissance de ces marchés.

Concurrence

VAN DAM évolue sur des marchés de niches avec de fortes barrières à l'entrée et fait partie des rares sociétés capables de répondre aux normes strictes de ces marchés. VAN DAM propose deux types de produits dans ces marchés :

- les portes spéciales : avec 5-10 % de part de marché dans le secteur de l'offshore et du maritime, VAN DAM se situe en deuxième position derrière RAPP BOMEK, *ex aequo* avec INTERDAM et suivi par BOOTH Industries et NORAC. Ces cinq acteurs représentent 40-50 % de l'activité mondiale ;
- les murs spéciaux : VAN DAM est présent aujourd'hui principalement sur les murs spéciaux rivetés et se confronte à des acteurs comme MTE, DSC, INTERDAM, BOOTH Industries, CHARTEC qui offrent, eux, l'ensemble des murs spéciaux, en particulier les murs spéciaux soudés.

Nos produits et solutions les plus reconnus sur le marché

VAN DAM propose une gamme de portes et de systèmes de murs spéciaux qui répondent aux normes les plus sévères, par exemple :

- portes à actionnement pneumatique.

Le système d'entraînement de la porte est équipé d'une soupape de sécurité incendie brevetée afin d'empêcher la porte de s'ouvrir lors d'un incendie. Des bouteilles d'air (20 litres) sont installées et utilisées pour faire fonctionner la porte en cas d'urgence (au moins quatre cycles d'ouverture/fermeture).



ACTIVITÉ ROBOTIQUE INDUSTRIELLE

L'activité robotique industrielle est pilotée au sein du groupe CIMLEC qui regroupe quatre domaines d'activités dans trois sociétés :

- l'automatisme-électricité et la serrurerie-métallerie dans la société CIMLEC Industrie ;
- l'intégration d'îlots robotisés et leur rénovation dans la filiale COMMERCY Robotique ;
- la programmation de trajectoires de robots industriels dans la filiale TENWHIL.

Tous ces métiers répondent aux besoins de clients industriels et du secteur tertiaire.

MARCHÉS DU GROUPE CIMLEC

Les marchés du groupe CIMLEC sont localisés en France et dépendent des investissements dans les sites industriels ou tertiaires des filiales des grands groupes ou des PME en France. 60 % de l'activité correspond à des projets, les 40 % restant sont du service.

L'activité d'électricité-automatisme consiste à automatiser des outils ou des lignes de production et à réaliser la distribution électrique de sites industriels et tertiaires. L'activité serrurerie coordonne différents projets comme des charpentes métalliques, des passerelles, des protections grillagées, des superstructures pour les sites industriels et le bâtiment. Un repositionnement sur les secteurs historiques, en particulier l'automobile et sur des niches plus porteuses (transport/logistique, énergie/environnement, *smart buildings*) est en cours.

CONCURRENCE

La concurrence du groupe CIMLEC dépend de l'activité mais est systématiquement composée de filiales de grands groupes, de petits acteurs locaux ou de quelques acteurs de taille intermédiaire similaires au groupe CIMLEC :

- sur l'activité électricité et automatisme, les leaders incluent CLEMESSEY (EIFFAGE), ACTEMIUM (VINCI Énergies). Les concurrents de taille similaire à CIMLEC INDUSTRIE se différencient géographiquement et/ou par secteur et comportent par exemple OTHUA, APILOG ou encore SOTEB ;
- concernant l'activité serrurerie, la concurrence est principalement locale et comporte les filiales de grands groupes du bâtiment comme BOUYGUES, VINCI, EIFFAGE. Dans les concurrents de taille similaire, on peut citer ERI ainsi que la société SAM+ ;
- sur l'activité robotique industrielle, les concurrents comportent les fabricants de robots comme YASKAWA, FANUC, ABB, KUKA qui proposent aussi des services d'intégrations.

NOS PRODUITS ET SOLUTIONS LES PLUS RECONNUS SUR LE MARCHÉ

Le groupe CIMLEC propose une large gamme de solutions dans ses différents métiers, par exemple la mise en service d'un flot de soudage.

C'est l'application robotisée la plus répandue. Un industriel ou une PME peut espérer un gain de productivité d'un rapport de deux à cinq tout en supprimant les tâches dangereuses et répétitives pour son personnel.



1.2.2.3 PÔLE PROTECTION EN MILIEUX NUCLÉAIRES - FILIALES BAUMERT ET SERES TECHNOLOGIES

Au travers de sa filiale BAUMERT, le Groupe développe une offre complète dans le domaine de la protection et de la sécurité en milieux nucléaires. Cette filiale conçoit et produit des systèmes de cloisonnements de haute performance :

- des portes spéciales et techniques : neutroniques, biologiques, résistantes aux explosions, à isolation phonique, coupe-feu, étanches à l'air et à l'eau, etc. ;
- des murs spéciaux : antiradiation, coupe-feu, résistants aux explosions ou aux crashes d'avions, etc. ;
- les services/la maintenance associés.

Ces solutions de cloisonnement de haute sécurité équipent essentiellement des centrales nucléaires mais aussi des centres de recherche, des usines de retraitement, des sites industriels sensibles (pétrochimiques ou pharmaceutiques).

De manière complémentaire, SERES Technologies fournit des services de conseils spécialisés dans les études et recherches pour la sûreté des installations nucléaires, sites pétrochimiques et industries de l'innovation énergétique.

Le chiffre d'affaires du pôle Protection en Milieux Nucléaires s'élève à 38,7 millions d'euros en 2015, soit environ 15 % du chiffre d'affaires global du GROUPE GORGÉ.

MARCHÉS

BAUMERT est aujourd'hui leader mondial des portes spéciales et techniques pour les centrales nucléaires sur technologies française (EPR) et américaine (WESTINGHOUSE AP1000) (*source interne*). La filiale intervient sur l'ensemble des technologies existantes (AREVA, KEPCO, CNNC, WESTINGHOUSE, ROSENERGOATOM) et a notamment équipé une grande partie du parc des centrales nucléaires françaises, une grande partie des centrales nucléaires construites en Chine depuis vingt ans et l'ensemble des six réacteurs en activité en Belgique.



BAUMERT est aujourd'hui l'un des rares sous-traitants européens à servir les énergéticiens chinois sur la technologie WESTINGHOUSE AP1000. Cette situation lui permet de bénéficier de la croissance forte du marché du nucléaire en Chine et bientôt dans les pays où la technologie chinoise sera exportée. Actuellement, BAUMERT conçoit, fabrique et installe des portes ainsi que des cloisons de haute sécurité sur de nouveaux projets en Chine. D'autres programmes de construction sont également en cours en Europe.

1

PRÉSENTATION DU GROUPE ET DE SES ACTIVITÉS

Présentation du Groupe et de ses activités

Par exemple, en Finlande, sur le programme Olkiluoto 3, BAUMERT conçoit et installe 60 % des portes techniques et clapets.

Le Groupe se positionne aussi sur des programmes d'envergure à venir en Europe (programme Hinkley Point en Grande-Bretagne), en Chine, aux États-Unis, en Russie, en Inde, en Afrique du Sud et en Arabie Saoudite.

Parallèlement à ces projets de construction de nouvelles centrales, de nombreux projets de maintenance ou de remise à niveau de centrales existantes sont à venir, en particulier au sein du programme d'EDF du Grand Carénage dédié à la mise à niveau des centrales nucléaires françaises aux standards EPR et post-Fukushima. Grâce à son leadership et à son ancrage international, BAUMERT est positionné pour tenir un rôle important en France mais aussi à l'international sur ces projets post-Fukushima.

CONCURRENCE

BAUMERT évolue sur des marchés de niche, à haute valeur ajoutée avec de très fortes barrières à l'entrée (barrière technique, brevets, *vendors list*, etc.). La filiale bénéficie aujourd'hui d'une position de leader sur les technologies EPR et AP1000 (*source interne*) et continue d'investir en recherche et développement dans le but de conserver son avance technologique.

En Europe, le principal concurrent de BAUMERT est l'allemand SOMMER. La concurrence est ensuite locale et fonction des pays. En France, un des rares concurrents de Baumert est la société PORTAFEU. En Chine, le Groupe a choisi d'ouvrir en 2014 une filiale pour faire face à la concurrence locale et pour être consulté directement sur les appels d'offres chinois. Cette filiale couvre aussi le reste de l'Asie.

NOS PRODUITS ET SOLUTIONS LES PLUS RECONNUS SUR LE MARCHÉ

BAUMERT a développé une très large gamme de systèmes de cloisonnement reconnus mondialement et présents dans les programmes nucléaires du monde entier. Parmi ces solutions, les produits les plus fréquemment installés sont :

- Porte neutronique

Les portes neutroniques situées dans les centrales EPR (centrales de troisième génération) ont pour fonction de permettre les interventions des professionnels de façon sécurisée dans le Bâtiment Réacteur, sans interruption de son fonctionnement.



- Porte coupe-feu

Les portes et systèmes coupe-feu permettent de lutter contre les incendies en évitant la propagation du sinistre dans les bâtiments par confinement des zones.

- Porte anti-souffle

Une porte anti-souffle est une porte étanche à l'air présentant des caractéristiques de résistance telles qu'elle peut faire face à une pression générée par une explosion ayant lieu à l'intérieur ou à l'extérieur du bâtiment nucléaire.

1.2.2.4 PÔLE 3D - PRODWAYS GROUP ET SES FILIALES

PRODWAYS GROUP est un acteur mondial significatif de la fabrication additive et développe une offre complète de solutions industrielles de fabrication additive pour répondre aux problématiques des industriels en s'appuyant sur sa capacité d'innovation.

Cette offre se décline en 3 volets :

- **PRODWAYS Technology** qui propose une large gamme de systèmes d'impression 3D actuellement composée de neuf machines utilisant la technologie brevetée MOVINGLight® (association d'un DLP en mouvement et de LEDS UVA de haute puissance sur résine photosensible) et cinq machines utilisant la technologie dite de frittage de poudre (plastique). À cette offre de machines est associée une offre de services (conseil sur le choix des machines, installation complète chez le client et maintenance) ;
- **PRODWAYS Materials** qui propose une gamme de vingt matériaux (neuf dédiés aux machines utilisant la technologie MOVINGLight® et onze aux machines utilisant la technologie de frittage de poudre) sous forme de pâtes et poudres, en particulier via la société DELTAMED et depuis novembre 2015 via la société EXCELTEC, société spécialisée dans le développement et la distribution de matières polymères pour l'impression 3D par frittage de poudre. Ces matériaux peuvent être vendus en association avec les machines de PRODWAYS Technology ou bien directement. Une partie de ces matériaux est développée par PRODWAYS Materials et l'autre partie par des partenaires (par exemple DREVE dans le dentaire ou DSM-SOMOS sur les matériaux fonctionnels) ;
- **INITIAL-PRODWAYS** qui propose une offre de fabrication de pièces qui recouvre des activités de bureau d'études, de digitalisation, de fabrication additive métal et plastique, de conception de moules et d'injection plastique dédiées au prototypage rapide dite de « Service Bureau », et à la fabrication de séries limitées pour des clients industriels. Les secteurs couverts sont larges et recouvrent en particulier l'aéronautique, le biomédical ou encore le luxe et le design.

Au cours de l'année 2015, PRODWAYS s'est renforcé selon 2 axes :

- sur le plan technologique tout d'abord, avec l'acquisition de NORGE systems sur la technologie de machine SLS plastique (technologie de frittage de poudre) puis le partenariat stratégique signé en fin d'année avec la société chinoise Hunan Farsoon permettant d'étendre son offre au frittage de poudre métal. En parallèle l'acquisition d'EXCELTEC permet de renforcer l'offre matière du Groupe en poudres plastiques pour technologie SLS ;

- en termes d'activités ensuite, avec l'acquisition d'INITIAL en mars 2015, acteur majeur de fabrication de pièces en fabrication additive.

L'intégration verticale de PRODWAYS GROUP a continué avec le lancement en novembre d'une division dédiée à la fabrication additive pour le secteur Aéronautique et Spatial. Suite à ces développements, PRODWAYS Group se revendique comme le troisième acteur mondial à proposer une offre multi-technologies et offrant l'ensemble des services d'impression 3D à ses clients industriels (*source interne*).

Le chiffre d'affaires du pôle Impression 3D s'élève à 18,1 millions d'euros en 2015, soit environ 7 % du chiffre d'affaires global du GROUPE GORGÉ.

MARCHÉS

L'impression 3D est l'une des douze avancées technologiques de rupture qui va transformer notre vie dans la prochaine décennie (*McKinsey Global Institute, 2013*). L'impression 3D permet de transformer directement un fichier 3D immatériel en une pièce ou un produit fini sans passer par plusieurs étapes de transformation. Cette technique permet de limiter les stocks, de limiter les déchets de matière mais surtout donne accès à des conceptions de formes radicalement nouvelles. L'impression 3D joue déjà un rôle clé dans certaines applications, en particulier dans le médical (prothèses auditives, implants, etc.). Ses utilisateurs sont attirés par les différents avantages qu'apporte ce nouveau procédé de fabrication, en particulier l'amélioration de la qualité des pièces et des produits complexes, la réduction du temps et des coûts de développement d'un produit et l'accès à la personnalisation de masse.

L'impression 3D est aujourd'hui un marché de niche (~4,9 milliards de dollars au niveau mondial en 2014) qui croît très fortement (+ 30 %) et se divise en trois segments (*Rapport Wohlers, 2015*) :

- la fabrication de machines (~1,3 milliard de dollars) via trois types de technologies : i/ la stéréolithographie (y compris DLP) et technologies à base de résine (~30-40 %), ii/ le frittage de poudre métal et plastique (~40 %) et iii/ le filament plastique (~20-30 %) ;
- la fabrication de matières (~700 millions de dollars), en particulier les résines photo-polymères, les poudres plastiques et métal et les matières filamenteuses ;
- la fabrication de pièces (~2,9 milliards de dollars), à la fois directe dites « service bureau » et indirecte (moules, outillages...)

Aujourd'hui, l'impression 3D est principalement utilisée pour la fabrication de prototypes, de modèles, de composants industriels et d'outils de production (moules par exemple, utilisés dans certaines techniques de la bijouterie) mais également pour la fabrication de produits finis nécessitant une grande précision ou une personnalisation des pièces finies (secteurs dentaire, médical, aéronautique).

Les différentes technologies lui permettent d'utiliser plusieurs types de matériaux tels que le plastique, le métal, la céramique, les matériaux composites.

CONCURRENCE

Le marché de l'impression 3D est un marché particulièrement dynamique présentant de fortes barrières à l'entrée (technologie, brevets) mais où le nombre d'acteurs majeurs reste aujourd'hui limité et de tailles relativement modestes :

- les deux leaders qui proposent l'ensemble des technologies et activités de la fabrication additive sont l'américain 3D SYSTEMS (~666 millions de dollars de chiffre d'affaires en 2015) et l'israélo-américain STRATASYS (~696 millions de dollars de chiffre d'affaires en 2015) ;
- le troisième acteur est l'allemand EOS (acteur non coté) et est un spécialiste du frittage de poudre métal et plastique ;
- les autres acteurs européens réalisent moins de 60 millions d'euros de chiffre d'affaires sur leur activité d'impression 3D et sont tous spécialisés sur une technologie particulière : ENVISIONTEC la stéréolithographie, ARCAM (60 millions de dollars en 2015) le faisceau d'électron pour le métal, ExONE et VOXELJET (24 millions de dollars en 2015) le *binder jetting*, CONCEPT LASER et SLM le frittage de poudre métal ;
- les acteurs asiatiques incluent des acteurs comme BEIJING LONGYUAN, WUHAN BINHU MECH. & Elec., MATSUURA, ASPECT.

En plus de cette liste, de nouveaux entrants sont attendus comme HEWLETT-PACKARD ou encore TRUMPF.

Sur l'activité de service bureau, la majorité des acteurs ci-dessus propose ce service. Ils ne représentent qu'une faible partie des acteurs : en effet le marché des services bureau est très fragmenté et est constitué d'une multitude d'acteurs locaux d'origines diverses. Quelques grands acteurs émergent, comme par exemple PROTO LABS (264 millions de dollars en 2015) spécialiste du prototypage rapide qui s'appuie entre autres sur la fabrication additive ou encore MATERIALISE (102 millions d'euros en 2015) qui propose des activités de service bureau en plus de ses activités de software pour le secteur de l'impression 3D.

PRODWAYS Group présente de multiples atouts vis-à-vis de ses concurrents :

- le support de GROUPE GORGÉ qui peut s'appuyer sur une compétence forte d'acquisition dans des secteurs de niche à haute valeur ajoutée, une expérience industrielle *B to B* significative, une capacité démontrée de gestion de la croissance, une situation financière solide ;
- une technologie distinctive MOVINGLight® qu'il est le seul à maîtriser. Son inventeur, le Docteur André-Luc ALLANIC, est un des spécialistes mondiaux et fait partie des pionniers de l'impression 3D. Il a contribué au cours des 25 dernières années à développer un grand nombre de technologies innovantes dans ce domaine (stéréolithographie, frittage de poudre métal et polymère notamment). Le Docteur André-Luc ALLANIC est aujourd'hui le garant de cette technologie et développe de nouvelles avancées technologiques avec ses équipes R&D. La technologie du Groupe est basée sur l'association d'un DLP en mouvement et de LEDS UVA de très haute puissance. Ce DLP en mouvement permet d'obtenir une très haute résolution et une homogénéité unique sans augmenter le coût ou le temps de fabrication d'une pièce ;

1

PRÉSENTATION DU GROUPE ET DE SES ACTIVITÉS Présentation du Groupe et de ses activités

- une offre SLS plastique complémentaire pour couvrir un grand nombre d'applications industrielles ;
- la capacité, grâce aux rachats de la société DELTAMED en avril 2014 et de la société EXCELTEC en novembre 2015, de pouvoir proposer à chaque client le couple machine-matière spécifique à chaque application ;
- une offre de fabrication de pièces *via* l'acquisition début 2015 d'INITIAL, leader français des services bureau.

NOS PRODUITS ET SOLUTIONS LES PLUS RECONNUS SUR LE MARCHÉ

PRODWAYS GROUP propose aujourd'hui une gamme de neuf machines, de treize matières et une activité de « service bureau ».

Ses produits phares incluent :

- ProMaker L5000

En raison de sa grande fiabilité, la ProMaker L5000 offre le plus bas coût de fonctionnement, sans compromis sur la performance. Compatible avec des résines sous longueur d'onde UV à 365 nm, la ProMaker L5000 est idéale pour une large variété d'applications, quel que soit leur niveau d'exigence. Le résultat est un coût de revient des pièces réalisées parmi les plus bas du marché, satisfaisant les demandes de rentabilité les plus élevées.



- ProMaker P4000

La gamme d'imprimantes ProMaker série P4000 offre des capacités de production industrielles avec de larges plateformes et une haute productivité pour l'impression de pièces de haute précision. Elle se différencie des standards actuels du frittage de poudre par sa haute stabilité thermique associée à un système de scan laser entièrement numérique, ultra rapide et de très haute précision.

- ProMaker V6000

Grâce à sa capacité unique à traiter des matériaux de haute viscosité (consistance pâteuse) fortement chargés, la ProMaker V6000 est la solution industrielle pour la fabrication de pièces composites, en particulier céramique et métal, pour la fabrication additive combinant productivité, haute résolution et précision. Après traitement (frittage et déliantage), les pièces réalisées présentent une densité très élevée, de l'ordre de 95 à 99 % par exemple pour la céramique.

- Résine Plastcure Model 300

Matériau compatible avec un grand nombre d'applications, notamment pour le secteur des modèles dentaires. Il offre une haute précision et une excellente résolution ainsi que de bonnes propriétés.



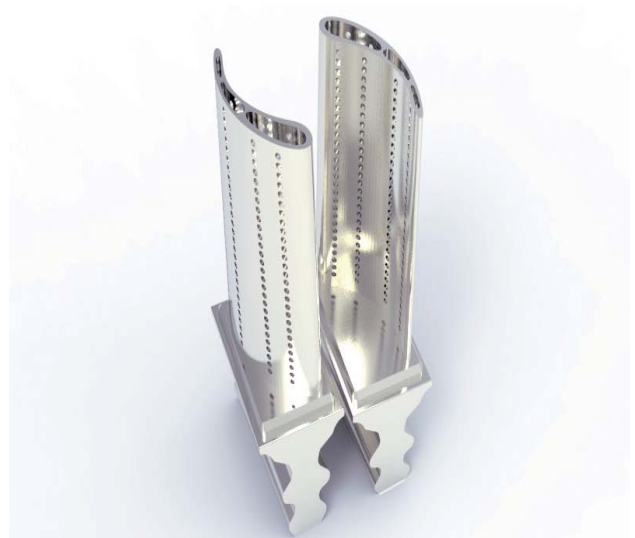
- « Service Bureau »

Offre de fabrication de pièces pour le prototypage rapide en polymères et en métal à l'aide des technologies de fabrication additive avec un parc de 30 machines.

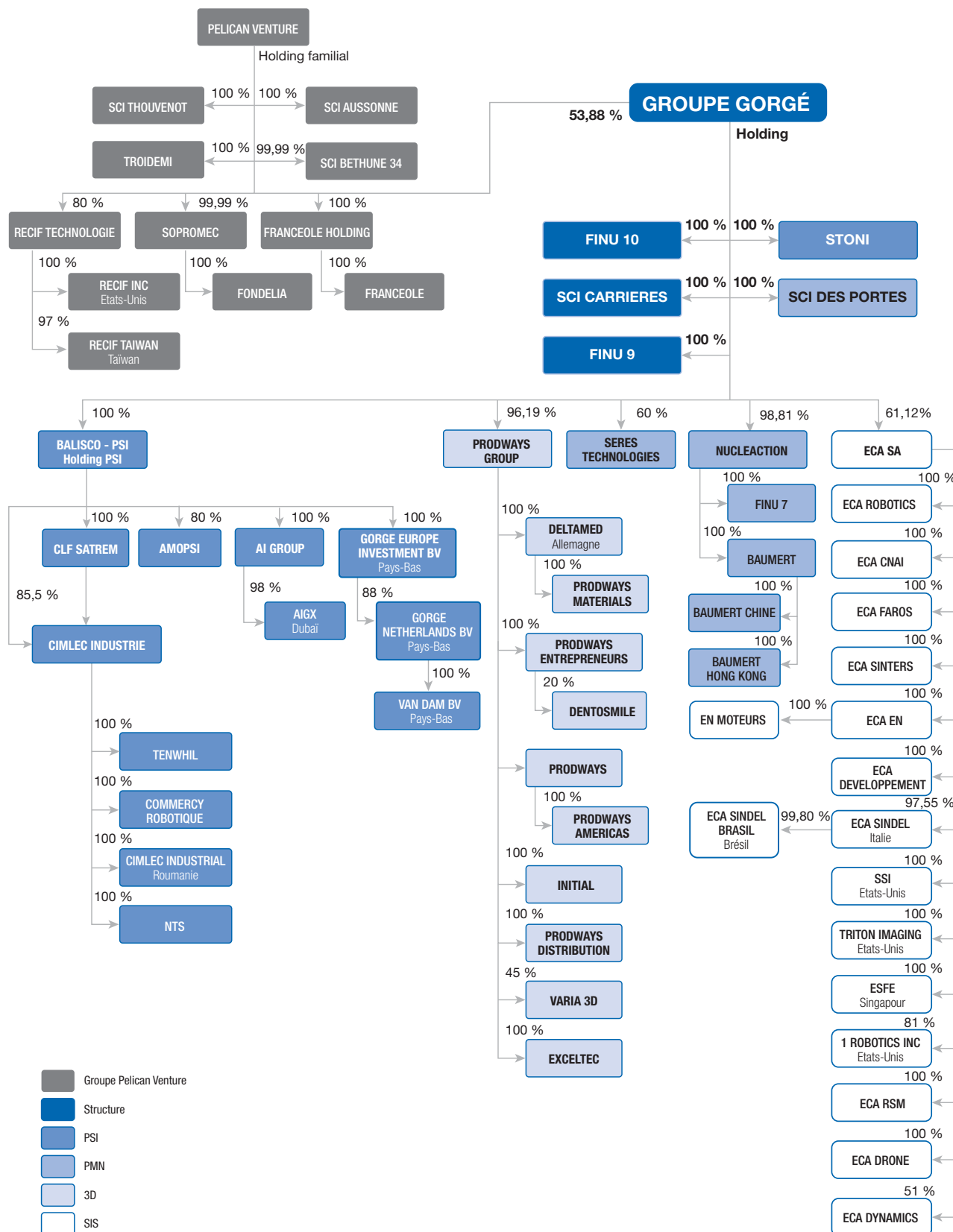


- Fabrication de pièces en série

Offre de fabrication de pièces en série en polymères et en métal à l'aide de la technologie de fabrication additive en particulier pour le secteur aéronautique.



1.2.3 Principales filiales et organigramme au 31 décembre 2015



- Groupe Pelican Venture
- Structure
- PSI
- PMN
- 3D
- SIS

Les taux indiqués correspondent au pourcentage de détention de capital. Les filiales du GROUPE GORGÉ indiquées sont celles incluses dans le périmètre de consolidation.

1

PRÉSENTATION DU GROUPE ET DE SES ACTIVITÉS

Présentation du Groupe et de ses activités

Les mouvements importants (acquisitions et cessions) intervenus dans l'organigramme ces trois dernières années sont les suivants :

	Entrées dans le périmètre	Sorties de périmètre
2015	Fonds de commerce de NORGE (acquis par PRODWAYS) INITIAL WANDERCRAFT ⁽¹⁾ VARIA 3D ⁽¹⁾ EXCELTEC	-
2014	DELTAMED INFOTRON	-
2013	Fonds de commerce Robotique d'AIR LIQUIDE WELDING France (repris par la société COMMERCY ROBOTIQUE) PHIDIAS (devenue PRODWAYS) AMOPSI	OD ECA ECA AMERICA LATINA

(1) Prise de participation minoritaire.

La liste complète des sociétés du Groupe, regroupées par pôle, figure dans la note 13 de l'annexe aux comptes consolidés. Le tableau des filiales et participations de GROUPE GORGÉ SA figure en note 6 de l'annexe aux comptes individuels de la Société. Les comptes consolidés sont insérés dans le chapitre 3.1 du présent document, les comptes individuels de GROUPE GORGÉ SA sont insérés au chapitre 3.2.

1.2.4 Faits marquants

En 2015, les principaux faits marquants des différents pôles sont les suivants.

PÔLE « SYSTÈMES INTELLIGENTS DE SÛRETÉ »

L'année 2015 a été pour le pôle Systèmes Intelligents de Sûreté une année particulièrement dynamique en termes de R&D. De nombreux développements techniques sont venus renforcer la gamme de solutions déjà très complète du pôle Systèmes Intelligents de Sûreté : lancement du robot terrestre IGUANA, développement de la version captive du drone aérien IT180, commercialisation d'un simulateur militaire haut de gamme de dernière génération.

D'un point de vue commercial, de nombreux contrats significatifs ont été remportés sur l'ensemble des divisions du pôle, en France comme à l'international : une première commande de près d'un million d'euros pour des drones aériens au Moyen-Orient, la vente du premier robot autonome sous-marin de dernière génération A18 pour un montant de plusieurs millions d'euros, une commande de plusieurs millions d'euros pour la fourniture de drones sous-marins autonomes dans le cadre du programme franco-anglais MMCM, un contrat de plus de 10 millions d'euros pour la fourniture de la nouvelle ligne d'assemblage des tronçons avant de l'A320, un contrat portant sur la fourniture de deux robots sous-marins autonomes portatifs (AUV) A9-M pour un montant de plus d'un million d'euros.

Enfin, d'un point de vue capitalistique, le pôle a annoncé une prise de participation minoritaire dans la société WANDERCRAFT, l'une des rares sociétés spécialisées dans les plus récentes technologies de robotique dynamique et la création d'une société : ECA Dynamics. Dans le cadre de cette société, le pôle développe des robots bipèdes ou quadrupèdes pour les domaines de la défense et la sécurité.

PÔLE « PROJETS ET SERVICES INDUSTRIELS »

Le pôle Projets et Services Industriels a connu une année 2015 très positive. De nombreux projets d'envergure ont ponctué l'année à l'étranger mais aussi en France, dont notamment : un projet phare remporté sur le projet Yamal (gaz naturel liquéfié) pour la fourniture de plus de 35 000 m² de systèmes de mur anti-incendie à isolation thermique, la livraison de systèmes de murs anti-incendie pour une raffinerie en Inde (la plus grande raffinerie de pétrole au monde), la fourniture de plus de 40 skids déluge pour un montant de plus de 3 millions d'euros pour le projet Kaombo en Angola et enfin la mise en place du système complet de protection par brouillard d'eau pour le Tribunal de Grande Instance de Paris pour un montant de 2 millions d'euros.

La croissance au cours de l'exercice a donc été forte, bien supérieure au marché. Elle est le résultat des investissements commerciaux importants lancés en début d'exercice. Le pôle a en effet implémenté en début d'année une importante réorganisation opérationnelle. Des actions ont été menées pour renforcer et mettre en œuvre des synergies (fonctions support, commercial, produits) pour l'ensemble des activités et notamment la protection incendie.

Enfin, le Groupe a acquis le solde du capital de sa filiale AI Group au cours du premier semestre 2015. Cette intégration complète de la société lui permet d'optimiser le fonctionnement de la filiale.

PÔLE « PROTECTION EN MILIEUX NUCLÉAIRES »

Le pôle Protection en Milieux Nucléaires a remporté au cours de l'année 2015 un certain nombre de projets significatifs, en France comme à l'international. En France, sur le post-Fukushima, le pôle a remporté l'appel d'offres concernant les deux têtes de série du projet global de diesel d'ultime secours. Ce projet pourrait déboucher sur 54 projets identiques qui restent encore à conquérir.

À l'international, le pôle a remporté une importante commande dans le cadre du projet NSC (*New Safe Confinement*/nouvelle enceinte de confinement du réacteur n° 4 de la centrale de Tchernobyl) mené par le consortium européen NOVARKA. Le pôle fournira ainsi l'ensemble des portes techniques du projet de démantèlement de la centrale de Tchernobyl, avec plus de 14 portes de grande dimension, 10 portes biologiques, 57 portes tornades et 6 portes spéciales qui viendront équiper les bâtiments destinés au démantèlement des déchets contaminés présents à l'intérieur du sarcophage.

Enfin, un élément marquant de 2015 a été l'entrée en opération de sa filiale basée à Hong Kong.

PÔLE « IMPRESSION 3D »

Le pôle Impression 3D a connu un grand nombre de succès commerciaux et a franchi de nombreux jalons dans sa stratégie de développement au cours de l'année 2015. Le Groupe a en effet vendu plusieurs machines pour des applications industrielles variées telles que le dentaire, le médical, l'industrie aéronautique ou encore la bijouterie. Le Groupe a annoncé avoir installé 28 machines en 2015 contre 9 en 2014.

Cette année 2015 a été pour le pôle une année particulièrement stratégique durant laquelle il a continué à se structurer opérationnellement et technologiquement :

- en devenant le troisième acteur mondial à proposer une offre multi-technologies et offrant l'ensemble des services d'impression 3D suite à l'acquisition du service bureau INITIAL et des actifs de la société anglaise NORGE Systems ;
- en ouvrant une filiale aux États-Unis qui lui permet d'assurer un accompagnement de proximité pour ses clients, notamment au niveau de prestations de conseil avant-vente et de support technique ;

- en signant de nouveaux contrats avec des distributeurs (Turquie, Israël, Portugal, Corée, Brésil notamment) confortant ainsi sa couverture mondiale ;
- en étendant son offre de technologies au frittage de poudre plastique et métal grâce à la signature d'un partenariat stratégique avec la société chinoise HUNAN FARSOON ;
- en concluant un partenariat de service important avec la société LSS visant à assurer la maintenance de ses machines installées en Europe ;
- en réalisant l'acquisition de la société EXCELTEC, société spécialisée dans le développement et la distribution de matières polymères pour l'impression 3D par frittage de poudre ;
- en lançant une division aéronautique, basée à Toulouse, dédiée à la conception d'outillages, de pièces embarquées et à la fabrication de pièces finies plastiques et métalliques pour les clients de l'industrie aéronautique.

Enfin, au cours du premier semestre, une importante levée de fonds d'un montant de 10 millions d'euros a été réalisée auprès du Groupe FIMALAC. Cette opération devrait permettre d'accélérer la mise en œuvre de la stratégie du Groupe visant à constituer le troisième acteur au monde à proposer une offre multi-technologies et l'ensemble des services d'impression 3D à ses clients.

1.3 Stratégie et perspectives, politique d'investissement et de R&D

1.3.1 Stratégie

GROUPE GORGÉ poursuit résolument sa stratégie de développement ambitieux et durable selon une série d'axes forts :

- devenir un acteur de référence dans des marchés de niche de haute technologie ;
- renforcer son exposition à des marchés à fort potentiel de développement alignés aux tendances macro-économiques mondiales durables qui façonnent l'avenir ;
- équilibrer les activités du Groupe entre des produits à forte valeur ajoutée, des projets complexes et des activités récurrentes associées dans les domaines de la sécurité et de la protection des personnes et des biens et de l'impression 3D.

Au sein de chacun de ses quatre pôles, le Groupe s'appuie sur une forte culture entrepreneuriale et un modèle décentralisé favorisant la prise de décision rapide et la proximité clients.

PÔLE « SYSTÈMES INTELLIGENTS DE SÛRETÉ »

2015 voit la croissance d'ECA s'accroître. Le travail de renforcement de ses positions dans ses marchés cœurs, en particulier la robotique mobile et les systèmes de robots, commence à porter ses fruits. Pour cela le pôle bénéficie de plusieurs facteurs favorables, en particulier la croissance des marchés de la robotique avancée, les besoins de montée en cadence en aéronautique et le renforcement de la simulation dans les formations et entraînements. Les investissements initiés en commerce, marketing et communication vont continuer

à produire leurs effets sur les prises de commandes et le chiffre d'affaires et permettre à ECA de renforcer sa présence à l'export.

- la division **Robotique et Systèmes Intégrés** se développe en priorité sur les systèmes de robots. De plus en plus les clients demandent la fourniture d'un ensemble de robots différents et complémentaires pour la réalisation d'une mission. Pour accélérer ce développement, ECA poursuit un ambitieux programme de Recherche & Développement pour fournir des systèmes de robots coopérant entre eux et dotés d'une autonomie toujours croissante tout en commençant à proposer une offre de service pour ses drones aériens ;
- la division **Aéronautique** renforce ses positions de fournisseurs de premier rang de systèmes d'assemblage et de tests des usines tout en diversifiant sa base de clients et en renforçant son positionnement d'acteur de haute technologie ;
- la division **Simulation** continue de se concentrer sur le domaine de l'entraînement aux missions notamment pour la défense ou la sécurité.

PÔLE « PROJETS ET SERVICES INDUSTRIELS »

Le pôle « Projets et Services Industriels » continue son développement dans les domaines de la protection et de la sécurité incendie qui représentent désormais 70 % de l'activité du pôle. L'activité de robotique industrielle continue son repositionnement sur une sélection de marchés et produits historiques et quelques niches porteuses.

1

PRÉSENTATION DU GROUPE ET DE SES ACTIVITÉS Stratégie et perspectives, politique d'investissement et de R&D

Sur le domaine de la protection et de la sécurité incendie, le pôle a pour ambition de devenir un acteur majeur dans le domaine de la protection incendie active et passive pour les marchés de l'énergie, notamment du pétrole et du gaz (moins d'un quart du pôle aujourd'hui) et sur les secteurs industriels et tertiaires en France. L'activité récurrente industrielle et tertiaire en France permet d'équilibrer les effets de cycle de ces secteurs de l'énergie. Pour atteindre cet objectif, nos trois filiales de protection et de sécurité incendie :

- accompagnent nos clients historiques sur leurs nouveaux projets ;
- élargissent leurs offres de produits, de solutions et de services ;
- se développent à l'international.

L'activité de robotique industrielle se renforce dans ses marchés historiques, en particulier sur les activités récurrentes de fonds de commerces, tout en continuant son travail de structuration de son offre de produits et de services.

En 2015, la direction du pôle s'est renforcée pour mettre en place des synergies au sein du pôle. Des fonctions supports transverses ont été structurées. Un accent est aussi mis sur le partage et la mise en œuvre des bonnes pratiques sur les activités récurrentes de service et de maintenance et l'activité commerciale à l'export.

PÔLE « PROTECTION EN MILIEUX NUCLÉAIRES »

Le pôle « Protection en Milieux Nucléaires » poursuit son développement autour de deux axes principaux :

- renforcer sa position de leader mondial de fournisseur de portes spéciales pour centrales nucléaires ;
- développer son offre dans le domaine de la protection et de la sécurité des centrales nucléaires.

Le pôle met l'accent sur la structuration et l'élargissement de son offre dans les domaines de la protection et de la sécurité des centrales nucléaires en France et à l'étranger, en particulier au sein du programme d'EDF du Grand Carénage dédié à la mise à niveau des centrales nucléaires françaises aux standards EPR et post Fukushima (enveloppe de 55 milliards d'euros).

D'autre part, après sa remarquable percée en Chine, BAUMERT est dorénavant l'un des rares sous-traitants européens à servir les énergéticiens chinois sur la technologie Westinghouse AP1000. Cette situation en fait le numéro un mondial des portes spéciales sur technologies EPR et AP1000 et place BAUMERT dans une situation privilégiée pour bénéficier de la croissance forte du marché du nucléaire dans les pays émergents. L'objectif est dorénavant de i/ maintenir cette position sur les prochains programmes EPR et AP1000 en Chine en cours de lancement en s'appuyant sur notre filiale Chinoise et ii/ répliquer cette percée dans une nouvelle géographie, en particulier sur le programme UK *new built*.

PÔLE « IMPRESSION 3D »

Après la constitution d'un acteur clé de la fabrication additive mondiale, GROUPE GORGÉ confirme son ambition de devenir le troisième acteur mondial à offrir l'ensemble des technologies d'impression 3D.

L'impression 3D est aujourd'hui un marché de niche (6,9 milliards de dollars au niveau mondial) qui croît de façon exponentielle (+ 30 % par an, source *rapport Wohlers 2015*). Il s'agit d'une des douze avancées technologiques de rupture de la prochaine décennie qui va impacter le secteur de la fabrication (*McKinsey Global Institute, 2013*).

Aujourd'hui présent sur les deux technologies de fabrication plastiques à plus fort potentiel (stéréolithographie et SLS polymères), PRODWAYS GROUP se positionne sur le marché industriel de l'impression 3D et continue d'étendre son marché adressable sur deux axes :

- élargissement de son portefeuille de technologies ;
- couverture de l'ensemble des métiers de la fabrication additive.

Le pôle « Impression 3D » est celui sur lequel la croissance attendue est la plus forte et sur lequel les investissements du Groupe se concentrent.

1.3.2 Perspectives d'avenir

Le Groupe débute 2016 avec un carnet de commandes fermes élevé à 191 millions d'euros et vise une croissance rentable avec un chiffre d'affaires qui pourrait dépasser 280 millions d'euros en 2016.

PÔLE « SYSTÈMES INTELLIGENTS DE SÛRETÉ »

Sur l'année 2016, le pôle est positionné sur de nombreux appels d'offres significatifs : drones aériens, systèmes complets de robots, systèmes d'assemblage pour l'aéronautique, systèmes intégrés sous-marins etc. Le carnet de commandes de SIS s'élevait à 94 millions d'euros début 2016.

Le groupe vise un chiffre d'affaires de 110 millions d'euros sur le pôle pour 2016.

PÔLE « PROJETS ET SERVICES INDUSTRIELS »

Le carnet de commandes du pôle « Projets et Services Industriels » s'élevait à 49 millions d'euros début 2016. Le plan de transformation de l'activité de robotique industrielle du pôle commence à porter ses fruits et s'achèvera en 2016.

PÔLE « PROTECTION EN MILIEUX NUCLÉAIRES »

Le pôle « Protection en Milieux Nucléaires » continue d'afficher une tendance moyen-terme très positive. Le carnet de commandes s'élevait à 45 millions d'euros début 2016. De nombreux appels d'offres sur les sujets de Grand Carénage en France sur lesquels le Groupe est très bien positionné sont en cours. La nouvelle vague de construction de centrales nucléaires en Chine se prépare.

PÔLE « IMPRESSION 3D »

Le développement de PRODWAYS GROUP va se poursuivre en 2016, porté par l'élargissement de la gamme de fabrication additive plastique sur l'activité de machines/matières, par l'accompagnement de l'évolution du marché du prototypage rapide vers la fabrication de pièces de petites séries en fabrication additive sur l'activité de service bureau, par le renforcement de notre offre sur certaines applications verticales, en particulier l'aéronautique et par le renforcement de notre portefeuille de technologies.

L'ensemble de ces actions se déploie avec la volonté de se donner trois priorités transversales :

- un positionnement de leader sur nos marchés de hautes technologies à plus fort potentiel ;
- un accroissement de l'activité internationale ;
- une montée en puissance des activités récurrentes et de produits standardisés.

INFORMATIONS RÉCENTES

Début 2015, le Groupe a communiqué (janvier) sur la création de la société ECA DRONE (pôle Systèmes Intelligents de Sécurité). Cette structure aura vocation à fournir des services aux clients du secteur civil autour de la gamme de drones IT180 et à assurer la maintenance des drones IT180.

Le Groupe a également annoncé (février) être entré en négociations exclusives pour l'acquisition par GROUPE GORGÉ de l'activité de portes techniques pour le nucléaire développée par PORTAFEU, filiale du groupe ASSA ABLOY. Le Groupe souhaite ainsi augmenter les moyens dont il dispose pour répondre plus efficacement et durablement aux besoins de ses clients en France, notamment sur les projets Post-Fukushima.

Enfin, GROUPE GORGÉ a mis en place avec KEPLER CHEUVREUX une nouvelle ligne de financement par fonds propres. Ce dispositif permet de réaliser des petites augmentations de capital successives, uniquement en fonction des besoins et dans des conditions de marché optimisées. Dans le cadre de ce financement, et sous réserve que les conditions définies par les parties soient réunies, KEPLER CHEUVREUX s'est engagée à souscrire, au cours des 24 prochains mois, à un maximum de 665 000 actions de la Société, représentant 4,97 % du capital actuel.

1.3.3 Politique d'investissement et R&D

POLITIQUE DE R&D

Afin de maintenir et développer des avantages concurrentiels, le Groupe maintient un niveau élevé d'investissement en matière de recherche et développement. Le Groupe dépose parfois des brevets si cela permet de protéger une avance technique, technologique ou commerciale.

En 2015, l'effort de Recherche et Développement (R&D) a concerné les quatre pôles. Les axes principaux des travaux de recherche et développement ont été les suivants :

- poursuite du programme « Systèmes de robots » pour améliorer l'autonomie décisionnelle, la perception et la coopération entre tous les drones du Groupe ;
- développement du démonstrateur de drone captif IT180-999. Des démonstrations auront lieu au 1^{er} semestre 2016 à la Marine et à l'Armée de terre ;
- développement et industrialisation du drone électrique IT180 à grande endurance (une heure) l'IT180-60. Ce drone a été livré à un premier client en novembre 2015 ;
- développement du nouveau robot terrestre Iguana ;
- poursuite du programme AUV (véhicule sous-marin autonome) : système de gestion de l'énergie, système de lancement et récupération par mer forte, moteur électrique modulaire de propulsion à rendement élevé ; le développement du A18D s'est poursuivi en 2015, le premier exemplaire a été vendu en 2015, il sera livré mi 2016 ;
- développement du simulateur d'entraînement à la maintenance A350 ;
- développement du simulateur militaire terrestre de conduite de véhicules blindés dont les premiers exemplaires seront livrés au second semestre 2016 ;
- poursuite du développement d'une gamme d'imprimantes 3D et de résines associées ;
- poursuite des développements de portes spéciales pour répondre aux requis des centrales nucléaires de type AP1000 et du programme ITER.

Les dépenses de R&D se sont élevées en 2015 à environ 11,3 millions d'euros. Leur évolution est la suivante :

(en millions d'euros)	2015	2014	2013
Recherche et développement immobilisée	6,3	4,2	2,7
Recherche et développement constatée en charges	5,0	6,1	9,7
DÉPENSES TOTALES EN RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT	11,3	10,3	12,4
Recherche et développement totale en % du chiffre d'affaires	4,3 %	4,6 %	5,8 %
Crédits d'impôt de l'exercice	4,0	3,6	3,5
Recherche et développement nette des crédits d'impôt	7,3	6,7	8,9



PRÉSENTATION DU GROUPE ET DE SES ACTIVITÉS

Stratégie et perspectives, politique d'investissement et de R&D

Les pôles Systèmes Intelligents de Sûreté (ECA et filiales) et Impression 3D ont réalisé l'essentiel des dépenses totales (respectivement 7,7 et 1,6 millions d'euros sur 11,3 millions d'euros ; 3,3 et 1,6 millions d'euros de dépenses immobilisées sur un total de 6,3 millions d'euros).

Pour financer ces investissements, le Groupe recherche systématiquement des financements externes (DGA, Bpifrance, FUI, Europe, Régions...) et utilise le crédit d'impôt recherche (CIR). L'ensemble des filiales du Groupe ont obtenu des crédits d'impôt recherche pour un total de 4,0 millions d'euros, dont 2,2 millions d'euros sont constatés en produit au compte de résultat de l'année et 1,8 million d'euros est comptabilisé en produits différés et contribuera aux résultats futurs. Sur le total de 4,0 millions d'euros de CIR, 2,7 millions d'euros ont été constatés par le pôle Systèmes Intelligents de Sûreté.

Les dépenses de R&D sont des coûts internes en quasi-totalité, il n'est que très exceptionnel que des travaux de R&D soient sous-traités.

Voici la valeur des investissements de 2015 :

(en millions d'euros)	2015	2014	2013
Recherche et développement ⁽¹⁾	6,3	4,2	2,7
Autres immobilisations incorporelles	1,1	0,9	0,5
Terrains et constructions	0,4	0,1	0,0
Installations techniques, matériel	7,3	1,9	0,6
Autres immobilisations corporelles ⁽²⁾	0,9	2,3	1,3
TOTAUX	16,0	9,4	5,1

(1) Uniquement la R&D immobilisée.

(2) Acomptes et immobilisations en cours.

En 2015, un investissement en matière de croissance externe a également été réalisé avec la prise de contrôle de la société INITIAL.

Il n'y a pas d'investissement significatif pour lesquels des engagements fermes ont déjà été pris. Aucun financement significatif attendu ne conditionne la réalisation d'un investissement prévu dans le Groupe.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMPORTANTES/LOCATIONS IMMOBILIÈRES

Les immobilisations corporelles du Groupe sont composées de quelques actifs immobiliers décrits ci-après, d'agencements, d'installations et de matériel informatique. Le parc de véhicules est essentiellement loué auprès de sociétés spécialisées. L'activité du Groupe n'étant pas une activité de production industrielle en série, le Groupe ne dispose que de très peu de machines de production mais essentiellement d'outillages pour lesquels il n'est pas effectué de mesure de taux d'utilisation.

En matière immobilière, le Groupe loue l'essentiel de ses locaux en bail commercial classique. Le Groupe est propriétaire de locaux utilisés pour les activités du Groupe à La Garde (proximité de Toulon, 83, site principal d'ECA), à Lannion (22, site de ECA FAROS) et à Schaeffersheim (67, principal site des activités du pôle Protection en Milieux Nucléaires). Des locaux sont détenus en contrat de crédit-bail à Gênes (Italie, site de ECA SINDEL) et aux Mureaux (78, site de CIMLEC INDUSTRIE, TENWHIL, NTS, PRODWAYS et

PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS RÉALISÉS EN 2015

En dehors de la recherche et développement, les investissements courants du Groupe sont constitués pour l'essentiel de matériel informatique, de logiciels, d'outillage pour les ateliers, d'aménagement et d'installation de locaux.

Les investissements du Groupe se sont élevés à 16,0 millions d'euros. Ils sont composés pour près de la moitié d'investissements incorporels (R&D, logiciels). Le pôle Impression 3D représente plus d'un tiers des investissements (5,6 millions d'euros), ainsi que le pôle Systèmes Intelligents de Sûreté (6,6 millions d'euros). Les investissements industriels sont majoritairement financés sur fonds propres et parfois en crédit-bail. Les investissements immobiliers, peu fréquents, sont financés par endettement classique ou sous forme de crédit-bail.

CLF-SATREM). Outre ces implantations opérationnelles, le Groupe possède un immeuble vacant aux Mureaux. Les sites actuellement en location ne présentent pas de risque en termes de pérennité de disponibilité de ces sites ou de sites opérationnels similaires. En 2015, plusieurs filiales ont déménagé pour des locaux plus adaptés : il s'agit d'ECA CNAI et ECA SINTERS qui vont partager les mêmes locaux, d'ECA EN et d'ECA FAROS. Dans le cadre de son déménagement, ECA FAROS échange son bâtiment contre un autre à proximité et prend en location des locaux supplémentaires attenants.

1.3.4 Événements postérieurs à la clôture

Les événements importants survenus entre la clôture de l'exercice et la date d'arrêtés des comptes (30 mars 2016) sont décrits en note 12.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

1.4 Analyses des performances consolidées et des secteurs

1.4.1 Analyse des résultats du Groupe

Le Conseil d'administration a, le 30 mars 2016, arrêté les comptes consolidés 2015 qui font apparaître :

- un chiffre d'affaires de 264 818 milliers d'euros ;
- un résultat net de 4 209 milliers d'euros ;
- un résultat net part du Groupe de 1 619 milliers d'euros.

Les comptes consolidés ont été établis conformément aux règles d'évaluation et de présentation de l'information financière des normes internationales IFRS (*International Financial Reporting Standards*), référentiel adopté par l'Union européenne et publié au *Journal officiel* du 13 octobre 2003. Les chiffres présentés ci-après sont ceux des comptes 2015 et 2014. Les données ne peuvent être comparées qu'en prenant en compte les variations de périmètre commentées dans l'annexe aux comptes consolidés.

Les faits les plus significatifs de l'exercice sont les suivants :

- poursuite du développement du pôle Impression 3D ;
- acquisition de 100 % de la société INITIAL,
INITIAL est une société qui fabrique des pièces en impression 3D. Cette acquisition est une nouvelle avancée majeure pour le pôle Impression 3D. La société est consolidée à partir d'avril 2015 ;
- acquisition des 49 % d'AI GROUP qui étaient détenus par des minoritaires,
AI GROUP est consolidée par intégration globale dans le pôle Projets et Services Industriels. Cette acquisition n'a pas d'impact sur les comptes autres que la répartition des capitaux propres entre groupe et minoritaires ;

- poursuite de la ligne de financement en fonds propres,

GROUPE GORGÉ a mis en place en mars 2014 une ligne de financement en fonds propres, le solde de cette ligne a été utilisé en 2015 avec l'émission de 285 000 actions nouvelles.

Le chiffre d'affaires consolidé s'établit pour l'exercice à 264,82 millions d'euros, contre 223,30 millions d'euros en 2014.

Le résultat opérationnel courant ressort à 12,33 millions d'euros, contre 15,75 millions d'euros en 2014. Les éléments non courants du résultat opérationnel s'élèvent à - 4,45 millions d'euros contre - 2,75 millions d'euros en 2014. Ils concernent principalement des honoraires liés à la croissance externe, des coûts liés aux réorganisations (déménagements en 2015) ou restructurations et des amortissements d'incorporels reconnus à la juste valeur dans le cadre des acquisitions.

Les charges financières (nettes des produits financiers) s'élèvent à - 2,02 millions d'euros contre - 4,55 millions d'euros en 2014. En 2014 les charges financières incluent une provision sur les titres REDHALL pour 2,79 millions d'euros. Un complément de provision sur ces titres a été comptabilisé pour 0,11 million d'euros en 2015.

L'impôt s'élève à - 1,65 million d'euros contre - 2,74 millions d'euros en 2014. Le résultat des sociétés mises en équivalence est de - 0,03 million d'euros contre - 0,86 million d'euros en 2014, l'exercice clos le 31 décembre 2015 se traduit donc par un bénéfice net de l'ensemble consolidé de 4,21 millions d'euros, contre 4,84 millions d'euros l'exercice précédent.

Le résultat net est réparti entre la part du Groupe pour 1,62 million d'euros (+ 2,62 millions d'euros en 2014) et la part des minoritaires pour 2,59 millions d'euros (+ 2,23 millions d'euros en 2014).

PRINCIPAUX AGRÉGATS DU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en milliers d'euros)	2015	2014	Variation
Chiffre d'affaires	264 818	223 304	18,6 %
Résultat opérationnel courant	12 331	15 746	- 21,7 %
Résultat opérationnel	7 877	12 997	- 39,4 %
Charges et produits financiers	(2 018)	(4 554)	ns
Mise en équivalence	(3)	(859)	ns
Impôt	(1 647)	(2 741)	ns
RÉSULTAT NET	4 209	4 842	- 13,1 %
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	1 619	2 617	- 38,1 %

1

PRÉSENTATION DU GROUPE ET DE SES ACTIVITÉS Analyses des performances consolidées et des secteurs

L'évolution du compte de résultat entre les deux exercices doit être analysée en prenant en compte des éléments non récurrents et sans impact sur la trésorerie du Groupe en 2013 et 2014 (mise en équivalence de REDHALL et dépréciation des titres), l'impact positif sur le compte de résultat du solde du contentieux BAe en 2013 ainsi que la contribution de l'activité Impression 3D en phase de lancement et de structuration. Les tableaux ci-après mettent en lumière la contribution de ces éléments :

ÉVOLUTION DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL RETRAITÉ

(en millions d'euros)	2015	2014	2013
Systèmes Intelligents de Sécurité	8,31	6,58	4,94
Projets et Services Industriels	3,18	5,06	5,12
Protection en Milieux Nucléaires	3,36	5,38	5,20
Impression 3D	(4,19)	(2,49)	(0,38)
Structure et éliminations	(0,15)	(0,47)	(0,48)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL RETRAITÉ ⁽¹⁾	10,51	14,08	14,42
Coût des déménagements	(1,63)	-	-
Amortissement des incorporels reconnus à la juste valeur reconnus lors des acquisitions	(1,00)	(1,08)	(0,69)
Contentieux BAe	-	-	2,34
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL CONSOLIDÉ	7,88	13,00	16,07

(1) Résultat opérationnel retraits : résultat opérationnel avant coût des déménagements de filiales intervenus en 2015, amortissement des incorporels reconnus à la juste valeur lors des acquisitions et impact du contentieux BAe.

Retraité des éléments les plus exceptionnels qui le composent et de l'évolution du résultat du pôle Impression 3D, le résultat opérationnel des autres pôles est relativement stable entre 2013 et 2015.

EXERCICE 2015

(en milliers d'euros)	Projets et Services Industriels	Systèmes Intelligents de Sécurité	Protection en Milieux Nucléaires	Impression 3D	Structure	Éliminations	Consolidé
Chiffre d'affaires	103 953	105 218	38 660	18 099	3 427	(4 539)	264 818
EBITDA ⁽¹⁾	5 753	14 026	4 599	(2 328)	(8)	-	22 042
% du chiffre d'affaires	5,5 %	13,3 %	11,9 %	- 12,9 %	- 0,2 %	-	8,3 %
Résultat opérationnel courant	4 058	8 868	3 471	(3 952)	(114)	-	12 331
% du chiffre d'affaires	3,9 %	8,4 %	8,9 %	- 21,8 %	- 3,3 %	-	4,7 %
Résultat opérationnel	3 181	6 000	3 363	(4 517)	(150)	-	7 877
% du chiffre d'affaires	3,1 %	5,7 %	8,7 %	- 25,0 %	- 4,4 %	-	3,0 %
Frais de recherche et développement activés sur l'exercice	661	3 318	681	1 646	-	-	6 306
Autres investissements corporels et incorporels	1 416	3 411	748	3 923	-	-	9 725

(1) Une réconciliation de l'EBITDA avec le résultat opérationnel courant est faite en note 3.2.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

EXERCICE 2014

(en milliers d'euros)	Projets et Services Industriels	Systèmes Intelligents de Sûreté	Protection en Milieux Nucléaires	Impression 3D	Structure	Éliminations	Consolidé
Chiffre d'affaires	86 691	93 869	41 975	5 040	3 107	(3 378)	223 304
EBITDA ⁽¹⁾	5 194	13 103	6 383	(2 099)	152	-	22 733
% du chiffre d'affaires	6,3 %	14,0 %	15,2 %	- 41,7 %	4,9 %	-	10,2 %
Résultat opérationnel courant	5 419	7 057	5 796	(2 380)	(147)	-	15 746
% du chiffre d'affaires	7,5 %	6,6 %	13,8 %	- 47,2 %	- 4,7 %	-	7,1 %
Résultat opérationnel	5 061	5 809	5 383	(2 790)	(466)	-	12 997
% du chiffre d'affaires	6,1 %	6,2 %	12,8 %	- 55,4 %	- 15 %	-	5,8 %
Frais de recherche et développement activés sur l'exercice	786	2 234	715	515	-	-	4 249
Autres investissements corporels et incorporels	3 085	1 137	454	545	-	-	5 411

(1) Une réconciliation de l'EBITDA avec le résultat opérationnel courant est faite en note 3.2.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

SYSTÈMES INTELLIGENTS DE SÛRETÉ

Le chiffre d'affaires du pôle Systèmes Intelligents de Sûreté est en croissance de 12,1 %. Le chiffre d'affaires du pôle est réalisé pour environ 44 % à l'international (export direct uniquement), comme en 2014.

Le taux de marge opérationnelle courante du pôle Systèmes Intelligents de Sûreté atteint 8,4 % contre 6,6 % en 2014, ce qui confirme l'amélioration de la performance opérationnelle engagée en 2013. Le taux de marge est bien meilleur au second semestre, comme les exercices précédents : il s'élevait à 1,5 % au premier semestre (résultat opérationnel courant de 653 milliers d'euros pour 43,1 millions d'euros de chiffre d'affaires) et à 13,2 % sur le second semestre.

À fin d'exercice le carnet de commandes est stable à 94 millions d'euros.

PROJETS ET SERVICES INDUSTRIELS

Le pôle Projets et Services Industriels est en croissance forte de 25,7 %. L'activité du pôle est tirée par la protection incendie, notamment à l'international. La part du chiffre d'affaires à l'international est en croissance et atteint maintenant 28 %.

Le pôle Projets et Services Industriels réalise un résultat opérationnel courant de 4,1 millions d'euros, soit 3,9 % du chiffre d'affaires (contre 5,4 millions d'euros et 7,5 % en 2014). Au second semestre 2015, la marge opérationnelle courante s'est élevée à 5,0 %. Le taux de marge est en baisse dans un contexte de conquête commerciale.

Le carnet de commandes en fin d'exercice atteint un très bon niveau à 49 millions d'euros contre 56 millions d'euros fin 2014, mais le cycle des affaires de ce pôle est plutôt rapide par rapport aux autres activités du Groupe.

PROTECTION EN MILIEUX NUCLÉAIRES

L'activité du pôle Protection en Milieux Nucléaires à l'international a connu un recul en 2015 (42 % du chiffre d'affaires du pôle contre 48 % en 2014). Le chiffre d'affaires s'établit à 38,7 millions d'euros (- 7,9 % par rapport aux 42,0 millions d'euros de 2014). C'est la première fois que ce pôle voit son chiffre d'affaires reculer depuis sa création.

Le pôle Protection en Milieux Nucléaires atteint un résultat opérationnel courant de 3,5 millions d'euros, soit 9,0 % du chiffre d'affaires (contre 5,8 millions d'euros et 13,8 % en 2014), avec une meilleure performance au second semestre (22,1 millions d'euros de chiffre d'affaires et 10,8 % de marge opérationnelle courante).

Le carnet de commandes est en légère croissance en fin d'année à 45 millions d'euros contre 44 millions d'euros fin 2014.

IMPRESSION 3D

Le pôle Impression 3D a réalisé un chiffre d'affaires de 18,1 millions d'euros en 2015, contre un chiffre d'affaires de 5,0 millions d'euros en 2014. INITIAL est intégrée sur 8 mois et contribue pour 7,2 millions d'euros.

Le résultat opérationnel courant est négatif pour 3,9 millions d'euros (- 2,4 millions d'euros en 2014). Ce résultat est dû à la poursuite des dépenses réalisées pour la constitution du pôle, sa structuration et son développement (recrutements nombreux notamment pour la R&D et le commercial, mise en place d'un réseau de distribution).

Le carnet de commandes est stable à 3 millions d'euros ; à la différence de nos autres activités, le carnet de commandes de ce pôle n'a pas vocation à représenter une forte partie du chiffre d'affaires, le délai entre prise de commandes et livraison étant beaucoup plus court.

1.4.2 Situation financière du Groupe (trésorerie, financements et capitaux)

La situation nette consolidée s'élève à 97,5 millions d'euros contre 83,3 millions d'euros au 31 décembre 2014.

Au 31 décembre 2015, l'endettement financier net consolidé (somme des emprunts et des dettes financières pour 66,3 millions d'euros et des concours bancaires pour 7,2 million d'euros, moins les disponibilités pour 34,4 millions d'euros) s'élève à 39,1 millions d'euros. Au 1^{er} janvier 2015, il s'élevait à 25,9 millions d'euros. Les actions d'autocontrôle détenues par ECA et par GROUPE GORGÉ ne sont pas incluses dans ces chiffres. La dette nette corrigée de l'autocontrôle s'élève à 37,8 millions d'euros (contre 25,0 millions d'euros au 1^{er} janvier 2015).

L'augmentation de la dette nette s'explique notamment par le niveau des investissements de l'exercice : plusieurs opérations de croissance externe dont une significative (INITIAL), les investissements élevés du pôle Impression 3D, le maintien d'un niveau élevé d'investissement en R&D dans le pôle Systèmes Intelligents de Sûreté. Par ailleurs le besoin en fonds de roulement a augmenté de 11,5 millions d'euros, en raison de la croissance de l'activité et notamment du très fort niveau d'activité du dernier trimestre 2015 et de l'augmentation des créances fiscales (crédit d'impôt recherche et crédit d'impôt compétitivité emploi) non imputables sur de l'impôt à payer.

Des informations détaillées sur les dettes financières du Groupe et les éventuels covenants associés sont données dans l'annexe aux comptes consolidés (note 8 « Financements et instruments financiers »).

1.5 Activité et résultats de la société GROUPE GORGÉ SA

1.5.1 Rôle de GROUPE GORGÉ SA au sein du Groupe

L'organisation du Groupe est la suivante :

GROUPE GORGÉ SA est une holding dont les actifs sont les participations dans ses filiales. La Société n'a pas d'activité industrielle, elle a pour fonction de :

- mettre en œuvre la stratégie du Groupe ;
- superviser la gestion des filiales (ressources humaines, communication, opérations, etc.) ;
- assurer les relations avec la communauté financière (banques, analystes, etc.) ;
- apporter une assistance technique (contrôle de gestion, juridique, etc.) ;
- mettre en place et suivre des procédures communes (reporting, contrôle de gestion, comptabilité, etc.).

Ses ressources sont assurées grâce aux dividendes qu'elle reçoit et grâce à un contrat de prestations de services basé sur la facturation de coûts réels, conclu entre GROUPE GORGÉ SA et ses filiales.

GROUPE GORGÉ SA et ses filiales ont également conclu avec la société PÉLICAN VENTURE (holding de la famille GORGÉ et actionnaire majoritaire de GROUPE GORGÉ) un contrat de prestation de services.

Du fait de ce contrat, PÉLICAN VENTURE définit la politique générale et la stratégie des sociétés du Groupe, en matière d'organisation, de croissance externe, de politique de recrutement, de communication financière et de politique de financement.

Pour cela, PÉLICAN VENTURE se rémunère en facturant chaque société, par l'intermédiaire de GROUPE GORGÉ, sur la base de coûts réels. Cette convention en vigueur depuis 2006 est conclue pour une durée indéterminée. Depuis 2006, Jean-Pierre GORGÉ (Administrateur et ancien Président de GROUPE GORGÉ) et Raphaël GORGÉ (Président-Directeur général) sont tous les deux rémunérés par PÉLICAN VENTURE. Raphaël GORGÉ ne perçoit de GROUPE GORGÉ que des jetons de présence et une rémunération variable.

PÉLICAN VENTURE est une SAS au capital de 3 309 778,08 euros. Ses capitaux propres consolidés (2014) s'élevaient à 128 millions d'euros, son principal actif étant sa participation dans GROUPE GORGÉ. Ses autres actifs sont :

- SOPROMECA PARTICIPATIONS SA, société de capital-investissement gérant environ 13 millions d'euros de capitaux ;
- RECIF Technologies SAS (société concevant et assemblant des robots pour l'industrie du semi-conducteur) ;
- FRANCEOLE HOLDING SAS (société détenant FRANCEOLE, fabricant de mats d'éoliennes) ;
- ainsi que des actifs immobiliers et financiers.

1.5.2 Activité et résultats

Le Conseil d'administration du 30 mars 2016 a arrêté les comptes sociaux de la société GROUPE GORGÉ SA faisant apparaître :

- un chiffre d'affaires de 3 731 milliers d'euros ;
- un résultat net de 9 388 milliers d'euros.

Les comptes ont été établis selon les mêmes principes et méthodes que les années précédentes.

Le chiffre d'affaires s'élève à 3,73 millions d'euros, contre 3,11 millions d'euros en 2014. Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à - 0,09 million d'euros, contre - 0,31 million d'euros en 2014.

Le résultat courant avant impôts s'établit à 4,67 millions d'euros, contre 2,02 millions d'euros en 2014. Le résultat financier de GROUPE GORGÉ en 2015 s'élève à 4,8 millions d'euros (2,3 millions en 2014), incluant des dividendes pour 4,5 millions d'euros (5,5 millions d'euros en 2014).

Après prise en compte du résultat exceptionnel de + 3,2 millions d'euros (contre 20,6 millions d'euros en 2014) et d'un produit d'impôt de 1,6 million d'euros lié à l'intégration fiscale dont GROUPE GORGÉ SA est la société de tête (1,7 million d'euros l'exercice précédent), l'exercice clos le 31 décembre 2015 se traduit par un bénéfice de 9,39 millions d'euros, contre 24,30 millions d'euros en 2014. Le niveau élevé du résultat exceptionnel s'explique comme en 2014 par la plus-value réalisée à l'occasion de la cession de titres à la société créée à la tête du pôle Projets et Services Industriels.

Par ailleurs, les actionnaires sont amenés à se prononcer sur le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement que nous avons engagées au cours de l'exercice écoulé, dont le montant global s'élève à 8 845 euros, ainsi que le montant d'impôt théorique correspondant, soit 2 948 euros.

1.5.3 Proposition d'affectation du résultat

Le résultat social de l'exercice clos le 31 décembre 2015 représente un bénéfice de 9 388 142,72 euros. Le Conseil d'administration réuni le 30 mars 2016 a décidé de proposer d'affecter une somme de 28 500 euros à la réserve légale pour la porter à 10 % du capital social, de ne pas procéder à une distribution de dividende cette année et d'affecter le solde du résultat disponible (soit 9 359 642,72 euros) au poste « report à nouveau ».

Il est rappelé que les distributions de dividendes effectuées au titre des trois derniers exercices sont les suivantes :

	Dividende par action (en euros)	Nombre d'actions composant le capital social	Dividende global ⁽¹⁾ (en euros)
2012	0,32	12 731 843	4 074 189,76
2013	0,32	12 981 843	4 154 189,76
2014	0,32	13 081 843	4 217 227

(1) Sommes incluant le montant du dividende correspondant aux actions auto détenues non versé et affecté au compte report à nouveau.

1.5.4 Délais de paiement usuels

Afin de satisfaire aux dispositions de l'article D. 441-4 du Code de commerce, nous vous précisons qu'au 31 décembre 2015, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs de GROUPE GORGÉ SA s'élevait à 379 milliers d'euros (965 milliers d'euros au 31 décembre 2014). Ces dettes fournisseurs sont non échues et en général payables à 30 jours (en 2015 comme en 2014).



1.5.5 Autres informations financières et comptables

INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIÈRES DÉTENUES EN PORTEFEUILLE AU 31 DÉCEMBRE 2015

Sociétés	Valeurs nettes d'inventaire (en euros)
I – TITRES DE PARTICIPATION	
1. Sociétés françaises	
a/ Titres de participation cotés	
ECA	33 564 269
b/ Titres de participation non cotés	
CNAI (en liquidation)	0
BALISCO (ex FINU 5)	5 000
FINU 9	5 000
FINU 10	5 000
LASER TECHNOLOGIES (en liquidation)	0
MARINE INTÉRIM	34 000
NUCLÉACTION	7 463
PRODWAYS GROUP	30 072 982
SCI DES CARRIÈRES	610 000
SCI DES PORTES	999
SERES TECHNOLOGIES	950 000
STONI	5 690 000
2. Sociétés étrangères	
Néant	
TOTAL I	70 944 713
II – AUTRES TITRES IMMOBILISÉS	
1. Sociétés françaises	
a/ Titres cotés	
Néant	
b/ Titres non cotés	
Néant	
2. Sociétés étrangères	
a/ Titres cotés	
Néant	
b/ Titres non cotés	
Néant	
TOTAL II	-
III – VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT	
a/ SICAV et dépôts à terme	5 215 000
b/ actions françaises cotées	
Néant	
c/ actions étrangères cotées	
d/ actions propres	70 606
TOTAL III	5 285 606
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	76 230 319

TABLEAU FINANCIER - ARTICLE R. 225-102 DU CODE DE COMMERCE

Nature des indications	2015	2014	2013	2012	2011
Capital social	13 366 843	13 081 843 €	12 731 843 €	12 731 843 €	12 731 843 €
Nombre d'actions	13 366 843	13 081 843	12 731 843	12 731 843	12 731 843
Valeur nominale d'une action	1 €	1 €	1 €	1 €	1 €
Chiffre d'affaires hors taxes	3 731 165	3 107 420	2 545 612	2 229 634	2 282 688
Résultats avant impôts, amortissements & provisions	5 274 298	23 942 297	2 569 664	(3 443 972)	(226 854)
Impôt sur les bénéfices	(1 558 748)	(1 652 758)	(1 678 134)	(1 429 024)	(1 204 860)
Résultats après impôts mais avant amortissements & provisions	6 833 046	25 595 055	4 247 797	(2 014 948)	978 006
Résultats après impôts, amortissements & provisions	9 388 143	24 299 934	5 479 594	(1 428 003)	1 754 013
Résultats distribués	4 217 227	4 154 190	4 074 190	3 813 617	2 957 617
Par action, résultat après impôt mais avant amortissements & provisions	0,51	1,96	0,33	(0,16)	0,08
Par action, résultat après impôt, amortissements & provisions	0,70	1,86	0,43	(0,11)	0,14
Dividende net attribué à chaque action ⁽¹⁾	0,32	0,32	0,32	0,30	0,26
Effectif moyen des salariés	7	7	7	8	9
Montant de la masse salariale	868 187	861 175	639 202	1 162 173	1 012 215
Cotisations sociales et avantages sociaux	393 804	353 924	297 616	450 762	464 929

(1) Dividende versé au cours de l'exercice, au titre de l'exercice précédent.

1.6 Facteurs de risques

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés. La compréhension globale des risques auxquels est confronté le Groupe nécessite la lecture complète des comptes consolidés et du Document de référence et pas seulement celle de ce chapitre.

1.6.1 Risques juridiques

RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION

De manière générale, les activités du Groupe peuvent être impactées par les risques juridiques liés au respect des dispositions légales et réglementaires applicables en France et dans toutes les juridictions dans lesquelles le Groupe a des intérêts.

Afin de limiter les risques juridiques inhérents à leurs activités, les sociétés du Groupe s'appuient sur le service juridique du Groupe et sur des conseils externes (avocats, conseils en droit social et conseils en propriété intellectuelle).

AUTORISATIONS RÉGLEMENTAIRES OU ADMINISTRATIVES

Les activités du Groupe ne dépendent pas d'autorisations légales réglementaires ou administratives mais peuvent dépendre de procédures d'habilitations ou d'homologations professionnelles.

La société CLF-SATREM est certifiée APSAD pour l'installation et la vérification d'équipements de sprinklers. Cette certification est délivrée par le CNPP, organisme certificateur reconnu par la profession de l'assurance, elle est nécessaire à la Société pour ses activités de maintenance périodique et une partie de ses installations neuves, à la demande des clients et de leurs assureurs. La certification ne pourrait être remise en cause que si la Société ne respectait pas les recommandations techniques du référentiel APSAD.

Les activités du Groupe dans le secteur nucléaire nécessitent des certifications professionnelles délivrées par le CEFRI (Comité français de certification des Entreprises pour la Formation et le suivi du personnel travaillant sous Rayonnements Ionisants) ou EDF (certifications EDF-UTO). Ces certifications nécessitent la mise en place d'organisations adaptées, de procédures spécifiques et de formations du personnel. Ces certifications ne pourraient être remises en cause que si la Société ne respectait pas les normes et procédures requises, qui peuvent être amenées à évoluer.

1

PRÉSENTATION DU GROUPE ET DE SES ACTIVITÉS

Facteurs de risques

Plusieurs sociétés du groupe ECA possèdent des habilitations leur permettant de traiter des contrats de défense à caractère confidentiel. La perte de ces habilitations menacerait le niveau d'activité, notamment en R&D, avec l'Armée française. Chacune de ces sociétés a mis en place l'organisation requise par les organismes d'habilitation pour assurer le respect de toutes ces règles de protection du secret.

Toujours concernant ECA et ses filiales, la commercialisation hors de France de systèmes et équipements de défense nécessite des autorisations d'exportation gérées par différents Ministères, ainsi que par les services du Premier Ministre. De même la commercialisation à l'export de certaines des technologies à caractère dual du groupe ECA nécessite l'autorisation du Ministère de l'Industrie. Les sociétés concernées doivent tenir à jour la liste de ces technologies à caractère dual et doivent obtenir ces autorisations avant toute vente.

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

En raison de l'importance de ses dépenses de recherche et développement, le Groupe utilise le dispositif fiscal du crédit d'impôt recherche. La remise en cause de ce dispositif dans le futur menacerait le niveau de dépenses en R&D que peut raisonnablement financer le Groupe. Par ailleurs, il est connu que les contrôles fiscaux du CIR font d'une façon générale souvent l'objet de contentieux. Le Groupe veille à la conformité et la qualité de ses dossiers justificatifs, il n'avait jamais connu de redressement significatif en la matière avant 2013 et la contestation de 340 milliers d'euros de CIR de sa filiale BAUMERT (pour 766 milliers d'euros contrôlés). Le Groupe a opposé toutes les voies de contestation possibles de ce redressement et a obtenu partiellement gain de cause auprès du Tribunal Administratif de Paris en décembre 2015. Le Groupe attend maintenant la décision que doit prendre le Tribunal Administratif de Strasbourg dans la même affaire et la fin des délais d'appel.

PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

Le Groupe mène une politique active de dépôt de brevets afin de protéger ses inventions. Pour ce faire, il s'appuie sur des conseils en propriété intellectuelle.

Les demandes de brevets font l'objet de procédures d'examen par les organismes compétents locaux ou internationaux. La délivrance du brevet demandé prend plusieurs années. Les procédures d'examen peuvent par ailleurs déboucher sur la délivrance d'un brevet présentant des revendications plus restreintes que la demande initiale ou sur un refus de brevet dans certaines juridictions. Les droits de propriété intellectuelle déposés ne fournissent en outre pas une protection dans toutes les juridictions.

Le risque existe qu'un tiers intente une action contre le Groupe en matière de propriété industrielle, comme cela est déjà arrivé dans le passé (contentieux BAe, voir Document de référence 2012). Les filiales, avec leurs équipes internes ou leurs conseils externes, évaluent notamment le risque de contrefaçon de brevets de tiers lors du déroulement de leurs programmes de recherche ou développement.

LITIGES

Le Groupe peut être confronté à des contentieux et litiges avec des tiers. Les litiges en cours font l'objet d'évaluation et de provisions dans les comptes ou sont mentionnés en annexe aux comptes consolidés (note 12.1 « Faits exceptionnels et litiges »).

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

1.6.2 Risques opérationnels

RISQUES LIÉS AUX ÉVOLUTIONS TECHNOLOGIQUES

Certains des marchés du Groupe lui imposent une veille permanente sur l'état de l'art technique ou technologique. Les filiales concernées réalisent des efforts importants en matière de recherche et développement pour développer de nouveaux produits ou de nouvelles solutions en répondant au mieux aux attentes des clients ou prospects.

RISQUES LIÉS À LA CONCURRENCE

De nombreux donneurs d'ordres du Groupe souhaitent de plus en plus réduire le nombre de leurs fournisseurs et avoir des partenaires solides, pérennes et pouvant les accompagner dans leurs projets et exercent une forte pression sur les prix d'achat des prestations et produits. Cette difficulté est aggravée par le contexte économique, des concurrents étant plus souvent disposés à accepter des réductions de prix qui pourraient être jugées déraisonnables pour obtenir des commandes.

Dans ce contexte, l'expertise du Groupe, la qualité de ses produits et prestations sont des facteurs clés de succès. Le Groupe veille donc à maintenir un niveau de qualité particulièrement élevé dans toutes ses activités et à en obtenir la certification. La présence en Bourse des sociétés GROUPE GORGÉ et ECA, la solidité financière et le faible endettement net du Groupe, la variété de ses activités et marchés, sa présence internationale renforcent l'image du Groupe vis-à-vis de ses concurrents.

RISQUES LIÉS À L'ÉVOLUTION DES MARCHÉS

Le Groupe dans son ensemble est positionné sur de nombreux marchés différents, qui peuvent avoir des évolutions opposées. Un ralentissement fort des projets d'investissement sur un marché peut avoir des conséquences négatives sur l'activité de la ou des filiales concernées tout en limitant les conséquences au niveau Groupe.

La croissance des activités du pôle Protection en Milieux Nucléaires est très importante depuis plusieurs années. La dangerosité éventuelle de la filière de l'énergie nucléaire fait régulièrement l'objet de débats publics, qui peuvent influencer la concrétisation et le planning des projets de construction de centrales neuves. Pour ce pôle comme pour le pôle Impression 3D, des difficultés liées à la gestion de la croissance sont également susceptibles de survenir, que ce soit dans les domaines commercial, technique ou administratif. Cette croissance nécessite de renforcer régulièrement les structures managériales, de réussir les recrutements des personnels qualifiés nécessaires et de s'appuyer sur les synergies possibles au sein du Groupe.

RISQUES LIÉS AUX PERSONNES CLÉS

Le succès et le développement du Groupe dépendent des efforts et de l'expérience du personnel clé et de l'équipe dirigeante. Le départ ou la défaillance d'une personne clé peut avoir des conséquences négatives sur les activités, la situation financière et les résultats d'une filiale ou du Groupe.

Les collaborateurs du Groupe sont naturellement motivés par l'intérêt commercial ou technique des affaires sur lesquelles ils interviennent. La mise en œuvre de plans d'intéressement et la participation au capital peuvent être des éléments complémentaires de motivation.

L'équipe dirigeante de GROUPE GORGÉ veille également à ce que le succès d'une société ne s'appuie pas sur un nombre trop limité de personnes et que les dirigeants des filiales réfléchissent à la mise en place de plans de succession des personnes clés.

RISQUES LIÉS À LA CONFIDENTIALITÉ

Certains de nos savoir-faire, connaissances et technologies ne font pas l'objet de protection par un brevet. Malgré la mise en place de procédures de confidentialité, le risque existe que des informations confidentielles soient divulguées.

Par ailleurs, des sociétés concurrentes peuvent tenter de développer des technologies identiques ou semblables, ce qui pourrait avoir un impact sur l'activité des filiales concernées.

COUVERTURE DES RISQUES D'EXPLOITATION

Dans le cadre de son activité, le Groupe peut être confronté à des litiges, procédures et réclamations relatifs à son activité et à ses produits. Le Groupe a contracté des assurances pour couvrir les coûts liés à ces risques potentiels. Toutefois, ces assurances comportent des exclusions et exceptions qui ne permettent pas de couvrir l'intégralité des préjudices potentiels. De plus, le montant des dépenses pourrait excéder le plafond de notre assurance.

Les assurances souscrites par le Groupe en vue de couvrir les risques éventuels susceptibles d'être encourus concernent :

- la responsabilité civile ;
- les actifs corporels ;
- les locaux loués.

L'ensemble des contrats a été conclu avec des compagnies d'assurance de notoriété reconnue.

Des assurances spécifiques ont été souscrites pour les risques maritimes et aéronautiques après livraison.

De plus en plus souvent, les clients demandent des garanties significatives pour les risques après livraison. Pour les contrats les plus significatifs, une analyse de couverture des risques est faite avec notre assureur pour s'assurer de la bonne couverture de ces risques dans le cadre de nos contrats d'assurance responsabilité civile. Au besoin, des assurances complémentaires sont souscrites pour l'exécution d'un contrat.

RISQUES DE NON-RESPECT D'OBLIGATIONS DE RÉSULTAT – RESPONSABILITÉ DES PRODUITS

Le Groupe ne peut jamais écarter le risque de connaître des difficultés à respecter une obligation de résultat qu'il aurait contractuellement acceptée vis-à-vis d'un client. Le Groupe dispose d'une expérience ancienne de la gestion de ce risque et met en œuvre des procédures de contrôle au moment de l'approbation des contrats. La survenance d'un tel risque peut néanmoins arriver et impacter défavorablement la marge du contrat en question.

Les produits vendus par le Groupe sont complexes et peuvent comporter des défauts de conception ou de fabrication. Ces défauts peuvent également provenir de pièces achetées à des fournisseurs. Le Groupe peut recevoir des réclamations sur la qualité de ses produits ce qui peut générer des coûts.

Des procédures de contrôle et de vérification sont mises en place par le Groupe pour déceler d'éventuels défauts, mais peuvent ne pas permettre de détecter des défauts cachés.

RISQUES LIÉS AUX ACQUISITIONS

Le Groupe a régulièrement acquis des activités ou des sociétés tierces dans le cadre de son développement et devrait poursuivre cette stratégie selon les opportunités identifiées.

Toute acquisition comporte des risques liés à l'intégration dans le Groupe de la société ou de l'activité acquise, à l'existence de coûts non anticipés et au départ du personnel clé de ces sociétés.

Le Groupe procède systématiquement à des audits financier, juridique et technique pour anticiper ces risques et négocie des clauses de garantie d'actif et de passif. Le Groupe prend également les mesures nécessaires pour conserver les personnes identifiées comme des personnes clés et assurer ainsi la pérennité de ces sociétés.

Des écarts d'acquisition sont comptabilisés dans les comptes consolidés à l'occasion de la plupart des acquisitions. Des tests de valeur sont réalisés tous les ans. Si des dépréciations de certains écarts d'acquisition devaient être constatées, cela aurait un impact sur la situation financière du Groupe (résultat et capitaux propres) et cela signifierait que les perspectives de l'activité concernée ne sont pas du niveau espéré lors de l'acquisition.

1.6.3 Risques financiers

RISQUE DE CRÉDIT ET/OU DE CONTREPARTIE

Le contexte économique et son évolution dans le monde peuvent impacter nos partenaires, clients et fournisseurs du fait de ralentissements économiques, difficultés financières, géopolitiques, sociales ou tout autre facteur. Toutefois, compte tenu de la variété des activités et des marchés du Groupe, du profil de sa clientèle (majorité d'institutionnels et de grands donneurs d'ordres) et de sa capacité à obtenir un nombre croissant de nouveaux référencements, le Groupe n'est pas exposé à un risque client particulier.

Il n'existe pas de forte dépendance de l'ensemble du Groupe à un client, comme le montrent les parts respectives des cinq premiers clients en pourcentage du chiffre d'affaires consolidé (pour chacun des 5 premiers clients de 2015 est indiqué également le pourcentage qu'il représentait dans le chiffre d'affaires 2014) :

	2015	2014
• Client A :	6,9 %	7,6 %
• Client B :	4,0 %	5,4 %
• Client C :	4,0 %	5,2 %
• Client D :	2,5 %	4,7 %
• Client E :	2,2 %	1,9 %

En 2015, les cinq premiers clients représentent 19,5 % du chiffre d'affaires du Groupe (contre 26,6 % en 2014). Les 20 premiers clients du Groupe représentent 38 % du chiffre d'affaires (43 % en 2014). Il peut arriver néanmoins qu'une filiale du Groupe connaisse un flux d'affaires important avec un client particulier : par exemple ECA CNAI avec AIRBUS, BAUMERT avec EDF. Les interlocuteurs et le nombre des affaires traitées avec ces clients permettent d'éviter une concentration du risque sur un nombre trop limité d'affaires.

La qualité des clients du Groupe, les procédures de gestion de crédit et de recouvrement permettent de maîtriser le risque de crédit client. Les provisions pour dépréciation des comptes clients représentent 1,5 % des comptes clients, contre 2,3 % en 2014. Les créances clients échues sont indiquées en annexe aux comptes consolidés (note 4.4 « Créances clients »).

Les activités du Groupe sont réalisées en majorité en Europe occidentale et dans cette zone le Groupe ne connaît pas de dépendance forte au secteur public. À l'international, le Groupe n'est amené à contracter qu'avec de très grands donneurs d'ordres ou des donneurs d'ordres publics. Il n'y a pas d'exposition à un risque pays significatif, hormis la situation d'AI GROUP. AI GROUP, entrée dans le Groupe fin 2011, avait développé un courant d'affaires avec l'Iran. Le Groupe s'est assuré de la conformité des exportations d'AI GROUP aux règles définies par l'Union européenne et de la bonne application des demandes d'autorisations par la Direction Générale du Trésor (DGT) nécessaires pour chaque commande. L'évolution des sanctions européennes contre l'Iran ne peut néanmoins avoir qu'un impact marginal sur le niveau d'activité du Groupe (moins de 1 %).

L'évolution géopolitique d'un pays peut compliquer ou suspendre les relations commerciales avec ledit pays. La diversité des pays avec lesquels le Groupe exporte ses produits et services permet de maîtriser les impacts d'un tel risque. En 2013-2014, le Groupe a obtenu plusieurs contrats avec la Russie. Du fait de l'embargo de l'Europe sur ce pays, une attention particulière a dû être portée sur les garanties et clauses contractuelles liées à ces contrats. Un suivi régulier de l'évolution des sanctions contre la Russie ou ses ressortissants est effectué pour une bonne maîtrise des risques liés à cette situation.

Le Groupe dispose de sources variées pour réaliser ses achats de composants ou de sous-ensembles. Du fait de cette forte atomisation, il n'existe pas de lien de dépendance vis-à-vis d'un sous-traitant ou d'un fournisseur.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est décrit au sein de l'annexe aux comptes consolidés (note 8.3.1 « Risque de liquidité »). L'endettement net faible du Groupe et sa situation financière lui permettent d'avoir une capacité d'accès au crédit importante, permettant notamment le financement d'opérations de croissance externe.

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

RISQUES DE MARCHÉ

Les risques de taux, de change, sur actions et autres instruments financiers sont décrits au sein de l'annexe aux comptes consolidés (note 8.3 « Politique de gestion des risques »). L'essentiel des opérations à l'international est libellé en euros. Le risque de change est donc relativement aisé à contrôler. Le risque sur actions et autres instruments financiers est marginal du fait de la politique prudente du Groupe, mais n'est significatif que sur les actions propres. Le risque de taux est décrit de façon détaillée dans l'annexe aux comptes consolidés.

Le Groupe n'est pas exposé à un risque spécifique sur matières premières. Quand une commande d'un client est susceptible d'exposer la filiale concernée à un risque sur matières premières (acier, plomb), une clause d'indexation est habituellement prévue au contrat à la demande de la filiale.

1.6.4 Risques industriels et environnementaux

Les sociétés du Groupe possédant des installations soumises à la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) ont effectué les déclarations requises ou possèdent les autorisations nécessaires.

Comme pour toute activité industrielle, nos activités peuvent nécessiter de conserver et de manipuler des produits dangereux. Les sociétés concernées mettent en place les procédures de sécurité recommandées dans le cadre de la conservation et de la manipulation de tels produits.

Le Groupe n'est pas exposé à un autre risque particulier.





Gouvernement d'entreprise

2

2.1	COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	40	2.5	RAPPORT DU PRÉSIDENT	48
2.2	PRÉSENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL	41	2.5.1	Rapport du Président sur le fonctionnement du Conseil et le contrôle interne	48
	Expertise et expérience en matière de gestion des administrateurs et du censeur	41	2.5.2	Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du code de commerce, sur le rapport du Président du conseil d'administration de la société Groupe Gorgé	53
	Liste des mandats et fonctions exercés par les administrateurs	42	2.6	CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES ET CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE L. 225-102-1 DU CODE DE COMMERCE	54
	Adresses professionnelles des administrateurs	43	2.6.1	Présentation des conventions	54
2.3	INFORMATION SUR LES OPÉRATIONS SUR TITRES DES MANDATAIRES SOCIAUX	44	2.6.2	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	54
2.4	RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX	45			

2.1 Composition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de GROUPE GORGÉ est composé au 31 décembre 2015 de six Administrateurs, à savoir M. Raphaël GORGÉ (Président-Directeur général), M. Jean-Pierre GORGÉ, Mme Sylvie LUCOT, Mme Martine GRIFFON-FOUCO, Mme Catherine GORGÉ et M. Hugues SOUPARIS.

Le Conseil d'administration a nommé en 2014 Mme Amélie FINAZ de VILLAINÉ (représentant Bpifrance), censeur. Mme FINAZ de VILLAINÉ participe aux réunions du Conseil d'administration sans voix délibérative.

M. Jean-Pierre GORGÉ est le père de M. Raphaël GORGÉ et Mme Catherine GORGÉ est l'épouse de M. Raphaël GORGÉ. Mme Martine GRIFFON-FOUCO a été nommée administratrice sur proposition de Bpifrance. Mme Sylvie LUCOT et M. Hugues SOUPARIS sont des Administrateurs indépendants (à savoir des Administrateurs qui n'entretiennent aucune relation avec la Société, son Groupe ou sa direction, de nature à compromettre l'exercice de leur liberté de jugement).

Trois comités spécialisés (audit, rémunérations et stratégique) ont été créés au sein du Conseil. Le rôle et la composition de ces comités sont présentés dans le rapport du Président (voir chapitre 2.5 ci-après).

À la connaissance de la Société, aucun membre du Conseil d'administration ni aucun mandataire social (dirigeant) n'a fait l'objet au cours des cinq dernières années, d'une condamnation pour fraude, n'a participé en qualité de membre du Conseil d'administration ou de dirigeant à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation, n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire, n'a été empêché par un Tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

À la connaissance de la société GROUPE GORGÉ, il n'existe pas de conflit d'intérêts entre les intérêts privés des membres des organes d'administration et leurs devoirs à l'égard de la Société.

À la connaissance de la société GROUPE GORGÉ, les Administrateurs et les dirigeants mandataires sociaux n'ont accepté aucune restriction concernant la cession de leur participation, quand ils en ont une (à l'exception de ce qui est mentionné à l'article 4.3.2).

2.2 Présentation des membres du Conseil

Expertise et expérience en matière de gestion des administrateurs et du censeur

Raphaël GORGÉ	<p>Monsieur Raphaël GORGÉ est entré chez GROUPE GORGÉ (qui s'appelait alors FINUCHEM) en 2004 après un parcours professionnel de 10 ans dans le monde de la finance et de la technologie. Il a tout d'abord initié et mis en œuvre le désengagement du Groupe du secteur automobile (70 % du CA en 2004), puis orienté son développement vers de nouveaux domaines d'activité. Raphaël GORGÉ est Directeur général du Groupe depuis 2008.</p> <p>Raphaël GORGÉ est ingénieur Centrale Marseille et titulaire d'un DEA en modélisation moléculaire.</p>
Jean-Pierre GORGÉ	<p>Avant de fonder GROUPE GORGÉ (qui s'appelait alors FINUCHEM) en 1988, Monsieur Jean-Pierre GORGÉ a exercé diverses fonctions au sein de l'administration (il a été notamment Sous-Directeur à la Direction des Industries chimiques au ministère de l'Industrie, délégué à la PMI et chef du service des affaires régionales au ministère de l'Industrie).</p> <p>Jean-Pierre GORGÉ est actuellement Président de FRANCEOLE, société de fabrication de mats d'éoliennes contrôlée par la holding de la famille GORGÉ.</p> <p>Jean-Pierre GORGÉ est ingénieur de l'Armement École polytechnique (X62) et est diplômé de l'IEP Paris (1967).</p>
Catherine GORGÉ	<p>Madame Catherine GORGÉ a démarré sa carrière en tant qu'ingénieur procédés chez ATLANTIC RICHFIELD, puis a rejoint le groupe TECHNIP en tant qu'ingénieur projet. Après un passage au sein du pôle Projets et Services Industriels de GROUPE GORGÉ, elle a rejoint le secteur du luxe. Elle a alors occupé des fonctions de Directeur du Développement et des Opérations au sein du groupe PUIG pour la marque PACO RABANNE, puis pour la marque MAJE. Actuellement, elle dirige sa société CBG CONSEIL, spécialisée en conseil aux entreprises. Elle mène depuis 2014 une mission de consultante au sein de PRODWAYS (Secrétariat général).</p> <p>Catherine GORGÉ est également administratrice d'ECA.</p> <p>Madame Catherine GORGÉ est ingénieur Centrale Marseille et titulaire d'un DEA en gestion de projet.</p>
Sylvie LUCOT	<p>Madame Sylvie LUCOT a été Vice-Président, International Corporate Affairs, du groupe THALES, de 2008 à son départ à la retraite en février 2014. De 1986 à 1997, elle a été Directeur des Relations investisseurs du groupe THOMSON et de THOMSON-CSF puis, de 1998 à 2008, du groupe THOMSON-CSF, devenu en 2000 le groupe THALES. De 1974 à son entrée dans le groupe THOMSON en 1984, elle a été analyste financier, à la société DAFSA puis au ministère de l'Industrie.</p> <p>Depuis 2011, Madame Lucot est membre du Collège de l'AMF en tant que représentante des salariés actionnaires.</p>
Martine GRIFFON-FOUCO	<p>Madame Martine GRIFFON-FOUCO a exercé jusqu'au mois de mars 2014 les fonctions de Membre du Directoire, Executive Vice President et Corporate & Business Development au sein de la société ASSYSTEM SA. Elle a rejoint le groupe d'ingénierie AKKA Technologies en avril 2014. Auparavant, elle avait exercé diverses fonctions au sein de CEGELEEC, EDF et du CEA. Madame GRIFFON-FOUCO a notamment été chez EDF Directrice du Centre de Production nucléaire du Blayais de juin 1994 à novembre 1998. Elle a par ailleurs créé dans les années quatre-vingt au sein d'EDF et du CEA les premières équipes « facteurs humains » dans le nucléaire.</p> <p>Madame Martine GRIFFON-FOUCO a une formation d'ingénieur (ENSM de Poitiers) doublée entre autres d'une licence de psychologie.</p>
Hugues SOUPARIS	<p>Monsieur Hugues SOUPARIS est le fondateur et Président de la société SURYS (anciennement dénommée HOLOGRAM Industries), société française spécialisée dans l'authentification et la traçabilité de documents et de produits basées sur les sciences optiques, telles que les hologrammes, les nano-structures et les solutions digitales. SURYS est notamment le concepteur et le fournisseur des hologrammes des hautes dénominations des billets Euro ou encore des films optiques d'authentification des passeports biométriques français.</p> <p>Monsieur Hugues SOUPARIS est diplômé de l'École Centrale Marseille, spécialisé dans le design et la création de produits industriels.</p>
Amélie FINAZ de VILLAINÉ (censeure, représentante de Bpifrance Participations)	<p>Madame Amélie FINAZ de VILLAINÉ est Directeur d'Investissement chez Bpifrance Investissement ETI/GE (précédemment le Fonds Stratégique d'Investissement), qu'elle a rejoint en 2009. Elle a débuté sa carrière en fusion-acquisitions chez Rothschild & Cie à Paris puis a rejoint la Société Générale en financements structurés à New York pendant près de 5 ans.</p> <p>Madame Amélie FINAZ de VILLAINÉ est diplômée de l'ESSEC.</p>



Liste des mandats et fonctions exercés par les administrateurs

Nom et prénom	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Fonction principale exercée en dehors de la Société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société
GORGÉ Catherine	AG du 8 juin 2012	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2017	Administratrice	Présidente de CBG CONSEIL SAS	Administratrice d'ECA SA Secrétaire générale PRODWAYS (consultante)
GORGÉ Jean-Pierre	CA du 11 mars 1991	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2020	Administrateur	Président de PÉLICAN VENTURE SAS Président de FRANCEOLE Holding SAS Président de FRANCEOLE SAS	Administrateur d'ECA SA Vice-Président du Conseil de surveillance de la société SOPROME Gérant de la SOCIÉTÉ CIVILE G21 Président de FRANCEOLE Holding SAS Président de FRANCEOLE SAS Gérant de la SARL TROIDEMI
GORGÉ Raphaël	AG du 17 juin 2004	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2015 Le renouvellement de son mandat est inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée générale de juin 2016	Président du Conseil d'administration et Directeur général	Directeur général délégué de PÉLICAN VENTURE SAS	Mandats exercés à l'extérieur du groupe : Membre du Comité de direction de La Vélière Capital (ex PROMELYS Participations SA) Présidents du Conseil de surveillance de SOPROME SA Gérant de la SC Compagnie Industrielle du Verdelet Gérant de la SCI THOUVENOT Gérant de la SCI AUSSONNE Mandats exercés dans le groupe : Administrateur d'ECA SA Président du Conseil d'administration de la filiale cotée ECA (depuis le 13/11/2012) Président de NUCLÉACTION SAS Gérant de la SCI DES CARRIÈRES Président de STONI SAS Directeur général (General Manager) de GORGÉ EUROPE INVESTMENT BV Président de PRODWAYS, FINU 9, FINU 10 Représentant permanent de GROUPE GORGÉ SA au poste de Président de BALISCO et de Président de PRODWAYS Entrepreneurs Président Directeur Général et administrateur de PRODWAYS GROUP SA
GRIFFON-FOUCO Martine	AG du 8 juin 2012	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2017	Administratrice	Présidente de la société GALI	Administratrice de l'ISAE-ENSMA Administratrice de KEDGE Administratrice de GIAT INDUSTRIES Gérante de la SCI LAUFRED Gérante de la SCI GALA
LUCOT Sylvie	AG du 18 décembre 2006	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2016	Administratrice indépendante	Vice-Président, International Corporate Affairs, THALES jusqu'en février 2014	Membre du Collège de l'AMF
SOUPARIS Hugues	AG du 18 juin 2014	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2019	Administrateur indépendant	Président de SURYS (ex HOLOGRAM Industries)	Gérant de la société ENOWOOD Président de ENOWE Président d'ENOGRAM Président de HOLOGRAM FOUNDATION Administrateur de USINE IO



Adresses professionnelles des administrateurs

Raphaël GORGÉ	Chez GROUPE GORGÉ, 19, rue du Quatre-Septembre – 75002 Paris
Jean-Pierre GORGÉ	Chez GROUPE GORGÉ, 19, rue du Quatre-Septembre – 75002 Paris
Catherine GORGÉ	Chez GROUPE GORGÉ, 19, rue du Quatre-Septembre – 75002 Paris
Sylvie LUCOT	Chez GROUPE GORGÉ, 19, rue du Quatre-Septembre – 75002 Paris
Hugues SOUPARIS	Chez SURYS (ex HOLOGRAM INDUSTRIES), 22, avenue de l'Europe Parc d'Activités Gustave Eiffel – 77600 Bussy Saint Georges
Martine GRIFFON-FOUCO	Chez GALI, 10, rue Daru – 75008 Paris

Au cours des cinq dernières années, les mandataires sociaux ont exercé des mandats dans les sociétés suivantes :

	2011	2012	2013	2014	2015
Jean-Pierre GORGÉ					
ECA	x	x	x	x	x
GROUPE GORGÉ	x	x	x	x	x
PÉLICAN VENTURE	x	x	x	x	x
SOPROMECC PARTICIPATIONS	x	x	x	x	x
AUPLATA	x	x			
LA VELIERE CAPITAL SAS (ex PROMELYS PARTICIPATIONS)	x	x	x		
AF MATHURINS COMMANDITE SARL	x	x	x		
SOCIÉTÉ CIVILE G21	x	x	x	x	x
FRANCEOLE HOLDING SAS		x	x	x	x
FRANCEOLE SAS		x	x	x	x
SARL TROIDEMI					x
Raphaël GORGÉ					
GROUPE GORGÉ	x	x	x	x	x
SCI THOUVENOT	x	x	x	x	x
PÉLICAN VENTURE	x	x	x	x	x
PLEIADE INVESTISSEMENT	x				
AUPLATA	x	x			
ECA	x	x	x	x	x
SOPROMECC PARTICIPATIONS	x	x	x	x	x
SCI DES CARRIÈRES	x	x	x	x	x
STONI	x	x	x	x	x
NUCLÉACTION	x	x	x	x	x
SCI AUSSONNE	x	x	x	x	x
CNAITEC	x				
COMMERCE ROBOTIQUE	x	x	x		
LA VELIERE CAPITAL SAS (ex PROMELYS PARTICIPATIONS)	x	x	x	x	x
GORGÉ EUROPE INVESTMENT BV		x	x	x	x
SC COMPAGNIE INDUSTRIELLE DU VERDELET		x	x	x	x
BALISCO			x	x	x
PRODWAYS			x	x	x
PRODWAYS GROUP				x	x
PRODWAYS ENTREPRENEURS				x	x
FINU 7				x	
PRODWAYS DISTRIBUTION (ex FINU8)				x	
FINU 9				x	x
FINU 10					x

	2011	2012	2013	2014	2015
Sylvie LUCOT					
GROUPE GORGÉ	x	x	x	x	x
THALES CANADA	x	x			
Martine GRIFFON-FOUCO					
GROUPE GORGÉ		x	x	x	x
ASSYSTEM SA (jusqu'en mars 2014)	x	x	x	x	
ALPHATEST SA (jusqu'en mars 2014)	x	x	x	x	
GIAT INDUSTRIES	x	x	x	x	x
ISAE-ENSMA			x	x	x
KEDGE			x	x	x
ASG SA	x	x			
INSIEMA	x	x			
ANAFI SAS	x	x			
SCI LAUFRED				x	x
SAS GALI			x	x	x
SCI GALA					x
Catherine GORGÉ					
GROUPE GORGÉ		x	x	x	x
ECA SA	x	x	x	x	x
IMMOBILIÈRE BENON SCI (radiation 02/2014)	x	x	x	x	
CBG CONSEIL SAS			x	x	x
Hugues SOUPARIS					
SURYS (ex HOLOGRAM INDUSTRIES)	x	x	x	x	x
ENOWE	x	x	x	x	x
ENOGRAM			x	x	x
ENOWOOD					x
HOLOGRAM FOUNDATION					x
USINE IO					x

2.3 Information sur les opérations sur titres des mandataires sociaux

À la connaissance de la Société, les mandataires sociaux, les dirigeants du Groupe et les personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier soumis à déclaration spontanée de leurs opérations sur titres, ont effectué en 2015 les opérations suivantes :

(en nombre de titres)	Acquisitions	Cessions
Raphaël GORGÉ	-	20 000
PÉLICAN VENTURE ⁽¹⁾	22 520	-
Bpifrance Participations ⁽²⁾	4 200	-

(1) PÉLICAN VENTURE est une société liée à des administrateurs de la Société. Voir paragraphe 1.5.1.

(2) Mme FINAZ de VILLAINÉ, censeure, représente Bpifrance Participations.



2.4 Rémunération des mandataires sociaux

Les tableaux ci-dessous présentent les rémunérations et avantages versés à chacun des mandataires sociaux par la Société, des sociétés contrôlées par GROUPE GORGÉ ou la société contrôlant GROUPE GORGÉ, durant l'exercice écoulé.

Monsieur Raphaël GORGÉ (Président-Directeur général) est principalement rémunéré par PÉLICAN VENTURE (société contrôlant GROUPE GORGÉ). PÉLICAN VENTURE refacture l'essentiel de cette rémunération à GROUPE GORGÉ au titre des prestations de services facturées à GROUPE GORGÉ. Monsieur Raphaël GORGÉ perçoit de GROUPE GORGÉ des jetons de présence et une rémunération variable sur objectifs fixés annuellement par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations.

La Société n'a pris aucun autre engagement de rémunération pour 2015 au bénéfice de son dirigeant mandataire social, à quelque titre

que ce soit. Monsieur Raphaël GORGÉ ne bénéficie pas d'options de souscription ou d'achat d'actions ni d'un plan d'attribution gratuite d'actions.

Monsieur Jean-Pierre GORGÉ (Administrateur) est également rémunéré par PÉLICAN VENTURE. Cette rémunération est sans aucun lien avec son mandat d'Administrateur de GROUPE GORGÉ.

Madame Catherine GORGÉ (Administratrice) intervient en tant que consultante auprès de la filiale PRODWAYS depuis 2014 et facture des honoraires à ce titre (voir tableau 3 et paragraphe 2.6.1 ci-après).

Le montant global des jetons de présence à allouer au Conseil d'administration à compter du 1^{er} janvier 2015 a été fixé à 60 000 euros.

TABLEAU 1 – TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉES À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Raphaël GORGÉ, Président-Directeur général	2015	2014
Rémunérations dues au titre de l'exercice ⁽¹⁾ (détaillées au tableau 2)	252 069 €	259 719 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	Néant	Néant
Valorisation des actions attribuées gratuitement (détaillées au tableau 6)	Néant	Néant
TOTAL RAPHAËL GORGÉ	252 069 €	259 719 €

(1) Dont 175 489 dus en 2015 par PÉLICAN VENTURE (société contrôlant GROUPE GORGÉ).

TABLEAU 2 – TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Raphaël GORGÉ, Président-Directeur général	Montants au titre de 2015		Montants au titre de 2014	
	Dus	Versés	Dus	Versés
• rémunération fixe ⁽¹⁾	172 000 €	161 000 €	165 000 €	177 333 €
• rémunération variable annuelle ⁽²⁾	59 350 €	74 000 €	74 000 €	79 547 €
• rémunération variable pluriannuelle	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
• rémunération exceptionnelle	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
• jetons de présence	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
• avantages en nature	10 719 €	10 719 €	10 719 €	10 719 €
TOTAL	252 069 €	255 719 €	259 719 €	277 599 €

(1) Cette rémunération a été versée par PÉLICAN VENTURE, société contrôlant GROUPE GORGÉ, et non pas par GROUPE GORGÉ.

(2) Le Conseil d'administration a décidé d'allouer à Monsieur Raphaël GORGÉ une rémunération variable pouvant aller jusqu'à 86 milliers d'euros bruts pour 2015, en fonction de l'atteinte de critères quantitatifs et qualitatifs. Les critères ont été préétablis et définis de manière précise par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations. Il s'agit de critères non publics qui restent confidentiels.

TABLEAU 3 – TABLEAU SUR LES JETONS DE PRÉSENCE ET LES AUTRES RÉMUNÉRATIONS PERÇUES
PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS

Membres du Conseil d'administration	Versé en 2015	Versé en 2014
Jean-Pierre GORGÉ		
Jetons de présence	10 000 €	10 000 €
Autres rémunérations ⁽¹⁾	132 000 €	132 000 €
Sylvie LUCOT		
Jetons de présence	10 000 €	10 000 €
Autres rémunérations	-	-
Michel BAULÉ (administrateur ayant quitté le Conseil fin 2014)		
Jetons de présence	-	7 500 €
Autres rémunérations	-	-
Amélie FINAZ de VILLAINÉ (censeur)		
Jetons de présence	-	-
Autres rémunérations	-	-
Martine GRIFFON-FOUCO		
Jetons de présence	10 000 €	10 000 €
Autres rémunérations	-	-
Catherine GORGÉ ⁽²⁾		
Jetons de présence	10 000 €	10 000 €
Autres rémunérations	77 000 €	65 500 €
Hugues SOUPARIS		
Jetons de présence	5 000 €	-
Autres rémunérations	-	-

(1) Les rémunérations versées à Jean-Pierre GORGÉ l'ont été par une société contrôlante.

(2) Les « autres rémunérations » de Catherine GORGÉ correspondent à des honoraires hors taxes facturés à PRODWAYS par sa société CBG Conseil.

TABLEAU 4 – OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE
À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL PAR L'ÉMETTEUR ET PAR TOUTE SOCIÉTÉ DU GROUPE

Nom du dirigeant mandataire social	
N° et date du plan	
Nature des options (achat ou souscription)	
Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Néant
Nombre d'options attribuées durant l'exercice	
Prix d'exercice	
Période d'exercice	

TABLEAU 5 – OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS LEVÉES DURANT L'EXERCICE
PAR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Nom du dirigeant mandataire social	
N° et date du plan	
Nombre d'options levées durant l'exercice	Néant
Prix d'exercice	



TABLEAU 6 – ACTIONS ATTRIBUÉES GRATUITEMENT À CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

	Attributions durant l'exercice 2015
Actions attribuées gratuitement par l'Assemblée générale des actionnaires durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe (liste nominative)	
N° et date du plan	
Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Néant
Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	
Date d'acquisition	
Date de disponibilité	
Conditions de performance	

TABLEAU 7 – ACTIONS ATTRIBUÉES GRATUITEMENT DEVENUES DISPONIBLES POUR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

Actions attribuées gratuitement devenues disponibles pour chaque mandataire social	
N° et date du plan	Néant
Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	
Conditions d'acquisition	

TABLEAU 8 – HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS

Information sur les options de souscription ou d'achat	Néant
--	-------

TABLEAU 9 – OPTION DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS CONSENTIES AUX DIX PREMIERS SALARIÉS NON MANDATAIRES SOCIAUX ATTRIBUTAIRES ET OPTIONS LEVÉES PAR CES DERNIERS

	Nombre total d'options attribuées d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Plan n° 1	Plan n° 2
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix derniers salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)		Néant		
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé (information globale)		Néant		

TABLEAU 10 – HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS

Date d'Assemblée	18/12/2006	08/06/2010	08/06/2014
Date du Conseil d'administration	22/02/2008	06/06/2011	12/05/2014
Nombre total d'actions attribuées gratuitement ⁽¹⁾	62 000	49 000	30 000
dont mandataires sociaux	31 000	-	-
Raphaël GORGÉ	31 000	-	-
Date d'acquisition des actions	22/04/2010	06/06/2013	12/05/2016 et 31/12/2016
Date de fin de période de conservation	22/04/2012	06/06/2015	12/05/2018 et 31/12/2018
Nombre d'actions acquises	20 668	42 000	-
dont mandataires sociaux	10 334	-	-
Raphaël GORGÉ	10 334	-	-
Nombre d'actions annulées	41 332	7 000	-
Actions attribuées gratuitement restant en période d'acquisition	-	-	30 000

(1) Attribution sous conditions de performance liées au résultat du Groupe et au résultat de filiales.

TABLEAU 11 – INFORMATIONS RELATIVES AU CONTRAT DE TRAVAIL, AUX RÉGIMES SUPPLÉMENTAIRES DE RETRAITE ET INDEMNITÉS POUR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Dirigeants Mandataires sociaux	Raphaël GORGÉ, Président-Directeur général
Contrat de travail	non
Régime de retraite supplémentaire	oui ⁽¹⁾
Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction	non
Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	non

(1) Contrat de retraite supplémentaire à cotisations définies égales à 2,5 % du salaire brut, pris en charge par PÉLICAN VENTURE, société contrôlant GROUPE GORGÉ, et non pas par GROUPE GORGÉ.

2.5 Rapport du Président

2.5.1 Rapport du Président sur le fonctionnement du Conseil et le contrôle interne

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions de l'article L. 225-37, alinéas 6 à 10 du Code de commerce, je vous rends compte au terme du présent rapport :

- de la composition du Conseil et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein ;
- des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;

- des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société ;
- de l'étendue des pouvoirs du Directeur général ;
- de la référence par la Société à un Code de gouvernement d'entreprise et de son application par la Société ;
- des modalités particulières, s'il en existe, relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée générale ;
- des principes et règles arrêtés par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux.

Les informations prévues par l'article L. 225-100-3 du Code de commerce (éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique) sont mentionnées au paragraphe 4.3.4 du Document de référence.



1. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, CONDITIONS D'ORGANISATION ET DE PRÉPARATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

1.1 COMPOSITION DU CONSEIL

Votre Conseil d'administration est composé de six Administrateurs et un censeur. La liste des membres à ce jour est la suivante :

Monsieur Raphaël GORGÉ, Président-Directeur général ;

Monsieur Jean-Pierre GORGÉ, Administrateur ;

Madame Sylvie LUCOT, Administrateur indépendant ;

Madame Martine GRIFFON-FOUCO, Administrateur représentant Bpifrance ;

Madame Catherine GORGÉ, Administrateur ;

Monsieur Hugues SOUPARIS, Administrateur indépendant ;

Madame Amélie FINAZ de VILLAINÉ, censureuse représentant Bpifrance.

Les règles de fonctionnement du Conseil d'administration sont statutaires et sont précisées dans le Règlement intérieur du Conseil.

Concernant l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil, il est à noter que les femmes représentent plus de la moitié des Administrateurs.

1.2 FRÉQUENCE DES RÉUNIONS – TAUX DE PARTICIPATION DES ADMINISTRATEURS

Au cours de l'exercice écoulé, votre Conseil d'administration s'est réuni 6 fois. Le taux de participation des Administrateurs est très bon.

1.3 CONVOCATION DES ADMINISTRATEURS

Conformément à l'article 15 des statuts, les convocations au Conseil sont faites par tous moyens et même verbalement.

S'agissant des réunions tenues au cours de l'exercice 2015, les Administrateurs ont été convoqués par e-mail.

Conformément à l'article L. 225-238 du Code de commerce, les Commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil qui ont examiné et arrêté les comptes intermédiaires (comptes semestriels) ainsi que les comptes annuels.

1.4 INFORMATION DES ADMINISTRATEURS

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des Administrateurs leur ont été communiqués, le cas échéant, au moment de leur convocation ou à défaut avant la tenue de la réunion du Conseil.

1.5 TENUE DES RÉUNIONS

Les réunions du Conseil d'administration se déroulent au siège social. Le Conseil d'administration de la Société a arrêté un Règlement intérieur prévoyant la possibilité de recourir à des moyens de visioconférence ou de télécommunication conformes aux conditions réglementaires pour la tenue de réunions du Conseil d'administration.

1.6 COMITÉS SPÉCIALISÉS

Trois comités (audit, rémunération et stratégique) ont été créés au sein du Conseil en 2012 :

- le Comité des nominations et rémunérations est composé de Madame Martine GRIFFON-FOUCO (Président), de Madame Catherine GORGÉ et de Monsieur Hugues SOUPARIS ;
- le Comité d'audit est composé de Madame Sylvie LUCOT (Président) et de Madame Amélie FINAZ de VILLAINÉ (censureuse au sein du Conseil d'administration) ;
- le Comité stratégique est composé de Monsieur Raphaël GORGÉ (Président), Madame Martine GRIFFON-FOUCO, Monsieur Jean-Pierre GORGÉ, Monsieur Hugues SOUPARIS et Madame Amélie FINAZ de VILLAINÉ. Toutefois, les sujets stratégiques sont de préférence discutés directement en Conseil.

Le Comité d'audit est notamment chargé d'assurer le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les Commissaires aux comptes ;
- de l'indépendance des Commissaires aux comptes.

Il émet une recommandation sur les Commissaires aux comptes proposés à l'Assemblée générale.

Dans le cadre du processus d'élaboration des comptes semestriels et annuels, le Comité d'audit participe à des réunions avec les Commissaires aux comptes de la Société, pour la préparation des arrêtés de compte ou pour entendre les synthèses des Commissaires aux comptes sur l'exécution de leurs missions.

1.7 DÉCISIONS ADOPTÉES

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'administration a pris des décisions courantes s'inscrivant dans l'intérêt de la Société.

1.8 PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués sans délai à tous les Administrateurs au plus tard avant le conseil suivant.

2. PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Notre société a mis au point des procédures de contrôle interne, en vue d'assurer, dans la mesure du possible, une gestion financière rigoureuse et la maîtrise des risques, et en vue d'élaborer les informations données aux actionnaires sur la situation financière et les comptes.

Les principaux risques auxquels le Groupe doit faire face sont décrits dans le Document de référence établi par la Société et déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (« Facteurs de risques »).

Le contrôle interne mis en œuvre repose sur l'organisation et les méthodologies suivantes :

2.1 ORGANISATION GÉNÉRALE DU CONTRÔLE INTERNE

Le Président-Directeur général, assisté du Directeur général adjoint en charge des finances du Groupe a défini et mis en place le système de contrôle interne de la Société en vue d'assurer :

- le maintien et l'intégrité des actifs ;
- la fiabilité des flux d'informations.

Ce système de contrôle interne recouvre principalement :

- le pilotage de l'activité du Groupe au travers de la mise en place d'une procédure de reporting d'activité, de résultat et de trésorerie dont la périodicité d'établissement et d'analyse est mensuelle ;
- l'organisation des arrêtés comptables au travers de la mise en place d'une procédure de clôture des comptes et de production de comptes consolidés tous les semestres ;
- l'établissement trimestriel du chiffre d'affaires consolidé au travers d'une procédure de reporting spécifique et l'accomplissement des parutions légales.

2.2 ORGANISATION DU GROUPE

GROUPE GORGÉ SA n'a pas d'activité industrielle, elle a pour fonction de :

- définir et mettre en œuvre la stratégie du Groupe ;
- superviser la gestion des filiales (ressources humaines, communication, achats...);
- assurer les relations avec la communauté financière (banques, Bourse...);
- mettre en place et suivre des procédures communes (reporting, contrôle de gestion, comptabilité...).

Le Groupe est organisé en quatre pôles d'activités qui sont : Systèmes Intelligents de Sécurité, Protection en Milieux Nucléaires, Projets et Services Industriels et Impression 3D. Chaque entité est autonome et dispose d'une organisation opérationnelle complète (Direction générale, Direction financière, contrôle de gestion, etc.).

Le management des principales filiales opérationnelles du Groupe rapporte directement à la Direction générale du Groupe.

2.3 MISE EN ŒUVRE DU CONTRÔLE INTERNE

2.3.1 REPORTING D'ACTIVITÉ

Toutes les filiales, directes et indirectes, de GROUPE GORGÉ renseignent les tableaux de reporting du Groupe qui comprennent les indications d'activité suivantes :

- le niveau de facturation du mois et cumulé ;
- le montant des prises de commandes du mois ;
- le montant du carnet de commandes ;
- les faits marquants.

Ces tableaux de reporting, après validation par les Directions générale et financière des entités opérationnelles, sont transmis au siège social le cinq de chaque mois et sont assortis des notes et commentaires nécessaires à leur analyse et à leur compréhension.

2.3.2 REPORTING DE PERFORMANCE

Toutes les filiales, directes et indirectes, de GROUPE GORGÉ établissent de façon mensuelle un compte de résultat selon un format Groupe et comparé au budget. Il est également transmis une situation de trésorerie et une prévision de trésorerie à trois mois. Ce reporting comprend également une partie sur le Besoin en Fonds de Roulement (BFR), les ressources humaines et les risques/contentieux.

Ces éléments, assortis des commentaires nécessaires à leur compréhension et après validation des directions, sont transmis au siège social le vingt de chaque mois.

Des réunions ont lieu tous les mois entre la direction du Groupe et la direction des filiales, pour commenter les éléments transmis, échanger sur les éventuelles mesures correctrices prises ou à prendre et actualiser les données prévisionnelles.

Ce reporting mensuel est accompagné d'une projection du compte de résultat à fin d'année actualisée à plusieurs reprises au cours de l'année.

2.3.3 CLÔTURE DES COMPTES

Toutes les sociétés du Groupe clôturent leurs comptes annuels au 31 décembre et leurs comptes semestriels au 30 juin (à l'exception de la société REDHALL GROUP, consolidée selon la méthode de la mise en équivalence jusqu'au premier semestre 2014 et qui clôture au 30 septembre pour ses comptes annuels et au 31 mars pour ses comptes semestriels).

Les comptes intermédiaires ou annuels ainsi que les liasses de consolidation sont audités par les Commissaires aux comptes.

Chaque arrêté donne lieu à une réunion de synthèse entre la direction du Groupe et les directions des filiales visant à définir les options à retenir pour ces arrêtés.

Les données nécessaires à l'établissement des comptes consolidés sont saisies de façon décentralisée. Le logiciel utilisé est SAP BFC, avec un module de rapprochement automatique immédiat des opérations intra-groupes déclarées. Un manuel interne explique les principes et méthodes adoptés par le Groupe pour l'établissement des liasses de consolidation, ce manuel a été mis à jour suite au changement de logiciel intervenu fin 2014.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis en interne selon les principes en vigueur et font l'objet d'un audit par les Commissaires aux comptes.

À l'issue de ces arrêtés, il est procédé aux publications légales.

2.3.4 RAPPORTS TRIMESTRIELS D'ACTIVITÉ

Le Groupe publie son chiffre d'affaires consolidé trimestriel. Ce chiffre est arrêté selon les mêmes modalités que pour l'établissement des comptes consolidés. Les communiqués divulguant le chiffre d'affaires trimestriel sont rédigés en se basant sur les reportings d'activité, de résultat et les discussions avec le management des filiales.

2.3.5 ÉVALUATION DU CONTRÔLE INTERNE

En 2009, le Groupe a établi en concertation avec ses Commissaires aux comptes une procédure d'auto-évaluation du contrôle interne. Les travaux menés en 2011 pour l'établissement d'une cartographie des risques ont utilisé ces réponses comme documents de travail de référence. Il a été décidé en 2015 de mettre à jour la cartographie des risques et de définir un référentiel de contrôle interne. Ce projet a été lancé en janvier 2016. Il devrait se dérouler sur l'ensemble du premier semestre 2016.

La filiale italienne ECA SINDEL a connu ces dernières années une augmentation de son besoin en fonds de roulement. Une mission de contrôle interne a été diligentée en 2014 et a notamment mis en évidence une dérive des conditions de paiement accordées aux clients. Des actions correctrices ont alors été mises en place pour mieux encadrer ces délais. Une anomalie de comptabilisation de créance client en 2012 a également été mise en évidence, amenant à corriger les comptes historiques. Une clarification des procédures comptables a été apportée et des contrôles renforcés ont été décidés. Malgré cela, de nouvelles anomalies ont été détectées dans les comptes de cette filiale, concernant la comptabilisation des droits à congés payés, des créances et des coûts de projets indûment maintenus en travaux en cours. Le détail de ces anomalies est décrit dans l'annexe aux comptes consolidés. Le Groupe a subi un préjudice de cette situation, le dirigeant et l'expert-comptable de cette filiale sont remplacés et le Groupe analyse la suite à donner. Des contrôles plus approfondis ont été menés par le nouvel auditeur PricewaterhouseCoopers Italie et l'ensemble des procédures seront revues avec un nouvel expert-comptable.

Le logiciel SAP BFC a été déployé au sein du Groupe en 2015. Il a été utilisé pour la consolidation des comptes annuels pour la première fois pour les comptes 2014. L'ensemble des budgets, reportings et projections sont désormais renseignés et transmis à la direction du Groupe avec ce logiciel.

2.4 ÉLABORATION ET CONTRÔLE DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE DES ACTIONNAIRES

Le Président-Directeur général, aidé du Directeur général adjoint en charge des finances du Groupe, définit la politique de communication financière.

Il a été décidé depuis septembre 2014 de remplacer les traditionnelles réunions d'information SFAF par la mise en ligne sur le site internet du Groupe de présentations des faits marquants, perspectives et des comptes intermédiaires et annuels.

2.5 CONFORMITÉ AUX LOIS ET RÈGLEMENTS

Afin de s'assurer de la conformité de leurs activités avec la réglementation en vigueur, les sociétés du Groupe s'appuient sur le service juridique du Groupe et sur des conseils externes (avocats, conseils en droit social et conseils en propriété intellectuelle).

3. POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Lors de sa réunion du 14 septembre 2011, le Conseil d'administration a décidé que les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général seront exercées par la même personne.

Il est précisé qu'aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs du Directeur général lors de sa nomination. Par la suite, le protocole d'investissement conclu avec Bpifrance est venu limiter certains pouvoirs du Directeur général. Les principales stipulations de ce protocole d'investissement sont publiées sur le site de l'AMF (« Publicité des clauses d'une convention conclue entre actionnaires » en date du 3 janvier 2012).

4. RÉFÉRENCE PAR LA SOCIÉTÉ À UN CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET SON APPLICATION PAR LA SOCIÉTÉ

MIDDLENEXT a élaboré en décembre 2009 un Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites et la Société. Lors de la réunion du Conseil d'administration du 7 avril 2010, il a été décidé d'adhérer à ce nouveau code. Ainsi, la Société s'est référée au Code de gouvernance MIDDLENEXT pour l'élaboration du présent rapport. Ce code est disponible sur le site Internet de MIDDLENEXT (www.middlenext.com).

Le Conseil d'administration a pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « Points de vigilance » du code. La plupart des recommandations sont respectées :

- Recommandation 1 (cumul contrat de travail et mandat social) : les mandataires sociaux ne cumulent pas de contrat de travail avec leur mandat social au sein de GROUPE GORGÉ ou de ses filiales ; il est toutefois précisé que PRODWAYS a conclu avec Madame Catherine GORGÉ début 2014 un contrat de prestation de services, confiant à cette dernière les fonctions de Secrétaire général de la société.
- Recommandation 2 (définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux) : les éléments de rémunération des mandataires sociaux sont présentés dans le rapport de gestion.
- Recommandation 3 (indemnité de départ) : les mandataires sociaux ne bénéficient pas d'indemnité ou avantage susceptible d'être dû à raison de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou au titre d'une clause de non-concurrence.
- Recommandation 4 (régimes de retraite supplémentaires) : les mandataires sociaux bénéficient d'un système de retraite supplémentaire, pris en charge par PELICAN VENTURE comme indiqué à l'article 2.4 du Document de référence.
- Recommandation 5 (stock-options et attribution gratuite d'actions) : aucune attribution de stock-options ou attribution gratuite d'actions n'a bénéficié aux dirigeants au cours de l'exercice 2015.
- Recommandation 6 (mise en place d'un Règlement intérieur du Conseil) : afin de se conformer à cette recommandation, le Conseil a adopté le 17 février 2012 un nouveau Règlement intérieur, précisant notamment le rôle du Conseil, les critères d'indépendance des membres du Conseil, les devoirs des Administrateurs et le fonctionnement du Conseil.

- Recommandation 7 (déontologie des membres du Conseil) : le Conseil s'est doté le 17 février 2012 d'un Règlement intérieur fixant, entre autres, les obligations déontologiques de ses membres. Notamment, tout Administrateur doit informer le Conseil en cas de conflit d'intérêt, et selon les cas, soit s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante, soit ne pas assister à la réunion du Conseil, soit démissionner de ses fonctions d'Administrateur.
- Recommandation 8 (composition du Conseil – présence de membres indépendants) : le Conseil compte deux membres indépendants (à savoir Mme LUCOT et M. SOUPARIS). L'indépendance de ces deux administrateurs a été appréciée au regard des quatre critères d'indépendance retenus par le Code de gouvernance d'entreprise Middlenext.
- Recommandation 9 (choix des Administrateurs) : une information sur l'expérience et la compétence des Administrateurs est communiquée lors de leur nomination ou renouvellement de mandat. Cette information est rappelée dans le rapport de gestion. La nomination de chaque Administrateur fait l'objet d'une résolution distincte.
- Recommandation 10 (durée des mandats des membres du Conseil) : la durée du mandat des Administrateurs est fixée à 6 ans, et ce conformément à la loi. Cette durée permet une compréhension des différents métiers du Groupe.
- Recommandation 11 (information des membres du Conseil) : dans la mesure du possible, la Société adresse par e-mail aux Administrateurs les projets de procès-verbaux et de tous documents utiles à la préparation du Conseil, préalablement à la tenue de la réunion du Conseil. Les sujets particulièrement sensibles ou urgents peuvent être débattus sans distribution préalable de document ou avec une communication préalable rapprochée de la date de réunion du Conseil. Les Administrateurs peuvent également être informés de tout événement ou projet important hors la tenue d'un Conseil.
- Recommandation 12 (mise en place de comités) : ont été créés en 2012 un Comité d'audit (distinct du Conseil réuni dans son ensemble), un Comité stratégique (chargé notamment d'étudier tout projet d'acquisition par la Société) et un Comité de nomination et des rémunérations (chargé notamment de se prononcer sur la composition du Conseil d'administration, y compris de ses comités, et la rémunération et les avantages des mandataires sociaux). Jusqu'à présent, les sujets stratégiques ont directement fait l'objet d'une étude et d'un débat en Conseil plutôt qu'en Comité stratégique.

- Recommandation 13 (réunions du Conseil et des comités) : comme indiqué plus haut dans le présent rapport, le Conseil d'administration se réunit 6 à 8 fois par an en moyenne, avec un taux élevé de participation des Administrateurs. Chaque réunion fait l'objet d'un procès-verbal.

- Recommandation 15 (mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil) : une fois par an, le Président du Conseil invite les Administrateurs à s'exprimer sur le fonctionnement du Conseil et la préparation de ses travaux.

Pour des raisons de taille du Groupe ou du Conseil d'administration, le Conseil a écarté l'application de la recommandation suivante du Code MIDDLENEXT :

- Recommandation 14 (répartition des jetons de présence en fonction de l'assiduité des Administrateurs) : dans la mesure où le taux de participation des Administrateurs aux réunions du Conseil est très élevé et où le montant global des jetons de présence reste relativement faible, la répartition des jetons de présence n'a pas été arrêtée en fonction de l'assiduité des Administrateurs.

5. MODALITÉS PARTICULIÈRES, S'IL EN EXISTE, RELATIVES À LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les statuts ne comportent aucune stipulation dérogatoire du droit commun concernant les modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée générale (voir article 22 des Statuts retranscrit en partie dans la partie « Actes constitutifs et statuts » du Document de référence établi par la Société).

6. PRINCIPES ET RÈGLES ARRÊTÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR DÉTERMINER LES RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE ACCORDÉS AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Les rémunérations et avantages en nature perçus par les mandataires sociaux sont décrits dans le Document de référence établi par la Société et incluant par renvoi le rapport de gestion.

Le présent rapport a été préparé par le Président le 16 mars 2016 et approuvé par le Conseil d'administration du 30 mars 2016.

Le Président du Conseil d'administration

2.5.2 Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du code de commerce, sur le rapport du Président du conseil d'administration de la société Groupe Gorgé

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Groupe Gorgé et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

INFORMATIONS CONCERNANT LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du code de commerce.

AUTRES INFORMATIONS

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du code de commerce.

Fait à Paris et à Courbevoie, le 31 mars 2016

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
David CLAIROTTE

Mazars
Daniel ESCUDEIRO

2.6 Conventions réglementées et conventions visées à l'article L. 225-102-1 du Code de commerce

2.6.1 Présentation des conventions

Au cours de l'exercice 2015, la Société a autorisé sa filiale PRODWAYS Group à procéder à une émission en faveur de FIMALAC Développement d'obligations remboursables en actions PRODWAYS Group ou GROUPE GORGÉ selon les cas. Eu égard à l'intérêt de cette émission obligataire pour PRODWAYS Group aux valorisations et retenues des sociétés PRODWAYS Group et GROUPE GORGÉ, le Conseil d'administration du 20 mai 2015 a autorisé la conclusion du contrat d'émission d'obligations remboursables en actions PRODWAYS Group ou GROUPE GORGÉ, entre FIMALAC Développement, la Société et PRODWAYS Group. Raphaël GORGÉ, en qualité de représentant permanent de GROUPE GORGÉ à la fonction de Président de PRODWAYS Group, a été assimilé à un administrateur intéressé et n'a pas pris part au vote.

Le Conseil d'administration d'arrêté des comptes 2015 a passé en revue les conventions réglementées conclues lors d'exercices passés et dont l'effet perdure dans le temps. Une seule convention réglementée autorisée au cours d'un exercice précédent a vu son exécution poursuivie au cours de l'exercice 2015 : il s'agit du protocole d'investissement en date du 12 décembre 2011 conclu entre Bpifrance (autrefois dénommé FSI), GROUPE GORGÉ, PELICAN VENTURE, Jean-Pierre GORGÉ et Raphaël GORGÉ. Ce protocole a une durée initiale de 10 ans. Ce protocole ne contient pas d'obligations financières à la charge de GROUPE GORGÉ.

Conformément à l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, il est mentionné que Mme Catherine GORGÉ (*via* CBG Conseil) a conclu en 2014 un contrat de prestations de services avec PRODWAYS. Le contrat s'est poursuivi en 2015. Dans le cadre de ce contrat, Mme GORGÉ assure les fonctions de Secrétaire générale de PRODWAYS. Les prestations facturées à PRODWAYS en 2015 se sont élevées à 77 000 euros hors taxes et PRODWAYS a versé 92 400 euros TTC.

2.6.2 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

(ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015)

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISÉS AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

- Emission en faveur de FIMALAC DEVELOPPEMENT d'obligations remboursables en actions PRODWAYS Group ou GROUPE GORGÉ

Personnes concernées : Raphaël Gorgé, GROUPE GORGÉ, PRODWAYS Group

Nature et objets :

Le 20 mai 2015, le Conseil d'Administration de GROUPE GORGÉ a autorisé sa filiale PRODWAYS Group a procéder à une émission en faveur de Fimalac Développement d'obligations remboursables en actions PRODWAYS Group ou GROUPE GORGÉ selon les cas.

Modalités :

Le 17 juin 2015, 10 M€ ont été apportés par Fimalac Développement sous forme d'obligation remboursables en actions PRODWAYS Group ou GROUPE GORGÉ.

- en actions Prodways Group
 - à tout moment, sur simple demande du porteur ;
 - automatiquement, en cas d'introduction en bourse de la société Prodways Group ;
 - automatiquement pour les obligations qui seraient encore en circulation le 1er janvier 2021 ;
- en actions Groupe Gorgé entre le 1er janvier 2019 et le 31 décembre 2020, sur simple demande du porteur (et donc en l'absence d'introduction en bourse de la société Prodways Group).

Motifs justifiant de son intérêt pour la société :

« Le Conseil constate l'intérêt de cette émission obligataire pour Prodways Group qui lui permet de financer son développement en fonds propres. Il constate que les valorisations des sociétés retenues sont favorables. »

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVÉS AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS

a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- Protocole d'investissement entre BPI France (autrefois dénommé FSI), GROUPE GORGÉ, PÉLICAN VENTURE et Messieurs Jean-Pierre Gorgé et Raphaël Gorgé

Personnes concernées : Messieurs Jean-Pierre Gorgé et Raphaël Gorgé

NATURE ET MODALITÉS :

Un protocole d'investissement a été signé le 12 décembre 2011 pour une durée de 10 ans entre BPI France (autrefois dénommé FSI), GROUPE GORGÉ, PELICAN VENTURE et Messieurs Jean-Pierre Gorgé et Raphaël Gorgé. Ce protocole a pour objectif de définir les modalités de la participation de BPI France aux instances de gouvernance de GROUPE GORGÉ. Ce protocole définit notamment les modifications apportées à la gouvernance de GROUPE GORGÉ, le renforcement du droit d'information du Conseil d'administration de GROUPE GORGÉ, les modalités d'exercice d'un droit de sortie conjointe et d'un droit de première offre, les mesures anti-dilution au profit de BPI France et enfin les modalités d'une stabilité des participations actionnariales.

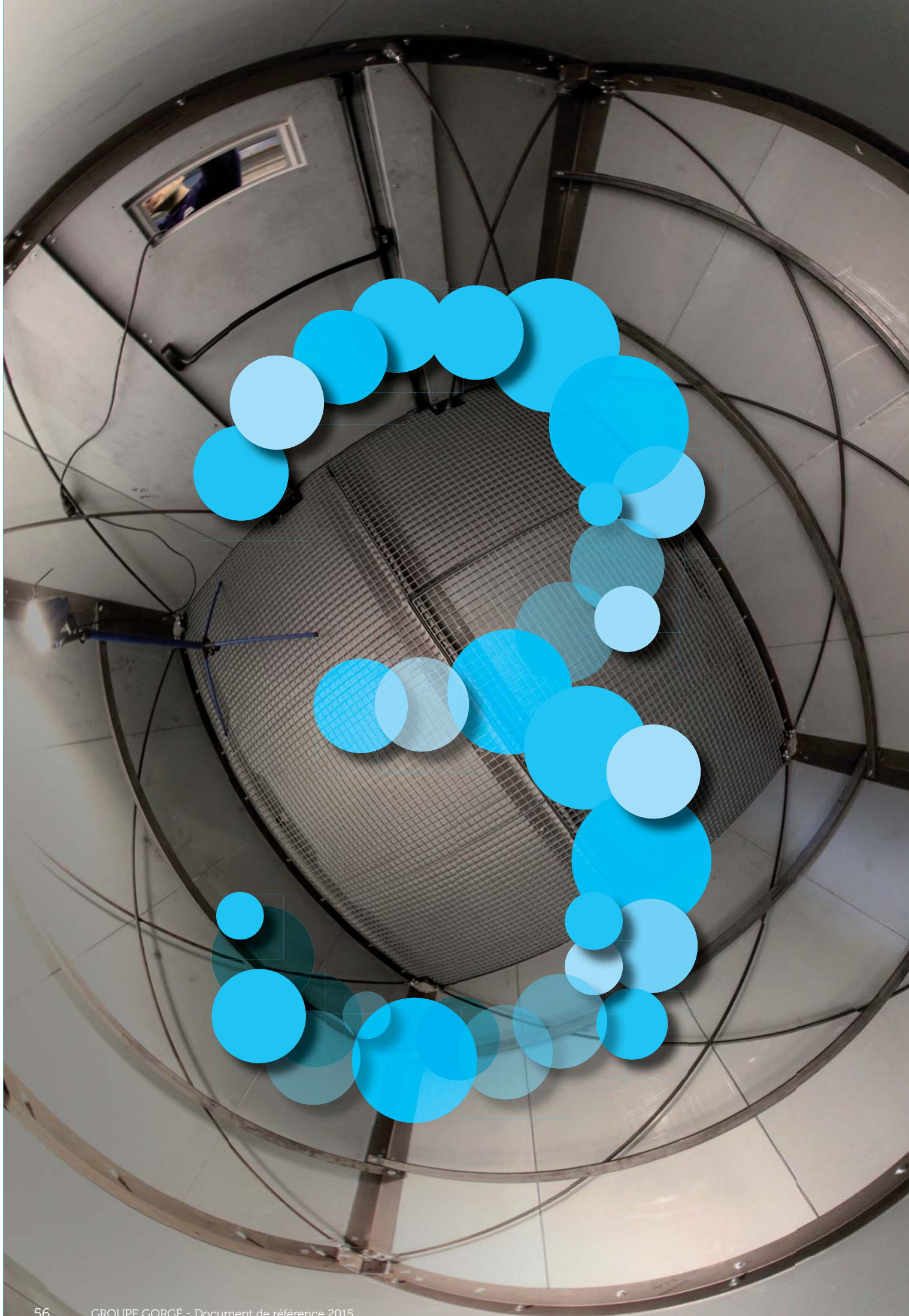
L'exécution de cette convention est sans incidence financière sur les comptes de GROUPE GORGÉ au titre de l'exercice 2015.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 31 mars 2016

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
David CLAIROTTE

Mazars
Daniel ESCUDEIRO



Informations financières et comptables

3.1	ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 2015	58	3.2	ÉTATS FINANCIERS INDIVIDUELS 2015	103
3.1.1	Compte de résultat consolidé	58	3.2.1	Compte de résultat	103
3.1.2	État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés en capitaux propres	59	3.2.2	Bilan	103
3.1.3	État de la situation financière consolidée	59	3.2.3	Variation de trésorerie	104
3.1.4	Tableau des flux de trésorerie consolidés	61	3.2.4	Notes annexes aux états financiers de la Société	105
3.1.5	Variation des capitaux propres consolidés	62	3.2.5	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	114
3.1.6	Notes annexes aux états financiers consolidés	63			
3.1.7	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	102			

3

3.1 États financiers consolidés 2015

Les états financiers consolidés du Groupe sont établis conformément au référentiel IFRS publié par l'*International Accounting Standards Board* (IASB) et tel qu'approuvé par l'Union européenne.

Les principes comptables sont exposés en détail dans les notes annexes aux états financiers consolidés, section 3.1.6.

3.1.1 Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)	Notes	2015	2014*
CHIFFRE D'AFFAIRES	4.1	264 818	223 304
Production immobilisée		6 659	4 614
Production stockée		2 061	653
Autres produits de l'activité	4.2	6 364	8 777
Achats consommés et charges externes		(164 284)	(130 883)
Charges de personnel	5.2	(91 072)	(81 229)
Impôts et taxes		(2 477)	(2 549)
Dotations aux amortissements et aux provisions nettes des reprises	4.3	(9 711)	(6 988)
Autres produits et charges d'exploitation		(27)	47
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		12 331	15 746
Éléments non courants du résultat opérationnel	4.6	(4 454)	(2 748)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		7 877	12 997
Intérêts financiers relatifs à la dette brute		(2 290)	(2 071)
Produits financiers relatifs à la trésorerie et équivalents		54	115
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET (A)	8.2	(2 236)	(1 956)
Autres produits financiers (B)		1 173	541
Autres charges financières (C)		(955)	(3 140)
CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS (D = A + B + C)	8.2	(2 018)	(4 554)
Impôt sur le résultat	9.1	(1 647)	(2 741)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées		(3)	(859)
RÉSULTAT APRÈS IMPÔT DES ACTIVITÉS POURSUIVIES		4 209	4 842
Résultat net des activités non poursuivies		-	-
RÉSULTAT NET		4 209	4 842
Résultat net part des minoritaires ⁽¹⁾		2 590	2 226
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		1 619	2 617
Nombre moyen d'actions	10.2	13 217 562	13 077 220
Résultat net par action des activités poursuivies, en euros	10.2	0,193	0,195
Résultat net par action, en euros	10.2	0,193	0,195

* Colonne 2014 retraitée des éléments détaillés en note 1.3.

(1) Concerne essentiellement les minoritaires du groupe ECA.



3.1.2 État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés en capitaux propres

(en milliers d'euros)	2015	2014*
RÉSULTAT NET	4 209	4 842
Écarts de conversion	138	112
Impôts sur écarts de conversion	-	-
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	8	20
Impôts sur la réévaluation des instruments dérivés de couverture	(3)	(7)
Réévaluation des instruments dérivés passifs	119	310
Impôts sur la réévaluation des instruments dérivés passifs	-	-
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	578	(1 368)
Impôts sur les écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	(193)	456
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence	-	-
TOTAL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	648	(477)
dont éléments recyclables ultérieurement en résultat	643	(490)
dont éléments non recyclables ultérieurement en résultat ⁽¹⁾	5	13
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	4 857	4 365
dont part du Groupe	2 156	2 289
dont part des intérêts minoritaires	2 701	2 075

* Colonne 2014 retraitée des éléments détaillés en note 1.3.

(1) Concerne uniquement les instruments de couverture.

3.1.3 État de la situation financière consolidée

ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2015	31/12/2014*
ACTIFS NON COURANTS		109 177	94 001
Écarts d'acquisition	6.1	44 219	36 209
Autres immobilisations incorporelles	6.2	31 294	29 602
Immobilisations corporelles	6.3	22 969	18 385
Immeubles de placement	6.3	298	298
Participations dans les entreprises associées	8.1.4	1 395	744
Autres actifs financiers	8.1.4	4 418	3 299
Actifs d'impôt différé	9.2	4 580	5 459
Autres actifs non courants	4.7	5	5
ACTIFS COURANTS		253 697	201 296
Stocks nets	4.5	26 307	20 014
Créances clients nettes	4.4	159 853	124 825
Autres actifs courants	4.7	16 850	14 762
Actifs d'impôt exigible	9.1.1	16 258	12 277
Trésorerie et autres équivalents	8.1.2	34 429	29 418
ACTIFS DESTINÉS À LA VENTE		-	-
TOTAUX DE L'ACTIF		362 874	295 298

* Colonne 2014 retraitée des éléments détaillés en note 1.3.

PASSIF ET CAPITAUX PROPRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2015	31/12/2014*
CAPITAUX PROPRES (PART DU GROUPE)		67 980	56 062
Capital ⁽¹⁾	10.1	13 367	13 082
Primes ⁽¹⁾		24 540	18 363
Réserves et résultat consolidés ⁽²⁾		30 073	24 618
INTÉRÊTS MINORITAIRES ⁽³⁾		29 565	27 270
PASSIFS NON COURANTS		69 045	59 507
Provisions long terme	5.3	6 987	6 911
Dettes financières à long terme – part à plus d'un an	8.1.1	59 549	47 478
Instruments financiers et dérivés	8.1.3	652	771
Passifs d'impôts différés	9.2	206	2 440
Autres passifs non courants	4.8	1 652	1 906
PASSIFS COURANTS		196 284	152 460
Provisions court terme	11	5 099	4 561
Dettes financières à long terme – part à moins d'un an	8.1.1	14 011	7 816
Instruments financiers et dérivés	8.1.3	1	9
Dettes fournisseurs d'exploitation	4.8	58 718	36 744
Autres passifs courants	4.8	118 381	102 837
Passifs d'impôt exigible	9.1.1	74	492
PASSIFS DESTINÉS À LA VENTE		-	-
TOTAUX DU PASSIF		362 874	295 298

* Colonne 2014 retraitée des éléments détaillés en note 1.3.

(1) De l'entreprise mère consolidante.

(2) Y compris résultat de l'exercice.

(3) Concerne essentiellement les minoritaires du groupe ECA.



3.1.4 Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en milliers d'euros)	Notes	2015	2014*
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES		4 209	4 842
Charges et produits calculés		10 341	9 731
Plus et moins-values de cessions		147	(412)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		3	860
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (AVANT NEUTRALISATION DU COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET DES IMPÔTS)	7.1	14 699	15 021
Coût de l'endettement financier net	8.2	2 236	1 956
Charge d'impôt	9.1	1 647	2 741
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (APRÈS NEUTRALISATION DU COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET DES IMPÔTS)		18 583	19 719
Impôts versés		(2 913)	(3 231)
Variation du besoin en fonds de roulement	7.2	(11 504)	(9 787)
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ (A)		4 166	6 700
Opérations d'investissement			
Décaissement/acquisition immobilisations incorporelles		(7 464)	(5 111)
Décaissement/acquisition immobilisations corporelles		(8 317)	(3 676)
Encaissement/cession immobilisations corporelles et incorporelles		564	615
Décaissement/acquisition immobilisations financières		(1 494)	(838)
Encaissement/cession immobilisations financières		1 478	99
Trésorerie nette/acquisitions et cessions de filiales	7.3	(9 013)	(8 777)
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (B)		(24 246)	(17 688)
Opérations de financement			
Augmentations de capital ou apports	10.1.1	16 341	6 786
Dividendes versés aux actionnaires de la mère	10.1.2	(4 217)	(4 152)
Dividendes versés aux minoritaires		(1 058)	(1 052)
Encaissements provenant d'emprunts	7.3	21 271	11 388
Remboursement d'emprunts	8.1.1	(10 762)	(3 718)
Coût de l'endettement financier net	8.2	(2 236)	(1 956)
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (C)		19 337	7 296
FLUX DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR LES ACTIVITÉS POURSUIVIES (D = A + B + C)		(743)	(3 692)
FLUX DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR LES ACTIVITÉS NON POURSUIVIES		-	-
VARIATION DE TRÉSORERIE		(743)	(3 692)
Incidence des variations de taux de change		52	78
TRÉSORERIE À L'OUVERTURE	8.1.2	27 841	31 307
Reclassement de trésorerie ⁽¹⁾		24	149
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	8.1.2	27 175	27 841

(1) Flux liés aux actions propres.

* Colonne 2014 retraitée des éléments détaillés en note 1.3.

3.1.5 Variation des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)	Part du Groupe ou des propriétaires de la société mère					Capitaux propres – part des participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
	Capital	Réserves liées au capital	Actions autocontrôle	Réserves et résultats consolidés	Capitaux propres – part du Groupe ou des propriétaires de la société mère		
CAPITAUX PROPRES CLÔTURE 2013	12 732	11 794	(797)	27 277	51 006	22 707	73 712
Corrections d'erreurs ECA SINDEL	-	-	-	(829)	(829)	(560)	(1 390)
CAPITAUX PROPRES CLÔTURE 2013 RETRAITE	12 732	11 794	(797)	26 448	50 177	22 147	73 323
Opérations sur capital	350	6 423	-	-	6 773	-	6 773
Plan d'attribution gratuite et de souscriptions d'actions	-	146	-	45	191	11	202
Opérations sur actions d'autocontrôle	-	-	12	-	12	61	73
Dividendes	-	-	-	(4 135)	(4 135)	(1 070)	(5 204)
Résultat net de l'exercice ⁽¹⁾	-	-	125	2 492	2 617	2 226	4 842
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	(328)	(328)	(149)	(477)
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	-	-	125	2 164	2 289	2 077	4 365
Variations de périmètre	-	-	(9)	768	759	4 044	4 803
Autres	-	-	-	(3)	(3)	(1)	(5)
CAPITAUX PROPRES CLÔTURE 2014	13 082	18 363	(670)	25 287	56 062	27 270	83 332
Opérations sur capital	285	5 974	-	-	6 259	-	6 259
Plan d'attribution gratuite et de souscriptions d'actions	-	203	-	17	220	2	222
Opérations sur actions d'autocontrôle	-	-	55	-	55	(15)	40
Instruments de capitaux propres	-	-	-	9 409	9 409	373	9 782
Dividendes	-	-	-	(4 200)	(4 200)	(1 079)	(5 279)
Résultat net de l'exercice	-	-	(278)	1 898	1 620	2 590	4 210
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	417	417	111	529
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	-	-	(278)	2 315	2 037	2 701	4 738
Variations de périmètre	-	-	104	(1 967)	(1 863)	314	(1 549)
Autres	-	-	-	(3)	(3)	(1)	(5)
CAPITAUX PROPRES CLÔTURE 2015	13 367	24 540	(788)	30 861	67 980	29 565	97 545

(1) Résultat 2014 retraité des éléments détaillés en note 1.3.

3.1.6 Notes annexes aux états financiers consolidés

SOMMAIRE DÉTAILLÉ DES NOTES ANNEXES

NOTE 1	Principes comptables	64	NOTE 6	Immobilisations incorporelles et corporelles	81
1.1	Référentiel appliqué	64	6.1	Écarts d'acquisition	81
1.2	Bases de préparation	64	6.2	Autres immobilisations incorporelles	81
1.3	Retraitements des informations financières des exercices antérieurs	64	6.3	Immobilisations corporelles	83
NOTE 2	Périmètre de consolidation	67	6.4	Pertes de valeurs sur actifs immobilisés	84
2.1	Principes comptables liés au périmètre de consolidation	67	NOTE 7	Détail des flux de trésorerie	86
2.2	Évolutions du périmètre de consolidation	68	7.1	Détermination de la capacité d'autofinancement	86
2.3	Engagements hors bilan liés au périmètre de consolidation	69	7.2	Variation du besoin en fonds de roulement	87
NOTE 3	Information sectorielle	70	7.3	Acquisitions/cessions de participations	88
3.1	Indicateurs clés par pôle	70	7.4	Souscription et remboursements d'emprunts long terme	88
3.2	Réconciliations avec les données du Groupe	71	NOTE 8	Financement et instruments financiers	89
3.3	Informations par zone géographique	73	8.1	Actifs et passifs financiers	89
NOTE 4	Données opérationnelles	74	8.2	Charges et produits financiers	92
4.1	Reconnaissance des revenus et chiffre d'affaires	74	8.3	Politique de gestion des risques	92
4.2	Autres produits de l'activité	74	8.4	Engagements hors bilan liés au financement du Groupe	94
4.3	Dotations nettes aux amortissements et provisions	74	NOTE 9	Impôts sur les résultats	95
4.4	Créances clients nettes	74	9.1	Détail des impôts sur les résultats	95
4.5	Stocks et travaux en cours	75	9.2	Impôts différés	96
4.6	Résultat opérationnel et éléments non courants	75	NOTE 10	Capitaux propres et résultat par action	97
4.7	Autres actifs courants et non courants	76	10.1	Capitaux propres	97
4.8	Autres passifs courants et non courants	77	10.2	Résultat par action	97
4.9	Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles	77	10.3	Nantissements d'actions de l'émetteur	97
NOTE 5	Charges et avantages du personnel	78	NOTE 11	Autres provisions et passifs éventuels	98
5.1	Effectifs	78	NOTE 12	Autres notes	99
5.2	Charges et avantages du personnel	78	12.1	Faits exceptionnels et litiges	99
5.3	Provisions pour retraites et engagements assimilés	78	12.2	Événements postérieurs à l'exercice	99
5.4	Paiement fondé sur les actions (stock-options, bons de souscription d'actions, attribution gratuite d'actions)	79	NOTE 13	Liste des sociétés consolidées	100
5.5	Rémunération des dirigeants et parties liées	80			

Note 1 Principes comptables

Les états financiers consolidés de GROUPE GORGÉ pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 comprennent :

- les états financiers de la société GROUPE GORGÉ ;
- les états financiers de ses filiales ;
- la quote-part dans l'actif net et dans le résultat des sociétés mises en équivalence (coentreprises et entreprises associées).

Les comptes consolidés de GROUPE GORGÉ de l'exercice 2015 ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 30 mars 2016.

Ils seront soumis à l'approbation de la prochaine Assemblée générale ordinaire des actionnaires.

1.1 RÉFÉRENTIEL APPLIQUÉ

Les principes comptables retenus pour la préparation des états financiers consolidés sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2015. Ces principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 à l'exception des nouvelles normes, normes révisées et interprétations applicables à compter du 1^{er} janvier 2015 :

Les nouvelles normes et interprétations suivantes applicables dans le Groupe sur la période n'ont pas eu d'effet significatif sur les comptes consolidés au 31 décembre 2015 :

- IFRIC 21 – *Droits ou taxes* ; cette interprétation relative à la comptabilisation des taxes entrant dans le champ d'application d'IAS 37 sur les provisions précise que le fait générateur de la comptabilisation de la dette est la date d'exigibilité fiscale ;
- améliorations annuelles 2011-2013 des IFRS (décembre 2013).

Le Groupe n'a pas appliqué les normes et interprétations suivantes, qui n'ont pas été adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2015 ou dont l'application n'est pas obligatoire dès le 1^{er} janvier 2015 :

- normes adoptées :
 - amendements d'IAS 19 : Plans à prestations définies : contributions du personnel,
 - améliorations annuelles 2010-2012 des IFRS (décembre 2013),
 - amendement d'IAS 1 : Initiative concernant les informations à fournir,
 - améliorations annuelles 2012-2014 des IFRS (septembre 2014),
 - amendements d'IFRS 11 : Comptabilisation d'acquisitions de participations dans des opérations conjointes,
 - amendements d'IAS 16 et d'IAS 38 : Clarification des méthodes acceptables de dépréciation et d'amortissement.

Ces interprétations et amendements ne devraient pas avoir d'impact significatif sur les comptes du Groupe.

- normes non adoptées :
 - IFRS 9 – *Instruments financiers*,
 - IFRS 15 – *Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec les clients*,

- IFRS 16 – *Locations*,
- amendements d'IFRS 10 et d'IAS 28 : Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise,
- amendements d'IFRS 10, IFRS 12 et d'IAS 28 : Entités d'investissement : Application de l'exception à la consolidation.

1.2 BASES DE PRÉPARATION

Les états financiers sont présentés en euros et sont arrondis au millier le plus proche.

Les états financiers sont préparés selon le principe du coût historique, à l'exception des instruments dérivés et des actifs financiers disponibles à la vente qui ont été évalués à leur juste valeur. Les passifs financiers sont évalués selon le principe du coût amorti. Les valeurs comptables des actifs et passifs couverts et de leurs instruments de couverture sont évaluées à la juste valeur.

La préparation des états financiers implique que la direction du Groupe ou des filiales procède à des estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actifs et de passifs inscrits au bilan consolidé, les montants de charges et de produits du compte de résultat et les engagements relatifs à la période arrêtée. Les résultats réels ultérieurs pourraient être différents.

Ces hypothèses concernent principalement :

- l'évaluation de la valeur recouvrable des actifs ;
- l'évaluation des provisions pour risques et charges ;
- l'évaluation des résultats à terminaison des affaires en cours ;
- l'évaluation des engagements de retraite (hypothèses décrites à la note 5.3).

Les sociétés intégrées exerçant leur activité dans des secteurs différents, les règles de valorisation et de dépréciation de certains postes sont spécifiques au contexte de chaque entreprise.

1.3 RETRAITEMENTS DES INFORMATIONS FINANCIÈRES DES EXERCICES ANTÉRIEURS

Les comptes au 31 décembre 2014 ont été modifiés pour deux raisons :

- l'affectation définitive des écarts d'acquisition d'INFOTRON et de DELTAMED. En effet, selon la norme IFRS 3R, la valeur des éléments concernés doit être modifiée de manière rétrospective, comme si ces modifications étaient intervenues dès la date d'acquisition ;
- plusieurs corrections d'erreurs dans les comptes de la société italienne ECA SINDEL, relatives à l'ouverture 2015 concernant des ajustements des comptes clients pour 351 milliers d'euros injustifiés, la comptabilisation de dettes sociales à provisionner pour 396 milliers d'euros, et la comptabilisation erronée d'un simulateur en 2012 pour 1 138 milliers d'euros. Le coût de ce simulateur prototype avait été comptabilisé entre 2012 et 2014, pour partie en charges et pour partie en stock, au lieu que l'ensemble soit immobilisé et amorti. La contribution d'un tiers au financement du prototype avait par ailleurs été comptabilisée en chiffre d'affaires en 2012 et 2013, au lieu d'être comptabilisée en autres produits, au rythme de l'amortissement de l'actif financé.

Les modifications sur les comptes 2014 sont décrites dans les tableaux suivants :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014 publié	Ajustements			31/12/2014 retraité
		DELTAMED	INFOTRON	ECA SINDEL	
CHIFFRE D'AFFAIRES	223 304	-	-	-	223 304
Production immobilisée	4 417	-	-	197	4 614
Production stockée	850	-	-	(197)	653
Autres produits de l'activité	7 744	-	-	1 033	8 777
Achats consommés et charges externes	(130 883)	-	-	-	(130 883)
Charges de personnel	(81 188)	-	-	(41)	(81 229)
Impôts et taxes	(2 549)	-	-	-	(2 549)
Dotations aux amortissements et aux provisions nettes des reprises	(5 957)	-	-	(1 031)	(6 988)
Autres produits et charges d'exploitation	47	-	-	-	47
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	15 784	-	-	(39)	15 746
Éléments non courants du résultat opérationnel	(2 697)	(36)	(15)	-	(2 748)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	13 087	(36)	(15)	(39)	12 997
CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS	(4 554)	-	-	-	(4 554)
Impôt sur le résultat	(2 929)	10	5	172	(2 741)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	(859)	-	-	-	(859)
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	4 745	(26)	(10)	133	4 842
Résultat net part des minoritaires	2 177	(1)	(4)	54	2 226
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	2 568	(25)	(6)	80	2 617

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014 publié	Ajustements			31/12/2014 retraité
		DELTAMED	INFOTRON	ECA SINDEL	
ACTIFS NON COURANTS	91 800	574	113	1 514	94 001
Écarts d'acquisition	37 010	(478)	(323)	-	36 209
Autres immobilisations incorporelles	28 115	1 052	436	-	29 602
Immobilisations corporelles	17 484	-	-	901	18 385
Immeubles de placement	298	-	-	-	298
Participations dans les entreprises associées	744	-	-	-	744
Autres actifs financiers	3 299	-	-	-	3 299
Actifs d'impôt différé	4 846	-	-	613	5 459
Autres actifs non courants	5	-	-	-	5
ACTIFS COURANTS	202 929	-	-	(1 632)	201 296
Stocks nets	21 150	-	-	(1 136)	20 014
Créances clients nettes	125 321	-	-	(497)	124 825
Autres actifs courants	14 762	-	-	-	14 762
Actifs d'impôt exigible	12 277	-	-	-	12 277
Trésorerie et autres équivalents	29 418	-	-	-	29 418
ACTIFS DESTINÉS À LA VENTE	-	-	-	-	-
TOTAUX DE L'ACTIF	294 729	574	113	(118)	295 298



<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014 publié	Ajustements			31/12/2014 retraité
		DELTAMED	INFOTRON	ECA SINDEL	
CAPITAUX PROPRES (PART DU GROUPE)	56 843	(25)	(6)	(750)	56 062
Capital	13 082	-	-	-	13 082
Primes	18 363	-	-	-	18 363
Réserves et résultat consolidés	25 398	(25)	(6)	(750)	24 618
INTÉRÊTS MINORITAIRES	27 781	(1)	(4)	(507)	27 270
PASSIFS NON COURANTS	59 216	183	123	(15)	59 603
Provisions long terme	6 911	-	-	-	6 911
Dettes financières à long terme – part à plus d'un an	47 478	-	-	-	47 478
Instruments financiers et dérivés	771	-	-	-	771
Passifs d'impôts différés	2 253	183	20	(15)	2 440
Avances conditionnées	1 804	-	103	-	1 906
PASSIFS COURANTS	150 889	417	-	1 154	152 460
Provisions court terme	4 561	-	-	-	4 561
Dettes financières à long terme – part à moins d'un an	7 816	-	-	-	7 816
Instruments financiers et dérivés	9	-	-	-	9
Dettes fournisseurs d'exploitation	36 744	-	-	-	36 744
Autres passifs courants	101 266	417	-	1 154	102 837
Passifs d'impôt exigible	492	-	-	-	492
PASSIFS DESTINÉS À LA VENTE	-	-	-	-	-
TOTAUX DU PASSIF	294 729	574	113	(118)	295 298

Note 2 Périmètre de consolidation

2.1 PRINCIPES COMPTABLES LIÉS AU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

MÉTHODE DE CONSOLIDATION

Les sociétés dans lesquelles le Groupe détient, directement ou indirectement, le contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Les sociétés dans lesquelles le Groupe a une influence notable sont consolidées par mise en équivalence. L'influence notable est présumée établie lorsque le Groupe détient plus de 20 % des droits de vote.

Les acquisitions ou cessions de sociétés intervenues en cours d'exercice sont prises en compte dans les états financiers consolidés à partir de la date de prise d'effet du contrôle exclusif ou de l'influence notable ou jusqu'à la date de perte de ceux-ci.

Toutes les transactions significatives entre les filiales consolidées sont éliminées, de même que les résultats internes au Groupe (plus-values, profits sur stocks, dividendes).

La consolidation est réalisée à partir de comptes ou de situations au 31 décembre.

La liste des filiales et participations consolidées est présentée en note 13. Certaines filiales non significatives au regard du Groupe peuvent ne pas être consolidées.

CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

La devise d'établissement des comptes consolidés est l'euro.

Les états financiers des filiales utilisant une monnaie fonctionnelle différente sont convertis en euros en utilisant :

- le cours officiel à la date de clôture pour les actifs et passifs ;
- le cours moyen de l'exercice pour les éléments du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie.

Les cours moyens de l'exercice peuvent être calculés en fonction des cours moyens mensuels proratisés sur le chiffre d'affaires.

Les différences de conversion résultant de l'application de ces cours sont enregistrées dans le poste « Réserves de conversion » dans les capitaux propres consolidés.

TRANSACTIONS EN DEVICES ÉTRANGÈRES

Les transactions en devises étrangères sont enregistrées en utilisant les taux de change applicables à la date d'enregistrement des transactions ou le cours de couverture. À la clôture, les montants à payer ou à recevoir libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros au taux de change de clôture ou au taux de couverture. Les différences de conversion relatives aux transactions en devises étrangères sont enregistrées dans le résultat financier.

REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

Le Groupe applique de façon prospective la norme IFRS 3 révisée - *Regroupement d'entreprises*.

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition :

- le coût d'une acquisition est évalué à la juste valeur de la contrepartie transférée, y compris tout ajustement de prix, à la date de prise de contrôle. Toute variation ultérieure de juste valeur d'un ajustement de prix est comptabilisée en résultat ou en autres éléments du résultat global, selon les normes applicables ;
- la différence entre la contrepartie transférée et la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris à la date de prise de contrôle représente le *goodwill*, comptabilisé à l'actif de l'état de la situation financière.

Les ajustements de la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris enregistrés sur une base provisoire (en raison de travaux d'expertise en cours ou d'analyses complémentaires) sont comptabilisés comme des ajustements rétrospectifs du *goodwill* s'ils interviennent dans la période d'un an à compter de la date d'acquisition et s'ils résultent de faits et circonstances existant à la date d'acquisition. Au-delà de ce délai, les effets sont constatés directement en résultat, comme tout changement d'estimation ou correction d'erreur.

Pour chaque prise de contrôle impliquant une prise de participation inférieure à 100 %, la fraction d'intérêt non acquise (participations ne donnant pas le contrôle) est évaluée :

- soit à sa juste valeur : dans ce cas, un écart d'acquisition est comptabilisé pour la part relative aux participations ne donnant pas le contrôle (méthode du *goodwill* complet) ;
- soit à sa quote-part d'actif net identifiable de l'entité acquise : dans ce cas, seul un écart d'acquisition au titre de la part acquise est comptabilisé (méthode du *goodwill* partiel).

Les coûts directement attribuables à l'acquisition sont comptabilisés en charges sur la période au cours de laquelle ils sont encourus.

Les ajustements ou compléments de prix éventuels du regroupement d'entreprises sont valorisés à la juste valeur à la date de l'acquisition même si leur réalisation n'est pas considérée comme probable.

Après la date d'acquisition, les changements d'estimation de la juste valeur des ajustements de prix entraînent un ajustement de l'écart d'acquisition uniquement s'ils interviennent dans le délai d'affectation (un an maximum à compter de la date d'acquisition) et s'ils résultent de faits et circonstances existant à la date d'acquisition. Dans tous les autres cas, le changement est constaté en résultat ou parmi les autres éléments du résultat global selon la norme IFRS appropriée.

2.2 ÉVOLUTIONS DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION**2.2.1 OPÉRATIONS RÉALISÉES SUR 2015**

Les variations du périmètre de consolidation sont les suivantes :

- acquisition de l'ensemble des actifs corporels de la société NORGE le 5 février par PRODWAYS. Cette acquisition est traitée dans le cadre d'IFRS 3R, un complément de prix est inscrit dans les comptes en dettes compte tenu de la très grande probabilité qu'il soit payé ;
- consolidation de la société INITIAL acquise le 24 mars 2015 ;
- fusion de la société INFOTRON avec ECA ROBOTICS au 30 avril 2015 ; cette opération est sans impact sur les comptes consolidés ;
- en mai 2015, acquisition des 49 % d'AI GROUP qui étaient détenus par des minoritaires ; des compléments de prix probables sont constatés en dettes ; cette acquisition n'a d'impact que sur la répartition des capitaux propres consolidés ;
- prise de participation de 9 % dans la société WANDERCRAFT en juillet 2015 ; cette société n'est pas consolidée en raison de l'absence de contrôle ;
- création de la société ECA DYNAMICS en juillet 2015 ; cette société est détenue à 51 % par ECA SA et à 49 % par WANDERCRAFT ;
- prise de participation de 45 % dans la société VARIA 3D, consolidée par mise en équivalence ;
- acquisition en septembre de la société EXCELTEC ;
- création de la société ECA DRONE en décembre 2015 ; cette société est détenue à 100 % par ECA SA ;
- création de la société FINU 10 détenue à 100 % par GROUPE GORGÉ.

L'évaluation à la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquis de la société INITIAL n'est pas finalisée, elle pourra faire l'objet d'ajustements au cours des 12 mois suivant la date d'acquisition.

Les évaluations à la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquis des sociétés INFOTRON et DELTAMED (acquises au premier semestre 2014) ont été finalisées sur l'exercice et ont fait l'objet d'ajustements.

2.2.2 CONTRIBUTION DES REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES AU RÉSULTAT CONSOLIDÉ 2015

<i>(en milliers d'euros)</i>	INITIAL
1 - Contributions depuis la date d'acquisition	
Chiffre d'affaires	7 167
Résultat opérationnel	693
Résultat net	518
2 - Contributions depuis le début de la période	
Chiffre d'affaires	9 168
Résultat opérationnel	848
Résultat net	631

ÉCART D'ACQUISITION LIÉ À L'ENTRÉE DE PÉRIMÈTRE D'INFOTRON

Prix d'acquisition	7 060
Intérêts minoritaires	-
TOTAL (A)	7 060
Actif net (B)	128
ÉCART D'ACQUISITION (A) - (B)	6 931

L'évaluation à la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquis de la société INFOTRON est finalisée. Les actifs et passifs acquis se décomposent ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur comptable	Réévaluation à la juste valeur	Entrée de périmètre
Actifs incorporels	-	451	451
Actifs corporels et financiers	102	-	102
Stocks	137	-	137
Créances fiscales et exploitation	174	-	174
Trésorerie	43	-	43
Charges constatées d'avance	23	-	23
Indemnités de fin de carrière	-	(74)	(74)
Avances conditionnées	-	(103)	(103)
Dettes fiscales et d'exploitation	(526)	-	(526)
Divers et produits constatés d'avance	(98)	-	(98)
Impôts différés/réévaluations à la juste valeur	-	-	-
TOTAUX	(146)	274	129

ÉCART D'ACQUISITION LIÉ À L'ENTRÉE DE PÉRIMÈTRE DE DELTAMED

Prix d'acquisition	7 065
Intérêts minoritaires	-
TOTAL (A)	7 065
Actif net (B)	2 474
ÉCART D'ACQUISITION (A) - (B)	4 591

L'évaluation à la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquis de la société DELTAMED est finalisée. Les actifs et passifs acquis se décomposent ainsi :

(en milliers d'euros)	Valeur comptable	Réévaluation à la juste valeur	Entrée de périmètre
Actifs incorporels	14	1 088	1 102
Actifs corporels	220	-	220
Stocks	363	-	363
Créances	350	-	350
Trésorerie	1 471	-	1 471
Charges constatées d'avance	12	-	12
Provisions pour risques	(288)	-	(288)
Dettes financières	(11)	-	(11)
Dettes d'exploitation	(134)	(417)	(550)
Divers et produits constatés d'avance	(3)	-	(3)
Impôts différés/réévaluations à la juste valeur	-	(193)	(193)
TOTAUX	1 997	478	2 474

2.3 ENGAGEMENTS HORS BILAN LIÉS AU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

GROUPE GORGÉ a acquis le 16 avril 2014 l'ensemble des actions composant le capital social d'INFOTRON, avant d'apporter lesdites actions INFOTRON à ECA le 3 juin 2014. La garantie d'actif et de passif consentie par REMOTE REWARD, vendeur de la société INFOTRON, a été transférée au bénéfice d'ECA. Cette garantie est d'une durée égale au délai de prescription fiscale et sociale pour les réclamations de nature fiscale et sociale et d'une durée expirant le 14 avril 2017 pour les réclamations d'autre nature. Elle était plafonnée à 1 500 milliers d'euros la première année puis le plafond a été ramené à 1 million d'euros à partir du 15 avril 2015 puis le sera à 500 milliers d'euros à partir du 15 avril 2016.

GROUPE GORGÉ a acquis le 23 avril 2014 auprès de divers actionnaires personnes physiques allemandes et une société américaine COSMEDENT, l'ensemble des actions composant le capital de la société allemande DELTAMED GmbH. Les vendeurs ont consenti une garantie d'actif et de passif d'une durée de 18 mois ou de 3 ans selon la nature des réclamations. Cette garantie était plafonnée à 2 119 milliers d'euros la première année puis le plafond a été ramené à 1 059 milliers d'euros après la première année.

PRODWAYS GROUP a acquis le 25 mars 2015 l'ensemble des actions composant le capital de la société INITIAL SAS. Le vendeur a consenti une garantie d'actif et de passif d'une durée de 2 à 3 ans selon la nature des réclamations. Cette garantie est plafonnée à 2 500 milliers d'euros la première année puis le plafond est ramené à 1 250 milliers d'euros après la première année.

PRODWAYS GROUP a acquis le 13 novembre 2015 l'ensemble des parts sociales composant le capital de la société EXCELTEC SARL. Les vendeurs ont confirmé dans l'acte de cession que les éléments transmis au cours de l'audit sont exacts à leur connaissance.

Le 18 septembre 2015, PRODWAYS GROUP a pris une participation à hauteur de 45 % dans la société texane VARIA 3D Inc. Dans le cadre de cette opération, PRODWAYS GROUP a dû reprendre certains des engagements des cédants vis-à-vis de VARIA 3D et de ses deux principaux fondateurs : PRODWAYS GROUP s'est engagée à rétrocéder aux deux fondateurs principaux de la société 10 % du capital de VARIA 3D sur 2 ans (soit 5 % par an), sous réserve de la réalisation de certaines conditions de performance et de présence. PRODWAYS GROUP a également repris à son compte l'engagement des cédants vis-à-vis de VARIA 3D de verser à la société 300 milliers de US dollars au titre de la libération du solde du capital, une fois certaines conditions remplies.



Note 3 Information sectorielle

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 8 - *Secteurs opérationnels*, l'information sectorielle présentée ci-après est fondée sur le reporting interne utilisé par la Direction générale pour évaluer les performances et allouer les ressources aux différents secteurs. La Direction générale représente le principal décideur opérationnel au sens de la norme IFRS 8.

Les secteurs retenus au nombre de quatre, correspondent à l'organisation du Groupe par pôle.

Les quatre pôles définis comme secteurs opérationnels sont les suivants :

- pôle Projets et Services Industriels : CLF-SATREM, AMOPSI, AI GROUP, VAN DAM, CIMLEC et leurs filiales ;
- pôle Systèmes Intelligents de Sécurité : ECA et ses filiales ;
- pôle Protection en Milieux Nucléaires : BAUMERT et SERES Technologies ;
- pôle impression 3D : PRODWAYS GROUP et ses filiales.

Les indicateurs clés par pôle présentés dans les tableaux ci-après sont les suivants :

- le chiffre d'affaires, qui inclut le chiffre d'affaires réalisé avec les autres pôles ;
- l'EBITDA (*Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation, and Amortization*) qui correspond au résultat opérationnel courant avant amortissements, pertes de valeurs et autres produits et éléments non courants ;
- le résultat opérationnel courant ;
- le résultat opérationnel ;
- les frais de Recherche et de Développement inscrits à l'actif au cours de l'exercice ;
- les autres investissements corporels et incorporels ;
- les actifs sectoriels qui désignent les actifs courants utilisés dans les activités opérationnelles (stocks, clients, avances fournisseurs, autres débiteurs d'exploitation), les immobilisations corporelles et incorporelles (y compris les *goodwill*) ;
- les passifs sectoriels qui désignent les fournisseurs et autres passifs opérationnels, les charges à payer, avances clients, provisions pour garantie et charges liées aux biens et services vendus.

3.1 INDICATEURS CLÉS PAR PÔLE

EXERCICE 2015

(en milliers d'euros)	Projets et Services Industriels	Systèmes Intelligents de Sécurité	Protection en Milieux Nucléaires	Impression 3D	Structure	Éliminations	Consolidé
Chiffre d'affaires	103 953	105 218	38 660	18 099	3 427	(4 539)	264 818
EBITDA	5 753	14 026	4 599	(2 328)	(8)	-	22 042
% du chiffre d'affaires	5,5 %	13,3 %	11,9 %	- 12,9 %	- 0,2 %	-	8,3 %
Résultat opérationnel courant	4 058	8 868	3 471	(3 952)	(114)	-	12 331
% du chiffre d'affaires	3,9 %	8,4 %	8,9 %	- 21,8 %	- 3,3 %	-	4,7 %
Résultat opérationnel	3 181	6 000	3 363	(4 517)	(150)	-	7 877
% du chiffre d'affaires	3,1 %	5,7 %	8,7 %	- 25,0 %	- 4,4 %	-	3,0 %
Frais de recherche et développement activés sur l'exercice	661	3 318	681	1 646	-	-	6 306
Autres investissements corporels et incorporels	1 416	3 411	748	3 923	-	-	9 725
Actifs sectoriels	61 373	159 368	41 989	38 858	34 924	(34 034)	302 478
Passifs sectoriels	41 417	87 666	19 229	8 970	2 201	(3 869)	155 614

EXERCICE 2014

(en milliers d'euros)	Projets et Services Industriels	Systèmes Intelligents de Sûreté	Protection en Milieux Nucléaires	Impression 3D	Structure	Éliminations	Consolidé
Chiffre d'affaires	82 691	93 869	41 975	5 040	3 107	(3 378)	223 304
EBITDA	5 194	13 103	6 383	(2 099)	152	-	22 733
% du chiffre d'affaires	6,3 %	14,0 %	15,2 %	- 41,7 %	4,9 %	-	10,2 %
Résultat opérationnel courant	5 419	7 057	5 796	(2 380)	(147)	-	15 746
% du chiffre d'affaires	7,5 %	6,6 %	13,8 %	- 47,2 %	- 4,7 %	-	7,1 %
Résultat opérationnel	5 061	5 809	5 383	(2 790)	(466)	-	12 997
% du chiffre d'affaires	6,1 %	6,2 %	12,8 %	- 55,4 %	- 15 %	-	5,8 %
Frais de recherche et développement activés sur l'exercice	786	2 234	715	515	-	-	4 249
Autres investissements corporels et incorporels	3 085	1 137	454	545	-	-	5 411
Actifs sectoriels	48 886	130 984	42 433	19 031	25 678	(23 466)	243 545
Passifs sectoriels	31 825	58 846	18 340	3 255	2 582	(2 841)	112 005

3.2 RÉCONCILIATIONS AVEC LES DONNÉES DU GROUPE

3.2.1 RÉCONCILIATION DE L'EBITDA AVEC LE RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

EXERCICE 2015

(en milliers d'euros)	Projets et Services Industriels	Systèmes Intelligents de Sûreté	Protection en Milieux Nucléaires	Impression 3D	Structure	Éliminations	Consolidé
EBITDA	5 753	14 026	4 599	(2 328)	(8)	-	22 042
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions	(1 695)	(5 158)	(1 128)	(1 624)	(106)	-	(9 711)
Éléments non courants du résultat opérationnel	(878)	(2 868)	(108)	(565)	(36)	-	(4 454)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	3 181	6 000	3 363	(4 517)	(150)	-	7 877

EXERCICE 2014

(en milliers d'euros)	Projets et Services Industriels	Systèmes Intelligents de Sûreté	Protection en Milieux Nucléaires	Impression 3D	Structure	Éliminations	Consolidé
EBITDA	5 194	13 103	6 383	(2 099)	152	-	22 733
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions	225	(6 046)	(588)	(281)	(299)	-	(6 988)
Éléments non courants du résultat opérationnel	(358)	(1 248)	(413)	(411)	(319)	-	(2 748)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	5 061	5 809	5 383	(2 790)	(466)	-	12 997

3.2.2 RÉCONCILIATION DES ACTIFS ET DES PASSIFS SECTORIELS

Le total des actifs et des passifs sectoriels se réconcilient de la manière suivante avec le total des actifs et passifs du Groupe :

EXERCICE 2015

(en milliers d'euros)	Projets et Services Industriels	Systèmes Intelligents de Sécurité	Protection en Milieu Nucléaires	Impression 3D	Structure	Éliminations	Consolidé
Actifs sectoriels	61 373	159 368	41 989	38 858	34 924	(34 034)	302 478
Actifs d'impôt différé	2 230	116	(1 073)	150	3 158	-	4 580
Actifs d'impôt exigible	1 381	10 253	64	604	3 956	-	16 258
Autres actifs courants et non courants	6 162	2 516	332	1 463	9 469	(14 813)	5 129
Trésorerie et autres équivalents	5 100	12 795	2 010	7 821	6 703	-	34 429
ACTIF TOTAL CONSOLIDÉ	76 245	185 049	43 322	48 895	58 210	(48 847)	362 874
Passifs sectoriels	41 417	87 666	19 229	8 970	2 201	(3 869)	155 614
Provisions long terme	2 457	3 716	424	350	40	-	6 987
Dettes financières long terme	37 080	9 584	5 726	3 315	48 019	(30 165)	73 559
Instruments financiers et dérivés	-	-	-	-	653	-	653
Autres passifs courants et non courants	15 765	11 576	6 073	3 655	5 980	(14 814)	28 236
Passifs d'impôt différé	-	-	-	206	-	-	206
Passifs d'impôt exigible	55	-	6	13	-	-	74
PASSIF TOTAL CONSOLIDÉ ⁽¹⁾	96 773	112 542	31 457	16 510	56 893	(48 847)	265 329

(1) Total du passif moins capitaux propres et intérêts minoritaires.

EXERCICE 2014

(en milliers d'euros)	Projets et Services Industriels	Systèmes Intelligents de Sécurité	Protection en Milieu Nucléaires	Impression 3D	Structure	Éliminations	Consolidé
Actifs sectoriels	48 886	130 984	42 433	19 031	25 678	(23 466)	243 545
Actifs d'impôt différé	2 303	761	(756)	343	2 808	-	5 459
Actifs d'impôt exigible	970	8 302	46	459	2 501	-	12 277
Autres actifs courants et non courants	5 875	2 166	230	46	7 361	(11 079)	4 598
Trésorerie et autres équivalents	5 220	8 887	3 352	1 467	10 492	-	29 418
ACTIF TOTAL CONSOLIDÉ	63 254	151 100	45 305	21 345	48 840	(34 546)	295 298
Passifs sectoriels	31 825	58 846	18 340	3 255	2 582	(2 841)	112 005
Provisions long terme	2 494	3 856	495	44	22	-	6 911
Dettes financières long terme	27 343	4 176	2 913	78	41 482	-	55 295
Instruments financiers et dérivés	-	-	-	-	781	-	781
Autres passifs courants et non courants	10 817	13 840	11 249	4 739	4 406	(11 007)	34 043
Passifs d'impôt différé	-	2 257	-	183	-	-	2 440
Passifs d'impôt exigible	155	-	6	6	325	-	492
PASSIF TOTAL CONSOLIDÉ ⁽¹⁾	72 633	82 975	33 003	8 304	49 597	(34 546)	211 967

(1) Total du passif moins capitaux propres et intérêts minoritaires.

3.3 INFORMATIONS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

EXERCICE 2015

<i>(en milliers d'euros)</i>	France	%	Europe	%	Autres	%	Totaux	%
Projets et Services Industriels	74 820	46 %	6 046	24 %	23 087	30 %	103 953	39 %
Systèmes Intelligents de Sécurité	58 493	36 %	5 881	23 %	40 844	52 %	105 218	40 %
Protection en Milieux Nucléaires	22 546	14 %	5 159	21 %	10 955	14 %	38 660	15 %
Impression 3D	6 807	4 %	8 038	32 %	3 255	4 %	18 099	7 %
Structure et éliminations	(1 108)	(1 %)	(5)	0 %	-	-	(1 112)	(1 %)
TOTAUX	161 559	100 %	25 119	100 %	78 141	100 %	264 818	100 %
%	61 %		9 %		30 %		100 %	

EXERCICE 2014

<i>(en milliers d'euros)</i>	France	%	Europe	%	Autres	%	Totaux	%
Projets et Services Industriels	61 794	45 %	5 209	28 %	15 687	23 %	82 691	37 %
Systèmes Intelligents de Sécurité	52 834	38 %	9 732	52 %	31 303	47 %	93 869	42 %
Protection en Milieux Nucléaires	21 932	16 %	1 302	7 %	18 740	28 %	41 975	19 %
Impression 3D	1 244	1 %	2 550	14 %	1 247	2 %	5 040	2 %
Structure et éliminations	(270)	0 %	-	-	-	-	(270)	0 %
TOTAUX	137 534	100 %	18 793	100 %	66 977	100 %	223 304	100 %
%	62 %		8 %		30 %		100 %	

Note 4 Données opérationnelles

4.1 RECONNAISSANCE DES REVENUS ET CHIFFRE D'AFFAIRES

Les revenus du Groupe sont principalement constitués des ventes de marchandises, des prestations de services et des revenus de réalisation de projets (fourniture de systèmes clé en main) :

- vente de marchandises : le chiffre d'affaires est enregistré lors du transfert des risques et avantages, normalement à la livraison ;
- prestations de services : le chiffre d'affaires est enregistré sur la durée et selon les modalités du contrat. Les revenus liés aux prestations de services sont reconnus lorsque le résultat de la transaction peut être déterminé de façon fiable, et en fonction de l'avancement de la prestation rendue par le Groupe ;
- projets (contrats à long terme) : dans la mesure où les sociétés sont capables d'apprécier le résultat global avec une sécurité suffisante, la méthode retenue est la prise en compte du chiffre d'affaires et du résultat au fur et à mesure de l'avancement des coûts par rapport au coût global estimé du projet. Cette méthode permet de traduire correctement le niveau d'activité et de résultat de l'entreprise.

Lorsqu'une perte à terminaison est prévisible, une provision est constituée.

En 2015 le chiffre d'affaires du Groupe est en croissance de 18,6 %.

4.2 AUTRES PRODUITS DE L'ACTIVITÉ

Les autres produits de l'activité sont principalement constitués de subventions publiques, de crédit d'impôt recherche (CIR) et de crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE).

Les subventions et le crédit d'impôt recherche (CIR), qui couvrent en totalité ou partiellement le coût d'un actif, sont comptabilisés dans le compte de résultat au même rythme que son amortissement. Les produits ainsi différés figurant au passif sont relatifs pour 4,5 millions d'euros à des crédits d'impôt recherche et pour 2,5 millions d'euros à des subventions finançant des actifs non courants non encore amortis.

(en milliers d'euros)	2015	2014
Subventions	1 770	4 283
Crédit d'impôt recherche	2 885	2 900
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	1 709	1 593
TOTAUX DES AUTRES PRODUITS DE L'ACTIVITÉ	6 364	8 777

Les crédits d'impôt constatés en résultat et qui n'ont pu être imputés sur de l'impôt à payer figurent à l'actif du bilan consolidé dans le poste « Actifs d'impôt exigible ». Ils s'élèvent à 16,6 millions d'euros dont 12,6 millions d'euros de crédit d'impôt recherche et 2,6 millions d'euros de crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi.

4.3 DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

(en milliers d'euros)	2015	2014
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		
Immobilisations incorporelles	(4 881)	(4 071)
Immobilisations corporelles	(3 916)	(3 029)
Immobilisations en crédit-bail	(499)	(271)
SOUS-TOTAUX	(9 296)	(7 371)
DOTATIONS AUX PROVISIONS NETTES DES REPRISES		
Stocks et encours	289	(77)
Actif circulant	343	(459)
Risques et charges	(1 046)	919
SOUS-TOTAUX	(415)	383
TOTAUX DES DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	(9 711)	(5 957)

4.4 CRÉANCES CLIENTS NETTES

Les créances sont enregistrées à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale puis diminuée des éventuelles pertes de valeur.

Les provisions pour dépréciation des créances douteuses sont enregistrées lorsqu'il devient probable que la créance ne sera pas encaissée et qu'il est possible d'estimer raisonnablement le montant de la perte.

L'identification des créances douteuses ainsi que le montant des provisions correspondantes est fondée sur l'expérience historique des pertes définitives sur créances, l'analyse par ancienneté des comptes à recevoir et une estimation détaillée de comptes à recevoir spécifiques ainsi que des risques de crédit qui s'y rapportent.

(en milliers d'euros)	2015	2014
Créances clients	63 868	54 905
Factures à établir	98 361	72 863
CLIENTS, VALEURS BRUTES	162 229	127 768
Pertes de valeurs	(2 375)	(2 944)
TOTAUX DES CLIENTS	159 853	124 825

Le risque de défaillance de la clientèle est le principal risque de crédit auquel est exposé le Groupe. Le Groupe a mis en place une politique de suivi de son risque de crédit au niveau de l'ensemble de ses filiales.

Les créances clients échues non provisionnées s'élèvent à 18,2 millions d'euros, dont 6,2 millions d'euros pour le pôle Systèmes Intelligents de Sûreté, et s'analysent comme suit :

Retard par rapport à l'échéance	0 à 30 jours	30 à 60 jours	Plus de 60 jours	Total
Créances clients échues non provisionnées	7 006	3 511	7 728	18 245

Sur l'ensemble de ces créances, près de 10,3 millions d'euros ont été réglés au 1^{er} mars 2016. Le Groupe n'a pas connaissance de difficultés supplémentaires qui justifieraient une éventuelle provision.

4.5 STOCKS ET TRAVAUX EN COURS

Les stocks de matières premières, produits finis et intermédiaires sont évalués au plus bas de leur coût d'entrée ou de leur valeur de réalisation nette estimée. Le coût de revient est calculé selon la méthode FIFO ou du coût moyen pondéré.

Les modalités de valorisation et de dépréciation des travaux en cours sont adaptées au contexte de chaque société intégrée. Toutefois, les principes de valorisation habituellement admis en la matière sont respectés, notamment :

- les travaux en cours sont évalués aux coûts de production directs et indirects à l'exclusion de tous frais commerciaux et financiers ;
- les taux horaires de production sont calculés en fonction d'une activité normale excluant tout coût de sous-activité ;
- lorsque sur la base des évaluations de chiffre d'affaires et de coûts prévisionnels une perte à terminaison est probable, celle-ci fait l'objet d'une provision pour dépréciation pour la part incluse dans les travaux en cours et d'une provision pour risques et charges pour la part sur coûts restant à engager.

L'évolution des stocks au bilan consolidé est la suivante :

(en milliers d'euros)	2015			2014		
	Valeurs brutes	Pertes de valeur	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Pertes de valeur	Valeurs nettes
Matières premières	18 383	(5 085)	13 298	17 081	(5 329)	11 752
Encours	3 800	-	3 800	4 203	(33)	4 170
Produits intermédiaires et finis	6 137	(814)	5 323	3 587	(632)	2 955
Marchandises	3 910	(24)	3 887	1 162	(24)	1 138
TOTAUX DES STOCKS ET EN-COURS	32 230	(5 923)	26 307	26 033	(6 018)	20 014

Sur la période, les pertes de valeur nettes des reprises enregistrées en compte de résultat s'élèvent à - 289 milliers d'euros (reprise nette).

4.6 RÉSULTAT OPÉRATIONNEL ET ÉLÉMENTS NON COURANTS

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et des charges autres que :

- les produits et charges d'intérêts ;
- les autres produits et charges financiers ;
- la quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence ;
- les impôts sur les résultats.

Pour améliorer la comparabilité des exercices, le Groupe a décidé d'isoler les éléments non courants du résultat opérationnel et de faire apparaître un « résultat opérationnel courant ».

Les éléments non courants incluent notamment le coût des actions de restructuration, constaté ou intégralement provisionné dès lors

qu'il constitue un passif résultant d'une obligation du Groupe vis-à-vis de tiers, ayant pour origine une décision prise par un organe compétent, matérialisé avant la date de clôture par l'annonce de cette décision aux tiers concernés et à condition que le Groupe n'attende plus de contrepartie de ces coûts. Ces coûts sont essentiellement constitués d'indemnités au titre de la fin des contrats de travail, des indemnités de licenciement, ainsi que des dépenses diverses. En 2015 les coûts de restructuration incluent les coûts de déménagements de sociétés du Groupe pour 1,6 million d'euros.

Les autres éléments non courants du résultat opérationnel concernent les coûts d'acquisition de sociétés, l'amortissement des incorporels reconnus dans le cadre des acquisitions, les pertes de valeur des écarts d'acquisition et tous éléments inhabituels par leur survenance ou leur montant.



<i>(en milliers d'euros)</i>	2015	2014
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT (A)	12 331	15 746
Coûts de restructurations ⁽¹⁾	(2 947)	(1 121)
Coûts d'acquisition	(45)	(292)
Amortissement des incorporels reconnus à la juste valeur lors des acquisitions	(1 003)	(1 078)
Provisions pour pertes de valeur d'actifs	(460)	-
Déconsolidation des sociétés ROBOKEEP et CIMLEC IBERICA	-	135
Autres	-	(392)
ÉLÉMENTS NON COURANTS TOTAUX (B)	(4 454)	(2 748)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL (C) = (A) - (B)	7 877	12 997

(1) Dont en 2015 des coûts de déménagement de filiales pour 1 628 milliers d'euros.

4.7 AUTRES ACTIFS COURANTS ET NON COURANTS

<i>(en milliers d'euros)</i>	2015			2014
	Valeurs Brutes	Dépréciations	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Comptes courants débiteurs	10 418	(10 413)	5	5
TOTAUX DES AUTRES DÉBITEURS NON COURANTS	10 418	(10 413)	5	5
Avances et acomptes versés	2 602	-	2 602	2 968
Débiteurs divers ⁽¹⁾	3 737	(416)	3 321	1 908
Créances sociales et fiscales	9 124	-	9 124	7 200
Comptes courants débiteurs	94	-	94	16
Charges constatées d'avance	1 708	-	1 708	2 669
TOTAUX DES AUTRES DÉBITEURS COURANTS	17 265	(416)	16 850	14 762

(1) Dont des subventions à recevoir pour 863 milliers d'euros et un avoir à recevoir pour 412 milliers d'euros.

4.8 AUTRES PASSIFS COURANTS ET NON COURANTS

(en milliers d'euros)	2015	2014
Fournisseurs	57 250	35 731
Fournisseurs d'immobilisations	1 468	1 013
TOTAUX DES FOURNISSEURS	58 718	36 744
Avances et acomptes reçus	55 830	37 699
Dettes sociales ⁽¹⁾	19 881	17 730
Dettes fiscales	17 454	16 285
Comptes courants créditeurs	264	216
Dettes diverses	3 605	3 668
Produits différés	21 247	27 239
TOTAUX DES AUTRES PASSIFS COURANTS	118 381	102 837
Avances conditionnées	1 652	1 906
TOTAUX DES AUTRES PASSIFS NON COURANTS	1 652	1 906
IMPÔT EXIGIBLE	74	492

(1) Les dettes sociales 2014 sont retraitées des éléments détaillés en note 1.3.

Les dettes fournisseurs sont payées à leurs échéances normales à condition que les prestations des fournisseurs soient bien terminées et en l'absence de litiges.

Les avances et acomptes reçus correspondent aux versements effectués par des clients au titre de projet en cours. Ces avances trouvent pour partie leur contrepartie dans le niveau des factures à établir (voir note 4.4). Les produits différés correspondent soit à des subventions et du crédit d'impôt recherche qui sera constaté en résultat au fur et à mesure de l'amortissement des actifs correspondant (7 millions d'euros, voir note 4.2), soit à l'excédent identifié sur des projets en cours du chiffre d'affaires facturé par rapport au chiffre d'affaires calculé à l'avancement (13,6 millions d'euros, voir note 4.1).

4.9 ENGAGEMENTS HORS BILAN LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

(en millions d'euros)	2015	2014
Avals, cautions et garanties donnés	48,3	25,6
Autres engagements donnés	-	-
TOTAUX	48,3	25,6

Autres obligations contractuelles (en millions d'euros)	Total	Paiements dus par période		
		À - 1 an	De 1 à 5 ans	À + de 5 ans
Dettes à long terme	61,6	5,7	48,8	7,1
Obligations en matière de location – financement	4,7	1,1	2,8	0,8
Obligations d'achat irrévocables	-	-	-	-
Autres obligations à long terme	-	-	-	-
TOTAUX	66,3	6,8	51,6	7,9



Note 5 Charges et avantages du personnel**5.1 EFFECTIFS**

	31/12/2015	31/12/2014
Effectif total	1 549	1 363

Au 31 décembre 2015, 158 personnes sont basées à l'étranger.

5.2 CHARGES ET AVANTAGES DU PERSONNEL

Les avantages du personnel sont évalués conformément à la norme IAS 19 révisée, applicable depuis le 1^{er} janvier 2014. Ils se décomposent entre avantages à court terme et avantages à long terme.

Les salariés du Groupe bénéficient d'avantages à court terme tels que les congés payés, congés maladie, primes et autres avantages (autres que les indemnités de fin de contrat) payables dans les douze mois suivant la fin de la période pendant laquelle les salariés ont rendu les services correspondants.

Ces avantages sont comptabilisés dans les dettes courantes et enregistrés en charges sur l'exercice lorsque le service est rendu par le salarié.

Les avantages à long terme couvrent deux catégories d'avantages au personnel :

- les avantages postérieurs à l'emploi qui incluent notamment les indemnités de départ à la retraite ;
- les autres avantages à long terme (pendant l'emploi) qui recouvrent principalement les médailles du travail.

Les différents avantages offerts à chaque employé dépendent des législations locales, conventions ou accords en vigueur dans chaque société du Groupe.

Les frais de personnel comprennent les éléments suivants :

(en milliers d'euros)	2015	2014
Traitements et salaires	(62 092)	(55 024)
Charges sociales	(25 511)	(22 936)
Paiements en actions	(222)	(202)
Participation et intéressement	(771)	(1 032)
Autres	(2 476)	(2 035)
TOTAUX	(91 072)	(81 229)

5.3 PROVISIONS POUR RETRAITES ET ENGAGEMENTS ASSIMILÉS

Le Groupe constitue des provisions au titre des avantages postérieurs à l'emploi (indemnités de fin de carrière) et au titre des régimes d'avantages à long terme (médailles du travail). Le coût des départs à la retraite et prestations assimilées (médailles du travail) est provisionné pour les obligations restant à courir. Il est estimé pour l'ensemble du personnel sur la base des droits courus et d'une projection des salaires actuels, avec la prise en compte du risque de mortalité, de la rotation des effectifs et d'une hypothèse d'actualisation.

Les taux d'actualisation sont déterminés par référence aux rendements procurés par les obligations émises par des entreprises de première catégorie sur des durées équivalentes à celles des engagements à la date d'évaluation.

Des écarts actuariels sont générés lorsque des différences sont constatées entre les données réelles et les prévisions effectuées antérieurement, ou suite à des changements d'hypothèses actuarielles. Les écarts actuariels générés sont comptabilisés dans l'état du résultat global, nets d'impôts différés.

La charge comptabilisée au compte de résultat comprend :

- les coûts des services rendus au cours de l'exercice, le coût des services passés ainsi que les éventuels effets de toute réduction ou liquidation de régime ;
- la charge nette d'intérêts sur les obligations et les actifs de couverture.

La provision pour indemnités est mise à jour annuellement, sur la base des barèmes de droits en vigueur, de l'évolution de l'assiette de calcul, des hypothèses de turnover et de mortalité et du taux d'actualisation.

Les principaux paramètres utilisés pour l'exercice sont les suivants :

- mode de départ à l'initiative de l'employé (départ volontaire) ;
- calcul de l'indemnité selon la convention collective en vigueur dans chacune des sociétés (métallurgie, SYNTEC, etc.) ;
- âge de départ supposé 65 ans ;
- taux d'actualisation IBOXX en zone euro 2,03 % ;
- taux de charge 50 % ;
- turnover : 10 % jusqu'à 34 ans, 7 % de 35 à 45 ans, 2 % de 46 à 55 ans, 0 % au-delà ;
- taux de revalorisation des bases de calcul 2,22 %, inflation incluse ;
- table INSEE de mortalité 2009-2011.

Variation de l'obligation (en milliers d'euros)	2015	2014
PROVISION À L'OUVERTURE	6 911	5 221
Coût des services rendus de la période	642	382
Intérêt sur actualisation	134	161
Coût des services passés	-	-
Acquisition/Cession	267	74
Profit/(Perte) lié à une liquidation ou réduction de régime	(238)	(181)
Pertes/(Gains) actuariels générés sur l'obligation	(577)	1 368
Prestations payées	(153)	(114)
PROVISION COMPTABILISÉE À LA CLÔTURE	6 987	6 911

Concernant les engagements de retraite et indemnités de départ, une variation à la hausse de 0,5 point du taux d'actualisation diminuerait d'environ 458 milliers d'euros le montant de l'engagement. La même variation à la baisse augmenterait l'engagement de 502 milliers d'euros.

5.4 PAIEMENT FONDÉ SUR LES ACTIONS (STOCK-OPTIONS, BONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS, ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS)

Certains salariés du Groupe reçoivent une rémunération en instruments de capitaux propres dont le paiement est fondé sur des actions. Les coûts des plans d'attribution d'actions gratuites, d'options de souscription ou d'achat d'actions sont comptabilisés en charges de personnel. Cette charge, qui correspond à la juste valeur de l'instrument émis, est étalée sur la période d'acquisition des droits, en contrepartie d'un ajustement correspondant des capitaux propres. Le Groupe réexamine périodiquement le nombre d'actions potentielles. Le cas échéant, il comptabilise au compte de résultat les conséquences de la révision de ses estimations.

ECA, filiale de GROUPE GORGÉ, a mis en place un plan d'option de souscription ou d'achat d'actions qui s'est terminé en 2015. Les prix d'option d'achat ou de souscription sont fixés au jour du Conseil d'administration qui consent les options. Ils ne peuvent être inférieurs à 80 % de la moyenne des premiers cours cotés des 20 séances de Bourse précédant cette date. Le prix des options d'achat ne peut être inférieur à 80 % du cours moyen d'achat des actions détenues par la Société. La juste valeur des options et des bons est calculée à l'aide du modèle d'évaluation Black-Scholes.

GROUPE GORGÉ a également mis en place des plans d'attribution gratuite d'actions. Au terme de ces plans, la période d'acquisition est de deux ans au minimum et l'obligation de conservation des actions éventuellement acquises est également de deux ans au minimum. L'attribution définitive est subordonnée à des conditions de présence et de performance. Un plan s'est terminé en 2015 (fin de l'engagement de conservation). Un plan mis en place en 2014 est en période d'acquisition. La juste valeur des actions gratuites est calculée à l'aide du modèle d'évaluation du CNC, corrigé des observations de l'IFRIC.

Les évolutions de valeurs postérieures aux dates d'octroi sont sans incidence sur l'évaluation initiale des options, le nombre d'options pris en compte pour valoriser les plans est ajusté à chaque clôture pour tenir compte de la probabilité de présence des bénéficiaires aux fins de périodes d'indisponibilité des droits.

L'avantage valorisé équivaut à une rémunération des bénéficiaires qui est donc comptabilisée en charges de personnel, de façon linéaire sur la période d'acquisition des droits, en contrepartie d'un ajustement correspondant dans les capitaux propres.

Stock-options et bons de souscription d'actions	Option 10,92
Nombre de bénéficiaires	17
Action support	ECA
Nombre d'actions potentielles à l'origine (attribution sous conditions)	120 000
Nombre d'actions potentielles effectivement attribuées	41 000
Levée d'options/annulations sur l'exercice	7 000/34 000
Levée d'options/annulations cumulées	7 000/113 000
Solde des actions potentielles	0
Date de mise en place	Décembre 2009
Début de la période d'exercice	Avril 2012
Fin de la période d'exercice	Mars 2015
Prix de souscription	10,92 €
Valeur des actions potentielles (en milliers d'euros)	0

Plans d'attribution gratuite d'actions	AGA 2014 GROUPE GORGÉ	AGA 2011 GROUPE GORGÉ
Nombre de bénéficiaires	2	3
Action support	GROUPE GORGÉ	GROUPE GORGÉ
Nombre d'actions potentielles	30 000	49 000
Attributions définitives sur l'exercice/annulations	0/0	0/0
Attributions définitives cumulées/annulations	0/0	42 000/7 000
Solde des actions potentielles	30 000	-
Date de mise en place	Mai 2014	Juin 2011
Début de la période d'acquisition	Mai 2014	Juin 2011
Fin de la période d'acquisition	Mai 2016 et décembre 2016	Juin 2013
Fin de l'engagement de conservation	Mai 2018 et décembre 2018	Juin 2015
Valeur des actions potentielles (en milliers d'euros)	286	-

5.5 RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS ET PARTIES LIÉES

5.5.1 RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Les membres du Conseil d'administration de GROUPE GORGÉ ont perçu des jetons de présence pour un montant total de 55 000 euros.

Le Président-Directeur général et un Administrateur sont rémunérés par la société PÉLICAN VENTURE, liée à GROUPE GORGÉ par une convention de prestation de services. PÉLICAN VENTURE leur a versé une rémunération brute globale de 297 000 euros ainsi que 15 399 euros d'avantages en nature. Le Président-Directeur

général perçoit également une rémunération variable de la part de GROUPE GORGÉ, qui a versé à ce titre 74 000 euros en 2015.

5.5.2 PARTIES LIÉES

Les parties liées sont les personnes (Administrateurs, dirigeants de GROUPE GORGÉ ou des principales filiales) ou les sociétés détenues ou dirigées par ces personnes (à l'exception des filiales de GROUPE GORGÉ). Les transactions suivantes réalisées au cours de l'exercice avec des parties liées ont été identifiées dans les comptes de GROUPE GORGÉ :

(en milliers d'euros)	PÉLICAN VENTURE	FONDELIA	SOPROME C	PRINCIPAUX DIRIGEANTS	CBG CONSEIL
COMPTE DE RÉSULTAT 2015					
Chiffre d'affaires	265	-	43	-	-
Autres produits	-	-	-	-	-
Achats et charges externes	(515)	-	-	-	(77)
Résultat financier	-	-	-	-	-
BILAN 2015					
Clients	-	-	-	-	-
Débiteurs	-	-	-	507	-
Fournisseurs	-	-	-	-	24
Créditeurs	-	-	-	-	-
Dépôts et cautionnements reçus	14	2	8	-	-

PÉLICAN VENTURE est une société holding, actionnaire principal de GROUPE GORGÉ. Elle est présidée par Monsieur Jean-Pierre GORGÉ, Administrateur de GROUPE GORGÉ. SOPROME C est une filiale de PÉLICAN VENTURE. FONDELIA est une filiale de SOPROME C. CBG Conseil est détenue et présidée par Madame Catherine GORGÉ, Administratrice de GROUPE GORGÉ.

Note 6 Immobilisations incorporelles et corporelles

6.1 ÉCARTS D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition dit *goodwill* sont initialement reconnus lors d'un regroupement d'entreprises tel que décrit en note 2.1.

L'écart d'acquisition correspond à la différence entre le coût d'une acquisition et la juste valeur de la quote-part du Groupe dans les actifs nets identifiables acquis. Si cet écart est positif, il est comptabilisé dans la rubrique « Écarts d'acquisition » à l'actif du bilan ; si cet écart est négatif, il est comptabilisé directement au compte de résultat. Le résultat de cession d'une entité tient compte de la valeur comptable du *goodwill* de l'entité cédée. Les fonds de commerce sont traités comme les écarts d'acquisition.

Les écarts d'acquisition peuvent être corrigés dans les douze mois qui suivent la date d'acquisition pour tenir compte de l'estimation définitive de la juste valeur des actifs et des passifs acquis.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, ils ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. Les modalités des tests de dépréciation réalisés sur 2014 et 2015 sont décrites en note 6.4.

Valeur nette (en milliers d'euros)	
Au 1^{er} janvier 2015*	36 209
Acquisitions	-
Variations de périmètre	8 010
Sorties	-
Autres mouvements	-
Effet des variations de change	-
Au 31 décembre 2015	44 219
Dont dépréciation au 31 décembre 2014	-

* Ouverture retraitée des éléments détaillés en note 1.3.

Les écarts d'acquisition se répartissent ainsi :

• Systèmes Intelligents de Sûreté :	43 %
• Projets et Services Industriels :	12 %
• Protection en Milieux Nucléaires :	10 %
• Impression 3D :	35 %

6.2 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont enregistrées au bilan à leur coût d'acquisition. Elles sont ensuite évaluées au coût amorti, selon le traitement de référence de la norme IAS 38 – *Immobilisations incorporelles*. Les actifs incorporels acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises sont enregistrés au bilan à leur juste valeur, déterminée sur la base d'évaluations. Ces évaluations sont réalisées selon les méthodes généralement admises, fondées sur les revenus futurs. Leur valeur fait l'objet d'un suivi régulier afin de s'assurer qu'aucune perte de valeur ne doit être comptabilisée.

Les immobilisations incorporelles, à l'exception des marques, sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité, en tenant compte le cas échéant de la durée de leur protection par des dispositions légales et réglementaires.

La valeur des immobilisations incorporelles amorties est testée dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Les pertes de valeur résultant des tests d'évaluation sont comptabilisées le cas échéant en autres produits et charges d'exploitation.

Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de regroupements d'entreprises ne sont pas amorties lorsque leur durée de vie présente un caractère indéterminé. Les critères qui permettent de fixer le caractère indéterminé ou non de la durée de vie de ces actifs incorporels, et le cas échéant leur durée de vie, sont les suivants :

- notoriété de l'actif ;
- pérennité de l'actif en fonction de la stratégie d'intégration au portefeuille d'activités du Groupe.

La valeur des actifs incorporels à durée de vie indéterminée est testée au minimum une fois par an et dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Le cas échéant, une dépréciation exceptionnelle est comptabilisée.

Les immobilisations générées en interne, concernent principalement des dépenses de développement de nouveaux projets. Ils sont immobilisés dès lors que les critères suivants sont strictement respectés :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de la mettre en service ou de la vendre ;
- la capacité à mettre en service ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables. L'entité doit démontrer, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité ;
- la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et mettre en service ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.



Les frais de développement ne répondant pas à ces critères sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. C'est le cas notamment des travaux de R&D qui peuvent être menés à l'occasion de commandes clients et dont les coûts ne sont pas isolés des coûts de réalisation de la commande.

Les projets de développement capitalisés sont amortis sur la durée de vie de la technologie sous-jacente, comprise généralement entre

3 et 15 ans à compter de leur date d'achèvement ou en fonction du nombre de produits livrés rapporté à une estimation du nombre de produits à livrer au titre du programme avec, dans ce cas, un démarrage du plan d'amortissement au moment de la première vente.

Les frais de développement font l'objet de tests de dépréciation à chaque fois qu'il existe une indication de perte de valeur.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Projets de développements	Autres immobilisations incorporelles*	Immobilisations en cours	Totaux
Valeur brute				
Au 1^{er} janvier 2015	47 379	12 588	286	60 253
Acquisitions	6 306	1 022	115	7 443
Variations de périmètre	-	1 189	-	1 189
Sorties	-	(144)	-	(144)
Autres mouvements	(80)	202	(250)	(129)
Effet des variations de change	39	15	-	55
Au 31 décembre 2015	53 644	14 872	151	68 667
Amortissements et pertes de valeurs				
Au 1 ^{er} janvier 2015	22 699	7 952	-	30 651
Dotations aux amortissements	4 758	1 126	-	5 884
Variations de périmètre	-	950	-	950
Pertes de valeur	81	-	-	81
Sorties	-	(127)	-	(127)
Autres mouvements	(119)	1	-	(118)
Effet des variations de change	36	17	-	53
Au 31 décembre 2015	27 455	9 918	-	37 373
Valeur nette				
Au 1^{er} janvier 2015	24 680	4 636	286	29 602
Au 31 décembre 2015	26 188	4 954	151	31 294

* Ouverture retraitée des éléments détaillés en note 1.3.

Les postes projets de développement et autres immobilisations incorporelles s'analysent comme suit :

Valeurs nettes (en milliers d'euros)	Structure	Projets et Services Industriels	Protection en Milieux Nucléaires	Systèmes Intelligents de Sécurité	Impression 3D	Totaux
Portes spéciales pour EPR	-	-	2 400	-	-	2 400
Programme AUV	-	-	-	6 973	-	6 973
Programme Mine Killer	-	-	-	1 863	-	1 863
Programme USV	-	-	-	770	-	770
Robots terrestres	-	-	-	380	-	380
Drone aérien IT 180	-	-	-	572	-	572
Simulation de pilotage ⁽¹⁾	-	-	-	2 917	-	2 917
Équipements navals ⁽²⁾	-	-	-	1 345	-	1 345
Simulation navale	-	-	-	487	-	487
Imagerie ⁽³⁾	-	-	-	800	-	800
Imprimantes 3D ⁽⁴⁾	-	-	-	-	4 105	4 105
Autres	-	959	1 824	792	-	3 576
SOUS-TOTAUX PROJETS DE DÉVELOPPEMENT	-	959	4 224	16 900	4 105	26 188
Relation clientèle ECA SINTERS et DELTAMED ⁽⁵⁾	-	-	-	500	997	1 497
Brevets INFOTRON ⁽⁶⁾	-	-	-	413	-	413
Autres ⁽⁷⁾	248	214	218	2 066	449	3 195
TOTAUX DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	248	1 173	4 442	19 879	5 551	31 294

(1) Dont réévaluation d'actifs à la juste valeur dans le cadre d'acquisitions 500 k€.

(2) Dont réévaluation d'actifs à la juste valeur dans le cadre d'acquisitions 500 k€.

(3) Dont réévaluation d'actifs à la juste valeur dans le cadre d'acquisitions 800 k€.

(4) Dont réévaluation d'actifs à la juste valeur dans le cadre d'acquisitions 2 142 k€.

(5) Dont réévaluation d'actifs à la juste valeur dans le cadre d'acquisitions 1 497 k€.

(6) Dont réévaluation d'actifs à la juste valeur dans le cadre d'acquisitions 413 k€.

(7) Dont les coûts et achats de licences du nouvel ERP d'ECA pour 1 311 k€ (coûts directs).

6.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont principalement composées de terrains, constructions et matériels de production et sont enregistrées à leur coût d'acquisition, diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur, selon le traitement de référence de la norme IAS 16 – Immobilisations corporelles.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire au niveau des composants ayant des durées d'utilisation distinctes qui constituent les immobilisations, sans prendre en compte de valeurs résiduelles. Ces durées correspondent en général aux durées d'utilité suivantes :

- constructions : 10 à 35 ans ;
- installations techniques, matériels et outillages : 3 à 10 ans ;
- autres : 3 à 12 ans.

Les durées d'utilité des immobilisations corporelles directement rattachées à l'activité tiennent compte des cycles de vie estimés des produits. Les durées d'utilité des immobilisations corporelles sont revues périodiquement, et peuvent être modifiées prospectivement selon les circonstances.

Les amortissements sont comptabilisés en charges de l'exercice.

Les immobilisations corporelles font l'objet de tests de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Le cas échéant, une dépréciation complémentaire est comptabilisée au compte de résultat dans le résultat opérationnel courant, sur la ligne « dotations aux amortissements et provisions nettes des reprises ».



LOCATION FINANCEMENT

Les biens utilisés dans le cadre de contrats de location sont immobilisés, en contrepartie d'une dette financière, lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens.

Les contrats de locations dans lesquels les risques et avantages ne sont pas transférés au Groupe sont classés en location simple. Les paiements au titre des locations simples sont comptabilisés en charges de façon linéaire sur la durée du contrat.

(en milliers d'euros)	Terrains et constructions	Agencements et matériel*	Terrains et constructions en location-financement	Matériel en location-financement	Immobilisations en cours	Avances et acomptes	Immeubles de placement	Totaux
Valeur brute								
Au 1^{er} janvier 2015	10 714	21 527	7 034	238	2 458	182	298	42 450
Acquisitions	426	6 310	-	982	582	288	-	8 588
Variations de périmètre	-	6 511	-	985	-	-	-	7 495
Sorties	(3)	(1 930)	-	-	(19)	(204)	-	(2 156)
Autres mouvements	2 101	(48)	(105)	-	(2 070)	-	-	(122)
Effet des variations de change	5	40	-	-	-	-	-	45
Au 31 décembre 2015	13 243	32 410	6 929	2 204	951	266	298	56 301
Amortissements et pertes de valeurs								
Au 1^{er} janvier 2015	5 261	16 092	3 198	118	-	-	-	24 669
Dotations aux amortissements	491	3 425	219	280	-	-	-	4 415
Variations de périmètre	-	4 354	-	709	-	-	-	5 063
Pertes de valeur	-	215	-	-	-	-	-	215
Sorties	(3)	(1 228)	-	-	-	-	-	(1 231)
Autres mouvements	39	(48)	(113)	-	-	-	-	(122)
Effets des variations de change	5	21	-	-	-	-	-	26
Au 31 décembre 2015	5 794	22 830	3 304	1 107	-	-	-	33 035
Valeur nette								
Au 1^{er} janvier 2015	5 454	5 435	3 836	120	2 458	182	298	17 782
Au 31 décembre 2015	7 450	9 580	3 625	1 097	951	266	298	23 266

* Ouverture retraitée des éléments détaillés en note 1.3.

6.4 PERTES DE VALEURS SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

Les actifs non courants ayant une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amortis et sont soumis à un test de dépréciation à chaque arrêté. Ces actifs correspondent essentiellement aux écarts d'acquisition et aux immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie.

Les actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'en raison d'événements ou de circonstances particulières, la recouvrabilité de leurs valeurs comptables est mise en doute.

Aux fins de l'évaluation d'une dépréciation, les actifs sont regroupés en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) qui représentent le niveau le moins élevé générant des flux de trésorerie indépendants.

Une dépréciation est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable d'une UGT. En l'absence de valeur de marché, la valeur recouvrable d'une UGT correspond à sa valeur d'utilité après impôts, calculée selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés.

Les principales UGT retenues dans la configuration et l'organisation actuelles du Groupe sont : ECA CNAI, ECA EN, EN MOTEURS, ECA SINDEL, ECA SINTERS, ECA ROBOTICS/TRITON, ECA FAROS/SSI, AI GROUP, BAUMERT, SERES, VAN DAM, PRODWAYS, DELTAMED, INITIAL.

Par ailleurs, dans certains cas, l'apparition de facteurs de pertes de valeur propres à certains actifs autres que des écarts d'acquisition peut être de nature à motiver un test et justifier une dépréciation de ces actifs indépendamment du test de dépréciation de l'UGT à laquelle ils étaient jusque-là rattachés. Ces facteurs de pertes de valeurs peuvent être liés soit à des facteurs internes (par exemple, évolution de l'appréciation de la direction de la capacité de mener un projet de R&D à son terme) soit à des événements externes (par exemple, évolution des perspectives commerciales).

Pour les actifs non courants autres que les écarts d'acquisition ayant subi une perte de valeur, la reprise éventuelle de la dépréciation est examinée à chaque arrêté. Les pertes de valeur des écarts d'acquisition sont irréversibles.

MODALITÉS DES TESTS DE PERTE DE VALEUR

Au 31 décembre 2015, la réalisation de tests de dépréciation sur l'ensemble des actifs incorporels et corporels a conduit à constater des pertes de valeur concernant des projets de développements pour un montant total de 81 milliers d'euros et un prototype pour 215 milliers d'euros. Ces pertes de valeur sont des éléments non courants du résultat opérationnel. Il n'a pas été constaté de pertes de valeur des écarts d'acquisition.

La valeur recouvrable des UGT est calculée selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés. Le taux d'actualisation retenu correspond au coût moyen pondéré du capital (CMPC), calculé avec le taux des OAT à 10 ans (taux sans risque, 0,92 %), une prime de risque de marché et un β calculé en fonction du cours de l'action de la Société (ECA ou GROUPE GORGÉ) et de l'évolution du CAC 40. Les flux après impôts sont projetés de manière prudente sur la période de prévision de l'activité concernée (cinq ans) et peuvent intégrer une valeur terminale avec une hypothèse de croissance de 1,5 %.

Les taux d'actualisation utilisés en 2015 sont de 6,27 % pour ECA et 6,32 % pour GROUPE GORGÉ hors prime de risque spécifique affectée à chaque UGT (entre 0 et 5 %). À noter que pour le pôle 3D, le taux d'actualisation utilisé est de 20 % pour Prodways et 12 % pour Deltamed. La prime de risque est de 0 % pour le pôle Systèmes Intelligents de Sûreté, 1 à 2 % en fonction des UGT pour le pôle Protection en Milieux Nucléaires, 1 à 5 % en fonction des UGT pour le pôle Projets et Services Industriels. Les tests réalisés prennent en compte la mesure de la sensibilité des hypothèses (taux d'actualisation de +/- 0,5 point (pour le pôle ECA - 0,5/+ 1 point) et taux de croissance à l'infini de +/- 0,5 point)

Le management estime qu'aucune modification raisonnablement possible des hypothèses clés utilisées pour le calcul de la valeur recouvrable ne pourrait conduire à ce que la valeur comptable d'une UGT soit significativement supérieure à sa valeur recouvrable.

Les UGT et les taux d'actualisation retenus sont donc les suivants :

UGT	Écart d'acquisition	Taux d'actualisation retenus, incluant des primes de risques
ECA CNAI	1 332	6,27 %
ECA EN	5 000	6,27 %
EN MOTEURS	1 563	6,27 %
ECA SINDEL ⁽¹⁾	-	6,27 %
ECA SINTERS ⁽¹⁾	-	6,27 %
ECA ROBOTICS + TRITON	9 937	6,27 %
ECA FAROS + SSI	498	6,27 %
ECA SA	718	6,27 %
SIS	19 048	
AI GROUP	1 950	11,3 %
CIMLEC	274	10,3 %
CLF	476	7,3 %
VAN DAM	2 465	9,3 %
PSI	5 165	
BAUMERT	3 669	7,3 %
SERES	806	8,3 %
PMN	4 475	
PRODWAYS	3 431	20 %
EXCELTEC	166	
DELTAMED	4 591	12 %
INITIAL ⁽²⁾	7 344	
3D	15 531	
TOTAL GROUPE GORGÉ	44 219	

(1) Pour ECA SINTERS et ECA SINDEL, il n'existe pas d'écart d'acquisition à tester mais de la R&D uniquement.

(2) Société acquise au 1^{er} semestre 2015.



Note 7 **Détail des flux de trésorerie****7.1 DÉTERMINATION DE LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT**

<i>(en milliers d'euros)</i>	2015	2014*
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	4 209	4 842
Dotations/reprises aux amortissements, provisions et pertes de valeur	10 493	9 450
Annulation des plus et moins-values sur actions propres	24	(113)
Charge calculée liée aux stock-options et assimilées	222	202
Résultat des sociétés mises en équivalence	3	860
Plus et moins-value de cessions	147	(412)
Autres	(398)	193
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT NEUTRALISATION DU COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET DES IMPÔTS	14 699	15 021

* Colonne 2014 retraitée des éléments détaillés en note 1.3.

L'EBITDA se réconcilie avec la capacité d'autofinancement de la manière suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2015	2014*
EBITDA	22 042	22 733
Annulation des plus et moins-values sur actions propres	24	(113)
Plus et moins-values de cessions	147	(412)
Charge calculée liée aux stock-options et assimilées	222	202
Dotations et reprises sur actif circulant	467	(536)
Compensations de reprises de provisions avec une charge	(1 425)	(745)
Éléments non courant hors dotations et reprises	(2 809)	(1 768)
Résultat financier hors dotations et reprises financières	(1 923)	(1 766)
Impôt société	(1 647)	(2 741)
Autres charges calculées	(398)	167
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT NEUTRALISATION DU COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET DES IMPÔTS	14 699	15 021

* Colonne 2014 retraitée des éléments détaillés en note 1.3.

7.2 VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

(en milliers d'euros)	Note	Ouverture ⁽¹⁾	Mouvts de périmètre	Variation exercice	Autres movts ⁽²⁾	Écarts de conversion	Clôture
Stocks nets ⁽¹⁾		20 014	596	5 633	-	64	26 307
Clients nets ⁽¹⁾		124 825	1 804	33 154	-	71	159 853
Avances et acomptes		2 968	63	(429)	-	-	2 602
Charges constatées d'avance		2 669	185	(1 149)	-	4	1 708
SOUS-TOTAUX	A	150 476	2 647	37 209	-	138	190 471
Dettes fournisseurs		35 731	838	20 683	-	(1)	57 250
Avances et acomptes		37 699	4	18 127	-	-	55 830
Produits constatés d'avance		27 239	-	(6 006)	-	14	21 247
SOUS-TOTAUX	B	100 669	841	32 804	-	12	134 327
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION	C = A - B	49 808	1 806	4 405	-	125	56 144
Créances fiscales et sociales		19 477	218	5 706	(28)	9	25 382
Comptes courants débiteurs		21	96	(18)	-	-	99
Débiteurs divers		1 908	3	1 400	-	8	3 320
SOUS-TOTAUX	D	21 406	316	7 089	(28)	17	28 800
Dettes fiscales et sociales ⁽¹⁾		34 506	1 023	1 935	32	13	37 510
Intérêts courus		218	-	(49)	-	-	170
Dettes diverses et instruments dérivés		6 336	779	(1 945)	628	81	5 879
Comptes courants créditeurs		215	-	48	-	-	264
SOUS-TOTAUX	E	41 276	1 802	(10)	660	94	43 821
AUTRES ÉLÉMENTS DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	F = D - E	(19 870)	(1 486)	7 099	(688)	(77)	(15 021)
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	G = C + F	29 938	320	11 504	(688)	49	41 123

(1) À l'ouverture, des corrections ont été apportées pour - 3 306 milliers d'euros sur différents postes du bilan (voir note 1.3).

(2) La colonne « Autres mouvements » concerne des flux qui n'ont pas touché le résultat des activités poursuivies ni généré de mouvement de trésorerie.

En 2015 le besoin en fonds de roulement d'exploitation a augmenté en raison de la hausse du volume d'activité (+ 18,6 % de chiffre d'affaires). Cette augmentation a touché principalement le pôle Systèmes Intelligents de Sûreté. Le besoin en fonds de roulement d'exploitation du pôle Protection en Milieux Nucléaires a augmenté également en raison du volume d'activité des deux derniers mois de l'exercice et cela malgré le recul de son chiffre d'affaires sur l'ensemble de l'exercice.

Les créances fiscales et sociales ont augmenté de 5,7 millions d'euros. Cela s'explique principalement par l'augmentation des créances de crédits impôt recherche qui n'ont pas pu être imputées sur de l'impôt à payer.



7.3 ACQUISITIONS/CESSIONS DE PARTICIPATIONS

<i>(en milliers d'euros)</i>	AIG	EXCELTEC	PRODWAYS GROUP	INITIAL	VARIA 3D	GORGÉ EUROPE	Totaux
Encaissement	-	-	120	-	-	14	134
Décaissement	(1 100)	(250)	-	(11 001)	(377)	-	(12 728)
Trésorerie	-	15	-	3 567	-	-	3 582
TOTAUX	(1 100)	(235)	120	(7 434)	(377)	14	(9 013)

**7.4 SOUSCRIPTION ET REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS
LONG TERME**

Les principaux mouvements en 2015 concernent notamment :

- deux emprunts contractés par ECA SA et BAUMERT auprès de Bpifrance pour respectivement 3 millions et 0,5 million d'euros ; le capital est remboursable à compter de novembre et octobre 2017.
- trois nouveaux emprunts contractés par GROUPE GORGÉ SA, de 9,0, 5,0 et 1,5 millions d'euros. Le premier a participé au financement de l'acquisition d'INITIAL, les deux autres au refinancement de prêts Bpifrance (ex OSEO) dont le capital restant dû s'élevait à 4,2 millions d'euros et au financement de besoins généraux ;

- un emprunt à taux zéro pour l'innovation (PTZI) a été souscrit par PRODWAYS auprès de Bpifrance pour 1,4 million d'euros ;
- un emprunt de 0,6 million d'euros contracté par INITIAL pour le financement d'investissements.

Les remboursements de l'exercice (10,9 millions d'euros) incluent le remboursement par anticipation par GROUPE GORGÉ SA de deux emprunts Bpifrance pour 4,0 millions d'euros.

Note 8 Financement et instruments financiers

Les actifs et passifs financiers se composent principalement des éléments suivants :

- les dettes financières à long terme, les crédits à court terme et découverts bancaires qui composent l'endettement financier brut (cf. note 8.1.1) ;
- les prêts et autres actifs financiers à long terme et la trésorerie et équivalents de trésorerie qui s'ajoutent à l'endettement financier brut pour donner l'endettement financier net (cf. note 8.1.2) ;
- les instruments dérivés (cf. note 8.1.3) ;
- les autres actifs et passifs financiers (cf. note 8.1.4).

8.1 ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

8.1.1 ENDETTEMENT FINANCIER BRUT

L'endettement financier brut comprend les dettes financières à long terme, les crédits à court terme et découverts bancaires.

Les passifs financiers sont principalement constitués de dettes financières courantes et non courantes contractées auprès d'établissements de crédit ainsi que d'emprunts obligataires. Ces passifs sont initialement comptabilisés à la juste valeur, de laquelle sont déduits le cas échéant des coûts de transaction directement rattachables. Ils sont ensuite évalués au coût amorti sur la base de leur taux d'intérêt effectif.

VARIATION DES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

(en milliers d'euros)	Ouverture	Mouvts de périmètre	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	Clôture
Dettes liées aux contrats de location-financement	4 446	280	982	(979)	-	4 730
Emprunts obligataires convertibles	44	-	-	(2)	-	42
Autres emprunts obligataires	15 424	-	76	-	94	15 594
Emprunts auprès des établissements de crédit	31 438	889	21 066	(9 584)	(166)	43 643
Autres dettes financières diverses	2 364	45	272	(384)	20	2 297
ENDETTEMENT FINANCIER HORS CONCOURS BANCAIRES COURANTS	53 718	1 214	22 395	(10 950)	(72)	66 305
Concours bancaires courants	1 577	-	7 254	(1 577)	-	7 254
ENDETTEMENT FINANCIER TOTAL	55 295	1 214	29 649	(12 527)	(72)	73 559

ÉCHÉANCIER DES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

(en milliers d'euros)	31/12/2015	< 1 an	> 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	> 5 ans
Dettes liées aux contrats de location-financement	4 730	1 108	3 621	1 007	938	649	266	761
Emprunts obligataires convertibles	42	-	42	-	42	-	-	-
Autres emprunts obligataires	15 594	76	15 517	100	14 239	400	400	378
Emprunts auprès des établissements de crédit	43 643	5 276	38 368	15 798	6 934	5 549	4 739	5 348
Autres dettes financières diverses	2 297	297	2 000	94	207	249	57	1 393
ENDETTEMENT FINANCIER HORS CONCOURS BANCAIRES COURANTS	66 305	6 757	59 550	16 999	22 361	6 848	5 462	7 880
Concours bancaires courants	7 254	7 254	-	-	-	-	-	-
ENDETTEMENT FINANCIER TOTAL	73 559	14 011	59 550	16 999	22 361	6 848	5 462	7 880

Les coûts attribuables à la mise en place des emprunts sont amortis sur la durée des dettes (méthode du coût amorti) sur la base de leur taux d'intérêt effectif.

Les « autres dettes financières diverses » incluent les avances remboursables encaissées par le Groupe au titre de la recherche et développement notamment. Ces avances peuvent ne pas être remboursées ou seulement partiellement en fonction du succès des opérations qui ont justifié leur octroi.



8.1.2 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE NETTE RETRAITÉE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie présentés au bilan comportent les montants en caisse, les comptes bancaires, les dépôts à terme de trois mois au plus et les valeurs mobilières de placement satisfaisant aux critères retenus par IAS 7.

Les intérêts courus acquis sur compte à terme sont enregistrés dans les produits financiers de placement. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur liquidative est inférieure au coût d'acquisition.

(en milliers d'euros)	2015	2014
Valeurs mobilières de placement	3 207	1 467
Disponibilités	31 222	27 951
TRÉSORERIE BRUTE (A)	34 429	29 418
Concours bancaires courants (B)	7 254	1 577
TRÉSORERIE (C) = (A) - (B)	27 175	27 841
Endettement financier (D)	66 305	53 717
TRÉSORERIE (DETTE) NETTE (C) - (D)	(39 130)	(25 876)
Autocontrôle ECA	1 281	734
Autocontrôle GROUPE GORGÉ	73	137
TRÉSORERIE (DETTE) NETTE RETRAITÉE	(37 776)	(25 005)

8.1.3 INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les instruments financiers composés tels que les emprunts obligataires convertibles ou remboursables en actions sont comptabilisés selon les dispositions de la norme IAS 32 à savoir la comptabilisation séparée de la composante obligatoire enregistrée en dette au coût amorti et de la composante action enregistrée en capitaux propres (assimilable à une vente d'options d'achat), les frais afférents à l'émission étant imputés en capitaux propres et en dettes au prorata du produit de l'émission.

Le Groupe peut utiliser, s'il l'estime nécessaire, des instruments financiers dérivés pour se couvrir contre les risques de change liés à l'exploitation. Ces risques résultent essentiellement des ventes réalisées en USD. Les flux de trésorerie futurs correspondants sont partiellement couverts par des opérations de change à terme fermes ou optionnelles. Lors de la comptabilisation initiale, les instruments dérivés sont inscrits au bilan pour leur coût d'acquisition. Ils sont évalués par la suite à leur juste valeur calculée sur la base du prix

du marché communiqué par les organismes financiers concernés. Le Groupe applique la comptabilisation de couverture pour ses opérations de change suivant les critères définis par la norme IAS 39. Il s'agit de macro-couverture de change, les variations de juste valeur de l'instrument de couverture sont donc comptabilisées en résultat.

Le Groupe utilise des contrats de *swaps* pour gérer et couvrir opérationnellement les variations de taux d'intérêt.

Les instruments dérivés utilisés sont économiquement adossés aux échéances, aux taux et aux devises des emprunts couverts. Ces contrats impliquent l'échange de taux fixes et variables. Le différentiel d'intérêts est comptabilisé en charges ou produits financiers par contrepartie de comptes d'intérêts à recevoir ou à payer le cas échéant. Pour ces instruments de taux, le Groupe applique la comptabilité de couverture selon IAS 39 : les instruments sont comptabilisés à leur coût d'acquisition puis réévalués à leur juste valeur à la date de clôture.

Les instruments financiers du Groupe sont affectés à la couverture de transactions futures (*cash flow hedge*). Ainsi, le traitement de la variation de juste valeur est le suivant :

- la part efficace de la variation de juste valeur est enregistrée en réserves de couverture jusqu'à la réalisation effective de la transaction prévue. Lorsque la transaction prévue est réalisée, le montant constaté en capitaux propres est repris par résultat, le produit ou la charge est corrigé de la part efficace du gain ou de la perte sur la juste valeur de l'instrument de couverture ;
- la part inefficace de la variation de juste valeur est constatée en résultat financier.

La juste valeur des contrats de *swaps* est évaluée selon les techniques de valorisation s'appuyant sur des données de marché observables, en application d'IFRS 7.

Un *swap* conclu en octobre 2011 a une maturité finale le 31 janvier 2016. Sa valeur enregistrée au 31 décembre 2015 correspond à la juste valeur négative de l'instrument financier, elle est non significative.

Les actionnaires minoritaires de SERES disposaient d'options de vente exerçables à partir de 2017 ou 2021. GROUPE GORGÉ dispose d'une option d'achat exerçable à partir de 2017. Par un avenant conclu en janvier 2016 les minoritaires ne peuvent désormais exercer leur option qu'à partir de 2021. Ces options ont été valorisées à la juste valeur par capitaux propres. La valorisation correspond à l'actualisation de la valeur estimée de l'option à date, elle-même multiple du résultat estimé de la filiale sur la période concernée.

(en milliers d'euros)	Ouverture	Entrée	Résultat 2015	Effet capitaux propres	Autres	Clôture
Swap de taux	9	-	-	(8)	-	1
TOTAUX COURANTS	9	-	-	(8)	-	1
Option d'achat de SERES	771	-	-	(119)	-	652
TOTAUX NON COURANTS	771	-	-	(119)	-	652



8.1.4 AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

Les titres de participation non consolidés sont enregistrés au bilan pour leur valeur d'acquisition puis ultérieurement pour leur juste valeur si celle-ci peut être évaluée de façon fiable. Lorsque la juste valeur ne peut pas être évaluée de façon fiable, les titres sont maintenus à leur coût d'acquisition, déduction faite des éventuelles dépréciations estimées nécessaires.

Une dépréciation est constatée notamment lorsque la valeur d'une participation s'avère inférieure à la quote-part de la Société dans ses capitaux propres, sauf si les résultats et perspectives laissent prévoir un rétablissement à court ou moyen terme.

Certains actifs financiers sont évalués en juste valeur en contrepartie du résultat (IAS 39). Il s'agit d'actions cotées sur un marché actif et classées dans cette catégorie de façon volontaire dès leur comptabilisation initiale. La juste valeur peut être déterminée de façon fiable et correspond au cours de Bourse à la date de clôture (Niveau 1 de la hiérarchie des justes valeurs IFRS 7).

Lorsque la juste valeur ne peut être fondée sur des données de marché observables, les titres sont maintenus à leur coût net des dépréciations éventuelles. Dans ce cas, la valeur recouvrable est déterminée en fonction de la part du Groupe dans l'actif net, de la rentabilité future attendue et des perspectives de développement de l'entité représentative de l'investissement. Cette règle est notamment appliquée pour les titres non cotés.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées en Autres éléments du résultat global au sein de l'état du résultat global et, au bilan, dans une rubrique séparée des capitaux propres (autres réserves) jusqu'à la cession effective des titres, date à laquelle elles sont recyclées en résultat. Par ailleurs, lorsqu'une perte de valeur identifiée est considérée comme significative ou durable au regard des circonstances, celle-ci est comptabilisée en résultat financier.

Les prêts et créances présentés en actifs financiers non courants sont comptabilisés au coût amorti et font l'objet d'une dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. Les créances financières à long terme sont actualisées lorsque l'effet de l'actualisation est jugé significatif.

Valeurs nettes (en milliers d'euros)	2015	2014
Prêts	749	564
Dépôts et cautionnements	1 590	1 225
Participations non consolidées	713	110
Actifs disponibles à la vente	860	970
Autres immobilisations financières	506	431
TOTAUX DES AUTRES ACTIFS FINANCIERS	4 418	3 299

TITRES DE PARTICIPATION NON CONSOLIDÉS

(en milliers d'euros)	% contrôle	Valeur brute des titres		Chiffre d'affaires Résultat net	Observations
		Capital Capitaux propres	Valeur nette des titres		
		56	60	1 659	
CEDETI ⁽¹⁾	10,07 %	317	60	88	Pas d'influence notable
		100	34	2 033	
MARINE INTÉRIM ⁽²⁾	34 %	257	34	70	Pas d'influence notable
		29	500	0	
WANDERCRAFT	9 %	3 093	500	62	Pas d'influence notable
			16		
Autres	n/a	n/a	16	n/a	Pas d'influence notable

(1) Information au 30 septembre 2015.

(2) Information 2014.

PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Les mouvements de l'exercice sont les suivants :

(en milliers d'euros)	Ouverture	Entrée	Résultat	Écarts de conversion	Sortie	Clôture
1ROBOTICS	4	-	-	-	-	4
DENTOSMILE	741	-	33	-	-	774
VARIA 3D	-	647	(36)	7	-	618
TOTAUX	744	647	(3)	7	-	1 395

En septembre 2015, PRODWAYS GROUP a pris une participation de 45 % dans VARIA 3D, une société basée aux États-Unis. VARIA 3D est consolidée pour la première fois par mise en équivalence sur cet exercice.

8.2 CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS

Les produits et charges financiers se composent d'une part des produits et charges d'intérêts liés au coût de l'endettement financier net et d'autre part des autres produits et charges financiers.

Les charges d'intérêts correspondent au montant des intérêts comptabilisés au titre des dettes financières et les produits d'intérêts au montant des intérêts reçus sur les placements de trésorerie.

(en milliers d'euros)	2015	2014
Intérêts et charges assimilés	(2 290)	(2 071)
Produits des autres valeurs mobilières	33	95
Résultat net sur cession de valeurs mobilières de placement	21	20
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	(2 236)	(1 956)
Autres intérêts et produits assimilés	129	(3)
Différence nette de change	184	193
Dotations financières nettes des reprises	(95)	(2 788)
TOTAUX DES CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS	(2 018)	(4 554)

Les modalités de remboursement des principaux crédits sont les suivantes :

Emprunt (en milliers d'euros)	Taux	Montant	Capital restant dû	Échéances
SOGEBAIL (crédit-bail)	TEC10 + 0,55 %	6 320	2 239	48 trimestrialités à partir de juin 2007
SG Leasing S.p.a. (crédit-bail)	1,62 % taux fixe révisable	2 250	1 389	179 mensualités à partir de 2007
LCL	1,95 %	2 200	2 062	75 mensualités à partir de juillet 2015
LCL	E3M + 1,2 %	1 400	280	5 annuités à partir de janvier 2012
LCL	E3M + 1,2 %	950	570	5 annuités à partir de janvier 2014
CIC	2,05 %	5 000	2 595	20 trimestrialités à partir de septembre 2013
Obligation GIAC 2022	E3M + 3,05 %	2 000	2 000	20 trimestrialités à partir d'octobre 2017
Obligation MICADO 2018	5,75 %	4 000	4 000	In fine octobre 2018
Obligation FEDERIS 2018	5,40 %	10 000	10 000	In fine décembre 2018
Schuldschein	E6M + 3,0 %	10 000	10 000	In fine décembre 2017
BPI France	1,93 %	2 900	2 900	20 trimestrialités à partir de mars 2017
BPI France	1,78 %	1 500	1 500	20 trimestrialités à partir d'octobre 2017
BPI France	1,78 %	5 000	5 000	20 trimestrialités à partir d'octobre 2017
BPI France	1,78 %	3 000	3 000	20 trimestrialités à partir de novembre 2017
BPI France	1,78 %	500	500	20 trimestrialités à partir d'octobre 2017
BPI France	0 %	1 400	1 400	20 trimestrialités à partir de juin 2017
BNP PARIBAS	0,96 %	600	590	60 mensualités à partir de décembre 2015
BNP PARIBAS	E3M + 1,40 %	4 800	3 645	20 trimestrialités à partir d'octobre 2014
BNP PARIBAS	E3M + 1,2 %	9 000	7 878	72 trimestrialités à partir de juin 2015

Les conditions de plusieurs emprunts ont été renégociées en 2015. Les taux indiqués sont les taux après renégociation.

Les covenants associés aux crédits, tous respectés, sont les suivants :

- Emprunts LCL :

- exigibilité immédiate en cas de non-respect des covenants, et en particulier de covenants financiers liés à l'endettement, aux fonds propres, à l'EBITDA et aux cash flows consolidés du GROUPE GORGÉ ;

En 2014 le Groupe a constaté une provision sur titres non consolidés (REDHALL) pour un montant de 2,7 millions d'euros. Une provision complémentaire a été constatée en 2015 pour 0,1 million d'euros.

8.3 POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES**8.3.1 RISQUE DE LIQUIDITÉ**

Au 31 décembre, la trésorerie nette du Groupe s'élève à 27,2 millions d'euros (soit 34,4 millions d'euros de trésorerie disponible moins 7,3 millions d'euros de concours bancaires).

Le Groupe dispose des financements qui lui sont nécessaires, il n'y a pas de financements indispensables à l'activité qui soient en cours de négociation. Le Groupe n'a pas de financements bancaires dépendant de la notation du Groupe ni de concentration importante du risque de crédit.

- Schuldschein :

- exigibilité immédiate en cas de non-respect de deux covenants, concernant le ratio dette nette/EBITDA du GROUPE GORGÉ et la dette nette qui doit rester inférieure aux capitaux propres.



8.3.2 RISQUE DE TAUX

D'une manière générale, la politique du Groupe en matière de gestion du risque de taux consiste à étudier au cas par cas les conventions de crédit conclues sur la base d'un taux d'intérêt variable et à apprécier,

avec l'aide de ses conseils financiers extérieurs, l'opportunité de la conclusion d'instruments financiers *ad hoc* pour couvrir, le cas échéant, le risque de taux identifié. Les passifs et actifs exposés à une variation de taux d'intérêt se présentent comme suit, par échéance :

(en milliers d'euros)	JJ à 1 an	1 an à 5 ans	Au-delà
Passifs financiers ⁽¹⁾	10 747	22 419	700
Actifs financiers ⁽²⁾	-	749	-
Position nette avant gestion	10 747	21 670	700
Hors bilan	-	-	-
Position nette après gestion	10 747	21 670	700

(1) Non compris les financements qui ne portent pas intérêt mais y compris les concours bancaires courants pour un montant de 7 254 milliers d'euros.

(2) Non compris les VMP pour 3 197 milliers d'euros.

Les découverts et crédits court terme (financement du poste clients) sont conclus à des taux variables et exposent donc le Groupe au risque de fluctuation de taux.

La dette nette exposée à une variation des taux s'élève à environ 29,9 millions d'euros au 31 décembre 2015. Une hausse ou une baisse de 100 points de base (1 %) de l'ensemble des taux aurait un impact d'environ plus ou moins 299 milliers d'euros sur la charge financière annuelle avant impôt du Groupe, en prenant l'hypothèse d'une stricte stabilité de la dette.

françaises du Groupe reste limitée, le pôle Protection en Milieux Nucléaires libellant toutes ses opérations à l'export en euros.

ECA a mis en place une politique de suivi du risque de change consistant à prévoir l'ensemble des flux en devises du Groupe constitué par ECA et ses filiales (encaissements et décaissements), à mesurer l'exposition nette du Groupe par échéance et à éventuellement mettre en place une couverture de change si la position nette à une échéance identifiée le justifie. Cela nécessite une appréciation du risque d'évolution des cours, qui est émise par la direction conseillée par ses banques. Du fait du caractère équilibré des flux en devises dans les deux sens, il n'a pas été jugé nécessaire de mettre en place de couverture en 2015. L'endettement financier en devises est marginal, seules quelques filiales étrangères pouvant avoir des concours bancaires courants temporaires.

8.3.3 RISQUE DE CHANGE

Les opérations en devises sont concentrées chez ECA (dollar américain principalement) et se développent dans le pôle Impression 3D. La part du chiffre d'affaires réalisée en devises par les sociétés

(en milliers d'euros)	USD	CAD	HKD	Autres
Actifs	8 205	593	218	622
Passifs	3 011	-	566	422
Position nette avant gestion	5 193	593	(348)	200
Position hors bilan	-	-	-	-
Position nette après gestion	5 193	593	(348)	200

Une variation uniforme des taux de change à la hausse ou la baisse de 1 centime d'euro des principales devises pourrait avoir un impact d'environ plus ou moins 52 milliers d'euros sur la position nette, en prenant l'hypothèse d'une stricte stabilité des actifs et passifs.

8.3.4 RISQUE DE MARCHÉ

Des actions sont auto-détenues par ECA (83 707 actions) et par GROUPE GORGÉ (2 972 actions). Ces actions ont été acquises dans le cadre de contrats de liquidité ou dans le but de remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, l'attribution d'options d'achat d'actions aux salariés, annuler tout ou partie des actions ainsi rachetées, la remise de titres en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, la régularisation du cours de Bourse de l'action.

La valeur comptable des titres auto-détenus s'élève à 1,24 million d'euros, la valeur de marché au 31 décembre 2015 est de 1,35 million d'euros (dont respectivement 0,1 million d'euros pour les actions d'autocontrôle de GROUPE GORGÉ et 1,25 million d'euros pour celles d'ECA).

Une évolution uniforme de 10 % du cours des actions pourrait avoir un impact sur les capitaux propres de 135 milliers d'euros par rapport à la situation du 31 décembre 2015 (actions ECA et GROUPE GORGÉ).

Le reste de la trésorerie investie par le Groupe l'est en SICAV monétaires ou en dépôts à terme.

8.4 ENGAGEMENTS HORS BILAN LIÉS AU FINANCEMENT DU GROUPE**NANTISSEMENTS D'ACTIFS DE L'ÉMETTEUR**

Des titres de participation de sociétés comprises dans le périmètre de consolidation sont nantis au profit d'établissements financiers en garantie de crédits :

Titres de participation	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Nombre d'actions nanties	% du capital nanti	Dette initialement garantie	Capital restant dû
ECA	06/2013	06/2018	195 534*	2,21 %	5 000 k€	2 595 k€
SERES TECHNOLOGIES	05/2012	05/2018	480	60 %	950 k€	570 k€
PRODWAYS GROUP	03/2015	03/2021	1 571 729	10 %	9 000 k€	7 878 k€

* Au 31 décembre 2015, 769 231 restaient nantis mais une demande de main levée partielle effectuée fin 2015 a été accordée en février 2016.

Il n'existe pas d'autre nantissement, garantie ou sûreté à la clôture de l'exercice 2015.



Note 9 Impôts sur les résultats

9.1 DÉTAIL DES IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS

La charge d'impôt sur les résultats comprend l'impôt exigible et les impôts différés des sociétés consolidées.

Les impôts relatifs aux éléments reconnus directement en autres éléments du résultat global sont comptabilisés en autres éléments du résultat global et non dans le compte de résultat.

9.1.1 DÉTAIL DES IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS

VENTILATION DE LA CHARGE D'IMPÔT

(en milliers d'euros)	2015	2014*
Impôts différés	1 199	331
Impôts exigibles	(2 845)	(3 072)
CHARGE D'IMPÔT	(1 647)	(2 741)

* Colonne retraitée des éléments détaillés en note 1.3.

La charge d'impôt n'inclut pas les crédits impôt recherche, classés en autres produits (voir notes 4.2 et 9.1.2), elle inclut en revanche la CVAE pour 1 623 milliers d'euros en 2015 et 1 515 milliers d'euros en 2014.

DETTES ET CRÉANCES D'IMPÔT

(en milliers d'euros)	2015	2014
Créances d'impôt	16 258	12 277
Impôt exigible	(74)	(492)
CRÉANCE/(DETTE) D'IMPÔT NETTE	16 183	11 786

(en milliers d'euros)

RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	4 209
(Charge)/Produit d'Impôt	(1 647)
Résultat des sociétés mises en équivalence	(3)
Résultat avant impôt	5 859
Taux d'impôt	33,33 %
IMPÔT THÉORIQUE	(1 953)
Éléments de rapprochement	
Déficits fiscaux de la période non activés	(1 084)
Utilisation de déficits fiscaux non activés	115
Réestimation des actifs d'impôts différés	2 144
Écarts de taux France/Étranger et taux réduits	(22)
CVAE	(1 623)
Effets impôts liés au classement comptable de la CVAE et des crédits d'impôts/ou économie d'impôt sur CVAE et retraitement/annulation impôt théorique sur crédits d'impôts	1 957
Autres différences permanentes ⁽¹⁾	(1 181)
(CHARGE)/PRODUIT NET D'IMPÔT RÉEL	(1 647)

(1) Lié essentiellement à un différentiel de traitement fiscal/conso pour une reprise de provision sur titres (- 529 k€).

Le taux d'impôt utilisé correspond au taux actuel de la société mère.

Les créances d'impôt sont constituées principalement de créances de crédit d'impôt recherche pour 12,6 millions d'euros et de créances de CICE pour 2,6 millions d'euros qui n'ont pas pu être imputées sur de l'impôt à payer.

9.1.2 ANALYSE DE LA CHARGE D'IMPÔT

Conformément aux pratiques de la place et aux normes IAS 12 et IAS 20, les crédits d'impôt n'étant ni des éléments du résultat fiscal, ni calculés sur la base du résultat fiscal et n'étant pas des éléments de liquidation de l'impôt ni limités au montant de l'impôt liquidé, ils sont classés en résultat opérationnel.

Les crédits d'impôt recherche de l'exercice sont constatés au sein du résultat opérationnel courant plutôt qu'en diminution de la charge d'impôt s'ils ne sont pas générés par des dépenses de recherche et développement inscrites à l'actif du bilan consolidé. S'ils sont générés par des dépenses de recherche et développement inscrites à l'actif du bilan consolidé, les crédits d'impôt recherche sont constatés en produits différés au passif et sont constatés en produits au rythme des amortissements futurs.

La Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) est qualifiée dans les comptes d'impôt sur le résultat, cette taxe étant assise sur la valeur ajoutée. L'analyse du Groupe se base notamment sur la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncée par IAS 12 et sur une position de l'IFRIC datant de 2006 et précisant que le terme « bénéfice imposable » implique une notion de montant net plutôt que de montant brut, sans qu'il soit nécessairement identique au résultat comptable. L'IRAP (taxe italienne également assise sur la valeur ajoutée) est traitée de la même façon.

9.2 IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les impôts différés correspondant aux différences temporelles existant entre les bases taxables et comptables des actifs et passifs consolidés sont enregistrés en appliquant la méthode du report variable. Les actifs d'impôt différé sont reconnus quand leur réalisation future apparaît probable à une date qui peut être raisonnablement déterminée.

Les allègements d'impôts futurs découlant de l'utilisation des reports fiscaux déficitaires (y compris les montants reportables de manière illimitée) ne sont reconnus que lorsque leur réalisation peut être raisonnablement anticipée.

Les principales différences temporelles sont liées aux déficits reportables, aux provisions pour retraites et autres avantages assimilés, aux autres provisions temporairement non déductibles fiscalement ainsi qu'aux frais de développement immobilisés. Les actifs et passifs d'impôts différés sont calculés en utilisant les taux d'impôts qui seront en vigueur au moment du renversement des différences temporelles.

Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés et sont compensés lorsqu'ils se rapportent à une même entité fiscale et qu'ils ont des échéances identiques.

VENTILATION DES IMPÔTS DIFFÉRÉS PAR NATURE

<i>(en milliers d'euros)</i>	2015	2014*
Différences temporelles		
Retraites et prestations assimilées	2 221	2 217
Frais de développement	(6 573)	(6 462)
Subvention	48	29
Location financement	17	184
Instruments financiers dérivés	(226)	(184)
Juste valeur – IFRS 3	(389)	(378)
Autres	73	317
Correction d'erreurs	-	629
SOUS-TOTAL	(4 830)	(3 648)
Décalages temporaires et autres retraitements	1 445	1 487
Déficits reportables	7 855	5 293
CVAE	(96)	(114)
TOTAL	4 374	3 019
IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIF	(206)	(2 440)
IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIF	4 580	5 459

* Colonne retraitée des éléments détaillés en note 1.3.

Les déficits reportables sont activés en raison des perspectives d'imputation rapide de ces déficits. Certains actifs d'impôts différés résultant de ces activations peuvent être imputés sur la fiscalité passive en raison de la situation nette fiscale différée passive des sociétés concernées.

SITUATION FISCALE LATENTE

<i>Bases (en millions d'euros)</i>	2015	2014
Déficits ordinaires	13,8	6,1
TOTAUX	13,8	6,1

Seuls sont indiqués ici les déficits ordinaires reportables non activés dans les comptes consolidés.

Note 10 Capitaux propres et résultat par action

10.1 CAPITAUX PROPRES

10.1.1 CAPITAL ET PRIMES D'ÉMISSION

Au 31 décembre 2015, le capital social de GROUPE GORGÉ SA s'élève à 13 366 843 euros, constitué de 13 366 843 actions de 1 euro de nominal chacune, totalement libérées et dont 7 074 505 actions à droit de vote double.

ÉVOLUTION DU CAPITAL

	Nombre cumulé d'actions	Montant du capital (en euros)
Capital au 31/12/2013	12 731 843	12 731 843
Capital au 31/12/2014	13 081 843	13 081 843
Capital au 31/12/2015	13 366 843	13 366 843

Le capital a été augmenté en 2015 de 285 000 actions avec l'utilisation de l'*equity line* mise en place en 2014.

Les primes d'émission représentent la différence entre la valeur nominale des titres émis et le montant, net de frais, des apports reçus en numéraire par GROUPE GORGÉ SA lors de l'émission. Elles s'élèvent à 23 703 milliers d'euros.

10.1.2 DIVIDENDE PAR ACTION

Les réserves distribuables de la société mère (capitaux propres hors capital social et réserve légale) s'élèvent à 54 757 milliers d'euros, avant affectation du résultat 2015. Elles s'élevaient à 43 632 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

Un dividende de 0,32 euro par action a été versé en 2015 pour un total de 4 217 milliers d'euros. Le dividende distribué en 2014 était de 0,32 euro par action, soit un montant total de 4 154 milliers d'euros.

10.1.3 ACTIONS PROPRES ET PLAN DE RACHAT D'ACTIONS

Les achats d'actions intervenus en 2015 l'ont été dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale du 18 juin 2014 ou du 17 juin 2015.

Au 31 décembre 2015, GROUPE GORGÉ SA détient 2 972 actions propres dans le cadre d'un contrat de liquidité. Au 31 décembre 2014, 7 599 actions propres étaient détenues. La destination de ces actions peut être :

- remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement ;
- l'attribution d'options d'achat d'actions aux salariés ;
- annuler tout ou partie des actions ainsi rachetées ;
- la remise de titres en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- la régularisation du cours de Bourse de l'action.

10.2 RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net, part du Groupe, par la moyenne pondérée *prorata temporis* du nombre d'actions en circulation au cours de l'exercice, déduction faite des actions détenues en autocontrôle, en respect de la norme IAS 33.

Le résultat par action dilué prend en compte les instruments ayant un effet dilutif. Il est calculé à partir de la moyenne pondérée *prorata temporis* du nombre d'actions assimilables à des actions en circulation au cours de l'exercice. L'effet dilutif des options de souscription d'achat ou d'achats d'actions est calculé selon la méthode dite du rachat d'action, en prenant en compte le cours moyen de la période concernée.

	2015	2014*
Nombre moyen pondéré d'actions	13 217 562	13 077 220
Dividende par action versé au titre de l'exercice (en euros)	nd	0,32
RÉSULTAT PAR ACTION (en euros)	0,193	0,200
RÉSULTAT PAR ACTION DES ACTIVITÉS POURSUIVIES (en euros)	0,193	0,200
Actions potentielles dilutives	30 000	315 000
Nombre moyen pondéré d'actions après dilution	13 247 562	13 392 220
RÉSULTAT PAR ACTION DILUÉ (en euros)	0,192	0,195
RÉSULTAT PAR ACTION DILUÉ DES ACTIVITÉS POURSUIVIES (en euros)	0,192	0,195

* Colonne retraitée des éléments détaillés en note 1.3.

10.3 NANTISSEMENTS D'ACTIONS DE L'ÉMETTEUR

À la connaissance de la Société, les nantisements d'actions GROUPE GORGÉ en cours à la date de clôture sont les suivants. Ces nantisements ont été accordés en faveur d'établissements financiers titulaires de créances sur PÉLICAN VENTURE.

Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Nombre d'actions nanties
02/2008	02/2017	291 667



Note 11 Autres provisions et passifs éventuels

Le Groupe comptabilise une provision lorsqu'il a une obligation vis-à-vis d'un tiers antérieure à la date de clôture, lorsque la perte ou le passif est probable et peut être raisonnablement évalué. Au cas où cette perte ou ce passif n'est ni probable ni mesurable de façon fiable, mais demeure possible, le Groupe fait état d'un passif éventuel dans les engagements (hormis la comptabilisation du passif éventuel dans les cas d'acquisition). Les provisions sont estimées au cas par cas ou sur des bases statistiques.

Les provisions sont notamment destinées à couvrir :

- les risques économiques : ces provisions couvrent des risques fiscaux identifiés au cours de contrôles réalisés localement par les administrations fiscales et des risques financiers pour la plupart correspondant à des garanties données à des tiers sur certains actifs et passifs ;
- les risques et charges sur affaires ; ces provisions sont constituées :
 - des provisions statistiques pour garantie : les filiales du Groupe provisionnent sur une base statistique l'ensemble des garanties éventuellement données sur la vente d'équipements. Certaines garanties peuvent atteindre 24 mois,

- des provisions pour pertes à terminaison sur affaires en cours,
- des provisions pour travaux restant à effectuer sur des affaires déjà livrées ;
- les coûts de restructuration, dès lors que la restructuration a fait l'objet d'un plan détaillé et d'une annonce ou d'un début d'exécution avant la date de clôture.

Par opposition à la définition ci-dessus d'une provision, un passif éventuel est :

- une obligation potentielle résultant d'un événement passé dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou non d'un événement incertain qui n'est pas sous le contrôle du Groupe ; ou
- une obligation actuelle résultant d'un événement passé pour lequel soit le montant de l'obligation ne peut être estimé de manière fiable ou soit il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Dans le cadre de regroupements d'entreprises, des passifs éventuels peuvent être comptabilisés en provisions selon les critères définis par la norme IFRS 3R.

L'évolution des provisions sur l'exercice est la suivante :

Provisions (en milliers d'euros)	Litiges	Garanties données aux clients	Pertes à terminaison	Amendes et pénalités	Autres	Totaux
Au 1^{er} janvier 2015	403	976	490	519	2 174	4 561
Dotations	484	63	642	92	590	1 871
Utilisations	(10)	(89)	(131)	(157)	(294)	(681)
Reprises	(117)	(34)	(13)	(87)	(370)	(620)
Impact sur le résultat de la période	358	(60)	498	(152)	(74)	570
Variations de périmètre	-	8	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	-	-	(32)	(32)
Effet des variations de change	-	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2015	761	916	987	367	2 068	5 099

Note 12 Autres notes

12.1 FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

Le Groupe est engagé dans diverses procédures contentieuses. Après examen de chaque cas et après avis de conseils, les provisions jugées nécessaires ont été, le cas échéant, constituées dans les comptes.

En juillet 2013, un incendie a détruit l'usine de fabrication de panneaux de particules de bois de la société DEPALOR, à Phalsbourg. Certains systèmes de protection contre l'incendie au droit du départ de feu n'auraient pas fonctionné. À la suite de ce sinistre, une expertise judiciaire a été initiée par DEPALOR et son assureur à l'encontre des différentes sociétés spécialisées en charge de la conception, de la maintenance, de la vérification ou de travaux ponctuels sur les systèmes d'extinction et de leurs assureurs respectifs. L'expert judiciaire doit rechercher notamment l'origine et les causes du sinistre et les causes des éventuels dysfonctionnements des systèmes de protection contre l'incendie au jour du sinistre et en déterminer l'incidence dans le sinistre. CLF-SATREM, bien que s'estimant hors de cause, fait partie des sociétés appelées à l'expertise dans la mesure où elle avait initié une démarche de révision trentenaire de l'usine DEPALOR et avait réalisé des travaux ponctuels sur le site. L'expertise technique est toujours en cours à ce jour. Le chiffrage du préjudice allégué par DEPALOR est également toujours en cours et s'élèverait à plusieurs dizaines de millions d'euros.

En avril 2008, CIMLEC Industrie a conclu avec la société ETS Communication un contrat de téléphonie illimitée assorti d'une location de matériels nécessaires à la fourniture de cette prestation auprès d'une société de leasing. L'ensemble de la prestation de téléphonie et de la location financière s'élevait à un montant global d'environ 500 milliers d'euros. Sur la foi d'un procès-verbal de réception signé par CIMLEC Industrie, la société de location FRANFINANCE a commencé à prélever des loyers alors que le matériel de téléphonie n'avait pas été livré et que la prestation de téléphonie illimitée n'avait pas commencé. CIMLEC Industrie a fait cesser les prélèvements et a fini par constater la résolution du contrat. La société ETS Communication quant à elle a été mise en liquidation judiciaire. FRANFINANCE a assigné CIMLEC Industrie devant le Tribunal de Commerce pour réclamer à CIMLEC Industrie environ 470 milliers d'euros au titre de l'exécution du contrat de location financière jusqu'à son terme. CIMLEC Industrie a alors déposé une plainte pour faux et usage de faux et escroquerie à son encontre. L'instruction s'est soldée par une ordonnance de non-lieu constatant notamment qu'aucun élément objectif ne venait confirmer la réalité de la livraison ni le devenir du matériel. Dans tous les cas, CIMLEC Industrie estime que FRANFINANCE ne peut prétendre obtenir la contrepartie financière totale d'un contrat lorsqu'aucune des prestations qu'il vise n'a été réalisée. Le Tribunal de commerce devrait rendre un jugement en avril 2016.

Un litige oppose les sociétés ECA et ECA EN (filiale d'ECA) à la société MINERVA (anciennement ENT), ancien actionnaire d'ECA EN. Parallèlement à ce litige, la société MINERVA a bloqué le paiement de créances non directement liées. La société ECA EN estimait les demandes de la société MINERVA totalement infondées et n'avait constitué aucune provision ni au titre du litige proprement dit ni au titre des créances non directement liées. Le jugement rendu en première instance en octobre 2012 a donné raison à ECA EN. MINERVA a interjeté appel de cette décision et a été déboutée en novembre 2014. MINERVA a formé un pourvoi en cassation en janvier 2015. La procédure est toujours en cours.

ECA EN a déménagé son activité en 2015. Un état des lieux de sortie a été réalisé de manière contradictoirement avec le bailleur fin

décembre 2015. ECA EN n'a pas reçu pour le moment de demande de remise en état des locaux. Il est rappelé que la société avait fini par devoir déménager en raison du non achèvement par son ancien bailleur des travaux de réfection des toitures (désamiantage) des locaux quittés.

Il avait été mentionné dans l'annexe aux comptes 2014 (événements postérieurs à la clôture) un litige entre ECA SINTERS et son ancien bailleur qui réclamait une indemnisation d'environ 740 milliers d'euros au titre de la remise en état de locaux. Une transaction a été conclue et ECA SINTERS a constaté une charge de 455 milliers d'euros à titre d'indemnité.

Baumert a souhaité procéder en 2014 à la fermeture de son établissement de Dreux afin de redéployer l'activité menée sur ce site notamment sur son site principal en Alsace. Quinze sur seize salariés ayant refusé toute mobilité géographique, la Société a dû procéder à un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) concernant ces salariés. Les salariés ont demandé l'annulation du PSE au motif que le PSE n'avait pas été homologué par la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) compétente et que le PSE n'aurait pas été apprécié par cette dernière au regard des moyens dont dispose le Groupe auquel la société Baumert appartient. En parallèle, les salariés ont également engagé des procédures prud'homales pour licenciement sans cause réelle et sérieuse. La procédure devant les juridictions administratives a confirmé l'incompétence territoriale de la DIRECCTE ayant homologué le PSE. Les procédures prud'homales sont en cours.

La société BAUMERT a fait l'objet en 2012 d'un redressement fiscal portant sur les crédits d'impôt recherche des années 2008 à 2010. La Société a contesté les motifs de redressement en utilisant toutes les voies de recours qui lui étaient ouvertes. À l'issue de différentes procédures le contentieux a été porté devant les Tribunaux administratif de Strasbourg (réclamation portant sur 187 milliers d'euros) et Paris (réclamation portant sur 202 milliers d'euros). Le Tribunal administratif de Paris a rendu une décision favorable à la Société en date du 23 novembre 2015. Cette décision est susceptible d'appel jusqu'au 7 avril 2016. Le Tribunal administratif de Strasbourg n'a pas encore rendu sa décision.

12.2 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À L'EXERCICE

En janvier 2016 GROUPE GORGÉ a acquis 10 % complémentaires de SERES Technologies. Le pacte d'actionnaires existant avec un minoritaire a fait l'objet d'un avenant, l'option de vente du minoritaire exerçable à partir de 2017 a été supprimée, celle exerçable à partir de 2021 a été maintenue.

Une ligne de financement par fonds propres a été mise en place par GROUPE GORGÉ avec KEPLER CHEVREUX en février 2016, en utilisant une délégation de l'Assemblée générale du 17 juin 2015. Elle permet d'augmenter le capital par des opérations successives. La ligne est plafonnée à 665 000 actions nouvelles, ce qui représente 4,97 % du capital de la Société et limitée à 24 mois. 43 000 actions ont été créées en mars 2016.

GROUPE GORGÉ a annoncé en février 2016 être entré en négociations exclusives pour l'acquisition de l'activité de portes techniques pour le nucléaire développée par PORTAFEU, filiale du groupe suédois ASSA ABLOY.

Il n'y a pas d'autre événement significatif intervenu entre le 31 décembre 2015 et la date du Conseil d'administration qui a procédé à l'arrêté des comptes consolidés.



Note 13 Liste des sociétés consolidées

Sociétés	Société mère	% de contrôle		% d'intérêt			Méthode	
		au 31 décembre 2015	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Structure								
GROUPE GORGÉ SA	Société consolidante		Top	Top	Top	Top	IG	IG
FINU 9 ⁽¹⁾	GROUPE GORGÉ SA	100	100	100	100	100	IG	IG
FINU 10 ⁽¹⁾	GROUPE GORGÉ SA	100	-	100	-	100	IG	-
SCI DES CARRIÈRES	GROUPE GORGÉ SA	100	100	100	100	100	IG	IG
Systèmes Intelligents de Sécurité								
ECA ⁽²⁾	GROUPE GORGÉ SA	74,93	71,95	61,12	61,17	61,17	IG	IG
ECA CNAI	ECA SA	100	100	61,12	61,17	61,17	IG	IG
ECA DÉVELOPPEMENT ⁽¹⁾	ECA SA	100	100	61,12	61,17	61,17	IG	IG
ECA DRONE ⁽³⁾	ECA SA	100	-	61,12	-	61,17	IG	-
ECA DYNAMICS ⁽⁴⁾	ECA SA	51	-	31,17	-	61,17	IG	-
ECA EN	ECA SA	100	100	61,12	61,17	61,17	IG	IG
ECA FAROS	ECA SA	100	100	61,12	61,17	61,17	IG	IG
ECA ROBOTICS	ECA SA	100	100	61,12	61,17	61,17	IG	IG
ECA RSM	ECA SA	100	100	61,12	61,17	61,17	IG	IG
ECA SINDEL (Italie)	ECA SA	97,55	97,55	59,63	59,67	61,17	IG	IG
ECA SINDEL BRASIL (Brésil)	ECA SINDEL	99,80	99,80	59,51	59,55	61,17	IG	IG
ECA SINTERS	ECA SA	100	100	61,12	61,17	61,17	IG	IG
EN MOTEURS	ECA EN	100	100	61,12	61,17	61,17	IG	IG
ESFE (Singapour)	ECA SA	100	100	61,12	61,17	61,17	IG	IG
INFOTRON ⁽⁵⁾	ECA SA	-	100	-	61,17	-	-	IG
SSI (États-Unis)	ECA SA	100	100	61,12	61,17	61,17	IG	IG
TRITON IMAGING (États-Unis)	ECA SA	100	100	61,12	61,17	61,17	IG	IG
1ROBOTICS (États-Unis)	ECA SA	29,89	29,89	49,51	49,55	61,17	MEQ	MEQ
Projets et Services Industriels								
AI GROUP	BALISCO	100	51	100	51	61,17	IG	IG
AIGX (Dubai)	AI GROUP	98	98	98	49,88	61,17	IG	IG
AMOPSI	BALISCO	80	80	80	80	61,17	IG	IG
BALISCO	GROUPE GORGÉ SA	100	100	100	100	61,17	IG	IG
CIMLEC INDUSTRIAL (Roumanie)	CIMLEC INDUSTRIE	100	100	100	100	61,17	IG	IG
CIMLEC INDUSTRIE	BALISCO/CLF	100	100	100	100	61,17	IG	IG
CLF-SATREM	BALISCO	100	100	100	100	61,17	IG	IG
COMMERCY ROBOTIQUE	CIMLEC INDUSTRIE	100	100	100	100	61,17	IG	IG
GORGÉ EUROPE INVESTMENT (Pays-Bas)	BALISCO	100	100	100	100	61,17	IG	IG
GORGÉ NETHERLANDS (Pays-Bas)	GORGÉ EUROPE INVESTMENT	88	89	88	89	61,17	IG	IG
NTS France	CIMLEC INDUSTRIE	100	100	100	100	61,17	IG	IG
NTS IBERICA (Espagne)	NTS France	-	100	-	100	61,17	-	IG
SAS STONI	GROUPE GORGÉ SA	100	100	100	100	61,17	IG	IG
TENWHIL	CIMLEC INDUSTRIE	100	100	100	100	61,17	IG	IG
VAN DAM (Pays-Bas)	GORGÉ NETHERLANDS	100	100	88	89	61,17	IG	IG

Sociétés	Société mère	% de contrôle		% d'intérêt			Méthode	
		au 31 décembre 2015	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Impression 3D								
DELTAMED (Allemagne)	PRODWAYS GROUP		100	100	96,19	96,50	IG	IG
DENTOSMILE	PRODWAYS ENTREP.		20	20	19,24	19,3	MEQ	MEQ
EXCELTEC ⁽⁶⁾	PRODWAYS GROUP		100	-	96,19	-	IG	-
INITIAL	PRODWAYS GROUP		100	-	96,19	-	IG	-
PRODWAYS AMERICAS (États-Unis) ⁽⁷⁾	PRODWAYS		100	-	96,19	-	IG	-
PRODWAYS GROUP	GROUPE GORGÉ SA	96,19	96,50	96,19	96,50	96,50	IG	IG
PRODWAYS	PRODWAYS GROUP		100	100	96,19	96,50	IG	IG
PRODWAYS DISTRIBUTION (ex FINU 8)	PRODWAYS GROUP		100	100	96,19	100	IG	IG
PRODWAYS ENTREPRENEURS	PRODWAYS GROUP		100	100	96,19	96,50	IG	IG
PRODWAYS MATERIALS (Allemagne) ⁽⁸⁾	DELTAMED		100	-	96,19	-	IG	-
VARIA 3D (États-Unis) ⁽⁹⁾	PRODWAYS GROUP		45	-	43,29	-	MEQ	-
Protection en Milieux Nucléaires								
BAUMERT	NUCLÉACTION		100	100	98,81	98,81	IG	IG
BAUMERT CHINE	NUCLÉACTION		100	100	98,81	98,81	IG	IG
BAUMERT HONG KONG	NUCLÉACTION		-	100	-	98,81	-	IG
FINU 7 ⁽¹⁾	NUCLÉACTION		100	100	98,81	98,81	IG	IG
NUCLÉACTION	GROUPE GORGÉ SA	98,81	98,81	98,81	98,81	98,81	IG	IG
SCI DES PORTES	GROUPE GORGÉ SA	100	100	100	100	100	IG	IG
SERES TECHNOLOGIES	GROUPE GORGÉ SA	60	60	60	60	60	IG	IG

(1) Sociétés sans activité.

(2) Les pourcentages de contrôle concernant la société ECA tiennent compte des droits de votes doubles.

(3) Création de la société en décembre 2015.

(4) Création de la société en juillet 2015.

(5) Fusion avec ECA ROBOTICS au 30 avril 2015.

(6) Acquisition en novembre 2015.

(7) Création de la société en mars 2015.

(8) Création de la société en mai 2015.

(9) Acquisition en septembre 2015.



3.1.7 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015)

Aux Actionnaires

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Groupe Gorgé, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 1.3 « Retraitements des informations financières des exercices antérieurs » des états financiers, qui expose les modifications apportées aux comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 au titre d'une correction rétrospective des comptes 2014.

II - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 1.3 « Retraitements des informations financières des exercices antérieurs » présente l'impact de la correction rétrospective des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Nous avons revu la documentation et les travaux d'analyse menés par la Direction, apprécié la nature des erreurs, ainsi que le traitement comptable et l'information financière figurant en annexe.

- La note 4.1 « Reconnaissance des revenus et chiffre d'affaires » de l'annexe expose les modalités de comptabilisation des affaires en cours à la clôture de l'exercice.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté, notamment, à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les évaluations des résultats à terminaison de ces contrats, à revoir les calculs effectués par la société et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la Direction.

- Les notes 6.1 « Ecarts d'acquisition » et 6.2 « Autres immobilisations incorporelles » exposent les modalités d'inscription à l'actif, d'amortissement et de dépréciation des « immobilisations incorporelles acquises séparément ou dans le cadre d'un regroupement d'entreprises » et des « immobilisations incorporelles générées en interne ».

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation des actifs incorporels ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et les hypothèses utilisées.

Enfin, dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par le Groupe, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues et leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 31 mars 2016

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
David CLAIROTTE

Mazars
Daniel ESCUDEIRO

3.2 États financiers individuels 2015

3.2.1 Compte de résultat

(en milliers d'euros)	2015	2014
CHIFFRE D'AFFAIRES	3 731	3 107
Reprises sur provisions, transfert de charges et autres produits	-	1
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	3 731	3 108
Autres achats et charges externes	2 367	2 021
Impôts, taxes et versements assimilés	90	109
Frais de personnel	1 262	1 213
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS :		
sur immobilisations	70	30
sur actif circulant	-	-
Autres charges	35	48
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	3 824	3 421
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (A)	(93)	(314)
RÉSULTAT FINANCIER (B)	4 766	2 333
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (C) = (A) + (B)	4 673	2 019
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (D)	3 156	20 628
Impôt sur les bénéfices (E)	1 559	1 653
RÉSULTAT NET (F) = (C) + (D) + (E)	9 388	24 300

3.2.2 Bilan

ACTIF

(en milliers d'euros)	2015			2014
	Brut	Amortissements & provisions	Net	
Immobilisations incorporelles	294	46	248	176
Immobilisations corporelles	418	185	233	186
Titres de participation	77 634	6 689	70 945	60 839
Créances liées à des participations	30 165	-	30 165	20 698
Autres immobilisations financières	603	-	603	510
ACTIF IMMOBILISÉ	109 114	6 920	102 194	82 409
Clients et comptes rattachés	2 982	-	2 982	2 216
Autres créances d'exploitation	18 766	4 620	14 146	11 002
Actions propres	71	-	71	137
Disponibilités	6 691	-	6 691	10 433
ACTIF CIRCULANT	28 510	4 620	23 890	23 788
Charges constatées d'avance	80	-	80	74
TOTAL ACTIF	137 704	11 540	126 164	106 271

PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	2015	2014
Capital social	13 367	13 082
Primes	23 703	17 729
Réserve légale	1 308	1 288
Autres réserves	290	290
Report à nouveau	21 376	1 313
Résultat de l'exercice	9 388	24 300
CAPITAUX PROPRES	69 432	58 002
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	500	500
Autres emprunts obligataires	14 000	14 000
Emprunts auprès des établissements de crédit	34 368	27 819
Dettes financières diverses	206	211
Fournisseurs	379	965
Dettes fiscales et sociales	3 113	2 356
Autres dettes	4 166	2 418
TOTAL DETTES	56 232	47 769
TOTAL PASSIF	126 164	106 271

3.2.3 Variation de trésorerie

<i>(en milliers d'euros)</i>	2015	2014
RÉSULTAT NET	9 388	24 300
Charges et produits calculés	(2 550)	2 170
Plus et moins-values de cessions	(3 176)	(20 767)
Autres		
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	3 662	5 703
Variation du besoin en fonds de roulement	(889)	(6 806)
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ (A)	2 773	(1 103)
Opérations d'investissement		
Décaissement/acquisition immobilisations incorporelles	(103)	(145)
Décaissement/acquisition immobilisations corporelles	(87)	(19)
Encaissement/cession immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
Décaissement/acquisition immobilisations financières	(15 349)	(10 409)
Encaissement/cession immobilisations financières	371	41
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (B)	(15 168)	(10 532)
Opérations de financement		
Augmentations de capital ou apports	6 259	6 773
Dividendes versés	(4 217)	(4 152)
Encaissements provenant d'emprunts	15 640	7 887
Remboursement d'emprunts	(9 137)	(2 772)
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (C)	8 545	7 736
FLUX DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR LES ACTIVITÉS POURSUIVIES (D = A + B + C)	(3 850)	(3 898)
VARIATION DE TRÉSORERIE	(3 850)	(3 898)
TRÉSORERIE À L'OUVERTURE	10 570	14 468
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	6 720	10 570

3.2.4 Notes annexes aux états financiers de la Société

NOTE 1	Principes comptables	106	NOTE 4	Opérations avec les entreprises et les parties liées	111
NOTE 2	Notes relatives au compte de résultat	106	NOTE 5	Engagements hors bilan	112
2.1	Chiffre d'affaires	106	5.1	Engagements hors bilan liés à l'activité courante	112
2.2	Honoraires des Commissaires aux comptes	106	5.2	Engagements complexes	112
2.3	Masse salariale	106	5.3	Covenants financiers	112
2.4	Résultat financier	107	5.4	Engagements reçus	112
2.5	Résultat exceptionnel	107	5.5	Nantissements, garanties et sûretés	112
2.6	Impôt sur les sociétés	107	5.6	Indemnités de fin de carrière	112
2.7	Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)	107	5.7	Instruments financiers	112
NOTE 3	Notes relatives au bilan	108	NOTE 6	Filiales et participations	113
3.1	Actif immobilisé	108	NOTE 7	Autres informations	113
3.2	État des créances	109	7.1	Faits exceptionnels et litiges	113
3.3	Capitaux propres	109	7.2	Événements post-clôture	113
3.4	Provisions	109			
3.5	Endettement financier net	110			
3.6	Dettes d'exploitation et autres dettes	110			

Les notes, tableaux et commentaires ci-après référencés au sommaire de l'annexe font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice couvre une période de 12 mois du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015.

Les états financiers (bilan, compte de résultat) présentés sont identifiés comme suit :

- le montant net global du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2015 s'élève à 126 164 782 euros ;
- le compte de résultat présenté sous forme de liste dégage un bénéfice de 9 388 142,72 euros.

Les comptes annuels de GROUPE GORGÉ ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 30 mars 2016. Ils sont soumis à l'approbation de l'Assemblée générale du 14 juin 2016.



Note 1 Principes comptables

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec les dispositions du Code de commerce, du décret comptable du 29 novembre 1983 ainsi que du Règlement ANC 2014-03 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicables à la clôture de l'exercice, avec les hypothèses de base suivantes :

- continuité d'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables ;
- indépendance des exercices.

Il est fait application des recommandations de l'ANC (Autorité des normes comptables), de l'Ordre des experts comptables et de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principes comptables généralement admis ont été appliqués conformément à la législation française en vigueur à la date d'arrêté des comptes.

Les règles et méthodes comptables appliquées sont identiques à celles utilisées lors de l'exercice précédent.

Note 2 Notes relatives au compte de résultat

2.1 CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est constitué de facturation de prestations de services aux filiales du Groupe pour 3 256 milliers d'euros et de facturation de prestations accessoires ou de sous-locations de bureaux à des sociétés liées (mère, sœurs) pour 475 milliers d'euros

2.2 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Pour l'exercice 2015, les honoraires des deux Commissaires aux comptes de GROUPE GORGÉ s'élèvent à 134 milliers d'euros.

2.3 MASSE SALARIALE

Les effectifs moyens de l'exercice se répartissent comme suit :

	2015	2014
Effectif moyen employé	6	7
dont cadres et professions supérieures	6	6
dont techniciens et agents de maîtrise	-	1

Concernant les mandataires sociaux :

- les membres du Conseil d'administration de GROUPE GORGÉ ont perçu des jetons de présence pour un montant brut total de 55 000 euros ;
- les dirigeants et Administrateurs ont perçu une rémunération brute de 74 milliers d'euros (rémunération variable de Raphaël GORGÉ) au titre de l'exercice 2015. Deux Administrateurs (Raphaël et Jean-Pierre GORGÉ) sont rémunérés par la société PÉLICAN VENTURE, liée à GROUPE GORGÉ par une convention de prestation de services. PÉLICAN VENTURE leur a versé une rémunération brute globale de 297 000 euros ainsi que 15 399 euros d'avantages en nature.



2.4 RÉSULTAT FINANCIER

(en milliers d'euros)	2015	2014
Produits financiers de participation ⁽¹⁾	4 475	5 471
Produits nets des placements financiers	310	346
Intérêts et charges assimilés	(1 610)	(1 590)
RÉSULTAT FINANCIER AVANT PROVISIONS	3 175	4 228
Reprises sur provisions pour dépréciation des titres de participation ⁽²⁾	1 890	-
Reprises sur provisions pour dépréciation des valeurs mobilières de placement	5	-
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation ⁽³⁾	(304)	(1 890)
Dotations aux provisions pour dépréciation des valeurs mobilières de placement	-	(5)
RÉSULTAT FINANCIER	4 766	2 333

(1) Les produits de participation sont composés principalement de dividendes reçus d'ECA et de NUCLÉACTION.

(2) Concerne une provision sur titres STONI.

(3) En 2015, concerne une provision sur titres de la SCI DES CARRIERES.

2.5 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

(en milliers d'euros)	2015	2014
Plus et moins-value liées aux cessions d'actifs ⁽¹⁾	3 176	20 767
Résultat exceptionnel lié aux opérations de gestion ⁽²⁾	(1 054)	(769)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL AVANT PROVISIONS	2 122	19 998
Reprises sur provisions ⁽³⁾	1 034	880
Dotations aux provisions	-	(250)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	3 156	20 628

(1) En 2015, concerne la plus-value nette réalisée lors des cessions intra groupe de titre GEI, AMOPSI & PRODWAYS GROUP ; en 2014, concerne la plus-value nette réalisée lors des cessions intra groupe des titres CLF-SATREM, AI GROUP, CIMLEC et ECA.

(2) Inclut en 2015 une perte sur prêt accordé à la société IRI pour 1 034 milliers d'euros.

(3) Reprise sur dépréciation du prêt accordé à la société IRI.

2.6 IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

La société GROUPE GORGÉ s'est constituée seule redevable de l'impôt sur les sociétés en tant que tête du groupe d'intégration fiscale formé par elle-même et par les filiales suivantes :

Sociétés	Date d'entrée
CIMLEC INDUSTRIE	1 ^{er} janvier 2001
TENWHIL	1 ^{er} janvier 2002
STONI	1 ^{er} janvier 2005
NTS	1 ^{er} janvier 2008
BAUMERT	1 ^{er} janvier 2010
NUCLÉACTION	1 ^{er} janvier 2010
COMMERCY ROBOTIQUE	1 ^{er} janvier 2011
CLF-SATREM	1 ^{er} janvier 2012
BALISCO	1 ^{er} janvier 2014
PRODWAYS GROUP	1 ^{er} janvier 2015
FINU 7	1 ^{er} janvier 2015
FINU 8	1 ^{er} janvier 2015
FINU 9	1 ^{er} janvier 2015
PRODWAYS ENTREPRENEURS	1 ^{er} janvier 2015
PRODWAYS	1 ^{er} janvier 2015

Au 31 décembre 2015, le résultat fiscal de l'ensemble intégré est un déficit qui s'établit à 2 497 milliers d'euros. Un produit résultant de l'intégration fiscale de 1 685 milliers d'euros a été généré. Il n'est pas constitué de provision au titre des déficits transmis par les filiales. Sachant que le déficit reportable antérieur s'élevait à 14 188 milliers d'euros, le déficit restant à reporter au titre du groupe fiscal s'élève désormais à 17 104 milliers d'euros.

2.7 CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI (CICE)

L'incidence du CICE, qui s'élève à 1 millier d'euros, a été comptabilisée en diminution des charges de personnel conformément à la recommandation de l'ANC (Note d'information du 28 février 2013). Il a été utilisé pour renforcer les fonds propres.

Note 3 Notes relatives au bilan**3.1 ACTIF IMMOBILISÉ**

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont inscrites à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire sur les principales durées d'utilisation suivantes :

- logiciels : 3 à 10 ans ;
- matériel de bureau et informatique : 3 à 5 ans ;
- matériel de transport : 5 ans ;
- mobilier : 5 à 10 ans.

Les titres de participations figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition, déduction faite des éventuelles dépréciations estimées nécessaires.

Une provision pour dépréciation est constituée notamment lorsque la valeur d'une participation s'avère supérieure à la quote-part de la Société dans les capitaux propres, sauf si les résultats et perspectives laissent prévoir un rétablissement à court terme.

Les prêts et autres immobilisations financières sont enregistrés à leur valeur d'origine, déduction faite des dépréciations estimées nécessaires.

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	Ouverture	Augmentation	Diminution	Fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Autres immobilisations incorporelles	191	103	-	294
TOTAUX	191	103	-	294
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Autres immobilisations corporelles	331	87	-	418
TOTAUX	331	87	-	418
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Titres de participation	69 114	15 005	6 485	77 634
Créances liées à des participations	20 698	9 540	73	30 165
Prêts	1 034	18	1 034	18
Autres immobilisations financières	510	325	250	585
TOTAUX	91 356	24 888	7 842	108 402

La dotation aux amortissements de l'exercice s'élève à 70 milliers d'euros. Le montant total des amortissements au 31 décembre 2015 est de 231 milliers d'euros.

Les augmentations de titres de participation s'expliquent principalement par une augmentation de capital de PRODWAYS GROUP (15 000 milliers d'euros) réalisée par incorporation d'un compte courant constitué en 2014 et 2015.

Les diminutions de titres de participation se justifient principalement par les cessions des titres de GEI et d'AMOPSI à BALISCO, filiale à 100 % de GROUPE GORGÉ. Cette cession a été conclue en contrepartie d'un crédit-vendeur inscrit dans le poste « Créances liées à des participations ».

3.2 ÉTAT DES CRÉANCES

(en milliers d'euros)	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
Prêts	18	-	18
Créances liées à des participations	30 165	-	30 165
Autres immobilisations financières	585	-	585
Autres créances clients	2 982	2 982	-
Sécurité Sociale et autres organismes	1	1	-
État et autres collectivités publiques :			
● impôt sur les bénéfices ⁽¹⁾	3 963	1 011	2 952
● taxe sur la valeur ajoutée	92	92	-
Groupe et associés	14 201	9 582	4 619
Débiteurs divers	509	509	-
Charges constatées d'avance	80	80	-
TOTAUX	52 596	14 257	38 339

(1) Ce poste comprend principalement des crédits d'impôt du groupe d'intégration fiscale pour 3 631 milliers d'euro. La quote-part moins d'un an correspond aux crédits d'impôt remboursables en 2016.

Les créances à plus d'un an concernent essentiellement le crédit vendeur conclu auprès de BALISCO, des créances dépréciées sur des anciennes filiales et des créances de crédits d'impôt du groupe d'intégration fiscale.

Produits à recevoir : néant.

3.3 CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Début d'exercice	Augmentation ou réduction de capital	Affectation du résultat	Distribution de dividendes	Fin d'exercice
Capital	13 082	285	-	-	13 367
Primes	17 729	5 975	-	-	23 704
Réserve légale	1 288	-	20	-	1 308
Autres réserves	290	-	-	-	290
Report à nouveau	1 313	-	20 063	-	21 376
Résultat N-1	24 300	-	(20 083)	(4 217)	-
TOTAUX	58 002	6 260	-	(4 217)	60 044
Résultat de l'exercice					9 388
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES À LA CLÔTURE					69 432

Le capital est composé de 13 366 843 actions. Il a été augmenté en 2015 de 285 000 actions avec l'utilisation de l'equity line mise en place en 2014.

Un plan d'attribution gratuite d'actions a été décidé par le Conseil d'administration le 12 mai 2014. Deux salariés bénéficient de 30 000 actions potentielles subordonnées à des conditions de présence et de performance. La période d'acquisition se termine en mai 2016 et mai 2017.

Les primes d'émission représentent la différence entre la valeur nominale des titres émis et le montant, net de frais, des apports reçus en numéraire par GROUPE GORGÉ SA lors de l'émission.

3.4 PROVISIONS

(en milliers d'euros)	Ouverture	Augmentation	Diminution	Fin d'exercice
Provisions pour risques et charges	500	-	-	500
TOTAUX (1)	500	-	-	500
Provisions pour dépréciation :				
• des titres de participation	8 275	304	1 890	6 689
• immobilisations financières	1 034	-	1 034	-
• des autres créances	4 620	-	-	4 620
• actions propres	5	-	5	-
TOTAUX (2)	13 934	304	2 929	11 309
TOTAUX GÉNÉRAUX (1) + (2)	14 434	304	2 929	11 809

Les provisions pour risques et charges sont constituées au titre de divers litiges et contentieux.

Les dépréciations sur titres de participation et autres immobilisations financières concernent :

• les titres LASER TECHNOLOGIES	800 milliers d'euros ;
• les titres CNAI	3 655 milliers d'euros ;
• les titres SCI DES CARRIÈRES	2 234 milliers d'euros.

3.5 ENDETTEMENT FINANCIER NET**3.5.1 TRÉSORERIE DISPONIBLE**

Les valeurs mobilières sont inscrites au bilan pour leur coût d'acquisition. Les intérêts courus acquis sur compte à terme sont enregistrés dans les produits financiers de placement. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur liquidative est inférieure au coût d'acquisition.

Le poste « Disponibilités », qui figure à l'actif du bilan au 31 décembre 2015 pour un montant de 6 691 milliers d'euros, est composé de trésorerie pour 6 644 milliers d'euros et de valeurs mobilières de placement pour 47 milliers d'euros.

GROUPE GORGÉ détient 2 972 actions propres dans le cadre de son contrat de liquidité animé par GILBERT DUPONT.

3.5.2 DETTES FINANCIÈRES

	Montant brut	- d'un an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	+ de 5 ans
Emprunts obligataires	14 000	-	-	14 000		-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :							
• à un an maximum à l'origine	-	-	-	-	-	-	-
• à plus d'un an à l'origine	34 369	3 817	14 817	5 275	4 145	3 419	2 896
Emprunts et dettes financières divers	206	182	-	-	-	-	24
TOTAUX	48 575	3 999	14 817	19 275	4 145	3 419	2 920

3.6 DETTES D'EXPLOITATION ET AUTRES DETTES*ÉTAT DES DETTES*

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
Fournisseurs et comptes rattachés	379	379	-
Personnel et comptes rattachés	152	152	-
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	228	228	-
État et autres collectivités publiques :			
• impôt sur les bénéfices ⁽¹⁾	1 794	298	1 496
• taxe sur la valeur ajoutée	490	490	-
• autres impôts, taxes et assimilés	448	448	-
Groupe et associés	4 108	4 108	-
Autres dettes	58	58	-
TOTAUX	7 657	6 161	1 496

(1) Ce poste comprend des dettes envers des filiales du Groupe, dans le cadre de l'intégration fiscale. La quote-part à plus d'un an correspond aux en cours sur crédits d'impôt des filiales déficitaires non remboursables en 2016.

CHARGES À PAYER PAR POSTES DU BILAN

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant
Emprunts & dettes financières diverses	140
Fournisseurs	169
Dettes fiscales & sociales	683
Autres dettes	50
TOTAL	1 042

Note 4 Opérations avec les entreprises et les parties liées

Les parties liées sont les personnes (Administrateurs, dirigeants de GROUPE GORGÉ ou des principales filiales) ou les sociétés détenues ou dirigées par ces personnes.

Les montants nets relatifs aux entreprises liées inclus dans les postes du bilan et du compte de résultat de GROUPE GORGÉ SA de l'exercice clos le 31 décembre 2015 sont les suivants :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Administrateurs	Filiales	PÉLICAN VENTURE
Créances liées à des participations	-	30 165	-
Clients	-	2 982	-
Comptes courants débiteurs	-	9 578	-
Créances liées à l'intégration fiscale	-	7	-
Dépôt et cautionnements reçus	-	10	14
Comptes courants créditeurs	-	4 108	-
Dettes liées à l'intégration fiscale	-	1 794	-
Chiffre d'affaires	-	3 467	264
Achats et charges externes	-	10	515
Rémunérations brutes	74	-	-
Jetons de présence	55	-	-
Produits de participation	-	4 475	-
Autres produits financiers	-	234	-
Charges financières	-	65	-

Note 5 Engagements hors bilan

5.1 ENGAGEMENTS HORS BILAN LIÉS À L'ACTIVITÉ COURANTE

- Cautions de 2 776 milliers d'euros accordées à des établissements bancaires en garantie de concours accordés à CIMLEEC.
- Cautions de 4 483 milliers d'euros accordées à des établissements bancaires en garantie de concours accordés à AI GROUP.
- Cautions de 1 900 milliers d'euros accordées à des établissements bancaires en garantie de concours accordés à COMMERCY ROBOTIQUE.
- Cautions de 4 152 milliers d'euros accordées à des établissements bancaires en garantie de concours accordés à STONI.
- Cautions de 2 000 milliers d'euros accordée à un établissement financier en garantie d'une obligation de BAUMERT.
- Cautions de 1 400 milliers d'euros accordée à un établissement financier en garantie d'un prêt à taux zéro en faveur de PRODWAYS.
- Autres cautions pour 870 milliers d'euros au total.

5.2 ENGAGEMENTS COMPLEXES

GROUPE GORGÉ, qui détient 60 % du capital de SERES TECHNOLOGIES depuis mai 2012, a des engagements d'achat de la participation des minoritaires exerçables à partir de 2017. 20 % du capital a été racheté en janvier 2016 en dehors des engagements contractuels.

5.3 COVENANTS FINANCIERS

GROUPE GORGÉ a une dette résiduelle de 0,85 millions d'euros (dont 0,47 à moins d'un an) envers LCL.

Cette dette peut devenir exigible en cas de non-respect des ratios suivants :

- dette nette consolidée/EBITDA consolidée < 2,5 ;
- dette nette consolidée/fonds propres consolidés < 1 ;
- *cash flow* consolidé avant service de la dette consolidée/service de la dette consolidée > 1,1.

Ces covenants sont respectés.

D'autres dettes de GROUPE GORGÉ, pour un total de 20 millions d'euros, sont concernées par des covenants ou des clauses de *step-up* en cas de non-respect des ratios suivants :

- dette nette consolidée/EBITDA consolidée < 4 ;
- dette nette consolidée/fonds propres consolidés < 1.

5.4 ENGAGEMENTS REÇUS

GROUPE GORGÉ bénéficie d'une ouverture de crédit confirmée de 10 millions d'euros, destinée à financer des besoins généraux ou des opérations de croissance externe. Cette ouverture de crédit est disponible à condition de respecter le ratio suivant :

- dette nette consolidée/EBITDA consolidée < 4.

5.5 NANTISSEMENTS, GARANTIES ET SÛRETÉS

Un nantissement de 769 231 titres ECA a été constitué en juillet 2013 en garantie d'un emprunt bancaire de 5 millions d'euros. Cet emprunt résulte de la renégociation d'un emprunt de 7 millions d'euros à l'origine en contrepartie duquel un nantissement de 1 300 000 titres ECA avait été accordé. Le capital restant dû s'élève à 2 595 milliers d'euros et un accord a été obtenu début 2016 pour ramener le nantissement à 195 534 titres.

Les titres SERES TECHNOLOGIES acquis en mai 2012 ont été nantis au profit d'un établissement financier en garantie d'un emprunt de 950 milliers d'euros dont le capital restant dû s'élève à 570 milliers d'euros.

5.6 INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE

Les indemnités de fin de carrière sont évaluées à 40 milliers d'euros à la date de clôture.

5.7 INSTRUMENTS FINANCIERS

GROUPE GORGÉ a souscrit en octobre 2011 un *swap* de taux d'intérêt afin de couvrir le risque de taux lié à sa dette à taux variable. Le notionnel est de 4 760 milliers d'euros et la valeur de marché du *swap* de - 1 millier d'euros au 31 décembre 2015.



Note 6 Filiales et participations

(en milliers d'euros)	Capital Capitaux propres	Quote-part Dividendes	Valeur brute titres Valeur nette titres	Prêts, avances Cautions	Chiffre d'affaires Résultat
ECA	4 429	61,12 %	33 564,3	-	2 871,2
	60 314,8	1 624,3	33 564,3	-	5 600,3
MARINE INTÉRIM ⁽¹⁾	100	34 %	34	-	2 032,9
	256,7	-	34	-	76,4
NUCLÉACTION	273,2	98,81 %	7,5	22,8	467,5
	3 002,3	2 322,1	7,5	-	2 600,9
STONI	37,5	100 %	5 690	-	805,9
	(18,2)	-	5 690	4 152	(151,6)
SCI CARRIÈRES	1	100 %	2 844	714,5	-
	(275,8)	-	610	-	(53,4)
SCI DES PORTES	1	99 %	1	148,5	86,2
	(147,5)	-	1	-	(26,9)
SERES TECHNOLOGIES	80	60 %	950	-	2 585,5
	218,4	-	950	-	56
BALISCO	5	100 %	5	33 983	1 718,3
	22,3	-	5	-	94
PRODWAYS GROUP	16 896,5	96,19 %	30 073	-	-
	30 330,8	-	30 073	-	(24,3)
FINU 9	5	100 %	5	1,8	-
	1,5	-	5	-	(1,4)
FINU 10	5	100 %	5	1,9	-
	3,7	-	5	-	(1,3)

(1) Comptes 2014.

Note 7 Autres informations

7.1 FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

Le Groupe est engagé dans diverses procédures contentieuses. Après examen de chaque cas et après avis de ses conseils, les provisions jugées nécessaires ont été, le cas échéant, constituées dans les comptes.

7.2 ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE

Le 22 février 2016 GROUPE GORGE a mis en place avec KEPLER CHEVREUX une ligne optionnelle de financement en fonds propres, en utilisant une délégation de l'Assemblée générale du 17 juin 2015. La ligne est plafonnée à 665 000 actions, soit 4,97 % du capital et limitée à 24 mois. 43 000 actions ont été créées en mars 2016.

Il n'y a pas d'autre événement significatif intervenu entre le 31 décembre 2015 et la date du Conseil d'administration qui a procédé à l'arrêté des comptes sociaux.

3.2.5 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015)

Aux Actionnaires

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Groupe Gorgé, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DE NOS APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2015 s'établit à 70 945 milliers d'euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note 3.1 de l'annexe. Le détail des dépréciations est donné dans la note 3.4 de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie établies par la Direction de la société, à revoir les calculs effectués par la société, et à examiner la procédure d'approbation de ces estimations par la Direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous vous signalons que le rapport de gestion ne comprend pas toutes les informations sociales, environnementales et sociétales prévues par l'article L. 225-102-1 du code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

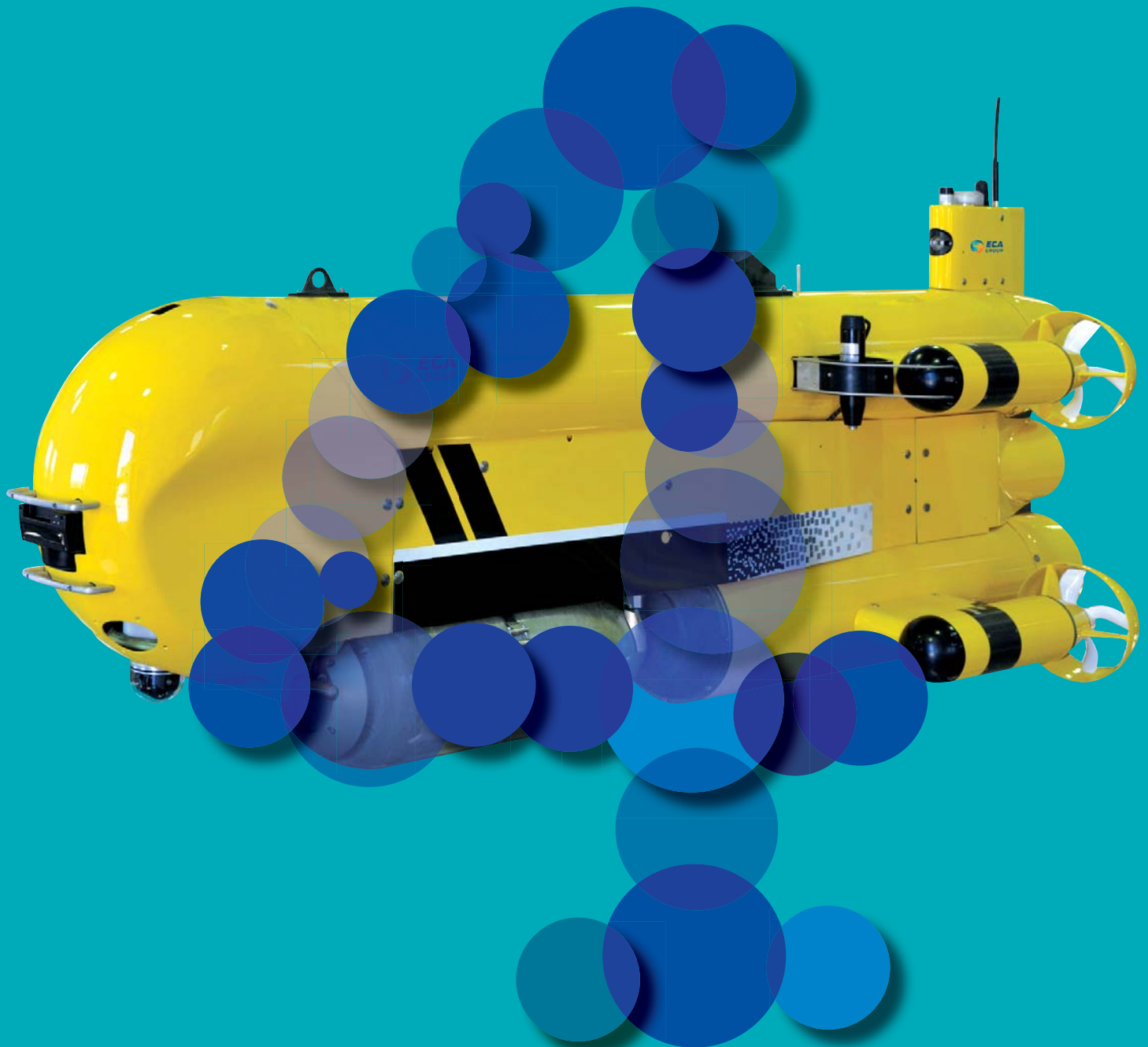
Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 31 mars 2016

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
David CLAIROTTE

Mazars
Daniel ESCUDEIRO

3



Informations sur la Société, le capital et l'actionnariat

4.1	INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ	118	4.3	L'ACTIONNARIAT	125
4.1.1	Renseignements à caractère général	118	4.3.1	Répartition du capital et des droits de vote	125
4.1.2	Actes constitutifs et statuts	118	4.3.2	Droits de vote des principaux actionnaires	125
4.2	LE CAPITAL	120	4.3.3	Actionnariat de contrôle	126
4.2.1	Montant du capital souscrit et capital potentiel	120	4.3.4	Informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	126
4.2.2	Autocontrôle	120	4.3.5	Actionnariat des salariés	126
4.2.3	Informations complémentaires concernant le capital	122	4.4	COMMUNICATION FINANCIÈRE (CALENDRIER FINANCIER, PERFORMANCE DE L'ACTION, POLITIQUE DE DIVIDENDES, ETC.)	126
			4.4.1	Informations boursières	126
			4.4.2	Politique de distribution de dividendes	127
			4.4.3	Documents d'information	128

4.1 Informations sur la Société

4.1.1 Renseignements à caractère général

DÉNOMINATION SOCIALE

GROUPE GORGÉ SA

Jusqu'à l'Assemblée générale mixte du 30 juin 2009, la Société avait pour dénomination sociale FINUCHEM SA.

LIEU ET NUMÉRO D'ENREGISTREMENT

RCS Paris 348 541 186

Code ISIN FR0000062671- GOE

DATE DE CONSTITUTION ET DURÉE DE VIE

La société GROUPE GORGÉ a été constituée le 3 novembre 1988. Sa durée de vie est de 99 ans et expirera donc le 3 novembre 2087.

SIÈGE SOCIAL, FORME JURIDIQUE ET LÉGISLATION APPLICABLE

Adresse du siège social :

19, rue du Quatre-Septembre – 75002 Paris.

Téléphone : 01 44 77 94 77.

La Société est une société anonyme à Conseil d'administration de droit français.

4.1.2 Actes constitutifs et statuts

OBJET SOCIAL

La Société a pour objet (article 3 des statuts) :

- toutes opérations concernant directement ou indirectement la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières, l'acquisition, la cession de celles-ci, ainsi que toutes opérations y relatives, le placement des avoirs liquides ;
- la prise de participation, la gestion et la cession de celles-ci selon toutes modalités dans toutes entreprises commerciales ou industrielles ;
- généralement, toutes opérations quelconques se rattachant directement ou indirectement à ces objets ou à tous objets similaires ou connexes.

DISPOSITIONS DES STATUTS, D'UNE CHARTE OU D'UN RÈGLEMENT CONCERNANT LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

Les statuts de GROUPE GORGÉ stipulent que le Conseil d'administration est composé de 3 à 18 membres sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion. Le mandat des Administrateurs est d'une durée de six ans renouvelable.

Les Administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Ces dernières doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était Administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

Le Conseil d'administration élit, parmi ses membres personnes physiques, un Président ; il détermine sa rémunération et fixe la durée de ses fonctions qui ne peut excéder celle de son mandat d'Administrateur. L'article 14 des statuts prévoit une limite d'âge pour le Président (75 ans).

Le Conseil d'administration prépare et présente les états financiers semestriels et annuels et convoque les Assemblées d'actionnaires.

Les réunions du Conseil d'administration peuvent être effectuées aussi souvent que le nécessitent les intérêts de la Société. Un Règlement intérieur prévoit la possibilité de recourir à des moyens de visioconférence ou de télécommunication conformes aux conditions réglementaires pour la tenue des réunions.

Le quorum est constitué par la moitié des membres du Conseil et les décisions sont prises après un vote de la majorité des membres présents ou représentés par d'autres Administrateurs du Conseil.

Par décision du Conseil d'administration en date du 14 septembre 2011, les Administrateurs ont décidé de ne plus dissocier les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général. Les pouvoirs des dirigeants sont ceux définis par la loi et n'ont pas été limités ni statutairement, ni lors de la désignation des dirigeants par le Conseil.

Le Directeur général peut être assisté par des Directeurs généraux délégués qui disposent des mêmes pouvoirs. Le Directeur général, s'il est Administrateur, est nommé pour la durée de son mandat d'Administrateur. Il en est de même pour le Directeur général délégué.

DROITS, PRIVILÈGES ET RESTRICTIONS ATTACHÉS À CHAQUE CATÉGORIE D' ACTIONS EXISTANTES

Il n'existe pas de privilèges ni de restrictions attachés à certaines actions ou catégorie d'actions.

« Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre (4) ans au moins au nom du même actionnaire. Ce droit est conféré également dès leur émission en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. » (Extrait de l'article 12 des statuts)

ACTIONS NÉCESSAIRES POUR MODIFIER LES DROITS DES ACTIONNAIRES

Les droits des actionnaires peuvent être modifiés par décision des Assemblées générales extraordinaires et le cas échéant après ratification de l'Assemblée spéciale des actionnaires bénéficiaires d'avantages spéciaux.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES D'ACTIONNAIRES

Les Assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par la loi.

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en Assemblées générales ordinaires, extraordinaires ou spéciales selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

Les Assemblées générales sont convoquées soit par le Conseil d'administration, et à défaut, par les personnes désignées par le Code de Commerce, notamment les Commissaires aux Comptes, un mandataire désigné en justice dans les conditions prévues par la loi.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Les assemblées générales sont convoquées dans les formes et délais prévus par la réglementation en vigueur.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement, par procuration ou par vote à distance, dans les conditions et délais prévus par la réglementation en vigueur.

Les actionnaires peuvent, dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur, adresser leur formulaire de vote par correspondance concernant toute Assemblée générale, soit sous forme papier, soit sur décision du Conseil d'administration visée dans l'avis de réunion et dans l'avis de convocation, par télétransmission.

Sur décision du Conseil d'Administration, les actionnaires peuvent participer et voter à toute assemblée par voie de visioconférence ou par tous moyens de télécommunication, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur. Cette décision est communiquée dans l'avis de réunion publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (B.A.L.O.). Ces actionnaires sont alors réputés présents à l'assemblée pour le calcul du quorum et de la majorité.

Les formulaires de vote par correspondance et les procurations données pour se faire représenter à une assemblée pourront comporter une signature électronique de l'actionnaire ou de son représentant légal ou judiciaire prenant la forme d'un procédé conforme aux exigences de l'article 1316-4 al.2 du Code Civil, c'est-à-dire d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle s'attache.

Tout actionnaire a le droit d'obtenir communication des documents nécessaires pour lui permettre de statuer en toute connaissance de cause sur la gestion et la marche de la Société.

La nature de ces documents et les conditions de leur envoi ou mise à disposition sont déterminées par la loi et les règlements.

Une feuille de présence, dûment émarginée par les actionnaires présents et les mandataires et à laquelle sont annexés les pouvoirs donnés à chaque mandataire, et le cas échéant les formulaires de vote par correspondance, est certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée.

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, en son absence, par un Vice-Président ou par un Administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil. À défaut, l'Assemblée désigne elle-même son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux actionnaires, présents et acceptants, qui disposent, tant par eux-mêmes que comme mandataires, du plus grand nombre de voix. Le bureau ainsi composé, désigne un Secrétaire qui ne peut pas être actionnaire.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

Les Assemblées générales ordinaires et extraordinaires statuant dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions qui les régissent respectivement, exercent les pouvoirs qui leur sont attribués par la loi. » (Extrait de l'article 22 des statuts)

FRANCHISSEMENT DE SEUILS

Outre la réglementation applicable prévue en matière de franchissement de seuils légaux, les statuts de la Société comportent une obligation de déclaration de franchissement de seuils statutaires de 2 %, 3 % et 4 %.

« Outre la réglementation applicable prévue en matière de franchissement de seuils, toute personne physique ou morale qui, seule ou de concert, vient à détenir ou cesse de détenir, de quelque manière que ce soit, un nombre d'actions représentant plus de 2 %, 3 % et 4 % du capital ou des droits de vote, est tenue d'informer la Société dans un délai de 10 jours calendaires à compter du franchissement de l'un de ces seuils, du nombre d'actions, de valeurs mobilières donnant accès au capital et des droits de vote qui y sont attachés, qu'elle détient. Pour l'application de cette obligation statutaire, les seuils de participation sont déterminés dans les mêmes conditions que les seuils de participation légaux.

En cas de non-respect de l'obligation statutaire, les actions excédant la fraction non déclarée sont privées du droit de vote pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital social. » (Extrait de l'article 10 des statuts)

CONDITIONS CONCERNANT LES MODIFICATIONS DU CAPITAL QUI SERAIENT PLUS STRICTES QUE LA LOI

Les statuts de la Société ne contiennent pas de conditions régissant les modifications du capital qui seraient plus strictes que la loi.



4.2 Le capital

4.2.1 Montant du capital souscrit et capital potentiel

Au 31 décembre 2015, le capital de la Société était composé de 13 366 843 actions d'un euro de valeur nominale, entièrement libérées.

La Société avait mis en place le 3 mars 2014 avec KEPLER CHEUVREUX une ligne pluriannuelle de financement en fonds propres sous la forme d'une *equity line financing*. Dans ce cadre, 350 000 actions nouvelles ont été émises en 2014 et 285 000 en 2015. Une nouvelle *equity line* a été conclue le 22 février 2016. 665 000 bons ont été émis pouvant donner lieu à la création d'autant d'actions nouvelles.

Un plan d'attribution gratuite d'actions a été décidé par le Conseil d'administration le 12 mai 2014. Deux salariés d'une filiale bénéficient de l'attribution gratuite de 30 000 actions subordonnée à des conditions de présence et de performance. La période d'acquisition se termine le 12 mai 2016 (22 500 actions potentielles) ou le 12 mai 2017 (7 500 actions potentielles).

À part ce qui est mentionné ci-dessus, il n'existe aucune autre action potentielle relative à des plans de stock-options, de bons de souscription d'actions ou de distribution d'actions gratuites, ni d'autres valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription, ni de droit d'acquisition et/ou obligation attachés au capital souscrit mais non libéré.

43 000 actions ont été créées en mars 2016 dans le cadre du contrat d'*equity line*. Le capital est constitué de 13 409 843 actions à la date du 31 mars 2016, le capital entièrement dilué pourrait s'élever à 14 051 843 actions.

4.2.2 Autocontrôle

RACHATS D' ACTIONS

Les achats d'actions intervenus en 2015 ont été effectués dans le cadre des autorisations obtenues lors des Assemblées générales du 18 juin 2014 et du 17 juin 2015.

A) NOMBRE DES ACTIONS ACHETÉES ET VENDUES AU COURS DE L'EXERCICE PAR APPLICATION DES ARTICLES L. 225-208, L. 225-209 ET L. 225-209-1 DU CODE DE COMMERCE ET COURS MOYEN DES ACHATS ET DES VENTES :

En 2015, 158 069 actions GROUPE GORGÉ ont été rachetées par la Société dans le cadre de l'autorisation conférée par l'Assemblée générale mixte du 18 juin 2014 et 131 453 actions ont été rachetées dans le cadre de l'autorisation conférée par l'Assemblée générale mixte du 17 juin 2015.

Ainsi, au total 289 522 actions GROUPE GORGÉ ont été rachetées au cours de l'année 2015 au prix moyen de 22,72 euros par action, pour un coût total de 6 578 915 euros :

- 158 069 actions GROUPE GORGÉ rachetées au prix moyen de 21,95 euros par action en vue de régulariser le cours de Bourse, soit un coût total de 3 469 833 euros, dans le cadre de l'autorisation conférée par l'Assemblée générale des actionnaires en date du 18 juin 2014 ;
- 131 453 actions GROUPE GORGÉ rachetées au prix moyen de 23,65 euros par action en vue de régulariser le cours de Bourse, soit un coût total de 3 109 083 euros, dans le cadre de l'autorisation conférée par l'Assemblée générale des actionnaires en date du 17 juin 2015.

294 149 actions GROUPE GORGÉ ont été cédées en 2015 au prix moyen de 22,19 euros par action dans le cadre du contrat de liquidité.

B) LE MONTANT DES FRAIS DE NÉGOCIATION :

En 2015, les frais de négociation sont constitués uniquement des honoraires du contrat de liquidité, qui s'élèvent à 30 000 euros.

C) LE NOMBRE DES ACTIONS INSCRITES AU NOM DE LA SOCIÉTÉ À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ET LEUR VALEUR ÉVALUÉE AU COURS D'ACHAT – FRACTION DU CAPITAL QU'ELLES REPRÉSENTENT :

Au 31 décembre 2015, GROUPE GORGÉ détenait 2 972 actions propres (soit 0,02 % de son capital), valorisées 70 606 euros au bilan (73 379 euros au cours de Bourse de 24,69 euros du 31 décembre 2015).

La totalité des actions sont détenues en vue de régulariser le cours de Bourse.

Le nombre d'actions et les chiffres ci-dessus sont donnés sur la base d'un nominal de l'action à 1 euro et d'un nombre d'actions composant le capital social au 31 décembre 2015 de 13 366 843 actions.

Les actions auto détenues sont inscrites au bilan de GROUPE GORGÉ SA dans la rubrique « Valeurs mobilières de placement ».

D) ANNULATION D' ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE 2015 :

La Société n'a pas utilisé au cours de l'exercice 2015 les autorisations conférées par les Assemblées générales mixtes du 18 juin 2014 et du 17 juin 2015 pour procéder à la réduction du capital social par annulation d'actions détenues par la Société dans la limite de 10 % du capital par périodes de 24 mois.

E) NOMBRE DES ACTIONS ÉVENTUELLEMENT UTILISÉES :

La destination des actions rachetées peut être :

- remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement ;
- l'attribution d'options d'achat d'actions aux salariés ;
- annuler tout ou partie des actions ainsi rachetées ;
- la remise de titres en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- la régularisation du cours de Bourse de l'action.

F) RÉALLOCATIONS ÉVENTUELLES À D'AUTRES FINALITÉS, DÉCIDÉES AU COURS DE L'EXERCICE 2015 : néant

RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS – DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

L'autorisation du Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, de renouveler le programme de rachat par la Société de ses propres actions sera demandée à l'Assemblée générale du 14 juin 2016 (sixième résolution).

Cette autorisation a pour objet de permettre à la Société d'utiliser les possibilités d'intervention sur actions propres prévues par la loi en vue notamment de :

- assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action GROUPE GORGÉ par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF ;

- conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ;
- assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente Assemblée générale des actionnaires dans sa neuvième résolution à caractère extraordinaire ;
- mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers.

Cette autorisation s'inscrirait dans le cadre législatif résultant de l'article L. 225-209 du Code de commerce :

- elle serait valable pour une période maximale de 18 mois et priverait d'effet, à compter de son adoption par l'Assemblée générale et pour le solde restant, toute délégation antérieure donnée au Conseil d'administration en vue de permettre à la Société d'opérer sur ses propres actions ;
- le montant maximum d'actions pouvant être acquises par le Conseil d'administration ne pourra excéder 10 % du nombre total des actions composant le capital social, étant précisé que la Société ne pourra détenir à quelque moment que ce soit plus de 10 % des actions composant le capital social ;
- le prix maximum d'achat par action serait fixé à 50 euros.

L'Assemblée générale déléguerait au Conseil d'administration, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves et attribution de titres gratuits ainsi qu'en cas, soit d'une division, soit d'un regroupement de titres, soit de toute autre opération portant sur les capitaux propres, le pouvoir d'ajuster les prix susvisés afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

Il est ici précisé que ces opérations devraient être effectuées en conformité avec les règles déterminées par les articles 241-1 à 241-7 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers concernant les conditions et périodes d'intervention sur le marché.

4.2.3 Informations complémentaires concernant le capital

TABLEAU D'ÉVOLUTION HISTORIQUE DU CAPITAL SOCIAL

Date	Opérations	Nombre d'actions avant	Nombre d'actions après	Valeur nominale (en euros)	Variation des primes liées au capital (en euros)	Capital social après (en euros)
24 février 1998	Augmentation de capital (introduction au Second Marché)	900 000	1 050 000	10 F	29 822 332 F	10 500 000 F
25 février 2000	Augmentation de capital par incorporation d'une somme prélevée sur le poste prime d'émission	1 050 000	1 050 000	32,79 F	(23 937 742,50) F	34 429 500 F
25 février 2000	Conversion de capital en euros et augmentation du capital pour tenir compte du taux de change	1 050 000	1 050 000	5	(3 649 285,32)	5 250 000
18 février 2005	Division de la valeur nominale des actions de la Société pour la ramener de 5 € à 1 €	1 050 000	5 250 000	1	-	5 250 000
24 novembre 2005	Augmentation de capital consécutive à la conversion d'obligations	5 250 000	6 183 689	1	12 183 158,06	6 183 689
25 juillet 2007	Augmentation de capital consécutive au paiement du dividende en actions	6 183 689	6 323 321	1	2 073 535,20	6 323 321
30 juin 2009	Réduction de capital par affectation à un compte de prime d'émission	6 323 321	6 323 321	0,01	6 260 087,79	63 233,21
	Augmentation de capital résultant de la fusion-absorption de BALISCO	6 323 321	11 553 735	0,01	689 581,79	115 537,35
27 juillet 2009	Augmentation du nominal des actions par voie d'incorporation de prime	11 553 735	11 553 735	1	(11 438 197,65)	11 553 735
22 avril 2010	Augmentation de capital résultant de l'acquisition d'actions attribuées dans le cadre d'un plan d'attribution gratuite d'actions	11 553 735	11 574 403	1	-	11 574 403
27 décembre 2011	Augmentation de capital en numéraire	11 574 403	12 731 843	1	7 500 211,20	12 731 843
8 juin 2012	Distribution de dividendes prélevés sur les primes	12 731 843	12 731 843	1	(1 363 158,42)	12 731 843

Date	Opérations	Nombre d'actions avant	Nombre d'actions après	Valeur nominale (en euros)	Variation des primes liées au capital (en euros)	Capital social après (en euros)
6 juin 2013	Imputation d'une partie de la perte 2012 sur des primes	12 731 843	12 731 843	1	(1 422 063,89)	12 731 843
6 juin 2013	Distribution de dividendes prélevés sur les primes	12 731 843	12 731 843	1	(4 074 189,76)	12 731 843
11 mars 2014	Augmentation de capital par exercice de bons d'émission d'actions	12 731 843	12 781 843	1	1 011 167,45	12 781 843
26 mars 2014	Augmentation de capital par exercice de bons d'émission d'actions	12 781 843	12 881 843	1	1 769 798,00	12 881 843
3 avril 2014	Augmentation de capital par exercice de bons d'émission d'actions	12 881 843	12 981 843	1	1 852 223,10	12 981 843
15 juillet 2014	Augmentation de capital par exercice de bons d'émission d'actions	12 981 843	13 031 843	1	854 808,15	13 031 843
8 décembre 2014	Augmentation de capital par exercice de bons d'émission d'actions	13 031 843	13 081 843	1	934 437,50	13 081 843
9 avril 2015	Augmentation de capital par exercice de bons d'émission d'actions	13 081 843	13 156 843	1	1 519 302,30	13 156 843
15 avril 2015	Augmentation de capital par exercice de bons d'émission d'actions	13 156 843	13 181 843	1	506 434,10	13 181 843
8 juillet 2015	Augmentation de capital par exercice de bons d'émission d'actions	13 181 843	13 231 843	1	1 123 978,95	13 231 843
15 juillet 2015	Augmentation de capital par exercice de bons d'émission d'actions	13 231 843	13 281 843	1	1 122 971,95	13 281 843
7 octobre 2015	Augmentation de capital par exercice de bons d'émission d'actions	13 281 843	13 311 843	1	600 921,67	13 311 843
14 octobre 2015	Augmentation de capital par exercice de bons d'émission d'actions	13 311 843	13 366 843	1	1 100 697,89	13 366 843
30 mars 2016	Augmentation de capital par exercice de bons d'émission d'actions	13 366 843	13 409 843	1	861 951,80	13 409 843

TABLEAU DES DÉLÉGATIONS EN COURS DE VALIDITÉ ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Date	Délégation	Validité	Montant nominal maximal	Utilisation
AGM du 17/06/2015 (10 ^e résolution)	Délégation de compétence pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes	26 mois	5 000 000 €	Aucune
AGM du 17/06/2015 (11 ^e résolution)	Délégation de compétence pour émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires (de la Société ou d'une société du Groupe) ou à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre (par la Société ou une société du Groupe), avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	26 mois	5 000 000 € ⁽¹⁾ 50 000 000 € ⁽²⁾ (valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital)	Aucune
AGM du 17/06/2015 (12 ^e résolution)	Délégation de compétence pour émettre des actions ordinaires donnant le cas échéant accès à des actions ordinaires (de la Société ou d'une société du Groupe) ou à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre (par la Société ou par une société du Groupe), avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par offre au public	26 mois	5 000 000 € ⁽³⁾ 50 000 000 € ⁽³⁾ (valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital)	Aucune
AGM du 17/06/2015 (13 ^e résolution)	Délégation de compétence à l'effet d'émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires (de la Société ou d'une société du Groupe) ou à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre (par la Société ou une société du Groupe), avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par une offre visée à l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier (placement privé)	26 mois	5 000 000 € (sous réserve du plafond légal) ⁽³⁾ 50 000 000 € ⁽³⁾ (valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital)	Le 22 février 2016, la Société a mis en place une ligne de financement en fonds propres (equity line) par l'émission de 665 000 bons de souscription d'actions, souscrits par KEPLER CHEUVREUX.
AGM du 17/06/2015 (14 ^e résolution)	Détermination des modalités de fixation du prix de souscription en cas de suppression du droit préférentiel de souscription dans la limite annuelle de 10 % du capital	26 mois	10 % du capital social par an, dans le cadre d'une émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières en application des 12 ^e et 13 ^e résolutions	Aucune
AGM du 17/06/2015 (15 ^e résolution)	Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas de demande excédentaire lors d'une augmentation de capital en application des 11 ^e , 12 ^e ou 13 ^e résolutions	26 mois	15 % du montant de l'émission initiale (selon les articles L. 225-135-1 et R.225-118 du Code de commerce)	Aucune
AGM du 17/06/2015 (16 ^e résolution)	Délégation pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite de 10 % du capital, en vue de rémunérer des apports en nature de titres ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	26 mois	10 % du capital ⁽³⁾	Aucune
AGM du 17/06/2015 (17 ^e résolution)	Autorisation à l'effet de consentir des options de souscriptions et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux	38 mois	5 % du capital de la Société	Aucune
AGE du 21/10/2015 (résolution unique)	Autorisation à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux	38 mois	5 % du capital de la Société	Aucune

(1) Avec imputation sur le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en application des 12^e, 13^e et 16^e résolutions.

(2) Avec imputation sur le plafond global prévu aux 12^e et 13^e résolutions.

(3) Avec imputation sur le plafond prévu à la 11^e résolution.

4.3 L'actionnariat

4.3.1 Répartition du capital et des droits de vote

La répartition du capital et des droits de vote est la suivante au 31 décembre 2015 :

	31 décembre 2015				31 décembre 2014			
	Actions	% de capital	Droits de vote exerçables en AG ⁽²⁾	% droits de vote exerçables en AG	Actions	% de capital	Droits de vote exerçables en AG ⁽²⁾	% droits de vote exerçables en AG
Famille GORGÉ ⁽¹⁾	7 583 125	56,73 %	14 583 884	71,36 %	7 583 125	57,97 %	14 514 038	72,16 %
Bpifrance	1 095 559	8,20 %	1 095 559	5,36 %	1 088 939	8,32 %	1 088 939	5,41 %
SOUS-TOTAL CONCERT GORGÉ ET BPIFRANCE	8 678 684	64,93 %	15 679 443	76,72 %	8 672 064	66,29 %	15 602 977	77,57 %
Autodétention	2 972	0,02 %	-	-	7 599	0,06 %	-	-
Public	4 685 187	35,05 %	4 758 933	23,28 %	4 402 180	33,65 %	4 511 621	22,43 %
TOTAL	13 366 843	100 %	20 438 376	100 %	13 081 843	100 %	20 114 598	100 %

(1) « Famille GORGÉ » désigne les titres détenus en direct par Jean-Pierre GORGÉ, fondateur du Groupe, soit 1 15 219 titres, ceux détenus en direct par Raphaël GORGÉ (266 474 titres) ainsi que les titres détenus par PÉLICAN VENTURE SAS, société holding contrôlée par trois membres de la famille GORGÉ.

(2) Les droits de vote exerçables en AG excluent les titres détenus en auto détention. Le nombre de droits de vote théoriques peut être obtenu en additionnant le nombre de droits de vote exerçables en AG et le nombre de titres détenus en auto détention.

À la connaissance de la Société, il y a eu depuis la date de clôture les variations de l'actionnariat décrites au paragraphe 4.3.2 ci-dessous et il n'existe pas d'autres actionnaires que ceux mentionnés ci-dessus, détenant directement ou indirectement 5 % ou plus du capital ou des droits de vote de la Société.

4.3.2 Droits de vote des principaux actionnaires

Conformément aux statuts de la Société, les actions de GROUPE GORGÉ inscrites au nominatif depuis plus de quatre ans bénéficient d'un droit de vote double. Ainsi, PÉLICAN VENTURE détient un certain nombre d'actions à droit de vote double.

En 2015, PELICAN VENTURE a bénéficié du passage de 89 846 actions de droit de vote simple en droit de vote double.

Depuis le 16 janvier 2016, 1 069 519 actions détenues par Bpifrance bénéficient d'un droit de vote double. Bpifrance détient donc 10,07 % des 21 507 895 droits de vote théoriques existant au 16 janvier 2016.

Ces augmentations du nombre total de droits de vote ont provoqué des franchissements de seuils pour Bpifrance (franchissement à la hausse du seuil de 10 % des droits de vote) et PELICAN VENTURE (franchissement à la baisse du seuil des 2/3 des droits de vote).

Le 6 juillet 2016, 265 223 actions supplémentaires détenues par PELICAN VENTURE bénéficieront à leur tour d'un droit de vote double (sous réserve de leur détention continue et leur maintien au nominatif jusqu'à cette date).

Un protocole constitutif d'une action de concert a été conclu en décembre 2011 entre Bpifrance (anciennement Fonds Stratégique d'Investissement) d'une part et PÉLICAN VENTURE, Jean-Pierre GORGÉ et Raphaël GORGÉ d'autre part.

Bpifrance (anciennement Fonds Stratégique d'Investissement), Jean-Pierre GORGÉ, Raphaël GORGÉ et PÉLICAN VENTURE sont liés par un pacte d'actionnaires du 12 décembre 2011 aux termes duquel la famille GORGÉ s'engage notamment à ce que GROUPE GORGÉ conserve le contrôle de la société ECA tant que Bpifrance sera actionnaire de GROUPE GORGÉ. Par ailleurs, la famille GORGÉ et Bpifrance se sont engagés à n'entreprendre aucun renforcement au capital de GROUPE GORGÉ ayant pour effet de faire franchir en concert l'un des seuils rendant obligatoire le dépôt d'une offre publique sur les titres de la société GROUPE GORGÉ.

L'Autorité des marchés financiers (AMF) a publié sur son site le 3 janvier 2012 les principales dispositions du pacte d'actionnaires (Décision et Information de l'AMF n°212C0011).

Il n'existe pas d'autre pacte d'actionnaires. Il n'existe pas non plus de restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions.

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun accord pouvant entraîner un changement de contrôle.



4

INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ, LE CAPITAL ET L'ACTIONNARIAT Communication financière

4.3.3 Actionnariat de contrôle

La Société est contrôlée par la famille GORGÉ.

Deux Administrateurs indépendants sont présents au Conseil d'administration de GROUPE GORGÉ. La présence d'Administrateurs indépendants (personne qui n'entretient aucune relation avec la Société, son Groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement) permet de s'assurer que le contrôle n'est pas exercé de façon abusive car ces Administrateurs pourraient jouer un rôle d'alerte s'ils constataient un abus. Un de ces Administrateurs est également Président du Comité d'audit de la Société.

4.3.4 Informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Les titulaires d'actions inscrites au nominatif depuis plus de quatre ans bénéficient d'un droit de vote double.

4.3.5 Actionnariat des salariés

Les plans d'options de souscription ou d'achats d'actions, d'attribution gratuite d'actions et d'attribution de bons de souscription d'actions existant au sein du Groupe sont décrits dans la note 5.4 de l'annexe aux comptes consolidés.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, il convient de noter qu'aucune participation des salariés n'est détenue dans le cadre d'une gestion collective.

4.4 Communication financière (calendrier financier, performance de l'action, politique de dividendes, etc.)

4.4.1 Informations boursières

ÉVOLUTIONS DU COURS ET DES VOLUMES ÉCHANGÉS SUR EURONEXT

Mois	Plus haut (en euros)	Plus bas (en euros)	Nombre de titres échangés	Capitaux (en milliers d'euros)
Janvier 2015	20,950	18,050	335 325	6 670,61
Février 2015	21,480	19,500	335 401	6 983,22
Mars 2015	21,000	20,020	324 192	6 647,80
Avril 2015	25,590	20,510	911 168	21 571,56
Mai 2015	25,300	23,010	312 082	7 564,04
Juin 2015	27,440	23,050	504 898	12 946,05
Juillet 2015	27,000	24,020	385 429	9 867,02
Août 2015	26,030	22,000	333 870	8 004,49
Septembre 2015	25,810	21,000	432 804	9 987,10
Octobre 2015	23,800	21,800	324 786	7 366,48
Novembre 2015	23,490	22,450	188 306	4 325,30
Décembre 2015	24,750	22,080	155 423	3 611,52
Janvier 2016	24,840	22,500	214 483	5 045,43
Février 2016	23,680	19,990	271 683	5 944,59

Source : Euronext.

VIE DU TITRE GROUPE GORGÉ

En janvier 2014, les volumes d'échanges importants observés et les sollicitations de nouveaux investisseurs étrangers ont amené le Groupe à considérer le lancement d'un programme officiel d'ADR (American Depositary Receipt) sponsorisé de niveau 1 (sponsored ADR level 1) avec BANK OF NEW YORK MELLON.

Les ADR GROUPE GORGÉ sont des titres négociables en dollars américains représentant des actions ordinaires de GROUPE GORGÉ, selon un ratio 1 pour 1. Les ADR GROUPE GORGÉ sont négociés sur le marché américain OTC depuis le 17 janvier 2014 sous le mnémonique GGRGY. Depuis la mise en place de ce programme, GROUPE GORGÉ publie ses informations financières également en anglais.

Depuis le 1^{er} avril 2014, GROUPE GORGÉ répond à l'ensemble des critères d'éligibilité PEA-PME (décret n°2014-283), à savoir moins de 5 000 salariés, d'une part, chiffre d'affaires annuel inférieur à 1 500 millions d'euros ou total de bilan inférieur à 2 000 millions d'euros, d'autre part ; ces critères s'appliquant à l'ensemble du Groupe.

Le titre GROUPE GORGÉ fait également partie de l'indice CAC PME depuis le 1^{er} avril 2014. Cet indice, constitué par EURONEXT a été lancé le 27 février 2014 et regroupe 40 valeurs puisées dans la liste des PME - ETI éligibles au dispositif PEA-PME.

Le CAC PME est identifié sous l'ISIN FR0011710375 et le mnémonique CAPME.

Par ailleurs, le titre GROUPE GORGÉ est admis au SRD long-seulement depuis le 29 décembre 2014. Cette admission du titre GROUPE GORGÉ au label SRD long-seulement devrait favoriser une meilleure liquidité du titre et permettre à de nouveaux investisseurs d'acquérir la valeur.

Enfin, depuis le 28 janvier 2015, le titre GROUPE GORGÉ a été transféré du compartiment C vers le compartiment B d'EURONEXT Paris. Le compartiment B comprend les sociétés cotées ayant une capitalisation boursière comprise entre 150 millions d'euros et 1 milliard d'euros.

4.4.2 Politique de distribution de dividendes

La Société a la volonté de verser des dividendes, sans toutefois avoir arrêté une politique systématique en matière de répartition de ses bénéfices entre dividendes et financement des activités.

Les dividendes décidés par l'Assemblée générale se sont élevés, au titre des exercices précédents, à :

- 2010 : dividende par action de 0,26 euro (11 574 403 actions), soit un dividende total de 3 009 344,78 euros ;
- 2011 : dividende par action de 0,30 euro (12 731 843 actions), soit un dividende total de 3 819 552,90 euros ;
- 2012 : dividende par action de 0,32 euro (12 731 843 actions), soit un dividende total de 4 074 189 euros ;
- 2013 : dividende par action de 0,32 euro (12 981 843 actions), soit un dividende total de 4 154 190 euros ;
- 2014 : dividende par action de 0,32 euro (13 181 843 actions), soit un dividende total de 4 218 189,76 euros.

Eu égard aux efforts de financement que le Groupe souhaite poursuivre pour le développement notamment de son pôle Impression 3D, le Conseil d'administration ne proposera pas à l'Assemblée générale du 14 juin 2016 le versement d'un dividende.

4.4.3 Documents d'information

La Société communique essentiellement avec ses actionnaires par le biais de son site internet (www.groupe-gorge.com), de son compte Twitter ainsi que par l'intermédiaire de ses agences de diffusion des publications financières ACTUSNEWSWIRE (en France) et BUSINESS WIRE (aux États-Unis).

La communication des éléments financiers trimestriels, semestriels et annuels se fait par le biais de communiqués de presse dont le calendrier indicatif est le suivant :

- chiffre d'affaires 1^{er} trimestre 2016 : 26 avril 2016 ;
- Assemblée générale : 14 juin 2016 ;
- chiffre d'affaires 2^e trimestre 2016 : 26 juillet 2016 ;
- résultats semestriels 2016 : 9 septembre 2016 ;
- chiffre d'affaires 3^e trimestre 2016 : 25 octobre 2016 ;
- chiffre d'affaires 4^e trimestre 2016 : fin février 2017.

Des réunions avec les analystes et les investisseurs et la mise en ligne d'une présentation commentée sur le site internet ont lieu juste après la publication des résultats. La communication concernant les résultats de l'exercice 2015 a lieu le 4 avril 2016 et celle concernant les résultats du 1^{er} semestre 2016 est prévue le 9 septembre 2016.

Pendant la durée de validité du Document de référence, les documents suivants peuvent être consultés au siège de la Société :

- les statuts de la Société ;
- tous les rapports, courriers et autres documents dont une partie est incluse ou visée dans le présent Document de référence ;
- les informations financières historiques de l'émetteur pour chacun des deux exercices précédant la publication du Document de référence.

Les rapports annuels sont disponibles au siège social de la Société, 19, rue du Quatre-Septembre – 75002 Paris, ainsi que sur le site internet www.groupe-gorge.com. Les communiqués de la Société sont relayés *via* des services professionnels de diffusion (ACTUSNEWSWIRE et BUSINESS WIRE) et consultables sur les principaux sites boursiers, accessibles à tous publics, tels que BOURSORAMA, BOURSIER.COM, EURONEXT, etc.

Le site internet de la Société propose l'ensemble des informations financières et d'activité de GROUPE GORGÉ mises à jour. Tous les communiqués de GROUPE GORGÉ y sont clairement disponibles ainsi que tous les documents utiles aux actionnaires : documents de références, comptes consolidés semestriels, informations concernant les rachats d'action, etc.

GROUPE GORGÉ participe à des salons (Smallcap et/ou Midcap events), à des *roadshows* ainsi qu'à d'autres manifestations destinées aux analystes, investisseurs et actionnaires afin d'offrir une communication active sur les activités et résultats du Groupe tout au long de l'année. Depuis 2014, le Groupe organise également des visites investisseurs et analystes sur les salons commerciaux les plus importants pour le Groupe au cours de l'année.

Un Service Titres assure en propre et gratuitement la tenue des comptes titres au nominatif pur. Les actionnaires souhaitant inscrire leurs titres sous cette forme peuvent le faire en adressant leur demande à CACEIS Services Financiers Émetteurs, 14, rue Rouget-de-Lisle – 92862 Issy-les-Moulineaux Cedex 09, ou en en faisant la demande auprès de leur banquier habituel.

Notre contact actionnaires/investisseurs ACTUS FINANCE (52 rue de Ponthieu – 75008 Paris) est disponible pour toute question concernant notre actualité ou toute question relative à nos différents communiqués.



Nos valeurs, nos collaborateurs et nos engagements en matière de RSE

5.1	NOTRE APPROCHE RSE	132	5.4	INFORMATIONS SOCIÉTALES	137
5.2	INFORMATIONS SOCIALES	132		Impact territorial, économique et social de l'activité – relations entretenues localement	137
5.2.1	Emploi	132		Sous-traitance et fournisseurs	137
5.2.2	Organisation du travail	134		Loyauté des pratiques	137
5.2.3	Formation et promotion des talents	134		Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme	137
5.2.4	Santé, sécurité et amélioration de l'environnement de travail des collaborateurs	134		Relations avec les parties prenantes	137
5.2.5	Égalité de traitement	135	5.5	MÉTHODOLOGIE – PANEL DE SOCIÉTÉS RETENUES	138
5.3	INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES	135	5.6	RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT, SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES CONSOLIDÉES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION	139
5.3.1	Politique générale en matière environnementale	135			
5.3.2	Pratiques durables pour favoriser le recyclage des déchets	136			
5.3.3	Pratiques durables pour réduire les consommations d'énergie, les émissions de carbone et la consommation d'eau	136			

5.1 Notre approche RSE

La Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) se définit comme la responsabilité d'une entreprise vis-à-vis des impacts de ses décisions et de ses activités sur la Société et sur l'environnement, se traduisant par un comportement transparent et éthique qui :

- contribue au développement durable y compris à la santé et au bien-être de la Société ;
- prend en compte les attentes des parties prenantes ;
- respecte les lois en vigueur et est compatible avec les normes internationales ;
- est intégrée dans l'ensemble de l'organisation et mis en œuvre dans ses relations.

Pour définir le périmètre de sa responsabilité sociétale, identifier les domaines d'action pertinents et fixer ses priorités, il convient que l'entreprise traite toutes les « questions centrales » suivantes : la gouvernance de l'organisation, les droits de l'Homme, les relations et conditions de travail, l'environnement, la loyauté des pratiques, les questions relatives aux consommateurs, les communautés et le développement local.

(Définition de la responsabilité sociétale des organisations par la norme ISO 26000).

La publication de ce troisième rapport RSE est une nouvelle étape qui s'inscrit dans une démarche volontaire et d'amélioration continue : un protocole incluant des définitions plus précises, une amélioration du process de remontée des données, la nomination dans chaque filiale d'un responsable RSE pour plus de transparence.

Afin de rendre compte des impacts sociaux et environnementaux de notre activité conformément à l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous avons réuni ci-dessous un certain nombre d'informations. Ces informations sont consolidées et portent sur les filiales françaises de plus de 50 salariés au 30 juin 2015 (soit 10 filiales contre 9 sur l'exercice précédent), ces dernières représentant à cette période 86 % des effectifs et 88 % du chiffre d'affaires du Groupe. Pour des questions pratiques et d'organisation au sein du Groupe, il nous a semblé pertinent de retenir ce seuil de matérialité.

5.2 Informations sociales

5.2.1 Emploi

Afin de permettre à ses collaborateurs de bénéficier d'un environnement stimulant, le Groupe cherche à mettre en œuvre les meilleures pratiques d'une bonne politique RH et en mesure les effets.

EFFECTIF TOTAL AU NIVEAU DU GROUPE ET RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

L'effectif s'entend du nombre de personnes présentes au sein du Groupe au 31 décembre 2015 et liées par un CDI, un CDD ou un contrat d'apprentissage. Les temps partiels sont comptés pour une personne.

2015	Projets et Services Industriels	Systèmes Intelligents de Sûreté	Protection en Milieux Nucléaires	Impression 3D	Siège	Totaux
Cadres et ingénieurs	189	327	101	100	6	724
Techniciens et agents de maîtrise	114	147	32	68	0	361
Employés	91	67	12	20	1	192
Ouvriers	155	52	67	0	0	275
TOTAUX	549	593	212	188	7	1 549

2014	Projets et Services Industriels	Systèmes Intelligents de Sûreté	Protection en Milieux Nucléaires	Impression 3D	Siège	Totaux
Cadres et ingénieurs	197	308	75	37	6	623
Techniciens et agents de maîtrise	96	156	34	8	1	294
Employés	94	56	15	16	-	182
Ouvriers	158	48	58	-	-	264
TOTAUX	545	568	182	61	7	1 363

En France, le Groupe est implanté dans de nombreuses régions.

Tous les indicateurs suivants portent sur l'effectif du panel de filiales retenues, qui s'élève à 1 151 (74 % du total). Les indicateurs donnés pour 2014 portaient sur 9 filiales (contre 10 sur le panel 2015) représentant 1 055 salariés.

RÉPARTITION HOMMES/FEMMES PAR CATÉGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES

(en %)	2015			2014		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Cadres et professions supérieures	41	5	46	40	4	44
Techniciens et agents de maîtrise	17	2	20	17	3	20
Employés	3	7	10	4	7	11
Ouvriers	20	1	21	22	1	23
Apprentis	2	1	3	2	0	2
TOTAL	83	17	100	84	16	100

RÉPARTITION PAR ÂGE

(en %)	2015	2014
Moins de 30 ans	14	13
De 30 ans à 39 ans révolus	29	28
De 40 ans à 49 ans révolus	29	31
De 50 ans révolus à 59 ans révolus	25	26
60 ans et plus	2	2

EMBAUCHES

	2015	2014
Embauches*	210	131
• dont CDI	150	85
• dont CDD	40	32
• dont apprentis	20	14

* Hors transfert d'une entité à une autre entité du Groupe.

Concernant les mouvements de personnel, 21 embauches concernent des transferts de société du Groupe faisant partie du panel de sociétés retenues.

Le Groupe étant positionné sur des activités de haute-technologie nécessitant le plus souvent pour ses employés de détenir un savoir-faire et/ou une expertise particuliers, le Groupe privilégie les embauches dans le cadre de contrats à durée indéterminée lui permettant ainsi de maintenir les connaissances et le savoir-faire au sein du Groupe. En effet, plus de 71 % des embauches sont des embauches en contrat à durée indéterminée.

Les sociétés du Groupe recrutent régulièrement des stagiaires et des apprentis.

	2015	2014
Nombre de stagiaires	71	54
Nombre d'apprentis	42	29

MOTIFS DES FINS DES CONTRATS DE TRAVAIL

Les licenciements renseignés ci-dessous présentent les licenciements notifiés, tous motifs confondus, dans les entreprises du Groupe pour l'année 2015, en France.

	2015	2014
Fins de contrats*	155	146
• dont licenciements économiques	9	8
• dont licenciement pour autres motifs	27	16
• dont autres (arrivée du terme, retraite, démission, rupture conventionnelle)	119	122

* Hors transfert d'une entité à une autre entité du Groupe.

Concernant les mouvements de personnel, 9 sorties concernent des transferts de société du Groupe faisant partie du panel de sociétés retenues.

TURNOVER

Le turnover du Groupe pour 2015 (roulement des effectifs d'une entreprise) est de 14,2 %. Cet indicateur a été intégré pour la première fois cette année dans ce rapport.

RÉMUNÉRATIONS

(en milliers d'euros)	2015	2014
Rémunérations brutes	46 367	42 480
Charges sociales	20 677	18 777
Charges de retraite : indemnités versées et provision IAS 19	632	512
Participation, intéressement	690	1 012
TOTAL	68 365	62 781

Chaque filiale a sa propre politique salariale, et décide en toute autonomie, en fonction de son domaine d'activité et de sa croissance ou de ses contraintes propres, des évolutions de salaires de ses salariés.

5.2.2 Organisation du travail

Chaque filiale gère directement et en toute autonomie l'organisation du temps de travail de ses salariés et les relations sociales (organisation du dialogue social et accords collectifs) au sein de l'entreprise en fonction de ses contraintes propres et de la réglementation applicable.

En France, pour le panel retenu, le Groupe applique un horaire moyen de 37,25 heures par semaine.

Certains salariés dont la nature des fonctions ne les conduit pas à suivre l'horaire collectif applicable au service au sein duquel ils sont intégrés relèvent d'une convention de forfait pour la majorité de 218 jours travaillés par an.

Les salariés bénéficient de jours de RTT variant en fonction de la filiale qui les emploie et de leur position : non cadres et ETAM, cadres en réalisation de mission, cadres au forfait.

5.2.3 Formation et promotion des talents

FORMATION

Grâce à une politique de formation, de développement et de promotion interne, les collaborateurs peuvent apprendre un métier tout en assurant leur développement personnel et professionnel. Chaque filiale détermine sa propre politique en matière de formation.

La politique de gestion des ressources humaines en matière de formation s'articule autour de deux types d'action de formation :

- les actions d'adaptation au poste de travail et/ou liées à l'évolution des emplois et au maintien dans l'emploi ;
- les actions de développement des compétences.

Le Groupe est convaincu que la satisfaction de ses clients et consommateurs repose en grande partie sur les compétences et le talent de ses collaborateurs. Ainsi, le Groupe place la formation au cœur de ses priorités d'employeur : au cours de l'exercice 2015, près de 15 782 heures de formation ont ainsi été dispensées.

EXEMPLE DE FORMATION DES SALARIÉS

Le transfert de connaissances et de bonnes pratiques d'une filiale à l'autre est une priorité pour le Groupe. Ainsi, le pôle Systèmes Intelligents de Sûreté a décidé de développer une formation à destination de tous ses chefs de projets et responsables d'affaires. Ces personnes sont en effet pour le pôle le relais de son engagement auprès de ses clients en charge de coordonner les différentes équipes, en vue de livrer les meilleures solutions pour assurer la sécurité, la précision, la fiabilité et la durabilité des solutions destinées aux clients. Le Groupe a souhaité à travers la mise en place de cette formation créer une culture commune et un référentiel de compétences commun aux chefs de projet afin de :

- gagner en efficacité dans le management de projet ;
- partager les bonnes pratiques dans le management du client ;
- mieux piloter les ressources, coûts, délais, qualité ;
- augmenter la satisfaction des demandes des clients.

Cette formation s'est déroulée sur quatre jours et a compté sur l'année 2015, 55 participants au sein de groupes homogènes de huit à dix personnes. Au vu des retours positifs observés, le Groupe a décidé de mettre en place des formations similaires pour d'autres experts métiers en 2016.

	2015	2014
Nombre d'heures de formation	15 761	11 375
Nombre de personnes formées	589	470
Dépenses de formation ⁽¹⁾	476 milliers d'euros	366 milliers d'euros

(1) Coûts pédagogiques, frais, valorisation des jours de formation.

5.2.4 Santé, sécurité et amélioration de l'environnement de travail des collaborateurs

Les politiques de santé et de sécurité au travail sont gérées au sein de chaque société du Groupe en fonction de son activité et de ses contraintes propres.

L'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des salariés est retranscrite dans le document unique mis en place dans les sociétés. La communication sur les risques est également faite au travers du CHSCT quand il en existe un. Le personnel utilisant des produits dangereux ou polluants reçoit une formation adaptée aux risques liés à ces produits.

Le taux d'absentéisme ainsi que le nombre d'accidents du travail ont été retenus comme des indicateurs pertinents en matière de santé et sécurité au travail.

Nous ne disposons pas des informations relatives aux maladies professionnelles.

ABSENTÉISME

	2015	2014
Taux d'absentéisme ⁽¹⁾	2,95 %	2,73 %

(1) Rapport entre le nombre de jours d'absence et le nombre de jours théoriques de présence.

ACCIDENTS DU TRAVAIL

	2015	2014*
Nombre d'accidents du travail avec arrêt	22	25
Nombre de journées perdues	499	1 018
Taux de fréquence	11,69	13,27
Taux de gravité	0,27	0,54

* Correction de la donnée 2014 suite erreur.

BILAN DES ACCORDS COLLECTIFS EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ

Nous n'avons pas à ce jour d'accords collectifs en matière de santé et de sécurité.

AMÉLIORATION DE L'ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL DES COLLABORATEURS

Parce que les individus travaillent mieux quand ils évoluent dans des cadres professionnels épanouissants, stables et sains, le Groupe fait de ses collaborateurs les premiers bénéficiaires de sa mission d'amélioration de la qualité de vie au travail. Au cours de l'année 2015, le Groupe a ainsi inauguré les locaux complètement restaurés de son site historique des Mureaux accueillant les sociétés PRODWAYS, CLF SATREM et CIMLEC Industrie. Le bâtiment, dont la construction date des années 70, a été entièrement restauré et les bureaux ont été réaménagés pour une amélioration de l'espace de travail. Plusieurs sociétés du pôle Systèmes Intelligents de Sûreté (ECA EN, ECA Sinters, ECA CNAi et ECA Faros) ont quant à elles déménagé de site pour accéder à des locaux entièrement neufs, plus spacieux et mieux situés géographiquement.

5.2.5 Égalité de traitement

Chaque filiale doit s'assurer du respect des dispositions légales obligatoires en matière d'égalité de traitement des salariés et de non-discrimination. Les mesures prises le cas échéant par les filiales du Groupe en faveur de l'égalité de traitement ne sont pas signalées au niveau de GROUPE GORGÉ SA.

Le Groupe offre à tous un même accès à l'emploi, sans distinction d'âge, de sexe, de nationalité, de culture ou de situation individuelle.

ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES

Adoptée en janvier 2011, la loi Copé-Zimmermann a imposé 20 % de femmes dans les conseils des sociétés cotées et des grandes entreprises non cotées en 2014 et 40 % en 2017. Le GROUPE GORGÉ n'a pas attendu 2017 pour instaurer une représentativité équilibrée entre les hommes et les femmes au sein de son Conseil d'administration puisqu'il compte 4 femmes, soit 57 % des membres du Conseil.

Par ailleurs, le Conseil d'administration du Groupe se soucie que l'égalité de traitement entre hommes et femmes soit respectée dans ses filiales.

PERSONNES HANDICAPÉES

	2015	2014
Nombre de salariés handicapés	26	25

PROMOTION ET RESPECT DES STIPULATIONS DES CONVENTIONS FONDAMENTALES DE L'OIT

Les sociétés du panel retenu étant toutes en France, le respect de la réglementation française suffit à assurer la promotion et le respect des dispositions fondamentales de l'OIT (interdiction du travail des enfants, liberté d'association, élimination du travail forcé, etc.).

5.3 Informations environnementales

Ont été écartés les indicateurs Grenelle 2 suivants :

- mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement ;
- utilisation des sols ;
- nuisances sonores ;
- mesures prises pour préserver la biodiversité ;
- adaptation aux conséquences du changement climatique.

5.3.1 Politique générale en matière environnementale

Le Groupe se positionne sur l'ensemble de ses activités comme un concepteur et un assembleur mais ne produit pas. Il fait appel pour cela à de la sous-traitance. Ses activités n'induisent donc pas de risques environnementaux majeurs.

Les sociétés du Groupe s'efforcent de limiter leur impact environnemental sur leurs sites ou ceux de leurs clients tout en favorisant les pratiques durables en matière d'approvisionnement et d'optimisation des ressources naturelles, et ce dans le respect de la réglementation applicable.

Les sociétés du Groupe possédant des installations soumises à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) ont effectué les déclarations requises ou possèdent les autorisations nécessaires. Le Groupe ne dispose pas d'équipement industriel susceptible de générer des nuisances environnementales significatives.

L'approvisionnement en eau des sociétés du Groupe ne pose pas de problème, le Groupe n'étant pas implanté dans une zone de stress hydrique.

Le Groupe n'a pas enregistré de provisions dans ses comptes en matière de risque environnemental.

LES MOYENS CONSACRÉS À LA PRÉVENTION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET DES POLLUTIONS

EXEMPLE DE RÉDUCTION D'EMPREINTE CARBONE

Au cours de l'exercice, l'ensemble des sites composant le panel ont mené des actions de sensibilisation auprès des employés pour réduire leur consommation énergétique.

Une politique de réduction des déplacements des employés du Groupe a en effet été lancée. L'utilisation de la visioconférence ou conférence téléphonique en interne ainsi que la généralisation de l'utilisation des transports en commun ont été mis en place.



Au sein de la filiale PRODWAYS, l'accès au site étant difficile sans véhicule, la direction a mis à disposition des salariés souhaitant tout de même venir en transports en commun des vélos pour parcourir le trajet gare-entreprise.

Par ailleurs, au cours de l'année 2015, plusieurs sociétés du pôle Systèmes Intelligents de Sûreté, Projets et Services Industriels et Impression 3D ont déménagé de site pour accéder à des locaux entièrement neufs ou récemment construits (cf. 5.2.4). Ces nouveaux locaux, respectant les dernières normes environnementales en vigueur, réduisent la consommation d'énergie de manière significative.

EXEMPLE DE RÉDUCTION D'EMPREINTE EN EAU

Par ailleurs, une mesure simple pour limiter le gaspillage en eau a été prise dans plusieurs sociétés du Groupe, à savoir l'équipement de dispositifs économiseurs d'eau.

5.3.2 Pratiques durables pour favoriser le recyclage des déchets

Les sociétés du Groupe déterminent leur politique en la matière, dans le respect de la réglementation applicable.

Les activités menées dans le Groupe n'impliquent pas de problématique d'utilisation de surfaces agricoles.

Au cours de l'année, des sites du Groupe se sont équipés et ont pris des mesures pour trier et recycler un maximum de déchets organiques et non organiques. Une des sociétés du Groupe (ECA ROBOTICS) a d'ailleurs mis en place un système de management environnemental conforme aux exigences de la norme ISO 14001. Une démarche de certification ISO 14001 v2015 sera d'ailleurs étudiée début 2017.

Dans la majorité des filiales composant le panel, des procédures écrites sur le management de déchets, renforcées par des affichages, sont diffusées par la Direction qualité. Au sein de la filiale ECA ROBOTICS, une maîtrise à 100 % de la chaîne des déchets a été instaurée avec un suivi d'indicateurs et des audits internes réguliers pour s'assurer de sa conformité. Au sein des filiales PRODWAYS et BAUMERT, des poubelles dédiées par type de déchets ont été installées. Un enlèvement par une entreprise spécialisée, avec fourniture d'un certificat de traitement, a été contracté pour les deux filiales.

5.3.3 Pratiques durables pour réduire les consommations d'énergie, les émissions de carbone et la consommation d'eau

CONSOMMATION DE RESSOURCES

Le taux de couverture pour les données relatives aux consommations d'énergie et aux émissions de gaz à effet de serre représente 91 % des surfaces totales occupées par les sociétés du panel.

	Du 01/11/2014 au 31/10/2015		Du 01/11/2013 au 31/10/2014	
	Volumes	Coût (en k€)	Volumes	Coût (en k€)
Consommation d'eau	9 322 m ³	27,0	9 474 m ³	27,2
Consommation d'électricité	4 203 MWh PCS ⁽¹⁾	484,2	4 117 MWh PCS ⁽¹⁾	481,2
Consommation de gaz	958 MWh PCS ⁽¹⁾	73,1	945 MWh PCS ⁽¹⁾	187,2
Émissions de gaz à effet de serre (GES) ⁽²⁾	409		423	
Émissions directes de gaz à effet de serre (GES) ⁽²⁾	176		175	
Émissions indirectes de gaz à effet de serre (GES) ⁽²⁾	233		248	

(1) Pouvoir Calorifique Supérieur.

(2) En tonne équivalent CO₂.

Les émissions directes de GES sont liées à la consommation de gaz naturel. Le facteur d'émission retenu pour la période est de 185 g par CO₂.

Les émissions indirectes de GES sont liées à la consommation d'électricité. Le facteur d'émission retenu pour la période est soit la moyenne EDF (48 g par CO₂) soit la moyenne française (72 g par CO₂).

Sources internet :

Bilan carbone de l'Ademe 7.1

5.4 Informations sociétales

Le Groupe a conscience de faire partie d'un écosystème de parties prenantes avec lesquelles il lui incombe d'organiser des relations équilibrées, éthiques, respectueuses de la Loi et motivantes. Ainsi, les participants aux succès présents et futurs du Groupe sont : les salariés, clients, sous-traitants et autres fournisseurs, écoles, État et collectivités territoriales, acteurs de la société civile et actionnaires.

Impact territorial, économique et social de l'activité – relations entretenues localement

Nos filiales sont souvent implantées dans des zones d'activité. Elles sont pour certaines présentes depuis plusieurs années dans une même région et contribuent de manière générale par leur activité économique au maintien de l'emploi local et au développement de leur région.

On notera comme exemples concrets la mobilisation de sociétés locales (menuisiers, plombiers, maçons, architectes...) dans les nombreux déménagements de sites et travaux de rénovation des sites du Groupe en 2015 (cf. partie 5.2.4).

Sous-traitance et fournisseurs

Chaque société du Groupe sélectionne ses fournisseurs et sous-traitants en fonction de leur réputation, leurs performances et leur fiabilité de sorte qu'ils soient capables d'aider le Groupe à atteindre ses objectifs commerciaux.

Le Groupe a la volonté à court terme d'inclure des critères RSE dans ses conditions générales d'achat.

Loyauté des pratiques

Chaque société du Groupe a la responsabilité de faire appliquer les réglementations en matière de lutte contre la corruption. Elle a la responsabilité de définir elle-même ses procédures.

Chaque société du Groupe met en œuvre son savoir-faire en vue de proposer des produits fiables à ses clients. Les produits sont en général soumis à des contrôles qualité interne.

Le groupe a la volonté à court terme d'élaborer un document formalisé sur la loyauté des pratiques commerciales.

Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme

Les sociétés du Groupe n'ont pas, à notre connaissance, engagé d'action spécifique en faveur des droits de l'homme.

Relations avec les parties prenantes

L'identification des parties prenantes et le dialogue avec elles sont essentiels pour aborder l'organisation sociétale de l'organisation.

AUGMENTATION DES RENCONTRES AVEC LES ACTIONNAIRES DU GROUPE

La relation de confiance entre le Groupe et ses actionnaires, investisseurs et analystes se construit sur le long terme et s'alimente au quotidien en leur apportant une information claire et continue et des contacts réguliers. C'est pourquoi la direction tente, dans la mesure du possible, de rencontrer régulièrement au cours de l'année les investisseurs et actionnaires de la Société. Des visites sur les principaux salons du Groupe ont ainsi été organisées au cours de l'année, au travers des trois *brokers* sous contrat avec le Groupe (les sociétés GILBERT DUPONT, ODDO & Cie et KEPLER CHEUVREUX). Ces rencontres ont été organisées lors de salons significatifs pour le Groupe en France et en Europe.

DÉVELOPPEMENT D'UNE « MARQUE EMPLOYEUR »

Afin de conserver son *leadership* sur ses activités, le Groupe souhaite attirer les talents de demain et les fidéliser. Plus de la moitié des effectifs du Groupe sont des ingénieurs diplômés. Afin de faire valoir ses activités novatrices, le Groupe est désormais présent sur les réseaux sociaux à travers plusieurs de ses filiales au moyen de LinkedIn mais aussi Twitter. Cette présence lui permet de relayer les informations importantes relatives aux marchés sur lesquels il évolue, partager des tendances, communiquer sur les derniers contrats remportés, annoncer de nouvelles solutions ou la participation à un salon, publier une offre d'emploi, etc. Ce flux d'actualités important est le reflet du dynamisme des activités du Groupe qui souhaite mieux se faire connaître en tant qu'employeur dans le monde.

Parallèlement à cette présence sur le web, le développement de la marque employeur passe par la construction de partenariats avec des écoles. Le Groupe a identifié plusieurs écoles (notamment d'ingénieurs) dont le programme dispensé aux étudiants est en totale adéquation avec les besoins du Groupe. Le Groupe participe donc à différents forums étudiants dont celui de Centrale Marseille pour approcher des élèves ingénieurs motivés qui souhaiteraient intégrer le Groupe pour des stages de 3 à 7 mois. Depuis 2014, plusieurs élèves ingénieurs ayant réalisé leur stage de fin d'études dans le Groupe se sont vus proposer un contrat à durée indéterminée à l'issue de leur stage.

PARTAGE DE CONNAISSANCE DU GROUPE

Au-delà du développement de la visibilité vis-à-vis de potentiels candidats, le Groupe tente d'initier au travers de rencontres, conférences et tables rondes un partage de connaissance sur ses métiers auprès d'associations, clubs d'entrepreneurs ou tout autre public susceptible de porter un intérêt aux activités du Groupe. Ainsi, au cours de l'année 2015, Raphaël GORGÉ a participé

à de nombreuses manifestations auprès du club « Nouvelles Technologies » de l'EDHEC (Paris), à l'École Centrale Marseille, lors de l'événement « InnoGénération » organisé par Bpifrance, lors de la Tech Conf d'ENTERNEXT, dans l'émission « Tech&Co » sur BFM Business, lors des journées du numérique organisées par le MEDEF ou encore lors de la « Piper Jaffray Technology, Media & Tel Conf » qui s'est tenue à New York. À travers la participation à ces manifestations, le Groupe souhaite promouvoir la place des ETI en France et soutenir l'innovation française.

PARTENARIAT OU MÈCÉNAT

Le Groupe est un partenaire important de l'École Centrale Marseille depuis 2014. Raphaël GORGÉ, Président-Directeur Général du Groupe, est en effet devenu parrain de la promotion entrante 2014 et a, à ce titre, décidé de soutenir plusieurs associations étudiantes au sein de cette école qui véhicule les valeurs d'innovation et d'entrepreneuriat chères au Groupe.

C'est ainsi qu'au cours de l'année 2015, le Groupe a décidé de soutenir financièrement deux associations sportives qui toutes les deux promeuvent un esprit de convivialité allié au dépassement de soi et à la compétition, tant dans la préparation que dans le déroulement de l'événement.

Le Groupe a également mis en place en partenariat avec la direction de l'École Centrale Marseille un module de cours entièrement dédié à l'entrepreneuriat. Dans ce module de cours échelonné sur 2 années d'étude, des groupes d'étudiants passionnés d'entrepreneuriat sont en compétition afin de proposer à un jury composé de professionnels du capital investissement et professeurs de l'école un projet d'entreprise viable. À l'issue de ces deux années, le Groupe vainqueur remportera une somme de 35 000 euros (subventionné par le GROUPE GORGÉ) afin de lui permettre de lancer son activité s'il le désire. Le Groupe arrivé en deuxième position remportera quant à lui 15 000 euros. Des frais de fonctionnement de ce module de 20 000 euros sont également subventionnés par le GROUPE GORGÉ.

5.5 Méthodologie – panel de sociétés retenues

Toutes les informations listées par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce n'ont pu être renseignées.

Nous avons en effet sélectionné les seules informations fournies par les sociétés du Groupe et centralisées par GROUPE GORGÉ SA. Dans la mesure où il n'existe pas de politique globale et unifiée en matière sociale, sociétale et environnementale au sein du Groupe, chaque filiale a la responsabilité de définir elle-même ses procédures et de gérer en fonction de ses contraintes propres les questions sociales et environnementales liées à son activité, dans le respect des dispositions légales applicables. Les choix d'organisation sont propres et spécifiques à chaque filiale. Ces choix ne sont pas synthétisés ni harmonisés au niveau de GROUPE GORGÉ SA.

La production d'indicateurs de RSE nécessite la mise en place de remontées d'informations à destination de la Direction financière du GROUPE GORGÉ. Un protocole a donc été établi pour permettre de répondre à ce besoin.

Ce protocole décrit les procédures et les outils utilisés pour la collecte et le reporting des données et indicateurs de performance RSE du

GROUPE GORGÉ. Le protocole de reporting sert de guide interne et est diffusé, connu et appliqué à tous les niveaux d'élaboration et de reporting des données. Ces données sont collectées directement dans notre logiciel de consolidation (SAP BFC).

Les données relatives aux consommations de gaz, d'électricité et d'eau couvrent pour toutes les filiales une période de douze mois mais les périodes couvertes ne correspondent pas forcément à une année civile (maximum deux mois glissants).

Les données relatives aux ressources humaines correspondent à une année civile. Pour tous les indicateurs, la population prise en compte concerne l'ensemble des salariés du Groupe, stagiaires exclus.

Les accidents du travail concernent les accidents sur le lieu de travail et lors des déplacements professionnels mais sont exclus les accidents de trajets domicile-travail. Le taux de fréquence est le nombre d'accidents exprimé par million d'heures travaillées, le taux de gravité le nombre de journées non travaillées (jours calendaires) exprimé par milliers d'heures travaillées.

5.6 Rapport de l'organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant de la société Groupe GORGE, accrédité par le COFRAC sous le numéro n° 3-10801 ⁽¹⁾, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2015, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément aux référentiels utilisés par la société (ci-après le « Référentiel »), disponibles sur demande au siège de la société et dont un résumé figure dans la partie 5.5 du document de référence intitulée « Méthodologie ».

INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de trois personnes et se sont déroulés entre décembre 2015 et mars 2016 sur une durée totale d'intervention d'environ deux semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité et le rapport d'assurance raisonnable à la norme internationale ISAE 3000 ⁽²⁾.

(1) dont la portée d'accréditation est disponible sur le site www.cofrac.fr

(2) ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

1. ATTESTATION DE PRÉSENCE DES INFORMATIONS RSE

NATURE ET ÉTENDUE DES TRAVAUX

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les limites précisées dans la partie 5.1 du document de référence intitulée « Notre approche RSE ».

CONCLUSION

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises, à l'exception des informations relatives à l'organisation du dialogue social, au bilan des accords collectifs, aux actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement et à la consommation de matières premières et aux mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation qui ne sont pas présentées et ne sont pas assorties des explications requises.

2. AVIS MOTIVÉ SUR LA SINCÉRITÉ DES INFORMATIONS RSE

NATURE ET ÉTENDUE DES TRAVAUX

Nous avons mené avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes ⁽¹⁾ :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées ⁽²⁾ en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 41% des effectifs et entre 51% et 81% des informations quantitatives environnementales présentées.

(1) Informations quantitatives sociales : effectif total et répartition par genre, par âge et par zone géographique ; embauches ; départs ; nombre d'accidents avec arrêt ; nombre de journées perdues pour accident avec arrêt ; nombre d'heures travaillées théoriques ; nombre d'heures de formation.
 Informations quantitatives environnementales : consommation d'eau ; consommation d'électricité ; consommation de gaz ; émissions directes de CO₂ ; émissions indirectes de CO₂.

(2) ECA EN ; ECA ROBOTICS ; CIMLEC.

NOS VALEURS, NOS COLLABORATEURS ET NOS ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE RSE

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

CONCLUSION

Sur la base de ces travaux, à l'exception de l'incidence de l'absence non justifiée des informations mentionnées dans la partie 1 du présent rapport, nous n'avons pas relevé d'autres anomalies significatives de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Paris, le 31 mars 2016

L'organisme tiers indépendant

Grant THORNTON

Membre français de GRANT THORNTON INTERNATIONAL

Vincent PAPAIZIAN

Associé



Informations relatives à l'Assemblée générale du 14 juin 2016

<p>6.1 RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE PRÉSENTATION DES RÉSOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 14 JUIN 2016 144</p> <p>1. Approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015 – Approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement (première et deuxième résolutions) 144</p> <p>2. Affectation du résultat de l'exercice (troisième résolution) 144</p> <p>3. Approbation des conventions réglementées (quatrième résolution) 144</p> <p>4. Renouvellement du mandat d'un Administrateur (cinquième résolution) 144</p> <p>5. Proposition de renouveler l'autorisation concernant la mise en œuvre du programme de rachat d'actions (sixième résolution) 145</p> <p>6. Délégation de compétence en vue d'émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires (de la Société ou d'une société du Groupe) ou à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre (par la Société ou une société du Groupe), avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé (septième résolution) 145</p> <p>7. Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital au profit des adhérents d'un PEE (huitième résolution) 146</p>	<p>6.2 TEXTE DES RÉSOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DU 14 JUIN 2016 147</p> <p>Ordre du jour 147</p> <p>Projet de texte des résolutions 147</p> <p>6.3 RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES PRÉSENTÉS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 151</p> <p>Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés 151</p> <p>Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions et de diverses valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé 151</p> <p>Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise 152</p> <p>6.4 AUTRES RAPPORTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PRÉSENTÉS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 14 JUIN 2016 153</p> <p>Rapport spécial du Conseil d'administration établi en application des dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce 153</p> <p>Rapport complémentaire du Conseil d'administration du 17 février 2016 établi conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce (émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires) 154</p>
---	--

6.1 Rapport du Conseil d'administration de présentation des résolutions soumises à l'Assemblée générale mixte du 14 juin 2016

1. Approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015 – Approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement (première et deuxième résolutions)

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2015 se soldant par un bénéfice de 9 388 142,72 euros ainsi que les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015 se soldant par un bénéfice (part du Groupe) de 1 619 milliers d'euros.

Nous vous demandons également d'approuver le montant global des dépenses et charges visées au 4° de l'article 39 du Code général des impôts, soit la somme de 8 845 euros et l'impôt correspondant.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'au cours des trois derniers exercices les distributions de dividendes ont été les suivantes :

Au titre de l'exercice	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2012	4 074 189,76 €* soit 0,32 € par action	-	-
2013	4 154 189,76 €* soit 0,32 € par action	-	-
2014	4 218 189,76 €* soit 0,32 € par action	-	-

* Incluant le montant du dividende correspondant aux actions autodétenues non versé et affecté au compte de report à nouveau.

3. Approbation des conventions réglementées (quatrième résolution)

Nous vous demandons d'approuver chacune des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce régulièrement autorisées par le Conseil d'administration.

Nous vous rappelons que seules les conventions nouvelles conclues au cours du dernier exercice clos sont soumises à la présente Assemblée.

Ces conventions vous sont présentées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes y afférent figurant au chapitre 2.6.2 du Document de référence et qui vous sera présenté en Assemblée.

2. Affectation du résultat de l'exercice (troisième résolution)

L'affectation du résultat de notre société que nous vous proposons est conforme à la loi et à nos statuts.

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice 2015 de la façon suivante :

- Origine :
 - Bénéfice de l'exercice 9 388 142,72 euros ;
- Affectation :
 - Réserve légale 28 500,00 euros,
 - Report à nouveau 9 359 642,72 euros.

Nous vous proposons donc de ne procéder à aucune distribution de dividende.

4. Renouvellement du mandat d'un Administrateur (cinquième résolution)

Le mandat de membre du Conseil d'administration de Monsieur Raphaël GORGÉ expire à l'issue de la présente Assemblée.

Nous vous suggérons de procéder à son renouvellement pour une nouvelle période de six années qui expirera en 2022 au terme de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Il est rappelé que Monsieur Raphaël GORGÉ est Président du Conseil d'administration et Directeur général. Il ne peut être qualifié d'indépendant compte tenu notamment du montant de sa participation (directe et indirecte *via* la société PÉLICAN VENTURE SAS) au sein du capital de la Société.

5. Proposition de renouveler l'autorisation concernant la mise en œuvre du programme de rachat d'actions (sixième résolution)

Nous vous proposons de conférer au Conseil d'administration, pour une période de dix-huit mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la Société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 17 juin 2015 dans sa huitième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourraient être effectuées en vue de :

- assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action GROUPE GORGÉ par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF ;
- conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ;
- assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente Assemblée générale des actionnaires dans sa neuvième résolution à caractère extraordinaire ;
- mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers.

Ces achats d'actions pourraient être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'administration appréciera.

La Société se réserverait le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Nous vous proposons de fixer le prix maximum d'achat à 50 euros par action et en conséquence le montant maximal de l'opération à 67 049 215 euros.

Nous vous rappelons que lors de la précédente Assemblée générale du 17 juin 2015, vous avez autorisé le Conseil d'administration, pour une durée de 24 mois, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital, calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédents, les actions que la Société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de son programme de rachat et à réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Le Conseil d'administration disposerait donc des pouvoirs nécessaires pour faire le nécessaire en pareille matière.

6. Délégation de compétence en vue d'émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires (de la Société ou d'une société du Groupe) ou à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre (par la Société ou une société du Groupe), avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé (septième résolution)

Votre Conseil d'administration a utilisé le 22 février 2016, la délégation de compétence qui lui avait été donnée aux termes de la 13^e résolution de l'Assemblée générale mixte du 17 juin 2015 : la Société a en effet mis en place une ligne de financement en fonds propres (*Equity line*) par l'émission de 665 000 bons de souscription d'actions, souscrits par KEPLER CHEUVREUX (chaque bon donnant droit à une action de la Société). Le Conseil d'administration souhaite renouveler cette délégation afin de pouvoir disposer des délégations nécessaires pour procéder s'il le juge utile à toutes émissions qui pourraient s'avérer nécessaires dans le cadre du développement des activités du Groupe.

Au titre de cette délégation, les émissions seraient réalisées par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier.

Le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et/ou aux valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créances serait supprimé.

Le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises, ne pourrait être supérieur à 2 000 000 euros, étant précisé qu'il serait en outre limité à 20 % du capital par an. À ce plafond s'ajouterait, le cas échéant, la valeur nominale des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Le montant nominal des titres de créances sur la Société susceptibles d'être émis ne pourrait être supérieur à 20 000 000 euros.

La somme revenant ou devant revenir à la Société pour chacune des actions ordinaires émises, après prise en compte en cas d'émission de bons de souscription d'actions du prix de souscription desdits bons, serait déterminée conformément aux dispositions légales et réglementaires et serait donc au moins égale au minimum requis par les dispositions de l'article R. 225-119 du Code de commerce au moment où le Conseil d'administration mettra en œuvre la délégation (à savoir, à ce jour, moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de Bourse précédant sa fixation, éventuellement diminué d'une décote maximale de 5 %).

Si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'administration pourrait utiliser les facultés suivantes :

- limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions, le cas échéant dans les limites prévues par la réglementation ;
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.

Cette nouvelle délégation priverait d'effet la délégation antérieure ayant le même objet.

Les autres délégations financières consenties en 2015 ayant été non utilisées et expirant en août 2017 ou 2018, il n'est pas utile de les renouveler.

7. Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital au profit des adhérents d'un PEE (huitième résolution)

Nous soumettons à votre vote la présente résolution, afin d'être en conformité avec les dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, aux termes duquel l'Assemblée générale extraordinaire doit également statuer sur une résolution tendant à la réalisation d'une augmentation de capital dans les conditions prévues par les articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, lorsqu'elle délègue sa compétence pour réaliser une augmentation de capital en numéraire. L'Assemblée étant appelée à statuer sur une délégation d'augmentation de capital en numéraire (septième résolution), elle doit donc également statuer sur une délégation au profit des adhérents d'un PEE, étant observé que l'inscription à l'ordre du jour de cette délégation au profit des adhérents d'un PEE permet également à la Société de satisfaire à l'obligation triennale prévue par les dispositions susvisées.

Dans le cadre de cette délégation, il vous est proposé d'autoriser le Conseil d'administration, à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société au profit des

adhérents à un ou plusieurs plans d'épargne entreprise ou de groupe établis par la Société et/ou les entreprises françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce et de l'article L. 3344-1 du Code du travail.

En application des dispositions de l'article L. 3332-21 du Code du travail, le Conseil d'administration pourrait prévoir l'attribution aux bénéficiaires, à titre gratuit, d'actions à émettre ou déjà émises ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société à émettre ou déjà émis, au titre (i) de l'abondement qui pourrait être versé en application des règlements de plans d'épargne d'entreprise ou de groupe, et/ou (ii), le cas échéant, de la décote.

Conformément à la loi, l'Assemblée générale supprimerait le droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Le montant nominal maximum des augmentations de capital qui pourraient être réalisées par utilisation de la délégation serait de 5 000 000 euros. À ce montant s'ajouterait, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et aux éventuelles stipulations contractuelles applicables prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des titres de capital de la Société.

Cette délégation aurait une durée de 26 mois.

Il est précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 3332-19 du Code du travail, le prix des actions à émettre ne pourrait être ni inférieur de plus de 20 % (ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L. 3332-25 et L. 3332-26 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans) à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de Bourse précédant la décision du Conseil d'administration relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieur à cette moyenne.

Le Conseil d'administration disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière.

Néanmoins, dans la mesure où cette délégation ne nous semble pas pertinente ni opportune, le Conseil vous suggère de la rejeter.

Votre Conseil vous invite à approuver par votre vote, le texte des résolutions qu'il vous propose (à l'exception de la huitième résolution).

Le 30 mars 2016

Le Conseil d'administration

6.2 Texte des résolutions soumises à l'Assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire du 14 juin 2016

Ordre du jour

À CARACTÈRE ORDINAIRE

- 1) approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015 - approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement ;
- 2) approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
- 3) affectation du résultat de l'exercice ;
- 4) rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés et approbation de ces conventions ;
- 5) renouvellement de Monsieur Raphaël GORGÉ en qualité d'Administrateur ;
- 6) autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de faire racheter par la Société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce, durée de l'autorisation, finalités, modalités, plafond ;

À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE

- 7) délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires (de la Société ou d'une société du Groupe) ou à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre (par la Société ou une société du Groupe), avec suppression de droit préférentiel de souscription par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, faculté de limiter au montant des souscriptions ou de répartir les titres non souscrits ;
- 8) délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression de droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, possibilité d'attribuer des actions gratuites en application de l'article L. 3332-21 du Code du travail ;

À CARACTÈRE ORDINAIRE

- 9) pouvoirs pour les formalités.

Projet de texte des résolutions

À CARACTÈRE ORDINAIRE

■ PREMIÈRE RÉSOLUTION - APPROBATION DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015 - APPROBATION DES DÉPENSES ET CHARGES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration, du Président du Conseil et des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2015, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date se soldant par un bénéfice de 9 388 142,72 euros.

L'Assemblée générale approuve spécialement le montant global, s'élevant à 8 845 euros, des dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts, ainsi que l'impôt correspondant.

■ DEUXIÈME RÉSOLUTION - APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration, du Président du Conseil et des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2015, approuve ces comptes tels qu'ils ont été présentés se soldant par un bénéfice (part du Groupe) de 1 619 milliers d'euros.

■ TROISIÈME RÉSOLUTION - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité des Assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'administration, décide de procéder à l'affectation suivante du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2015 :

- Origine :
 - Bénéfice de l'exercice 9 388 142,72 euros ;
- Affectation :
 - Réserve légale 28 500,00 euros,
 - Report à nouveau 9 359 642,72 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée constate qu'il lui a été rappelé qu'au titre des trois derniers exercices les distributions de dividendes et revenus ont été les suivantes :

Au titre de l'exercice	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2012	4 074 189,76 €* soit 0,32 € par action	-	-
2013	4 154 189,76 €* soit 0,32 € par action	-	-
2014	4 218 189,76 €* soit 0,32 € par action	-	-

* Incluant le montant du dividende correspondant aux actions autodétenues non versé et affecté au compte de report à nouveau.

■ QUATRIÈME RÉSOLUTION - RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS ET APPROBATION DE CES CONVENTIONS

Statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales ordinaires sur le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés qui lui a été présenté, l'Assemblée générale approuve les conventions nouvelles qui y sont mentionnées.

■ CINQUIÈME RÉSOLUTION - RENOUVELLEMENT DE MONSIEUR RAPHAËL GORGÉ EN QUALITÉ D'ADMINISTRATEUR

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales ordinaires, décide de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Raphaël GORGÉ pour une durée de six années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée générale tenue dans l'année 2022 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

■ SIXIÈME RÉSOLUTION - AUTORISATION À DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET DE FAIRE RACHETER PAR LA SOCIÉTÉ SES PROPRES ACTIONS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE L'ARTICLE L. 225-209 DU CODE DE COMMERCE

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, autorise ce dernier, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la Société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 17 juin 2015 dans sa huitième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action GROUPE GORGÉ par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF ;

- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ;
- de remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ;
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente Assemblée générale des actionnaires dans sa neuvième résolution à caractère extraordinaire ;
- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'administration appréciera.

La Société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Le prix maximum d'achat est fixé à 50 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 67 049 215 euros (correspondant à 10 % du capital social à la date du 30 mars 2016 au prix maximal de 50 euros par action).

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE

I SEPTIÈME RÉSOLUTION - DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR ÉMETTRE DES ACTIONS ORDINAIRES DONNANT, LE CAS ÉCHÉANT, ACCÈS À DES ACTIONS ORDINAIRES (DE LA SOCIÉTÉ OU D'UNE SOCIÉTÉ DU GROUPE) OU À L'ATTRIBUTION DE TITRES DE CRÉANCE, ET/OU DES VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS À DES ACTIONS ORDINAIRES À ÉMETTRE (PAR LA SOCIÉTÉ OU UNE SOCIÉTÉ DU GROUPE), AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION PAR UNE OFFRE VISÉE AU II DE L'ARTICLE L. 411-2 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité des Assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment ses articles L. 225-129-2, L. 225-136 et L. 228-92 :

- 1) délègue au Conseil d'administration sa compétence à l'effet de procéder à l'émission, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou international, par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies :
 - d'actions ordinaires,
 - et/ou d'actions ordinaires donnant droit à l'attribution d'autres actions ordinaires ou de titres de créance,
 - et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre par la Société ;

Conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions ordinaires à émettre par toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

- 2) fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée ;
- 3) le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 2 000 000 euros, étant précisé qu'il sera en outre limité à 20 % du capital par an ;

À ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, la valeur nominale des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Le montant nominal des titres de créance sur la Société susceptible d'être émis en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 20 000 000 euros.

- 4) décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et aux valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créance faisant l'objet de la présente résolution ;

- 5) décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la Société pour chacune des actions ordinaires émises dans le cadre de la présente délégation de compétence, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale au minimum requis par les dispositions légales et réglementaires applicables au moment où le Conseil d'administration mettra en œuvre la délégation ;

- 6) décide que si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité d'une émission visée au 1/, le Conseil d'administration pourra utiliser les facultés suivantes :

- limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions, le cas échéant dans les limites prévues par la réglementation,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits ;

- 7) décide que le Conseil d'administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, le cas échéant, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière ;

- 8) prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

II HUITIÈME RÉSOLUTION - DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR AUGMENTER LE CAPITAL PAR ÉMISSION D'ACTIONS ORDINAIRES ET/OU DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL AVEC SUPPRESSION DE DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION AU PROFIT DES ADHÉRENTS D'UN PLAN D'ÉPARGNE D'ENTREPRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L. 3332-18 ET SUIVANTS DU CODE DU TRAVAIL

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité des Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, statuant en application des articles L. 225-129-6, L. 225-138-1 et L. 228-92 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail :

- 1) délègue sa compétence au Conseil d'administration à l'effet, s'il le juge opportun, sur ses seules décisions, d'augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société au profit des adhérents à un ou plusieurs plans d'épargne entreprise ou de groupe établis par la Société et/ou les entreprises françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce et de l'article L. 3344-1 du Code du travail ;

- 2) supprime en faveur de ces personnes le droit préférentiel de souscription aux actions qui pourront être émises en vertu de la présente délégation ;

- 3) fixe à vingt-six mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité de cette délégation ;



INFORMATIONS RELATIVES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 14 JUIN 2016

Texte des résolutions soumises à l'Assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire du 14 juin 2016

- 4) limite le montant nominal maximum de la ou des augmentations pouvant être réalisées par utilisation de la présente délégation à 5 000 000 euros. À ce montant s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et aux éventuelles stipulations contractuelles applicables prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des titres de capital de la Société ;
- 5) décide que le prix des actions à émettre, en application du paragraphe 1/ de la présente délégation, ne pourra être ni inférieur de plus de 20 %, ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L. 3332-25 et L. 3332-26 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans, à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de Bourse précédant la décision du Conseil d'administration relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieur à cette moyenne ;
- 6) décide, en application des dispositions de l'article L. 3332-21 du Code du travail, que le Conseil d'administration pourra prévoir l'attribution aux bénéficiaires définis au premier paragraphe ci-

dessus, à titre gratuit, d'actions à émettre ou déjà émises ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société à émettre ou déjà émis, au titre (i) de l'abondement qui pourra être versé en application des règlements de plans d'épargne d'entreprise ou de groupe, et/ou (ii), le cas échéant, de la décote ;

- 7) prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Le Conseil d'administration pourra ou non mettre en œuvre la présente délégation, prendre toutes mesures et procéder à toutes formalités nécessaires.

À CARACTÈRE ORDINAIRE

■ NEUVIÈME RÉSOLUTION – POUVOIRS POUR LES FORMALITÉS

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.

6.3 Rapports des Commissaires aux comptes présentés à l'Assemblée générale

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Voir paragraphe 2.6.2.

Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions et de diverses valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 14 JUIN 2016 (SEPTIÈME RÉSOLUTION)

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 228-92 et L. 225-135 et suivants du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au conseil d'administration de la compétence de décider d'une émission avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offres visées au II de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier et dans la limite de 20% du capital social par an d'actions ordinaires et/ou d'actions ordinaires donnant droit à l'attribution d'autres actions ordinaires ou de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre de la société, étant précisé que conformément à l'article L. 228-93 alinéa 1 du code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions à émettre de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital de la société ou dont celle-ci possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital ; opération sur laquelle vous êtes amenés à vous prononcer.

Le montant nominal global des augmentations du capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme ne pourra excéder 2 000 000 euros.

Le montant nominal global des titres de créance susceptibles d'être émis ne pourra excéder 20 000 000 euros.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente assemblée générale, la compétence pour décider une émission et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux titres à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives de l'émission de cette opération.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant ces opérations, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du conseil d'administration relatif à ces opérations et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des émissions qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du conseil d'administration.

Les conditions définitives dans lesquelles les émissions seront réalisées n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du code de commerce, nous établissons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre conseil d'administration.

Fait à Paris et à Courbevoie, le 31 mars 2016

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
David CLAIROTTE

Mazars
Daniel ESCUDEIRO

Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 14 JUIN 2016 (HUITIÈME RÉOLUTION)

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L.228-92 et L. 225-135 et suivants du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Conseil d'administration de la compétence de décider une émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la société avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux adhérents à un ou plusieurs plan d'épargne d'entreprise ou de groupe établis par la société et/ou les entreprises qui lui sont liées dans les conditions de l'article L.225-180 du code de commerce et de l'article L.3344-1 du code du travail, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le montant nominal maximal de l'augmentation du capital susceptible de résulter de cette émission s'élève à 2 000 000 euros.

Cette émission est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du code de commerce et L. 3332-18 et suivants du code du travail.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente assemblée générale, la compétence pour décider une émission et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux titres à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'émission qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'administration.

Les conditions définitives dans lesquelles l'émission serait réalisée n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre Conseil d'administration.

Fait à Paris et à Courbevoie, le 31 mars 2016

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
David CLAIROTTE

Mazars
Daniel ESCUDEIRO

6.4 Autres rapports du Conseil d'administration présentés à l'Assemblée générale du 14 juin 2016

Rapport spécial du Conseil d'administration établi en application des dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance, en application des dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, les informations relatives aux attributions gratuites d'actions effectuées au profit des salariés et dirigeants du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Dans sa séance du 12 mai 2014, le Conseil d'administration, conformément à l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale mixte des actionnaires en date du 8 juin 2012, avait procédé à l'attribution gratuite d'un nombre total maximum de 30 000 actions gratuites d'un euro de valeur nominale en faveur de deux salariés d'une filiale de GROUPE GORGÉ, non-mandataires sociaux, comme indiqué ci-dessous :

Bénéficiaire	Nombre d'actions nouvelles	Valeur des actions sur la base du cours de l'action au 12 mai 2014 (à la clôture)
Salarié A, salarié d'une filiale de GROUPE GORGÉ, qui n'est pas mandataire social	15 000 dont 7 500 sont soumises à conditions de performance	21,42 €
Salarié B, salarié d'une filiale de GROUPE GORGÉ, qui n'est pas mandataire social	15 000 dont 7 500 sont soumises à conditions de performance	21,42 €

Le Conseil a fixé les conditions et les critères d'attribution desdites actions gratuites en subordonnant l'attribution définitive desdites actions au profit de leurs bénéficiaires à une condition de présence au sein du Groupe et, pour une partie des actions, à des conditions de performance en plus de la condition de présence.

Au titre de ce plan, les deux salariés sont susceptibles d'acquérir 7 500 actions chacun en mai 2016, sous réserve de leur présence dans le Groupe au 12 mai 2016.

7 500 actions soumises à condition de performance en fonction d'objectifs pour l'exercice 2015 n'ont pas été acquises, faute d'atteinte des objectifs de performance pour 2015.

L'acquisition de 7 500 actions soumises à condition de performance au titre d'objectifs pour l'exercice 2016 ne pourra être évaluée qu'en 2017, une fois l'exercice 2016 écoulé.

Le Conseil a aussi fixé à 2 ans la période d'acquisition (période au terme de laquelle l'attribution gratuite des actions au profit des bénéficiaires devient définitive sous réserve du respect des conditions de présence et de performance). À l'expiration de cette période, les actions gratuites devront être conservées par leurs bénéficiaires pendant une nouvelle période de deux ans.

Les actions acquises seraient des actions à émettre. Le Conseil d'administration s'est toutefois réservé la possibilité de remettre le cas échéant des actions existantes, qui seraient détenues en autocontrôle.

Fait à Paris

Le 30 mars 2016

Le Conseil d'administration

Rapport complémentaire du Conseil d'administration du 17 février 2016 établi conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce (émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires)

Chers Actionnaires,

Nous vous rendons compte, en application des dispositions des articles L. 225-129-5 et R. 225-116 du Code de commerce, de l'usage qui a été fait de la délégation de compétence consentie par l'Assemblée générale mixte des actionnaires réunie le 17 juin 2015 aux termes de sa 13^e résolution, qui a permis à GROUPE GORGÉ (la « Société ») de procéder à l'émission de bons de souscription d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

1. CADRE DE L'ÉMISSION

1.1 OBJECTIF DE L'ÉMISSION

La Société souhaite mettre en place avec KEPLER CHEUVREUX une ligne de financement en fonds propres sous la forme d'une *Equity Line* (ou PACEO, programme d'augmentation de capital par exercice d'options) afin d'augmenter sa capacité de financement.

1.2 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 17 JUIN 2015

Nous vous rappelons que l'Assemblée générale mixte des actionnaires qui s'est tenue le 17 juin 2015 a adopté la 13^e résolution, aux termes de laquelle elle a délégué sa compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder, par une offre visée au paragraphe II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, avec suppression du droit préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaires, à l'émission d'actions et/ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société.

L'Assemblée a fixé le montant maximum d'augmentation de capital à 5 000 000 euros, sur lequel viennent également s'imputer les émissions réalisées en vertu d'autres délégations consenties par l'Assemblée. Il est par ailleurs précisé qu'une offre visée au paragraphe II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier ne peut en toute hypothèse porter sur plus de 20 % du capital social par an.

1.3 CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 FÉVRIER 2016

Le Conseil d'administration, au cours de sa réunion en date du 17 février 2016, a décidé de faire usage de la délégation qui lui a été conférée par l'Assemblée générale mixte du 17 juin 2015 dans sa 13^e résolution pour émettre des bons de souscription d'actions (les « Bons »), à souscrire par KEPLER CHEUVREUX et dont le résumé des conditions a été approuvé par ledit Conseil.

Le Conseil d'administration a autorisé le Président-Directeur général à finaliser le contrat d'émission des Bons et à procéder au placement privé auprès de KEPLER CHEUVREUX de 665 000 Bons au prix global de 1 euro, donnant chacun le droit de souscrire une action de la Société. KEPLER CHEUVREUX peut décider d'exercer les Bons à tout moment, en totalité ou partiellement, en une ou plusieurs fois, pendant une période d'exercice maximum de 2 ans (12 mois renouvelable une fois), sous réserve que soient remplies certaines conditions, dont notamment les deux conditions suivantes : (i) ne pas dépasser 25 % des volumes d'actions échangés sur le marché et (ii) respecter un prix plancher fixé et révisable par la Société. Le fait que les tirages soient à la main de la banque permet à cette dernière de déterminer les meilleures fenêtres d'exercice en fonction du marché, sans être restreinte sur les périodes de tirage comme l'était GROUPE GORGÉ de fait de sa position d'initié. KEPLER CHEUVREUX informera mensuellement l'émetteur du nombre de BSA exercés et du prix d'exercice.

2. PRINCIPALES MODALITÉS DE L'ÉMISSION

Prix de souscription des 665 000 Bons	1 euro
Date d'émission des Bons	Le jour de la signature du contrat d'émission (la date prévue est le 22 février 2016)
Nature des Bons	Valeurs mobilières donnant accès au capital régies par les articles L. 228-91 et suivants du Code de commerce
Inscription en compte des Bons et cessions ultérieures	Les Bons ont revêtu la forme nominative dès leur émission. Ils ne seront pas admis aux négociations sur un marché. Seules les cessions au sein du groupe KEPLER ou à la Société (pour annulation) sont autorisées
Nature des actions à émettre par exercice des Bons	Les actions GROUPE GORGÉ émises par exercice des Bons seront assimilables dès leur émission aux actions GROUPE GORGÉ existantes (Code ISIN : FR0000062671). Elles feront l'objet de demandes périodiques d'admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris
Nombre de Bons	665 000 (six cent soixante-cinq mille)
Parité d'exercice des Bons	Chaque Bon permettra de souscrire une action nouvelle GROUPE GORGÉ
Nombre maximum d'actions à émettre par exercice des Bons	665 000 (six cent soixante-cinq mille) actions (en cas d'exercice de tous les Bons)
Période d'exercice des Bons	12 mois à compter de la date d'émission des Bons, sauf prorogation en cas de Bons non exercés à l'expiration de ces 12 mois
Prix d'exercice	Le plus petit cours moyen quotidien de l'action pondéré par les volumes calculé sur une période de référence de deux jours de Bourse, avec une décote de 4,5 %

3. INCIDENCE DE L'ÉMISSION ET DE L'EXERCICE DE L'INTÉGRALITÉ DES BONS SUR LES TITULAIRES DE TITRES DE CAPITAL ET DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL

3.1 INCIDENCE SUR LA QUOTE-PART DES CAPITAUX PROPRES

À titre indicatif, l'incidence de l'émission et de l'exercice de l'intégralité des Bons sur la quote-part des capitaux propres (calculs effectués sur la base des capitaux propres provisoires au 31 décembre 2015 et du nombre d'actions composant le capital social de la Société au 15 février 2016) est la suivante :

	Quote-part des capitaux propres par action (en euros)	
	Base non diluée	Base diluée
Avant émission/avant mise en place de l'Equity Line	4,49	4,48
Après émission/après tirage en totalité de l'Equity Line ⁽¹⁾	5,24	5,23

(1) Hypothèse formulée sur la base d'un prix d'émission de 22,10 €, correspondant au cours de clôture du 15 février 2016 diminué de décote et commission pour 7 %.

3.2 INCIDENCE SUR LA SITUATION DE L'ACTIONNAIRE

À titre indicatif, l'incidence de l'émission et de l'exercice de l'intégralité des Bons sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1 % du capital social de la Société préalablement à l'émission (calculs effectués sur la base du nombre d'actions composant le capital social de la Société au 20 janvier 2016) est la suivante :

	Nombre d'actions	% de détention d'un actionnaire détenant 133 668 actions
Avant émission/avant mise en place de l'Equity Line	13 366 843	1 %
Après émission/après tirage en totale de l'Equity Line	14 031 843	0,95 %



4. INCIDENCE THÉORIQUE DE L'ÉMISSION ET DE L'EXERCICE DE L'INTÉGRALITÉ DES BONS SUR LA VALEUR BOURSIÈRE DE L'ACTION GROUPE GORGÉ

L'incidence théorique de l'émission sur la valeur boursière actuelle de l'action, telle qu'elle résulte de la moyenne des 20 séances de Bourse, serait la suivante, si tous les bons étaient exercés au même prix d'émission :

Cours de l'action après opération =

$$\frac{[(\text{moyenne des 20 derniers cours de l'action} \times \text{nombre d'actions avant opération}) + (\text{cours de l'opération} \times \text{nombre d'actions nouvelles})]}{(\text{nombre d'actions avant opération} + \text{nombre d'actions nouvelles})}$$

Le cours de l'opération retenu comme hypothèse est de 22,10 euros, et celui de la moyenne des 20 derniers cours de l'action est de 22,01 euros (cours du 19 janvier au 15 février 2016).

Par application de cette méthode de calcul, la valeur théorique du titre ressortirait donc, après opération, à 22,02 euros soit une hausse de l'ordre de 0,02 %.

	Valeur boursière de l'action (en euros)	
	Base non diluée	Base diluée
Avant mise en place de l' <i>Equity Line</i>	22,01	22,01
Après tirage en totalité de l' <i>Equity Line</i>	22,02	22,02

5. MARCHÉ DES AFFAIRES

Concernant la marche des affaires, nous vous prions de bien vouloir vous référer au Document de référence 2014 et au rapport financier semestriel 2015 en ligne sur le site de la Société.

Le présent rapport, établi conformément aux dispositions des articles L. 225-129-5 et R. 225-116 du Code de commerce, est tenu à la disposition des actionnaires au siège social de la Société et sera porté directement à leur connaissance lors de la prochaine Assemblée générale.

Fait à Paris

Le 17 février 2016

Le Conseil d'administration



Informations complémentaires

7.1	INFORMATIONS RELATIVES AUX CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	160	7.3	TABLES DE CONCORDANCE	162
7.1.1	Commissaires aux comptes titulaires et suppléants	160	7.3.1	Table de concordance du Document de référence (Annexe I du Règlement européen n° 809/2004)	162
7.1.2	Honoraires des Commissaires aux comptes	160	7.3.2	Table de concordance du Rapport financier annuel	165
7.2	RESPONSABLE DE L'INFORMATION	161	7.3.3	Table de concordance du rapport de gestion prévu par les articles L. 225-100 et suivants du Code de commerce	166
7.2.1	Personne responsable du Document de référence contenant le rapport financier annuel	161			
7.2.2	Attestation du responsable du Document de référence	161			

7.1 Informations relatives aux contrôleurs légaux des comptes

7.1.1 Commissaires aux comptes titulaires et suppléants

COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Membre de la compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles

Représenté par Monsieur David CLAIROTTE

63, rue de Villiers

92200 Neuilly Sur Seine

Commissaire aux comptes de la Société nommé par l'Assemblée générale mixte du 17 juin 2015 pour un mandat de six exercices expirant après l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 (première nomination).

MAZARS

Membre de la compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles

Représenté par Monsieur Daniel ESCUDEIRO

61, rue Henri-Régnault

92400 Courbevoie

Commissaire aux comptes de la Société nommé par l'Assemblée générale mixte du 8 juin 2012 pour un mandat de six exercices expirant après l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 (troisième nomination).

COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS

Monsieur Jean-Christophe GEORGHIOU

63, rue de Villiers

92200 Neuilly Sur Seine Cedex

Commissaire aux comptes suppléant de la Société nommé par l'Assemblée générale mixte du 17 juin 2015 pour un mandat de six exercices expirant après l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 (première nomination).

Monsieur David CHAUDAT

61, rue Henri-Régnault

92400 Courbevoie

Commissaire aux comptes suppléant de la Société nommé par l'Assemblée générale mixte du 8 juin 2012 pour un mandat de six exercices expirant après l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 (première nomination).

7.1.2 Honoraires des Commissaires aux comptes

	MAZARS		%		PWC		%		MAZARS		%		COREVISE		%	
	2015		2015		2014		2014		2014		2014		2014		2014	
<i>(en milliers d'euros, hors taxes)</i>																
Commissariat aux comptes et certification des comptes	251	94 %	163	99 %	384,5	94 %	241	97 %								
dont société mère	63	23 %	63	38 %	83,5	20 %	82	36 %								
dont filiales	189	71 %	101	61 %	301	74 %	159	61 %								
Autres diligences	16	6 %	2	1 %	25	6 %	-	3 %								
TOTAUX	267	100 %	165	100 %	409,5	100 %	241	100 %								

7.2 Responsable de l'information

7.2.1 Personne responsable du Document de référence contenant le rapport financier annuel

Monsieur Raphaël GORGÉ en sa qualité de Président-Directeur général de la société GROUPE GORGÉ SA.

7.2.2 Attestation du responsable du Document de référence

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste que, à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que les informations qui relèvent du rapport de gestion répertoriées dans la table de concordance figurant en page 166 présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent Document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document de référence.

Les informations financières présentées dans le présent Document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant en pages 102 et 114 du présent document. Le rapport sur les comptes consolidés comporte une observation.

En effet, les Commissaires aux comptes attirent votre attention sur la note 1.3 « Retraitement des informations financières des exercices antérieurs » de l'annexe aux comptes consolidés, qui expose les modifications apportées aux comptes 2014 au titre d'une correction rétrospective des comptes 2014.

Les informations financières incorporées dans le présent Document de référence par référence aux exercices 2014 et 2013 avaient fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux figurant dans les précédents Documents de référence 2014 (pages 76 et 86) et 2013 (pages 91 et 92). Les rapports sur les comptes consolidés comportaient des observations. »

Fait à Paris, le 4 avril 2016

Le Président-Directeur général

7.3 Tables de concordance

7.3.1 Table de concordance du Document de référence (Annexe I du Règlement européen n° 809/2004)

« La présente table de concordance reprend les principales rubriques prévues par le Règlement (CE) numéro 809/2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004 (le « Règlement ») et renvoie aux sections et éventuellement aux chapitres du présent document où sont mentionnées les informations relatives à chacune de ces rubriques. »

N°	Rubriques figurant dans l'annexe 1 du Règlement européen n° 806/2004	Chapitres/Sections	Pages
1.	Personnes responsables		
1.1	Indication des personnes responsables	7.2.1	159
1.2	Déclaration des personnes responsables	7.2.2	159
2.	Contrôleurs légaux des comptes		
2.1	Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes	7.1.1	158
2.2	Information de la démission des contrôleurs légaux des comptes	N/A	-
3.	Informations financières sélectionnées		
3.1	Informations financières historiques	1.1, 1.5.5	8-10, 32-33
3.2	Informations financières intermédiaires	N/A	-
4.	Facteurs de risques	1.6	33-36
5.	Informations concernant l'émetteur		
5.1	Histoire et évolution de la Société		
5.1.1	Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	4.1.1	118
5.1.2	Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur	4.1.1	118
5.1.3	Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	4.1.1	118
5.1.4	Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant ses activités, son pays d'origine, adresse et numéro de téléphone de son siège	4.1.1	118
5.1.5	Événements importants dans le développement des activités de l'émetteur	1.2.1	10-11
5.2	Investissements		
5.2.1	Principaux investissements réalisés	1.3.3	25-26
5.2.2	Principaux investissements en cours	1.3.3	25-26
5.2.3	Principaux investissements que compte réaliser l'émetteur dans l'avenir	1.3.3	25-26
6.	Aperçu des activités		
6.1	Principales activités		
6.1.1	Nature des opérations effectuées par l'émetteur et ses principales activités	1.2.2	11-20
6.1.2	Nouveaux produits et/ou services	1.2.2, 1.2.4, 1.3.1	11-20, 22-23, 23-24
6.2	Principaux marchés	1.2.2	11-20
6.3	Événements exceptionnels	Note 12.1 des comptes consolidés	99
6.4	Dépendance vis-à-vis des brevets, licences, contrats et procédés de fabrication	1.6.1	33-34
6.5	Éléments fondateurs des déclarations concernant la position concurrentielle	1.2.2	11-20
7.	Organigramme		
7.1	Description sommaire du Groupe	1.2.3, 1.5.1	21-22, 30
7.2	Liste des filiales importantes	1.2.3, Note 2.2 des comptes consolidés, Note 6 des comptes annuels	21-22, 68-69, 113

N°	Rubriques figurant dans l'annexe 1 du Règlement européen n° 806/2004	Chapitres/Sections	Pages
8.	Propriétés immobilières, usines et équipements		
8.1	Immobilisations corporelles importantes	1.3.3, Note 6.3 des comptes consolidés	26, 84
8.2	Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	1.3.3, 1.6.4, 5.3	25-26, 36, 135-136
9.	Examen de la situation financière et du résultat		
9.1	Situation financière	1.4.2	30
9.2	Résultat d'exploitation		
9.2.1	Facteurs importants, influant sur le revenu d'exploitation de l'émetteur	1.4.1, 1.6	27-29, 33-36
9.2.2	Explication des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets	1.4.1	27-29
9.2.3	Stratégie ou facteur ayant influé ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	1.3.1	23-24
10.	Trésorerie et capitaux		
10.1	Capitaux de l'émetteur	1.4.2, 3.1.1, Note 10.1 des comptes consolidés	30, 89-94
10.2	Source et montant des flux de trésorerie	1.4.2, 3.1.1, Note 7 des comptes consolidés	30, 58, 86-88
10.3	Conditions d'emprunt et structure de financement	1.4.2, Note 8 des comptes consolidés	30, 89-94
10.4	Restrictions à l'utilisation des capitaux	Note 8.3 des comptes consolidés et Note 5.3 des comptes annuels	92-94, 112
10.5	Sources de financement attendues	1.4.2, Note 8 des comptes consolidés	30, 89-94
11.	Recherche et Développement, brevets et licences		
		1.3.3, 1.6.1, Note 6.2 des comptes consolidés	25-26, 33-34, 81-83
12.	Information sur les tendances		
12.1	Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice	1.3.2	24-25
12.2	Tendances connues, incertitudes ou demandes ou engagements ou événements raisonnablement susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur	Message du Président, 1.3.2	4, 24-25
13.	Prévisions ou estimations du bénéfice	N/A	-
13.1	Déclaration énonçant les principales hypothèses sur lesquelles l'émetteur a fondé sa prévision ou son estimation	N/A	-
13.2	Rapport élaboré par les contrôleurs légaux	N/A	-
13.3	Élaboration de la prévision ou de l'estimation	N/A	-
13.4	Déclaration sur la validité d'une prévision précédemment incluse dans un prospectus	N/A	-
14.	Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction générale		
14.1	Composition — déclarations	2.1, 2.2, 2.5.1	40, 41-44, 48-52
14.2	Conflits d'intérêts	2.1	40
15.	Rémunération et avantages		
15.1	Rémunérations et avantages en nature	2.4	45-48
15.2	Retraites et autres avantages	2.4, Note 5.3 des comptes consolidés	48, 78-79
16.	Fonctionnement des organes d'administration et de direction		
16.1	Mandats des membres du Conseil d'administration	2.2	42
16.2	Contrats de service liant les membres des organes d'administration	1.5.1, 2.4	30, 45
16.3	Informations sur les comités spécialisés	2.1, 2.5.1	40, 49
16.4	Déclaration relative au gouvernement d'entreprise	2.5.1	51-52



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

7.3 Tables de concordance

N°	Rubriques figurant dans l'annexe 1 du Règlement européen n° 806/2004	Chapitres/Sections	Pages
17.	Salariés		
17.1	Nombre de salariés	1.1, 5.2, Note 5.1 des comptes consolidés	10, 132, 78
17.2	Participations dans le capital de l'émetteur et stock-options	2.3, Note 5.4 des comptes consolidés	44, 79-80
17.3	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	4.2.1, 4.3.5, Note 5.4 des comptes consolidés	120, 126, 79-80
18.	Principaux actionnaires		
18.1	Identification des principaux actionnaires	4.3.1, 4.3.2	125
18.2	Existence de droits de vote différents	4.3.2	125
18.3	Contrôle de l'émetteur	4.3.3	126
18.4	Accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle	N/A	-
19.	Opérations avec des apparentés	2.6, Note 4 des comptes consolidés	54-55, 111
20.	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur		
20.1	Informations financières historiques	3.1, Encadré AMF	58-101, 1
20.2	Informations financières pro forma	N/A	-
20.3	États financiers	3.2	103-113
20.4	Vérifications des informations financières historiques annuelles		
20.4.1	Déclaration attestant que les informations financières historiques ont été vérifiées	3.1.7, 3.2.5, 7.2.2 Encadré AMF	102, 114-115, 159, 1
20.4.2	Indication des autres informations vérifiées par les contrôleurs légaux	2.5.2, 2.6.2	53, 54-55
20.4.3	Indication de la source et de l'absence de vérification des informations financières figurant dans le document d'enregistrement qui ne sont pas tirées des états financiers vérifiés de l'émetteur	N/A	-
20.5	Date des dernières informations financières	31/12/2014	
20.6	Informations financières intermédiaires et autres		
20.6.1	Informations financières semestrielles ou trimestrielles	N/A	-
20.6.2	Informations financières intermédiaires	N/A	-
20.7	Politique de distribution des dividendes	4.4.2	127
20.7.1	Montant des dividendes	1.5.3, 4.4.2, 6.1	31, 127, 144
20.8	Procédures judiciaires et d'arbitrage	1.6.1	34
20.9	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	1.3.4, Note 12 des comptes consolidés et Note 7 des comptes annuels	29, 99, 113
21.	Informations complémentaires		
21.1	Capital social		
21.1.1	Montant du capital souscrit	4.2.1	120
21.1.2	Actions non représentatives du capital	N/A	-
21.1.3	Actions détenues par l'émetteur lui-même	4.2.2	120-121
21.1.4	Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	4.2.1	120
21.1.5	Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	N/A	-
21.1.6	Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option	4.2.1	120
21.1.7	Historique du capital social	4.2.3	122
21.2	Acte constitutif et statuts		
21.2.1	Description de l'objet social de l'émetteur	4.1.2	118
21.2.2	Résumé de toute disposition contenue dans l'acte constitutif, les statuts, de l'émetteur concernant les membres de ses organes d'administration, de direction et de surveillance	4.1.2	118

7.3

N°	Rubriques figurant dans l'annexe 1 du Règlement européen n° 806/2004	Chapitres/Sections	Pages
21.2.3	Description des droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions	4.1.2	118
21.2.4	Description des actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	4.1.2	119
21.2.5	Description des conditions régissant la manière dont les Assemblées générales annuelles et extraordinaires sont convoquées	2.5.1, 4.1.2	52, 119
21.2.6	Description de toute disposition qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle	N/A	-
21.2.7	Indication de toute disposition fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée	4.1.2	119
21.2.8	Description des conditions régissant les modifications du capital lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit	4.1.2	119
22.	Contrats importants	N/A	-
23.	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	N/A	-
23.1	Déclaration ou rapport attribué(e) à une personne intervenant en qualité d'expert	N/A	-
23.2	Informations provenant d'une tierce partie	N/A	-
24.	Documents accessibles au public	4.4.3	128
25.	Informations sur les participations	1.2.3, Note 13 des comptes consolidés, Note 6 des comptes annuels	21-22, 100-101, 113

7.3.2 Table de concordance du Rapport financier annuel

Le présent Document de référence inclut tous les éléments du rapport financier annuel mentionné à l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, ainsi qu'à l'article 222-3 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers. Les documents mentionnés à l'article 222-3 du règlement précité et les paragraphes correspondants du présent Document de référence sont précisés ci-après :

	Rapport financier annuel (article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et article 222-3 du Règlement général de l'AMF)	Chapitres/Sections	Pages
1.	Comptes annuels	3.2	103-113
2.	Comptes consolidés	3.1	58-101
3.	Rapport de gestion (Voir table de concordance du rapport de Gestion en page 134)		
4.	Attestation du responsable du rapport financier annuel	7.2.2	159
5.	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	3.2.5	114-115
6.	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	3.1.7	102
7.	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	2.6.2	54-55
8.	Honoraires des Commissaires aux comptes	Note 2.2 des comptes annuels, 7.1.2	106, 158
9.	Rapport du Président du Conseil sur le gouvernement d'entreprise, le contrôle interne et la gestion des risques (article L. 225-37 du Code de commerce)	2.5.1	50-52
10.	Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil	2.5.2	53



7.3.3 Table de concordance du rapport de gestion prévu par les articles L. 225-100 et suivants du Code de commerce

<i>Rapport de gestion Code de commerce L. 225-100</i>		Chapitres/Sections	Pages
Compte-rendu d'activité			
1.	Situation et activité de la Société au cours de l'exercice écoulé	1.5	30-31
2.	Résultats de l'activité de la Société, de ses filiales et des sociétés qu'elle contrôle	1.4	27-29
3.	Indicateurs clés de performance de nature financière	1.1	8-10
4.	Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière	1.4.1, 1.4.2	27-30
5.	Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport de gestion est établi	1.3.4, Note 12 des comptes consolidés et Note 7 des comptes annuels	26, 99, 113
6.	Évolution et perspectives d'avenir	Message du Président, 1.3.2	4, 24-25
7.	Activités en matière de Recherche et de Développement	1.3.3, 1.6.1, Note 6.2 des comptes consolidés	25-26, 33-34, 81-83
8.	Délais de paiement des dettes fournisseurs	1.5.4	31
9.	Modifications intervenues dans la présentation des comptes annuels et dans les méthodes d'évaluation	Notes 1 et 2.1 des comptes consolidés, Note 1 des comptes annuels	64-66, 67, 106
10.	Description des principaux risques et incertitudes	1.6	33-36
11.	Informations sur les installations classées en catégorie Seveso seuil haut	N/A	-
12.	Indications sur l'utilisation des instruments financiers	Note 8 des comptes consolidés, Note 5.7 des comptes annuels	89-94, 112
13.	Investissements au cours des trois derniers exercices	1.3.3	25-26
14.	Prises de participation significatives ou prises de contrôle au cours de l'exercice dans des sociétés ayant leur siège social sur le territoire français	1.2.3, 1.2.4, 1.3.1, Note 2.2 des comptes consolidés	21-24, 68-69
Responsabilité sociale d'entreprise			
15.	Informations sur la manière dont la Société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité	5	132-141
16.	Indicateurs clés en matière environnementale et sociale	5.2, 5.3, 5.4	132-138
Gouvernance			
17.	Organe choisi pour exercer la Direction générale de la Société	4.1.2	118
18.	Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun de ces mandataires sociaux durant l'exercice écoulé	2.2	42
19.	Rémunérations et avantages de toute nature versés à chaque mandataire social durant l'exercice écoulé	2.4	45-46
20.	Distinction des éléments fixes, variables et exceptionnels composant ces rémunérations et avantages ainsi que les critères de calcul	2.4	45-46
21.	Engagements de toutes natures pris au bénéfice des dirigeants	2.4, Note 5.3 des comptes consolidés	45-48, 78-79
22.	Conditions relatives à la cession des actions attribuées gratuitement aux dirigeants pendant l'exercice de leurs fonctions	N/A	-
23.	Opérations réalisées par les dirigeants et les personnes ayant des liens étroits avec ces derniers, sur les titres de la Société	2.3	44
Actionnariat et capital			
24.	Composition de l'actionnariat et modifications intervenues au cours de l'exercice	4.2, 4.3	120-124, 125-126
25.	État de la participation des salariés au capital social	4.3.5	126
26.	Rachat et revente par la Société de ses propres actions	4.2.2	121
27.	Nom des sociétés contrôlées et part du capital de la Société détenue	Note 13 des comptes consolidés	100-101
28.	Aliénations d'actions en vue de régulariser les participations croisées	N/A	-
29.	Montant des dividendes et des autres revenus distribués mis en paiement au cours des trois exercices précédents	1.5.3, 4.4.2, 6.1	31, 127, 144

<i>Rapport de gestion Code de commerce L. 225-100</i>		Chapitres/Sections	Pages
30.	Informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	4.3.4	126
	Autres informations		
31.	Dépenses somptuaires	1.5.2	31
32.	Tableau des résultats des cinq derniers exercices	1.5.5	33
33.	Injonctions ou sanctions pécuniaires pour des pratiques anticoncurrentielles	N/A	-
34.	Informations sur les plans d'options de souscription d'actions consenties aux mandataires sociaux et aux salariés	2.4, Note 5.4 des comptes consolidés	46-48, 79
35.	Informations sur les attributions d'actions gratuites au profit des mandataires sociaux et des salariés	2.4, Note 5.4 des comptes consolidés	46-48, 80



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES



Conception & réalisation  **LABRADOR** +33 (0)1 53 06 30 80

Ce document est imprimé en France par un imprimeur certifié Imprim'Vert sur un papier certifié PEFC issu de ressources contrôlées et gérées durablement.



19 rue du Quatre-Septembre - 75002 Paris
Tél. : +33(0)1 44 77 94 77 - Fax : +33(0)1 44 77 89 77

www.groupe-gorge.com